



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

M. L. L. L.
F. L. L. L.
1783
L. L. L.

Eur.

511

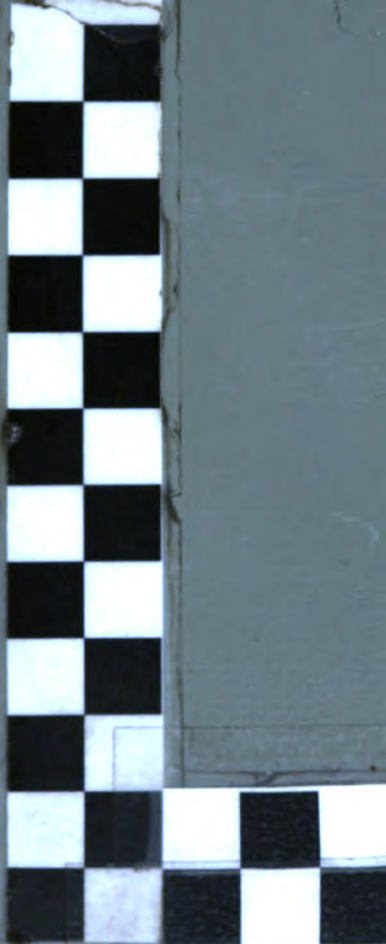
5

1783,6

Per



1783,6
5
511
Eur.



1783
R. 1806
M. 1806



~~Pen 735~~

Mercur

Ellw. 511^s - 1783,6



MERCURE DE FRANCE. (N^o. 23.)

SAMEDI 7 JUIN 1783.

A P A R I S.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Les Après-soupers de la société, petit Théâtre lyrique & moral sur les aventures du jour; vingtième cahier, tome V, contenant les Nègres, Comédie en un acte & en prose, à l'occasion de la paix. *A Paris, chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans, la porte-cochère vis-à-vis la cour des Fontaines, au Palais Royal.*

Avis pour le transport par mer des arbres, des plantes vivaces, des semences, &c de diverses autres curiosités d'histoire naturelle; par M. Duhamel du Monceau: seconde édit. considérablement augmentée: in-12. br. 1 liv. 4 s. *A Paris, chez Théobald Barrois, Libr. Quai des Augustins.*

L'Art alimentaire, ou Méthode pour préparer les alimens les plus

sains pour l'homme; par M. Buehöz: 1 vol. in-12 br. 1 liv. 16 s. *A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe.*

Petite Bibliothèque des théâtres, contenant un recueil des meilleures pièces du théâtre François, tragique, comique, lyrique & bouffon, depuis l'origine des spectacles en France jusqu'à nos jours: ouvrage périodique, proposé par souscription, composé de douze volumes chaque 7 de format in-18.

Le prix de la souscription l'année entière, br. est de 3. liv. franc de port dans tout le Royaume.

On tirera quelques exemplaires sur papier vélin, pour les amateurs des belles éditions. Le prix de la souscription est de 5. liv.

On souscrit à Paris, chez Belin, Libr. rue St. Jacques, près S. Yves; & chez Brunet; Libraire, rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.

Catalogue des Livres de feu M. le Maître de la Martinière, Chevalier, Conseiller d'État, ancien Trésorier-général de l'Artillerie & du Génie, dont la vente se fera en la manière accoutumée, en son hôtel, rue S. Florentin, près la place de Louis XV, le Vendredi 30 Mai 1783, & jours suiv. de rele.éc. A Paris, chez Lamy, Libr. quai des Augustins.

Contes en vers; par M. D***: in-12. A Paris, chez l'Allegre aîné, Libr.-Impr. rue de la vieille Bouclerie; & chez les Libr. qui vendent les nouveautés.

Discours prononcé à l'ouverture de la première assemblée publique de l'Académie de Peinture, Sculpture & d'Architecture civile & navale de Bordeaux; par M. de Ladebat, Directeur de l'Académie: in-8°. de 28 pages. Imposition. A Bordeaux, chez Michel Racle; & à Paris, chez Mouton, Libr. au Palais royal.

Essai historique & critique sur l'infatigabilité de la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne; traduit de l'italien de D. Gaetano Sertori, de Florence, avec des notes du Traducteur: 1 vol. in-12. A Paris, chez Berton, Libr. rue S. Victor.

Histoire de François II, Roi de France, suivie d'un discours traduit de l'italien de Michel Suriano, Ambassadeur de Venise en France, sur l'état de ce Royaume à l'avènement de Charles IX au trône: 2 vol. in-8°. A Paris, chez Belin, Libr. rue S. Jacques.

Jeanne de Naples, Tragédie en cinq actes & en vers, représentée par les Comédiens Français, le 12 Décembre 1781, 29

Palais des Tuilleries, & à Versailles devant L.L. MM. le 20 du même mois; remise au nouveau Théâtre du Faubourg S. Germain, le 19 Mai 1783; par M. de la Harpe, de l'Académie Française: in-8°. br. 1 livre 10 sols. A Paris, chez Baudouin, Libr.-Impr. rue de la Harpe, près S. Croix.

Phœdri Augusti Liberti Fabularum libri V, cum notis & supplementis Gabrielis Brotier, accesserunt parallelæ Joannis de la Fontaine, Fabulæ: en veau, coré sur tranche + 6 liv. A Paris, chez Barbou, Libr.-Impr. rue des Mathurins.

Cette nouvelle édition remplace, dans la collection des auteurs latins, celle donnée par Philipp: en 1747.

A V I S.

Lamy, Libr. quai des Augustins, donne avis qu'il vient d'acquies le fonds des trois ouvrages suivants:

1°. Les Tableaux de la Suisse, in-fol. dont on a déjà publié le tome I des figures & celui des discours: l'ouvrage n'a été interrompu que pour la plus grande perfection. Les planches du tome II sont gravées, & le discours qui doit terminer l'ouvrage est fini; il sera sous presse dans peu. La première livraison de ce second vol. qui sera la 39 de l'ouvrage, se fera à la fin du mois prochain; & le public peut être assuré de jouir de la totalité avant la fin de Janv. prochain. Il faudra à l'avenir s'adresser audit Libr. soit pour l'ouvrage entier, soit pour achever de compléter l'exemplaire des personnes qui auroient négligé de le faire.

2°. Les Étais sur la Musique, in-4°. 4 vol.

3°. Les Chansons de M. de la Borde, 4 vol. in-8°. & en grand pap. 4 vol. in-4°.

MERCURE DE FRANCE.

(N^o. 24.)

SAMEDI 14 JUIN 1783.

A P A R I S.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

L'Ami des enfans, par M. Berquin, vol. de Juin 1783, N^o. 6.

On souscrit à Paris, au Bureau du Journal, rue de l'Université, au coin de celle du Bacq, N^o. 18. S'adresser à M. le Prince, Direct.

La souscription est de 13 liv 4s. pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province.

L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, & autres anciens monumens, &c. par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur : tome I. Il y aura 2 vol. in-fol.

Cette nouvelle édition, dont on annonce la première partie, paraîtra en cinq livraisons d'ici au mois de Décembre 1785, & formera alors les deux volumes.

On payera 18 liv. en prenant successivement les quatre premières livraisons, & en recevant la dernière, 24 liv. A Paris, chez Joimbart jeune, Libr. rue Dauphine.

Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers, avec des observations relatives aux principes & usages de plusieurs peuples, ou Extraits des voyages de M*** en Asie : 1 vol. in-8^o. Chez Couturier fils, Libr. Impr. quai des Augustins ; & chez la veuve Tilliard & fils, Libr. rue de la Harpe.

Essai sur les avantages du rétablissement de la culture du tabac dans la Guyenne ; lu à la séance publique de l'Académie des Sciences de Bordeaux, du 19 Février 1781, par M. Dupré de S. Maur, Intendant de Guyenne.

Le Directeur de l'Académie : in-4°. *A Bordeaux, chez M. Racle, Impr. rue S. James.*

Mémoire sur la décadence du commerce de Bayonne & de S. Jean-de-Luz, & sur les moyens de le rétablir ; lu par M. Dupré de S. Maur, Intendant de Guyenne, & Directeur de l'Académie des Sciences de Bordeaux, à la Séance publique du 21 Août 1782 : in-4°. *A Bordeaux, chez le même.*

J. Heimanni Tabula affinitatum animalium olim Academico Specimine edita, nunc uberiore commentario illustrata, cum annotationibus ad historiam naturalem animalium augendam fasciculis : Argentorati, 1783, in-4°. en feuilles, 6 l. *Paris, apud Theophilum Barrois, Bibliopolam, quai des Augustins.*

Ode sur la paix, & Tableau de la guerre qu'elle termine ; par M. Curtial : br. in-8°. *A Paris, chez Duvionville, Libr. - Impr. rue Christine.*

Recueil de tous les costumes monastiques, religieux & militaires de toutes les nations, &c. tome II, N° VI, seizième livraison. Chez l'Auteur, M. Bar, rue du Roi-doré, du marais.

Relation des exploits de Malborough, &c. br. in-8°. *A Paris, chez Cailleau, Libr. - Impr. rue Galande.*

Répertoire de tableaux, dessins & estampes ; ouvrage utile aux amateurs : première partie. 1 l. 4 sols. *A Paris, chez Demouville, Libr. - Impr. rue Christine ; Muffier, Libr. quai des Augustins.*

Le Réveil de Thalie, Comédie en trois actes & en vers, mêlée de vaudevilles, 1 l. 10 s. *A Paris chez Brunet, Libr. rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.*

Thalie au nouveau Théâtre, Prologue en prose, en vers, ariettes & vaudevilles, musique de Gaëty : 1 l. 4 sols. *Chez le même.*

La science du crucifix, en forme de méditation, divisée en 2 part. par le R. P. Pierre Marie, de la Compagnie de Jesus : nouv. édit. revue & corrigée par le R. P. G*. 1 vol. in-12. de 177 p. br. 1 liv. 4 s. rel. 1 liv. 10 sols.** *A Paris, chez Didot l'aîné, Libr. - Impr. rue Payée S. André.*

Télémaque, tome I, 174°. faisant partie de la collection des Auteurs classiques latins, & des bons Auteurs français, imprimés par ordre du Roi, pour l'éducation de Mgr le Dauphin : sur papier vélin d'Annonay. *Chez le même.*

Traité des principes de l'art de la coëffure des femmes, seconde édition, revue & corrigée ; par M. Lefebvre, Maître Coëffeur breveté : 1 vol. in-12. de 2, 2 p. *A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-d-vis le cul-de-sac S. Pierre.*

Traité des Vapeurs ; par M. Duclasse, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier : in-16. br. 1 l. 4 s. rel. 1 l. 16 s. *A Paris, chez Goguel & Née de la Rochelle, Libr. quai des Augustins.*

Voyage aux Isles de Lipari, fait en 1781 ; par M. le Commandeur Deodat de Dolomieu, Correspondant de l'Académie des Sciences, &c. &c. 1 vol. in-8°. br. 2. liv. 10 s. rel. 3 l. 10 s. *A Paris, rue & Hôtel Serpente.*

A V I S.

La vente de la Bibliothèque de feu M. le Marquis de Courtenvaux, dont le catalogue a paru au commencement de l'année dernière, & qui avoit été différé jusqu'ici, se fera en détail, au plus offrant & dernier enchérisseur, & commencera le Lundi 7 Juillet de jours suivans, à trois heures de relevée, dans une salle des grand Augustins.

Leboucher, Libraire, quai de

MERCURE DE FRANCE. (N^o. 25.)

SAMEDI 21 JUIN 1783.

A P A R I S.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Anacréon en belle humeur, ou ses Caprices de l'Amour & de Bacchus. *A Paris, chez Desnos, Libr. rue St. Jacques.*

Catalogue des livres & des estampes de feu M. l'Abbé de Vincy-Chamron, Trésorier honoraire de la Sainte-Chapelle, dont la vente se fera au plus offrant & dernier enchérisseur, en l'hôtel de la Trésorerie, cour du Palais, le Lundi 18 de ce mois & jours suivans, trois heures de relevée. Ce Catalogue se distribue à Paris, chez Goué & Née de la Rochelle, Libr. quai des Augustins.

Histoire Universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en Anglois par une société de Gens de

Lettres, nouvellement traduite en François par une société de Gens de Lettres; enrichie de figures & de cartes. Tome LIV, formant le XIV. de l'Hist. Moderne, & contenant la suite de l'Hist. de la Chine, celle de la Corée, & partie de celle du Japon.

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent. Tome XXXVIII, contenant la table alphabétique de l'Histoire ancienne. *A Paris, chez Moutard, Imp. Libr. rue des Mathurins.*

Le Père de Province, Comédie en trois actes; en vers libres, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 6 Juin 1783: 2^e liv. 10 s. chez Brunet, Libr. rue des Mathurins, place du Théâtre-François.

Thalie, la Foire & les Pointus, Comédie en un acte & en prose, par Mad. de B***; représentée sur le théâtre des Variétés amusantes, le 17 Mai 1783; 1 l. 4 s. *A Paris, chez Cailleau, Libraire, rue Gblande.*

Nouvelle Traduction de l'essai sur l'homme, de Pope, en vers françois, précédée d'un discours & suivie de notes; par M. de Fontanes; in 8°. 3 liv. *A Paris, chez Lombert jeune, Libraire Dauphine.*

Les Voyages de Rosine, Opéra-comique en deux actes, en vaudevilles, tiré d'un conte de Piron; représenté pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le mardi 20 Mai 1783. *A Paris, chez Brunet, Libraire de Marivaux, au Théâtre Italien; & chez Vante, Libraire rue des Anglois.*

A V F S.
Belin, Libr. rue S. Jacques, près S. Yves, donne avis qu'il donne l'*Histoire de l'art de l'antiquité*, par M. Winkelmann, traduite de l'Allemand par M. Huber; 3 vol. in-4°. br. au prix de 30 liv. au lieu de 48 liv. qu'ils se vendent ci-devant.

Pissot, Libr. quai des Augustins, a reçu de Londres:

A letter addressed to the Abbé Raynal on the affairs of North-America, in which the mistakes in the Abbé's account of the revolution of America are corrected and cleared up, by T. Payne: in-8°. London, 1783.

The mysterious husband, a tragedy, by R. Cumberland: in-8°. London, 1783.

King Lear, a tragedy, by Shakspear. London.

Macbeth, a tragedy, by Shakspear. London.

Common sense, addressed to the inhabitants of America, by T. Payne: in-8°. London.

Venice preserv'd, a tragedy, by Otway. London.

Suite des Ouvrages de Géographie qui se trouvent chez Desnos, Ingénieur-Géographe, rue S. Jacques.

Bibliographie parisienne, Catalogue des livres, estampes en tout genre: 7 vol. grand in-8°. br. 9 liv.

Cosmographie méthodique & élémentaire, traitée avec beaucoup d'intelligence; par M. Buy de Moynas: 1 vol. in-8°. 9 liv.

Calcul tout fait de la règle de cent, utile à tous négocians, rel. 2 liv. avec tablettes pour écrire: 3 liv.

A R R Ê T S.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Mai 1781, concernant l'examen & la distribution des eaux minérales & médicinales du Royaume. *A Paris, de l'Imp. Roy.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 6 Janvier 1783, qui nomme ceux qui doivent signer les coupes d'intérêts, pour les quittances au porteur, de l'emprunt de six millions de rentes créées par l'Edit de Déc. 1782. *De l'Imp. Roy.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Mars 1783, qui ordonne que les Directeurs, Receveurs & autres Employés de l'administration de la régie de la Loterie royale de France, jouiront des privilèges accordés aux Commis des Fermes, par l'Ordonnance du mois de Juillet 1683; & par Lettres patentes du 28 Décembre 1782. *De l'Imp. Royale.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 19 Mars 1783, portant règlement pour l'exploitation des mines de charbons de terre. *De l'Imp. Royale.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 Mars 1783, pour le renouvellement des cartouches des noirs & autres gens de couleur, qui sont à Paris. *De l'Imp. Roy.*

1735.

MERCURE DE FRANCE. (N^o. 26.)

SAMEDI 28 JUIN 1783.

A PARIS.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Les Après-soupers de la Société, petit Théâtre lyrique & moral sur les aventures du jour; nouv. édit. deuxième cahier du tome I. *A Paris, chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans, la porte-cochère vis-à-vis la cour des Fontaines, au Palais Royal.*

Du calcul des probabilités; par C. F. de Biquilly, Garde du Corps du Roi: in 8°. *A Paris, chez la veuve Desjain junior, Libr. quai des Augustins.*

Les Coutumes considérées comme ioix de la nation dans son origine & dans son état actuel; par P. G. M. 1 vol. in 8°. *A Paris, chez Mérigot jeune, Lib. quai des Augustins.*

Dame Jeanne, Parodie en un acte, représentée par les Comé-

diens Italiens ordinaires du Roi. 1 L. 4 s. *A Paris, chez Brunet, Libr. rue de Marivaux.*

Discours de Lycurgue, d'Anodocide, d'Isée, de Dinargue, &c. traduits en françois par M. l'Abbé Auger: 1 vol. in-8°. br. 4 l. *A Paris, chez Debure fils aîné, & Théoph. Barrois, Libr. quai des Augustins; & chez Jombert jeune, Libr. rue Dauphine.*

Droit public, ou Gouvernement des colonies françoises; par M. Petit, 2 vol. in-8°. br. 10 l. 4 sols. *A Paris, chez Durand neveu, Libr. rue Balande.*

Eptre à l'hymen, par M. Collet, Chevalier & Secrétaire de l'ordre du Roi, Secrétaire des commandemens de feu Madame Infante; & Conseur royal; seconde édition, revue & corrigée.

par l'Auteur : broch. de 19 pag.
à impression. *A Paris, chez Lam-
bert & Baudouin, Impr.-Libr. rue
de la Harpe, près S. Comte.*

Du Gouvernement civil, par
M. Locke, traduit de l'Anglois :
in-12. *A Paris, chez Servière, Libr.
rue Saint-Jean-de-Beauvais.*

On trouve chez le même l'ou-
vrage suivant :

Instructions sur l'art de faire
la bière ; par M. le Pileur d'A-
pigny : in-12.

Idees d'un militaire pour la dis-
position des troupes confiées aux
jeunes Officiers, dans la défense
& l'attaque des petits postes ; par
M. Fosse : 1 v. in-4°. b. en car-
ton 24 l. sur pap. superfine d'An-
nonay : 48 liv. *A Paris, chez Al.
Jombert jeune, Libr. rue Dauphine.*

Lettres sur la Suisse, adressées
à Mad. de M^{me}. par un voyageur
françois, en 1781 : 2 vol. grand
in-8°. br. 12 l. *Chez le même.*

Lisiz opera omnia græcè & la-
tine, cum versione nova, triplici
indice, variantibus lectionibus
& notis, edidit Athanasius Au-
ger : 2 vol. in-8°. *A Paris, chez
Didot l'aîné, Libr. rue Pavée S.
André ; G. Deburc, Libr. quai des
Augustins ; A. Jombert jeune, L.
rue Dauphine ; & Th. Barrois
jeune, Libr. quai des Augustins.*

Manuel sur les propriétés de
l'eau, particulièrement dans l'art
de guérir ; par M. Macquart : 1
vol. in-8°. 1783, br. 4 liv. rel. 5
liv. *A Paris, chez Nyon l'aîné,
Libr. rue du Jardinet.*

Œuvres de Plutarque, tradui-
tes du grec par Jacques Amyot :
tome VIII, in-8°. & in-4°.

On souscrit pour ce ouvrage
*A Paris, chez Bastin, Libr. rue
du Petit-Lion, Fauxb. St. O.*

Œuvres morales de Plutarque,
traduites en françois par M.
l'Abbé Ricard : in-12. de 471
rel. 5 liv. *A Paris, chez la veuve
Desaint, Libr. rue du Foin, S. J.*

Phytonomastotechnie univer-
selle, c'est-à-dire, l'Art de don-
ner aux plantes des noms tirés
de leurs caractères ; proposé par
souscription par M. Bergeret,
Chirurgien. Troisième cahier,
Mai 1783 ; in-fol. On souscrit
*A Paris, chez l'Auteur, rue d'An-
nin ; Didot jeune, Libr.-Impr.
quai des Augustins ; & Roisson,
Graveur, cloître S. Honoré.*

Traduction nouvelle des Œu-
vres du Virgile, avec des notes
& des discours préliminaires
par M. le Blond : tome III, in-
12. de 322 pag. br. 2 liv. 10 sols.
*A Paris, chez l'Esclapart, Libr.
pont Notre-Dame ; Prevost, Libr.
rue de la Harpe ; Nyon l'aîné, L.
rue du Jardinet ; Belin, Libr. rue
S. Jacques ; & chez l'Auteur, rue
du Foin au Marais, N°. 3.*

Mélanges tirés d'une grande
Bibliothèque de la lecture des
livres françois : tomes XXXIII,
XXXIV, XXXV, XXXVI &
XXXVII : in-8°. br. *A Paris,
chez Moutard, Impr.-Libr. rue
des Mathurins.*

Observations sur le traitement
de la gonorrhée, trad. de l'An-
glois de S. Foart Simmons : 1783,
in-12. br. 12 sols. *A Paris, chez
Théoph. Barrois, Libr. quai des
Augustins.*

Traité des nerfs & de leurs
maladies ; par M. Tissot : tome
III, part. 2, 1783, in-12. rel. 2
liv. 10 s. *A Paris, chez le même.*

A V I S :

Onfroy Libraire, quai des Au-
gustins, donne avis que l'on trou-
ve chez lui les articles suivants :

Essai sur les Comètes en gé-
néral, & particulièrement sur celles
qui peuvent approcher de l'or-
bite de la terre ; par M. Dionis
du Séjour : in-8°, br. 4 liv.

Essai sur les phénomènes rela-
tifs aux dispositions de l'Anneau
de Saturne ; par le même : in-8°,
broch. 4 liv.

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI, PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 7 J U I N 1783.



A P A R I S,
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Mai 1783,

P I È C E S FUGITIVES.

<i>Vers</i> à M. Sacchini ,	3
<i>A</i> Madame de *** ,	5
<i>A</i> M. de la Grange-Chancel ,	6
<i>Le Cygne & le Corbeau</i> , Fa- bla ,	ib.
<i>Couplet</i> à Mme la Comtesse de Rochefort-Lucé ,	49
<i>Vers</i> à Mme de Gelis ,	50
<i>Epique</i> à Milles-D *** & Isa- line B *** ,	97
<i>Couplet</i> ,	98
<i>Air</i> de Renaud ,	100
<i>Epique</i> à mon Ami ,	145
<i>Fable</i> ,	147
<i>Epique</i> d'un Anglois ,	193
<i>La Différence</i> de neuf ans d quatorze, Conte ,	198
<i>Charades, Enigmes & Logo- gryphes</i> , 7 , 51, 103, 148 ,	209

NOUVELLES LITTÉR.

<i>Actes</i> du Synode tenu à Tou- louse ,	9
<i>Discours</i> en vers sur l'Union qui doit régner entre la Ma- gistrature, la Philosophie & les Lettres ,	30
<i>La Vie</i> du Pape Benoît XIV ,	32
<i>Ouvrages Complètes</i> de Ly- sias ,	52
<i>Histoire</i> de la Vie privée des François ,	59
<i>Réflexions Philosophiques</i> sur	

<i>le Plaisir</i> ,	71
<i>Poèmes, Discours</i> en vers, lus aux Séances de l'Académie Françoise ,	105
<i>Les Epoux Malheureux</i> ,	120
<i>L'Odyssée</i> , Traduction nou- velle ,	122
<i>Lettres</i> sur la Danse & sur les Ballets ,	131
<i>Les Métamorphoses</i> d'Ovide en vers François ,	150
<i>Nouv. Théâtre Allemand</i> ,	163
<i>La Philosophie</i> de la Mort le Vayer ,	170
<i>Discours</i> sur l'Histoire , le Gouvernement, les Usa- ges, la Littérature & les Arts de plusieurs Nations de l'Europe ,	211
<i>Les Amours</i> de Daphnis & Chloé, Traduction ,	220
<i>Les Après-Soupers</i> de la So- cété ,	222

S P E C T A C L E S.

<i>Acad. R. de Musiq.</i> 84 ,	173
<i>Comédie Française</i> , 34 ,	85 ,
	176 , 228
<i>Comédie Italienne</i> , 86 ,	180 ,
	229

V A R I É T É S.

<i>Réponse</i> à M. le Rédacteur du <i>Journal de Luxembourg</i> ,	184 , 232
<i>Anecdote</i> .	49
<i>Annonces & Notices</i> , 42 ,	
	91 , 137 , 187 , 235

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. J.
BAUDOUIN, rue de la Harpe, près S. Côme.

BIBLIOTHECA

Digitized by Google
REGIA

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 JUIN 1783.

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

QUATRAIN.

Q'EN ce jour mille fleurs couronnent votre tête :
Votre cœur fut toujours le siège des vertus ;
Et si le vrai mérite avoit un nom de fête ,
Vous auriez un patron de plus.

Note du Rédacteur. Vadé nous a écrit des Champs-Elysées pour revendiquer ce Quatrain faussement attribué à M. l'Abbé Clergé, dans l'*Histoire Littéraire de la Ville d'Amiens*, imprimée à Paris en 1782. En effet, on le trouve dans le quatrième Vol. de ses Œuvres, imprimées chez Duchesne, rue S. Jacques, en 1758.



LE BUVEUR D'EAU, Chanson.
AIR à faire.

VERSEZ de l'eau, je hais le vin :

Amis, vous le vantez en vain ;

Pour moi de l'eau je suis l'apôtre.

Mon nectar vaut mieux que le vôtre ;

Jadis au Paradis d'Éden ,

Lorsqu'il cultivoit son jardin ,

Adam n'en a point connu d'autre.

L'EAU fait cent miracles divers ;

Elle est la source des bons vers

Aux bords que l'Hypocrène arrose.

Anaxagore * en vain m'oppose

* Anaxagore, Philosophe Grec, surnommé l'*Esprit*, parce qu'il enseignoit que l'esprit divin étoit la cause de cet Univers. Il négligea le soin des affaires publiques & de ses propres intérêts, pour se livrer à l'étude de la philosophie. Il répondit à-quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il étoit venu sur la terre : *Pour contempler le soleil, la lune & les étoiles.* Il enseignoit que la lune étoit habitée, hypothèse très-probable, renouvelée depuis par l'ingénieux Auteur des Mondes. Il croyoit que le soleil étoit une masse de matière enflammée un peu plus grande que le Péloponèse. Comme on lui reprochoit qu'il se soucioit fort peu de sa patrie : au contraire, répondit-il en montrant le ciel, *j'en fais un grand cas.* On l'accusa d'impiété, & on le condamna à mort par

DE FRANCE.

5

Un amas d'argumens diserts.
Avec Thalès, de l'Univers
Je soutiens qu'elle fut la cause.

LOIN les Buveurs, soyons amans :
Amis, laissons les Allemands
Humer le vin en abondance.
Cherchons une autre jouissance :
L'eau nous provoque au jeu d'amour ;
Et l'on fait bien qu'en son séjour
Vénus autrefois prit naissance.

OUI, le vin n'est qu'un doux poison ;
Le vin égare la raison.
Ma liqueur jamais ne la trouble :
Par elle l'appétit redouble ;
Et bien souvent un buveur d'eau,
Sur le soir, au bord d'un ruisseau,
A l'art de pêcher en eau trouble.

PAR la Fayette & Rochambeau ,

coutumace. Il se retira à Lampsaque , où il établit une école , & passa tranquillement le reste de sa vie. Ses premiers Disciples l'y suivirent.

Thalès de Milet avoit établi , d'après Homère, que l'eau étoit le principe de toutes choses. *Ne vous laissez pas , disoit-il à ses Disciples , parce que vous pensez différemment les uns des autres ; mais aimez vous plutôt , parce qu'il est impossible que dans cette variété de sentimens , il n'y ait quelque point fixe où tous les hommes viennent se joindre.*

A ij

L'Anglois, dans le monde nouveau,
 Sous le pié s'est vu couper l'herbe.
 Il est moins fier & moins superbe,
 Il a mis de l'eau dans son vin ;
 Et l'Europe entière en refrain
 Répète à l'envi ce proverbe.

(Par M. de Saint-Ange.)

*M. LAVOISIER, de l'Académie
 Royale des Sciences.*

A I M A B L E Élève d'Uranie,
 La gloire marque tous tes pas
 Quand tu tiens d'une main hardie
 Ou l'astrolabe ou le compas.
 Tu fais pour la philosophie,
 Oubliant la Cour de Plutus,
 Faire admirer à ma patrie
 Le successeur d'Helvétius,
 Et l'ornement de la finance,
 Et la sagesse & l'opulence,
 Et les talens & les vertus.
 Lavoisier, lorsque jeune encore
 Tu paroïs rival de Newton,
 Et, comme un brillant météore,
 Viens étonner notre horizon ;
 Moi, je vois flétrir ma jeunesse
 Par les revers & le malheur ;

Mes jours s'usent dans la détresse ;
 Mon âme a perdu sa vigueur.
 Autrefois je charmois ma vie
 Par le commerce des Neuf Sœurs,
 Ou je cherchois dans la Chimie
 Des résultats souvent trompeurs ;
 Mais je méprisai la cabale,
 Ses secrets sont peu merveilleux ;
 Et la pierre philosophale
 Eût été celui d'être heureux.

(Par J. M. R. , Emp. à Laval.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Adieu* ; celui de
 l'Énigme est *Mercury* ; celui du Logogryphe
 est *Avenir*, ou se trouvent *Vire*, *Eu*, *rave*,
Ave.

É N I G M E.

PO U R les amans peine sensible ;
 Je suis un remède à l'Amour.
 Le temps, par qui tout naît & finit tour-à-tour,
 Me rend à la fin moins pénible.
 A l'Amitié je porte un coup plus lent ;
 Un peu moins vive, elle en est plus constante ;
 Mais si quelquefois je l'augmente

A iv

Elle me cède plus souvent.
 Sur ceux qui vous ont pu connoître,
 Églé, vous détruisez mes droits.
 Pour ceux qui vivent sous vos loix
 Je suis un vrai tourment, qui sera long, peut-être,
 Vous le pouvez abrégier toutefois.
 Pour le finir, vous n'avez qu'à paroître.

(Par M. Martineau.)

LOGOGRAPHIE.

SANS le vouloir, je t'offre ici mon nom.
 J'ai dix piés ; avec sept je t'indique un Oracle
 Que l'on consulte avec raison,
 Et qui jour & nuit sans miracle,
 Mais par l'effet d'un Art ingénieux,
 Parle aux oreilles comme aux yeux.
 En moi l'on trouve encore une place au Spectacle ;
 Le nom d'un métal précieux ;
 Celui d'un Maréchal de France ;
 Celui d'un monstre fabuleux,
 Connu dans les récits dont on berce l'enfance ;
 Un germe, objet de subsistance ;
 Un instrument harmonieux ;
 De tout aliment le passage.
 Pour ne te plus paroître obscur,
 Lecteur, en faut-il davantage ?
 Non : tu me vois, tu peux en être sûr.

(Par M. David.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RÉFLEXIONS de Machiavel sur la première Décade de Titc-Live, nouvelle Traduction, précédée d'un Discours Préliminaire, par M. D. M. M. D. R. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Alex. Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine, 1782. 2 Vol. in-8°.

UN grand mérite de cet Ouvrage est d'avoir un objet, un objet sensible & utile, & ce mérite se trouve dans le travail du Traducteur, indépendamment même de l'original.

Cette nouvelle Traduction joint l'élégance à la fidélité; elle étoit nécessaire pour faire connoître Machiavel à ceux à qui la langue Italienne n'est pas familière.

Un Discours Préliminaire, plein d'éloquence & de raison, Ouvrage du seul Traducteur, a son objet particulier, qui ajoute beaucoup à l'objet rempli par Machiavel.

Celui-ci, écrivant pour des Nations dégénérées qu'il vouloit réformer, s'efforce de les rappeler, sinon à la vertu, du moins à l'énergie antique par l'exemple des Romains; mais c'est principalement à des Républiques qu'il propose cet exemple.

Le Traducteur examine jusqu'à quel point les vertus des Républiques peuvent s'adapter

A V

aux Monarchies, & comment & en quoi nous pouvons & nous devons imiter les Romains dans des constitutions toutes différentes des leurs : c'est une des importantes questions qui puissent être traitées, & elle l'est ici d'une manière également solide & lumineuse.

Si l'Auteur veut nous donner les vertus des Romains, leurs qualités militaires, civiles, politiques & morales, leur valeur, leur discipline, leur constance, leur amour pour la patrie, leur fermeté dans la disgrâce, leur sagesse dans la prospérité, leur sagacité dans l'art de proportionner les moyens à la fin, il n'est pas moins attentif à nous garantir des vices dont ce peuple sublime n'étoit pas exempt ; il blâme hautement sa cruauté, sa perfidie, son ambition, son dessein manifeste & suivi d'affervir l'Univers ; & c'est ce qui distingue, autant que la diversité du sujet, la morale politique du Traducteur de celle de Machiavel ; la première est toujours pure, équitable, vertueuse, amie du genre-humain ; on n'en peut pas toujours dire autant de celle de Machiavel, quoi qu'en dise le Traducteur, qui a dû être favorable à son original. Le Philosophe Florentin est en général trop indifférent au vice & à la vertu, au juste & à l'injuste, à la tyrannie & au gouvernement modéré ; il donne à tous indistinctement des armes & des conseils ; il enseigne à réussir dans le mal comme dans le bien. Il lui importe peu qu'on soit

juste & bon, tout ce qu'il veut, c'est qu'on soit grand, c'est-à-dire, fort, & sur-tout que l'on soit habile; mais la force sans justice excite l'indignation & pousse à la révolte; la perfidie excite la défiance; & qu'est-ce qu'une force contre laquelle tout le monde est révolté? qu'est-ce qu'une habileté dont tout le monde se défie? Voilà le point sur lequel il falloit insister, voilà ce que le beau génie de Machiavel devoit s'attacher à éclaircir, à développer, à rendre sensible, comme l'a fait le Traducteur; car sa doctrine est le véritable antidote de celle de Machiavel; & les endroits qui nous font le plus de peine dans celui-ci, trouvent leur réfutation naturelle dans les principes établis par le Traducteur. Aussi se sent-on toujours porté à respecter ces principes. On en sent la vérité, on en aime la justice, au lieu qu'on est souvent tenté de disputer contre Machiavel. Comment le voir de sang froid prendre la défense du fraticide de Romulus, & assurer qu'il ne pouvoit pas s'en dispenser, parce qu'il faut que le fondateur d'une République soit seul, & ne puisse éprouver de contradiction? Comment regretter avec lui la rareté des scélérats illustres, des tyrans habiles, des factieux impunis, & le défaut d'énergie capable de produire de grands crimes? Comment partager son indifférence sur le bien & sur le mal? "Voulez-vous, dit-il, qu'une ville étende au loin sa domination?"

Non, je ne le veux pas, & c'est pour

A v)

l'avantage même de cette ville que je ne le veux pas.

« Les moyens se réduisent à deux, la douceur & la force. »

Remarquez bien qu'il vous en laisse le choix, & qu'il ne vous dit rien de plus pour vous engager au parti de la douceur qu'au parti de la force ; dans l'un & dans l'autre cas vous pouvez également compter sur lui, il ne vous refusera pas le secours de ses lumières, il vous conduira également au succès.

« Si vous prenez le parti de la douceur, ouvrez toutes vos portes aux étrangers.

Ici on ne peut qu'applaudir.

« Si vous prenez celui de la force, détruisez toutes les villes voisines..... Rome fut fidelle à ces principes. »

Et Rome fut violente, injuste & odieuse. Une telle République mérite

Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie,

Que cent peuples unis des bouts de l'Univers,

Passent, pour la détruire, & les monts & les mers.

Et c'est ce qui devoit le plus naturellement arriver. Si le contraire a eu lieu, c'est par un concours de causes qui ne nous sont pas assez connues, & , pour le dire en passant, ce n'est peut-être pas un médiocre défaut dans nos meilleurs Livres politiques, tels que ceux de Machiavel, de Bodin, de Montesquieu même, de voir toujours si évidemment que les événemens ont dû être tels

qu'ils ont été, c'est une manière de *prédire le passé*, dont on appercevroit le ridicule, s'il n'avoit pas été couvert à force d'esprit, de talent & de philosophie; car enfin, nous n'avons presque jamais toutes les données nécessaires pour asseoir un jugement certain de ce qui devoit arriver: à égalité d'esprit & de talent, on pourroit donner une autre explication tout aussi probable des mêmes événemens; & si toutes les données qui nous manquent nous étoient fournies à la fois, si le degré d'influence de chaque cause dans le concours de toutes, nous étoit assigné avec précision, nous aurions, avec les mêmes faits, des résultats politiques tout différens. On peut dire à ces Philosophes qui voient si clairement dans le passé la liaison des causes avec les effets, ce que La Fontaine disoit aux Astrologues: L'état où nous voyons aujourd'hui l'Univers, méritoit bien que quelques uns d'eux l'eussent prévu & annoncé; que ne l'ont-ils donc fait? Et quant à l'avenir, les causes sont sous leurs yeux, que ne prédisent ils les effets?

Et par où l'un périt un autre est conservé.

a dit Corneille; & il est vrai que tel est souvent le résultat de l'Histoire dans ses principaux événemens; cependant le rapport des effets avec leurs causes est infailible & invariable; d'où vient donc cette différence, sinon de ce que les causes paroissent être les mêmes, & ne sont pas les mêmes, & de ce

qu'aux causes apparentes se mêlent des causes réelles, mais secrètes, qui nous échappent.

Pour appliquer cette théorie aux Romains, il ne faut pas toujours dire : *Les Romains ont pris un tel moyen, & ils ont réussi ; donc voilà le moyen qu'on doit employer quand on se propose la même fin* ; car peut-être ont-ils réussi malgré le choix du moyen, & par d'autres causes tout-à-fait inconnues : il ne faut pas que l'événement nous en impose ; & pour profiter des leçons de l'histoire, on doit y regarder d'un peu plus près, on doit remonter à la nature des choses, & éclairer l'histoire par la philosophie. Le cœur humain est assez connu pour que nous sachions tous que

L'injustice à la fin produit l'indépendance ;

la fourberie la défiance, & la violence la révolte. Voilà ce qui fut & ce qui sera toujours, malgré tous les exemples contraires que l'histoire peut fournir ; ces exemples ne sont que des exceptions, & nous annoncent seulement qu'à cette cause première, qui eût produit infailliblement son effet, se sont mêlées d'autres causes qui l'ont contrariée, & qui en ont arrêté l'influence. Les Romains n'ont donc pas réussi pour avoir détruit toutes les villes voisines ; car, par la nature des choses, ce moyen violent devoit opérer le soulèvement de tous les peuples, la réunion de toutes les Puissances contre la Puissance

Romaine. Peut-être ont-ils réussi, parce qu'ils avoient affaire à des voisins ignorans & barbares, à des espèces de demi-sauvages qui n'avoient les uns avec les autres aucune liaison, aucune correspondance, qui ne savoient pas s'unir ni s'entre-secourir, qui peut-être ne savoient rien de ce qui se passoit chez leurs voisins. Peut-être les Romains ont-ils réussi, parce qu'ils appliquoient à une mauvaise fin & à de mauvais moyens des vertus & des talens qui devoient nécessairement réussir. Peut-être enfin durent-ils leurs succès à un concours de circonstances ignorées qui leur échappoient à eux-mêmes, & dont ils n'ont pu nous instruire; mais ce que nous savons certainement, c'est qu'il n'est pas possible qu'ils aient réussi uniquement pour avoir été violens, fourbes & injustes, parce que la nature des choses y résiste. Il y a, indépendamment des faits, des vérités métaphysiques, éternelles, invariables; quand l'histoire ne me montreroit pas la fin malheureuse de la plupart des Tyrans, je n'en saurois pas moins qu'un Tyran est toujours en danger, parce qu'il est toujours menacé par la haine publique & particulière. Les faits qui pourroient paroître démentir cette théorie, s'expliquent par d'autres causes apparentes ou cachées, connues ou ignorées, dont l'action a combattu l'influence de cette autre cause. Concluons donc que dans les inductions qu'on tire de l'histoire, il faut se défier des apparences, re-

monter à l'essence des choses, discuter les causes & leur rapport avec de certains effets, pour ne pas risquer de porter de faux jugemens, & d'établir des principes pernicioeux, d'après quelques exemples.

Continuons l'examen de Machiavel. Cet Auteur a un Chapitre dont le titre est : *Que la fraude sert plus que la force pour s'élever d'un état médiocre à une grande fortune.*

Et la force & la fraude, & la grande fortune à laquelle on parvient par l'un ou l'autre moyen, ou par tous les deux, sont trois choses très-mauvaises & très-condamnables, que l'Auteur paroît estimer beaucoup; mais passons-lui pour un moment cette estime, & voyons si la préférence qu'il donne à la fraude sur la force, est juste. Quoique les Romains se soient trop souvent permis la fraude, il est certain que la force en général a eu plus de part à leurs conquêtes, & que c'est principalement par la force qu'ils ont écrasé leurs ennemis.

Alexandre, celui de tous les Conquérans qui a poussé le plus loin sa fortune, peut avoir quelquefois employé la ruse; mais c'est ce qu'on apperçoit à peine dans son Histoire : on le voit toujours triompher par l'audace, par la valeur, par la force.

Enfin, il est un peu étonnant de voir un Écrivain, qui parle sans cesse d'énergie & de grandeur, préférer la fraude à la force; c'est qu'il trouve de la grandeur à tromper aussi bien qu'à vaincre, & qu'il veut qu'on réus-

fisse , n'importe par quels moyens ,

Dolus an virtus , quis in hoste requirat.

Mais on peut toujours vaincre , & on ne trompe qu'une fois , du moins des gens avisés. " *Si tu me trompes une fois , dit un proverbe Turc fort sensé , tant pis pour toi ; si tu me trompes deux fois , tant pis pour moi.* " Quand on se détermine à tromper , il faut donc , indépendamment de toute morale , avoir bien examiné si l'intérêt du moment est assez fort pour qu'on y sacrifie sa vie entière , pendant laquelle on se condamne à inspirer la défiance & à n'être jamais cru. Voilà ce que devoient peser avec soin ceux qui se déterminent toujours si facilement à tromper , & qui ne sentent pas qu'on a toujours intérêt de conserver une bonne réputation.

" La force seule , dit Machiavel , n'a jamais suffi pour s'élever de la médiocrité à une grande fortune , la mauvaise-foi seule y est quelquefois parvenue. "

Cela peut être , car il y a des exemples de tout ; mais il n'en est pas moins vrai que l'effet naturel de la mauvaise-foi est de décréditer , & de nuire aux succès futurs , si elle ne nuit pas toujours au succès présent.

" Xénophon , dans la vie de Cyrus , pour-
" suit Machiavel , prouve évidemment la
" nécessité de recourir à la mauvaise foi. "

Xénophon est un grand nom ; mais s'il a eu l'air de prouver cela (car on ne prouve

pas véritablement ce qui n'est pas) il a fait un grand tort à la morale sans servir la politique.

« Xénophon conclut tout simplement
 » qu'un Prince ne sauroit faire de grandes
 » choses sans apprendre l'art de tromper. »

Xénophon, en ce cas, a *tout simplement* fort mal conclu ; il s'est fait le précepteur imprudent du vice & de la bassesse.

« L'Historien a toujours soin de remar-
 » quer que jamais Cyrus, sans ce talent ,
 » n'auroit pû s'élever à ce haut degré de
 » puissance. »

Il a pris là un soin bien inutile , bien funeste , bien indigne d'un Historien & d'un Philosophe, & dont Machiavel n'auroit dû parler que pour en témoigner son indignation ; mais bien loin de s'en indigner , il s'y complait, il y ajoute, il développe cette doctrine, il cherche à l'appuyer par d'autres exemples, & il ne s'apperçoit pas qu'il lui échappe des traits qui la condamnent. « Les
 » Latins, dit-il, se portèrent à la guerre ,
 » parce qu'ils ouvrirent enfin les yeux sur
 » la mauvaise-foi des Romains. » Voilà ce qui arrive , on ouvre les yeux sur la mauvaise-foi , & on s'empresse de la punir.

« La mauvaise-foi est d'autant moins blâmable, qu'elle est plus couverte, comme
 » celle des Romains. » C'est comme si on disoit que l'empoisonneur le plus estimable est celui qui fait le mieux se cacher.

Dans le Chapitre intitulé : *Des sujets or-*

dinaires de guerre entre les Potentais, Machiavel s'exprime ainsi :

« Ai-je dessein de faire la guerre à un Prin-
» ce malgré les nœuds les plus solides for-
» més dès long-temps entre nous; je trouve
» des prétextes, j'invente des couleurs pour
» attaquer son ami plutôt que lui: je fais
» que son ami étant attaqué, il arrivera de
» deux choses l'une, ou qu'en prenant sa
» défense, il me fournira l'occasion de le
» combattre, ou qu'en l'abandonnant avec
» lâcheté, il découvrira sa foiblesse & le
» peu de cas qu'on doit faire de son al-
» liance. L'effet naturel de ces deux combi-
» naisons est de flétrir sa gloire & de faci-
» liter mes desseins. »

Fort bien; voilà donc ce que vous faites quand vous avez un dessein mal honnête, injuste, contraire à vos engagements & à la foi donnée; mais enfin ce dessein, l'approuvez-vous? le condamnez-vous? Il est évident que vous l'approuvez & que vous le recommandez.

C'est avec peine encore que nous voyons un Chapitre porter le titre suivant :

Un Prince ne peut vivre avec sécurité tant qu'il laisse le jour à ceux qu'il a dépouillés.
Quel mal est-il arrivé à Charlemagne pour avoir laissé vivre Didier, Roi des Lombards, dont il avoit envahi les États; & du temps même de Machiavel, quel a été pour François I l'inconvénient d'avoir laissé la vie à Maximilien Sforce, Duc de Milan? Nous

craindrions bien plutôt que cette maxime Machiavelliste ne devînt funeste au Prince usurpateur ou récupérateur, en mettant le Prince dépouillé dans la nécessité d'ôter la vie au vainqueur pour pouvoir la conserver. En devenant plus redoutable à son ennemi, on rend cet ennemi même plus redoutable.

Au reste, ce que nous avons dit, que Machiavel inspire le désir de disputer contre lui, n'est vrai que de certains articles, le plus grand nombre est de ceux où il entraîne & persuade. Son Ouvrage est plein de vérités qui importent au genre - humain, ses erreurs mêmes font d'un esprit très - étendu & très éclairé. C'est lui qui nous a enseigné à tirer de l'Histoire la plus grande utilité dont elle soit susceptible, en la faisant servir d'exemple & de preuve aux principes politiques qu'il établit : jamais on n'a fait de l'Histoire un plus bel usage, jamais on ne l'a mieux appliquée à sa véritable destination. Machiavel, l'un des plus grands penseurs qui aient écrit, a fourni beaucoup d'idées aux Écrivains politiques qui sont venus après lui ; & Montesquieu même peut, à quelques égards, passer pour son Disciple. Chaque Chapitre donne beaucoup à penser, & il y en a un grand nombre qu'on peut regarder comme d'excellens traités sur des matières délicates & curieuses, ou comme des démonstrations très - piquantes de propositions paradoxales qui avoient d'abord étonné. Nous citerons comme dignes d'une

attention particulière, dans le premier Volume, le Chapitre 7 : *Combien il importe à la liberté d'autoriser les accusations.* Le Chapitre 8 : *Qu'autant les accusations peuvent être utiles dans une République, autant la calomnie y est pernicieuse.* Le Chapitre 10 : *Qu'autant il est dû de louanges aux fondateurs d'une République ou d'une Monarchie, autant il est juste de blâmer les Auteurs d'un Gouvernement tyrannique.* Le Chapitre 17 : *Qu'un peuple corrompu qui devient libre, ne peut presque pas réussir à conserver sa liberté.*

Dans le second Volume, Livre second, le Chapitre 10 : *Que l'argent n'est pas le nerf de la guerre, comme on le croit communément.* Le Chapitre 15 : *Les États foibles sont toujours indécis, & la lenteur à se déterminer est toujours nuisible.* Le Chapitre 16 : *Combien les Armées modernes sont différentes des anciennes.* Le Chapitre 17 : *Quel cas on doit faire de l'Artillerie dans les Armées modernes, & si l'opinion universelle sur ce point est fondée en raison.* Le Chapitre 18 : *Qu'il est prouvé, par l'autorité des Romains & par l'exemple des anciens, qu'on doit faire plus de cas de l'Infanterie que de la Cavalerie.* Le Chapitre 24 : *Que les places fortes sont en général beaucoup plus nuisibles qu'utiles.* Le Chapitre 25 : *Que l'on prend un mauvais parti lorsqu'on veut profiter de la désunion d'une ville pour l'attaquer & s'en rendre maître.* Le Chapitre 33 : *Que les Romains laissoient leurs*

Généraux parfaitement maîtres de leurs opérations.

Livre Troisième, Chapitre 6 : *Des conjurations.* C'est un Traité complet à charge & à décharge sur cette matière, pour le moins très-délicate. Le Chapitre 8 : *Quiconque veut changer une République, doit examiner quelles en sont les mœurs.* Le Chapitre 9 : *Qu'il faut changer suivant les temps, si l'on veut toujours réussir.* Le Chapitre 10 : *Qu'il est impossible à un Général d'éviter une bataille lorsque l'ennemi veut la donner à quelque prix que ce puisse être.* Le Chapitre 12 : *Qu'un habile Général doit mettre ses Soldats dans la nécessité de se battre & donner à l'ennemi tous les moyens de l'éviter.* Le Chapitre 15 : *Qu'un chef vaut mieux que plusieurs, & que leur multitude nuit au bien.* Le Chapitre 20 : *Un trait d'humanité sert plus à vaincre les Falisques que la prudence des Romains.* Le Chapitre 27 : *Comment on rétablit la paix dans une ville divisée, & qu'il est faux que pour conserver son autorité il faille entretenir la désunion.* Ce Chapitre est peut-être celui dont on doit savoir le plus de gré à Machiavel. Il prouve au moins que l'odieuse maxime : *Divide & impera*, n'appartient pas au Code Machiavelliste. N'oublions pas non plus le Chapitre 29, dont le titre est *que la corruption du peuple vient toujours de celle des Princes.*

Dans tous ces Chapitres, & dans plusieurs

autres que nous pourrions citer , l'Auteur établit des maximes saines , & fait de l'Histoire , tant ancienne que moderne , l'usage le plus lumineux ; mais nous ne voudrions pas affirmer que ces Chapitres mêmes fussent par-tout entièrement exempts de ce venin qu'on appelle Machiavellisme.

NOUVELLE Bibliothèque de Société, contenant des faits intéressans, des mélanges de Littérature & de morale, des variétés historiques, un choix de bons mots, des Poésies, Contes, &c. A Londres, & se trouve à Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques,

DANS une langue aussi riche que la nôtre en variétés Littéraires , il est facile de faire un passable Recueil du genre de celui-ci ; mais il n'est pas aisé de renfermer en quatre Volumes autant de morceaux précieux de littérature, de morale & de poésie qu'en offre cette *nouvelle Bibliothèque*. C'est un Recueil presque aussi instructif qu'amusant , & fait avec autant de goût que de variété. Il y a sans doute d'autres morceaux qui ne s'y trouvent pas , & qui auroient pu y être admis ; mais il en renferme bien peu (s'il en renferme en effet) que le goût eût voulu en exclure. Ainsi cette observation est un éloge de nos richesses Littéraires , & non un reproche pour l'Auteur de ce Recueil.

La seule division des Chapitres annonce,

non pas un Compilateur laborieux qui entasse sans intelligence ce qu'il a choisi sans goût, mais un Littérateur instruit, qui apprécie ce qu'il adopte, & qui, par l'ordre qu'il donne aux matériaux qu'il emploie, prouve autant de lumières & de logique que leur choix annonce de goût. Nous voudrions pouvoir faire connoître amplement à nos Lecteurs cette précieuse Collection; mais comment faire un choix parmi des morceaux tous également bien choisis? Nous allons parler, non des meilleurs, mais des plus commodes à citer, ou des moins connus. *Les faits intéressans* seront lûs avec intérêt, & les *Mélanges* forment une riche mine d'instruction & de plaisir. Après la Traduction de deux Lettres de *Brutus*; l'excellente *Conversation du Maréchal d'Hocquincourt* avec le Père *Canaye*, par Saint - Évremond, &c. &c. on trouve quelques Pensées détachées du Docteur Swift. Nous allons en transcrire deux.

“ La seconde moitié de la vie d'un homme sage est employée à se délivrer des folies, des préjugés & des fausses opinions qu'il a contractés dans la première. ”

L'autre Pensée est aussi vraie qu'originale-
ment rendue.

“ La raison pour laquelle on voit si peu de mariages heureux, c'est que les jeunes filles emploient tout leur temps à faire des filets, & qu'elles ne pensent point à faire des cages. ”

Les

Les *Variétés historiques* sont divisées en Anecdotes Françaises, Anecdotes Angloises, Espagnoles, Allemandes, Italiennes, &c. On trouve des choses très-curieuses dans les *Usages des différentes Nations*.

« Le Roi de Loango prend ses repas en
» deux maisons différentes : il mange dans
» l'une & boit dans l'autre. »

Il y a beaucoup de magnificence dans les titres que prend le Roi d'Arrakan. « Posses-
» seur de l'éléphant blanc & des deux pen-
» dans d'oreilles, & , en vertu de cette pos-
» session, héritier légitime de Pégu & de
» Brama, Seigneur des douze Provinces de
» Bengale, & des douze Rois qui mettent
» leur tête sous la plante de ses pieds. »

« Le Roi d'Ava est appelé Dieu; & lorsqu'il
» écrit à un Souverain étranger, il s'appelle
» Roi des Rois, auxquels tous les hommes
» doivent obéir, comme étant parent &
» ami de tous les Dieux du ciel & de la
» terre; celui qui, par l'affection qu'ils ont
» pour lui, est la cause de la conservation
» de tous les animaux, & de la succession
» régulière des saisons; frère du soleil, pro-
» che parent de la lune & des étoiles,
» maître absolu du flux & du reflux de la
» mer, Roi de l'éléphant blanc & des vingt-
» quatre parasols. »

« Quand le Roi de Pégu apprit qu'il n'y
» avoit point de Rois à Venise, il fit un si
» grand éclat de rire, qu'une toux le prit ;

N°. 23, 7 Juin 1783.

B

» & qu'il eut beaucoup de peine à parler à
 » ses courtisans.

» Les Chiruguanes, peuple de l'Amérique
 » Méridionale, vont tous nus; cependant
 » ils ont des culottes; mais ordinairement
 » ils les portent sous le bras, comme nous
 » nos chapeaux. »

Parmi les Anecdotes Littéraires, il s'en
 trouve une au bas de laquelle il ne manque-
 roit que le nom d'un Philosophe Grec, pour
 exciter la plus profonde admiration, & pour
 faire dire qu'aucun héroïsme n'est compa-
 rable au stoïcisme des anciens Sages.

» Lamotte, par mégarde, marcha sur le
 » pied d'un jeune homme dans une foule;
 » celui-ci lui donna un soufflet: Monsieur,
 » lui dit Lamotte, vous allez être bien fâ-
 » ché; je suis aveugle. »

Nous ne citerons qu'une des anecdotes
 plaisantes :

» Une femme galante disoit à un ivrogne:
 » croiriez-vous, Monsieur, que depuis dix
 » ans que je suis veuve, il ne m'a pas pris
 » la moindre petite démangeaison de ma-
 » riage? — Croiriez-vous, Madame, que
 » depuis que je me connois, je n'ai jamais
 » eu soif? »

Nous ne citerons ni aucune Poésie, ni
 aucun des Contes en prose qui terminent le
 Recueil, quoique le choix de l'un & de
 l'autre article soit fort bien fait; & nous
 nous bornerons à l'Anecdote suivante :

» Farinelli, Musicien du Roi d'Espagne,

» avoit commandé au Tailleur un habit ma-
» gnifique ; quand on le lui rapporta , il de-
» manda son mémoire. Je n'en ai point ,
» répondit le Tailleur , & n'en ferai point ;
» pour tout payement , je n'ai qu'une grâce
» à vous demander. Je sais, continua t'il en
» tremblant , que ce que je desire est un
» bien inestimable , c'est un bien réservé à
» des Monarques ; mais puisque j'ai eu le
» bonheur de travailler pour un homme
» dont on ne parle qu'avec enthousiasme ,
» je ne veux d'autre payement que de lui
» entendre chanter un air.

» Farinelli tenta inutilement de lui faire
» accepter de l'argent, le Tailleur ne voulut
» jamais y consentir ; enfin après beaucoup
» de débats , Farinelli , vaincu par l'extrême
» desir que cet homme avoit de l'entendre ,
» & plus flatté peut être de la singularité de
» cette aventure , que de tous les applaudis-
» semens qu'il avoit reçus jusques là , s'en-
» ferma avec lui , chanta les morceaux les
» plus brillans , & se plut à déployer toute
» la supériorité de ses talens. Le Tailleur
» étoit enivré de plaisir ; plus il paroissoit
» étonné ou attendri , plus Farinelli mettoit
» d'énergie dans son chant , plus il s'effor-
» çoit de faire valoir toute la séduction &
» toute la magie de son art.

» Quand il eut chanté , le Tailleur , hors
» de lui-même , lui faisoit des remerciemens ,
» & se préparoit à sortir. Non , lui dit Farinelli , j'ai l'âme sensible & fière , & ce

B ij

» n'est même que par-là que j'ai acquis
 » quelque avantage sur les autres Chanteurs.
 » Je vous ai cédé, il est juste que vous me
 » cédiez à votre tour. En même-temps il
 » tira sa bourse, & força le Tailleur de re-
 » cevoir le double de ce que son habit pou-
 » voit valoir. »

Ce Recueil répond parfaitement à son
 titre, qui ne promet que ce qu'on trouve en
 effet dans l'Ouvrage. C'est réellement une
 Bibliothèque très instructive, très amusante,
 & qui peut tenir lieu de plusieurs rayons de
 livres, sur-tout à la campagne.

MÉMOIRE Physique & Médicinal, &c.
 par M. Thouvenel. A Paris, chez Didot
 le jeune, Imprimeur de MONSIEUR,
 quai des Augustins.

LA vérité éprouve souvent de grandes difficul-
 tés, & plus souvent encore, mal accueillie par ceux
 auxquels on la présente, elle languit dans l'obscu-
 rité. Les hommes tiennent à leurs opinions, à leurs
 préjugés. Renoncer à des idées qu'on avoit toujours
 cru vraies, en adopter de nouvelles qui contra-
 rient celles là, sont des choses dont tout le monde
 n'est pas capable. L'histoire de l'esprit humain nous
 en présente des exemples continuels. Combien
 d'opinions dont on reconnoît la fausseté, & aux-
 quelles on tient toujours ! Combien d'autres dont la
 vérité est démontrée, & qu'on refuse d'admettre !
 Un seul homme peut donc absolument avoir raison
 contre l'opinion publique ; mais peu-à-peu les bons
 esprits se rangeront de son côté, & il finira par em-
 porter tous les suffrages.

Cette révolution toujours difficile & lente, lorsqu'il s'agit d'établir une vérité nouvelle, l'est encore bien plus quand on veut en faire revivre une ancienne, avilie par le temps, rejetée des Savans de tous les âges, rangée par le Peuple même dans la classe des préjugés les plus grossiers.

Dans un Ouvrage que nous avons déjà annoncé, & qui a pour but de prouver qu'il existe des rapports évidens entre le phénomène des *sourciers*, ceux du *magnétisme* & de l'*électricité*, on a entrepris d'opérer cette double révolution. Non-seulement on y avance un fait universellement proscrit, mais on en assigne une cause absolument nouvelle : non-seulement l'Auteur se déclare hautement le défenseur de la Baguette divinatoire, comme phénomène appartenant à l'animalité, mais il devient encore, pour ainsi dire, le garant du magnétisme animal, en rapportant l'un & l'autre de ces phénomènes à l'agent universel de l'électricité.

A l'autorité très-grave de M. Thouvenel, en faveur du *sourcier* Bleton, est venu se joindre le témoignage très-imposant de bien d'autres Savans de tous les ordres, qui ont répété les mêmes expériences, tant à Paris que dans les Provinces, depuis la publicité de l'Ouvrage de M. Thouvenel en 1780. Nous ne pouvons être en aucune manière garans de ces expériences que d'autres Savans ont depuis contestées; mais l'Ouvrage dont il s'agit contient d'ailleurs des choses assez neuves & assez importantes pour le rendre recommandable. On y retrouve sans cesse ce double objet, 1°. d'éclairer les hommes sur les rapports que l'Auteur annonce entre les phénomènes de la Baguette divinatoire, du Magnétisme & de l'Électricité; 2°. de ramener aux principes & aux loix de la vraie Physique, & sur-tout de la Médecine, l'immense perspective de ces phénomènes étonnans. Nous avons extrait de l'Ouvr

vraie même une grande quantité de passages qui y étant épars & souvent isolés ne peuvent que perdre de leur prix. Cet Extrait sera tout entier de l'Auteur, & sera connoître à quoi peuvent servir dans l'étude de la Médecine les connoissances physiques & chimiques, & sur-tout le génie capable de les employer.

Après avoir rapporté les principaux faits qui annoncent une grande analogie entre le fluide électrique & l'agent des impressions de sensibilité de la part de l'eau sur le corps des sourciers, après avoir indiqué les expériences qui achèveront de dévoiler toute l'étendue de ce phénomène, M. Thouvenel ajoute : « Ne trouvera-t-on pas de nouveaux rapports entre l'électricité souterraine, l'électricité atmosphérique & l'électricité animale ; rapports dont la connoissance paroît si importante d'après les principaux faits & les aperçus de ce Mémoire ? Les traînées d'eaux intérieures ne sont-elles pas les conducteurs naturels de la première, comme les nuages dans l'air, comme les vaisseaux sanguins dans les animaux ?... D'après ce rapprochement, & par la correspondance universelle de l'électricité terrestre & atmosphérique qui se transmet aux corps organiques, tel homme ne sent-il pas l'eau sous terre comme beaucoup d'autres la sentent dans l'air, bien avant qu'elle ne s'annonce même au baromètre ? comme un vaporeux sent l'orage, comme un gouteux sent la neige, &c. »

« L'état alternatif d'un sourcier placé ou sur le filon d'une eau souterraine & courante qui lui donne une convulsion plus ou moins forte, ou bien sur une eau vague, éparse & stagnante qui ne lui fait éprouver qu'un mal-aise général, de la lassitude, de la courbature, du mal à la tête, &c. n'est-il pas comparable à l'état d'un autre homme qui, dans la sphère d'action d'un foyer électrique concentré,

éprouve une commotion forte, un ébranlement considérable; tandis que dans un atmosphère simplement surchargé d'un fluide éparpillé, il ne ressent que des symptômes analogues à ceux du sourcier dans la seconde position.... Le mouvement pareillement alternatif, celui de rotation directe de la baguette sur son axe, indiquant le foyer & le trajet des sources, ou celui de rotation rétrograde dans l'éloignement de ces sources, indiquant leur profondeur, ne tient-il pas aussi à l'électricité terrestre positive & négative, ou plutôt à son action attractive & répulsive, qui se communiquant met en jeu l'électricité animale? »

« Au reste, qu'on ne croie pas que tout se passe de la même manière à l'égard des différens sourciers, & quant au mouvement de leur baguette & quant aux affections de leur corps.... il y a des contrées où cette espèce d'hommes paroît beaucoup plus commune que dans d'autres.... Peut-être trouvera-t-on, en fixant sur ce point l'attention des Observateurs, que les foibles nuances de la sensibilité physique animale aux impressions des eaux comme conductrices d'électricité, se rencontrent dans beaucoup d'individus, quoiqu'il soit assez rare d'y trouver le degré de susceptibilité éminente qui constitue la race des sourciers.... On verra par les exemples connus & cités de quelques-uns d'entre-eux, distingués & savans, que les eaux souterraines, à part ce qui concerne la baguette, font des impressions bien différentes sur les différens individus de cette classe d'hommes, & que les organes sur lesquels se portent ces impressions ne sont pas non plus les mêmes. Ces divers effets de l'électricité terrestre paroîtront analogues & parfaitement relatifs à ceux que produit sur un grand nombre d'hommes l'électricité atmosphérique renforcée, concentrée par des nuages ou autrement. Quelle prodigieuse variété de sensa-

nons & de symptômes produit un seul orage sur les corps foibles, & même sur les forts !... En un mot, tel homme est électrisé & ému à sa manière par le nuage qui passe sur sa tête, tel autre par la traînée d'eau qui coule sous ses pieds. Si la différence des milieux (de la terre ou de l'atmosphère) change quelque chose à la communication de ce fluide & à son action sur les corps qui en sont éminemment susceptibles, au moins elle n'en est pas interceptée ni détruite. »

« Cette manière de voir & j'ose presque dire de démontrer la cause commune, la série générale de ces opérations, occultes jusqu'à présent, ne justifie-t-elle pas ce que j'ai dit ailleurs de la prétendue hydrosophie de Parangue ? Ne trouvera-t-on pas que cette impression, sans doute bien distincte de la vraie vision intuitive à l'égard des objets extérieurs, est en tout dépendante du même principe que l'impression observée sur le corps des autres sourciers, & dont le sentiment se porte chez l'un sur les poumons, chez l'autre sur les intestins, tantôt sur le diaphragme ou sur le cardia, tantôt sur le gosier ou sur tous les muscles extérieurs ? Ne verra-t-il pas un jour quelque nouveau sourcier nous dire qu'il entend les sources couler sous terre, parce qu'il aura dans l'atmosphère de leurs émanations électriques, des bourdonnemens ou tel autre mouvement dans les oreilles, comme on voit en effet des hommes en éprouver dans un atmosphère électrisé par un orage ou par de fortes machines ? enfin, par une suite de merveilles physiques, toujours émanées de la même cause, ne verra-t-on pas aussi d'autres individus flâter les eaux, comme on voit l'onagre & le chameau les sentir à de très-grandes distances ? (*Voyez Moïse & Buffon,*) & comme on sait que le chien de chasse les suit à la piste, quoiqu'enfouies dans les entrailles de la terre ? »

« Ne trouvera-t-on pas enfin , en revenant sur tous ces faits au moins très probables , bien des expériences lumineuses à faire pour étendre l'importante comparaison que nous voulons établir , des produits de l'électricité naturelle , atmosphérique & terrestre sur le corps humain ? On les comparera encore , ces produits infiniment diversifiés , à ceux qui résultent de l'électricité artificielle appliquée & variée de toutes les manières à titre de remèdes , à ceux de l'agent magnétique naturel ou factice administré dans les mêmes vues , à ceux aussi de ces électres magnétiques composés dont il a été question , & avec lesquels je n'ai prétendu faire que de simples essais. On appercevra enfin de plus en plus par le rapprochement de ces faits , la frappante analogie que j'ai toujours eue présente en composant ce Mémoire , & dont les preuves liées avec celles qui démontrent l'existence de la Baguette divinatoire , feront sans doute trouver à cet instrument prescrit , grâce auprès des Physiciens. »

« Ne reconnoîtra-t-on pas qu'il en est sur le corps vivant des effets du magnétisme aérien , atmosphérique ou autre , comme de ceux du minéralisme souterrain , aqueux , métallique , &c. c'est-à-dire , qu'ils sont de part & d'autre (ces effets) subordonnés à des circonstances de constitution , de santé , d'intempéries , &c. ; qu'ils sont avec de grandes variations de plus au moins , réservés à un certain nombre d'individus spécialement mobiles & irritables ; qu'ils sont particulièrement & quelquefois sympathiquement répartis , imprimés à certains organes plus foibles , plus susceptibles , sous des formes infiniment diversifiées ?.... On trouvera en un mot que les individus magnétiques , magnétisés , & les individus sourciers actuellement dans la sphère & sous l'empire du principe , sont absolument & physiquement dans le même cas ; qu'ils sont livrés les uns & les autres aux in-

B.

fluences du même agent, du généralissime fluide électrique, y éprouvant des effets très-analogues. On connoîtra mieux ce fluide subtil & actif, dont la distribution dans toute la masse de l'atmosphère & de la terre, comporte des concentrations locales, présente des foyers particuliers, comme dans les traînées d'eaux souterraines & atmosphériques, comme dans les filons métalliques & bitumineux, comme dans les corps organiques animaux & végétaux, &c. »

« D'après ces considérations toujours plus étendues sur le magnétisme, essentiellement assimilé à l'électricité, quant à ses relations avec l'organisme, d'après toutes les vûes & les réflexions secondaires qui en dérivent, & qui doivent tendre à rapprocher ces sciences de la Médecine, n'aura-t-on pas le droit de dire aux premiers partisans de ces voies de médiations déguisées, clandestines : agrandissez vos moyens au lieu de les étendre, rendez-les plus physiques, moins illusoires & moins empyriques. Quant aux sectateurs du second ordre, on les laissera tâtonner, s'enquêter de toutes parts, méditer & commenter les Brown, les Graham, &c. s'amuser & s'abuser de petites boîtes quarrées & pointues, dont la forme & l'armure sont pour le moins indifférentes; on les laissera, dis-je, en possession de ces petits appareils qui courent & font courir les rues, jusqu'à ce qu'ils deviennent le jouet des écoliers de Physique. Cette science, qui ne laisse pas facilement usurper ses droits, ne manquera pas de rechercher ce qui dans les effets attribués à l'agent matériel dont il s'agit, doit lui appartenir légitimement, pour pouvoir faire ensuite le partage de ce qui tient à l'imagination.... Des remarques ultérieures sur l'abus ou la facilité de ces moyens occultes, & sur la distinction utile des affections corporelles & morales, qu'ils peuvent produire sur l'organisme humain, ne ten-

droient qu'à restreindre & non à rejeter l'adoption du magnétisme médical. On en abusera encore comme on a abusé de la Baguette divinatoire, après les avoir bien persécutés & exaltés l'un & l'autre, & comme aussi on abuse, bien qu'elle soit mieux connue, de l'électricité empiriquement adaptée & appliquée à l'économie animale; mais tout cela rentrant dans le domaine de la vraie Physique appartenant à la Médecine, cet Art, le plus vaste de tous, ne pourra manquer d'acquiescer, par la réunion de ces connoissances homogènes, plus d'extension & plus de lustre. »

« Mais il ne faut pas que les Physiciens, qui ne sont que cela, aillent plus loin dans le domaine de la Médecine. Leurs usurpations ont toujours été préjudiciables à cet Art; ils sont trop éloignés de connoître ou trop portés à rejeter les loix de l'organisme vivant, bien différentes de celles des corps passifs & inanimés qui sont l'objet spécial & habituel de leur étude; ils sont aussi trop disposés par-là à étendre leurs prétentions, leurs dogmes, à agrandir le pouvoir de leurs agens qu'ils veulent sans cesse assimiler & appliquer au mécanisme de la vie.... Mais la Médecine n'en retirera pas à beaucoup près le parti qu'on veut lui en promettre. Cette science, dégagée de ses erreurs, de ses préjugés, conservera toujours sur l'homme sain & malade ses anciens droits, sans dédaigner toutefois ce que de sages Novateurs pourront lui suggérer d'utile. »

« Elle a encore à se tenir en garde contre les entreprises d'autres usurpateurs, tout aussi dangereux, mais pourtant moins étrangers à son objet, moins éloignés, si je puis le dire, du sanctuaire de la vie, que les Physiciens dont il vient d'être question. C'est aux Chimistes qu'il appartient d'occuper l'espace qui se trouve entre la Physique & la Médecine. C'est à eux surtout à rapprocher les phéno-

B v)

mènes électriques des phénomènes phosphoriques ; & ce rapprochement deviendra pour ces Sciences naturelles une source de lumière aussi féconde que l'est dans la nature même, & dans les procédés de l'art, la matière des phosphores & de l'électricité. On suivra cette matière jusques dans les réduits obscurs de l'organisme vivant. »

« Le mécanisme & les produits de la sanguification, par une suite de ces recherches, deviendront plus faciles & plus importants à connoître.... On concevra, on démontrera, peut-être, qu'il n'y a qu'une seule cause immédiatement génératrice de l'échauffement, de la coloration & de la con-crescibilité plastique du sang ; trois qualités qui seules constituent, moyennant le mouvement, toute la vie organique. On apprendra que la substance colorée de ce fluide se forme en partie de la matière sucrée, contenue, engendrée dans l'émulsion chyleuse ou laiteuse, laquelle est destinée à renouveler le sang ; que le foyer de cette conversion se trouve dans le poumon, dont le principal usage est d'absorber, du sein de l'air, le fluide subtil, vrai principe matériel de couleur, de chaleur & de plasticité. On apprendra de plus, que cette matière rouge, constituée telle par sa nouvelle combinaison, tendante à celle des corps huileux-résineux, n'est point dissoute dans le sang, mais renfermée dans des vésicules particulières, visiblement tissues, blanches, transparentes, de figure sphéroïde aplatie, (au moins dans l'homme) ; que ces globules vraiment organisés & pleins de matière rouge, sont nageans & roulans dans une lymphe partie con-crescible, partie incon-crescible.. . On demandera encore compte aux Chimistes du fer qui se trouve dans le sang, & ils pourront donner de fortes preuves, qu'au moins une partie de ce fer y est réellement engendré, formé de toutes

pièces (comme dans les végétaux) ; que ce métal , combiné avec le même principe éthère , que le sucre émulsif animal , fait partie constituante de la matière rouge. Ils donneront aussi à conjecturer , que la présence de cette combinaison colorée , *quasi* résineuse & un peu métallique , médiocrement inflammable , fortement aérée , remplit , dans l'économie animale , des devoirs importants , sur lesquels ils s'expliqueront un jour avec les Physiciens , promoteurs zélés du *magnétisme* , de l'*électricité* & du *pneumatisme*. »

« Ils iront encore plus loin que ceux-ci sur les autres procédés successifs de l'animalité..... Les produits divers résultant de ces procédés , ne sont pas plus fournis aux animaux par leurs alimens , qu'aux plantes par la terre. C'est sur-tout de l'atmosphère que dérivent & s'absorbent pour les uns & les autres les élémens primitifs de ces mixtes & de ces composés organiques. C'est l'organisme même végétal ou animal qui les travaille & les combine à sa manière..... Mais il ne faut pas perdre de vue cette importante distinction des fluides subtils , électriques , aérés , ou autres plus composés , qui pénètrent & traversent le corps vivant , sans y être privés de leur état d'aggrégation , & sans s'y combiner , d'avec ceux de même nature , qui s'y fixent pour y former d'autres substances , pour s'assimiler à celle de l'organisme. C'est-là ce qui sépare la science du Chimiste de celle du Physicien. »

» La Médecine , éclairée du flambeau de ces deux Sciences , devra cependant se défier de leurs fausses lueurs , & se prémunir contre leurs séductions. Elle tempérera le dogme trop ardent des Chimistes , & le renversera lorsqu'il sera trop léger. Elle animera , pour ainsi dire , l'automate des Physiciens , trop adonnés , pour le compte des Médecins , à l'étude des matières inactives. Mais , si par les secours

réunis des uns & des autres , elle se croit jamais parvenue à une parfaite connoissance du sang & des nerfs , elle sera bien près de connoître tout l'organisme.... »

« Tant que l'on ne considérera le sang que comme un fluide circulant, très-composé, fournissant à toutes les sécrétions alibiles, muqueuses & autres ; tant que l'on ne verra les nerfs, vasculieux ou non, que comme les instrumens de la sensibilité, de la mobilité, opérant cette nutrition, ces sécrétions, &c. ; tant que l'on ne saisira pas l'ensemble, la combinaison constante de leurs fonctions respectives ; enfin, tant que la Médecine ne consentira pas à s'aider de tout ce que peuvent lui fournir les Sciences accessoires, en se réservant toutefois le droit d'en appliquer elle-même les résultats homogènes, elle n'aura jamais sur le corps vivant que des fragmens de savoir, des idées incomplètes, incohérentes, peu capables de la diriger, au moins dans ce qui concerne le mécanisme intérieur de l'animalité. »

« Mais un des principaux phénomènes, appartenant aux animaux, sur lequel la Médecine ne peut se passer d'être éclairée, c'est l'acte de leur subsistance fondamentale émanée de l'atmosphère ; subsistance bien plus essentielle que tout autre tirée de la nourriture. Leur corps est sans cesse pénétré, traversé par des torrens de feu & d'air. Le poumon est le principal réceptacle de ces fluides subtils. C'est de là qu'en partie digérés, combinés, ils passent dans le sang qui s'en nourrit & s'en sature. Tout dans cette liqueur vivante porte l'empreinte d'une vraie turgescence d'air & de feu. Lorsque le sang est mort, on soustrait à l'action des puissances vitales qui l'animent & le meuvent, son examen chimique y démontre encore mieux cette composition éminemment ignée-éthérée. Ces principes

sont ou intimement combinés ou à demi-dissous, ou simplement disséminés dans cette chair coulante & visqueuse. »

» C'est à cet alliage, constamment entretenu dans une agitation oscillatoire, intestinale & progressive, que tiennent sa couleur, sa chaleur, sa plasticité; en un mot, sa vie. Celle-ci ne fait réellement que s'exercer sur les alimens grossiers que lui prépare l'estomac; mais elle est entretenue & sans cesse renouvelée par les matières subtiles qui lui sont fournies du réservoir pulmonaire. »

« Cet organe, dont l'étendue est immense, sert en quelque sorte de médiateur entre le cerveau & le cœur. Les artères sont à celui-ci ce que les nerfs sont à l'autre. Le sang abondamment imprégné dans le poumon, du fluide électrique de l'atmosphère, le transmet au cœur, où il se concentre, & de-là, par le système artériel, dans tout le corps, où il porte la chaleur & la vie. Cette liqueur chaude & vivante est, par son écoulement, son attrition, son bouillonnement perpétuel, & plus encore par sa constitution globuleuse, inflammable & ferrugineuse, éminemment propre au développement, à la transmission du fluide électrique, devenu principe constituant de l'animalité; mais tout porte à croire que c'est spécialement dans le cerveau & les dépendances qu'aboutit le flot de cette matière subtile, vivifiante. Dans ce sécrétoire spongieux & pulpeux, comme dans un filtre, éprouvant une nouvelle préparation, elle devient propre à d'autres usages, plus essentiels encore à l'animalité que dans tout ce qui appartient au système sanguin, & en même-temps plus nobles & plus relevés dans l'homme, puisqu'en effet ils tiennent de plus près au sanctuaire & aux fonctions de l'âme. C'est au moyen des nerfs, ses véritables conducteurs, que cette vapeur animée, épurée, concentrée, se répartit ensuite à tous

les élémens organiques & à toutes les masses organisées du corps, pour y répandre, avec des nuances qui tiennent à l'organisation, le sentiment & le mouvement.... Ainsi le cerveau & les nerfs, ainsi le cœur & les artères, sont, chacun de leur côté & chacun pour leur part, mais toujours de concert, les deux grands instrumens de la vie & de la santé. Ainsi l'agent qui les met en jeu, qui circule & se transmet de l'un à l'autre par des communications infinies, est donc toujours & par tout le même; toujours & par tout ce fluide actif pénétrant (*impetum faciens*), que l'on appellera au surplus, je le répète, comme on voudra. Qu'il soit révéndiqué, caractérisé, spécifié par les partisans de la secte *électrique* ou *magnétique*, n'importe; d'autant que d'après un grand nombre de faits, d'inductions, d'analogies, ces deux agens, avons nous présumé, n'en font qu'un dans le système général de la nature. »

« Parcourez une foule d'écrits dans lesquels il est question de cet *électricité* ou de ce *magnétisme*, appartenant à l'animalité, vous trouverez par-tout des traces, des fragmens de cette grande connoissance, susceptible encore d'une bien plus grande extension..... J'aurois pu tirer parti de ce concours de témoignages & d'éclaircissémens sur cet objet, pour mieux faire juger & restreindre les novateurs en ce genre; pour inviter les Médecins à accorder plus d'attention à cet ordre de recherches physico-médicales, & de la reconnoissance à ceux d'entre eux qui, au risque d'éprouver des dégoûts & des persécutions, s'en sont gravement occupés; mais ils n'auroient pas manqué de me répondre que ces Médecins-Physiciens (*Alphysiciens* s'il en fut), sont trop portés à faire de leur côté, ce qu'on a tant de fois vu faire par les Médecins Alchimistes, courant sans cesse après la chimère des Médecines univer-

selles, ou du moins abusant par ce fol espoir le peuple crédule, toujours trompé & toujours dupe sur cela. Ils auroient donné pour preuve ce qui se passe actuellement sous leurs yeux en Angleterre, en France, en Allemagne, mettant en opposition les temples & les chambres de médications mystérieuses avec les arcanes des adeptes nouveaux titrés ou non titrés; mais toutes ces preuves n'auroient pas plus fait pour l'adoption de ces hospices modernes consacrés à la santé, que contre la confiance populaire aux panacées secrètes. »

« J'aurois pu encore, rapprochant des moyens de curation pharmaceutique, ordinaires & usuelles, ceux que promet la Médecine nouvelle, électrique & magnétique, faire appercevoir, d'après des préceptes généraux déduits de ce qui précède, leurs limites respectives, & prévenir les abus, les incursions, les promesses vaines, &c... Il auroit pu résulter de ces réflexions quelque avertissement profitable à ceux qu'un penchant irrésistible, inconcevable pour tout ce qui est occulte, déguisé, merveilleux, conduit toujours à préférer les médications empyriques dans tous les genres, physiques ou alchimiques..... Enfin j'aurois pu, des connoissances les plus positives, répandues dans ce mémoire, sur l'électricité & le magnétisme, considérés seulement comme agent physique, inhérent à la constitution des êtres organiques vivans, tirer de plus fortes inductions encore pour assimiler aux phénomènes de cet ordre physique, celui de la baguette ou des baguettes, & pour en expliquer le mécanisme tout aussi bien que l'on explique celui des conducteurs électriques, des barreaux magnétiques, &c. Mais le temps achèvera tout cela. »

« La lumière, une fois rendue sur ce point d'ignorance & de superstition, s'agrandissant encore par son rapprochement avec celle qui émane des phé-

nomènes du magnétisme & de l'électricité, va sans doute éclairer les hommes, scrutateurs de la vérité, sur d'autres points non moins enveloppés de prestiges & de ténèbres, non moins en butte aux esprits forts & foibles, incrédules ou croyans fanatiques. »

« Cette lumière, dirigée vers une foule de phénomènes bien constatés, qui décèlent entre les individus vivans, soit de même espèce, soit d'espèces différentes, un pouvoir d'action réciproque, mais très-inégal; action de laquelle on voit un exemple frappant dans le fait des *sourciers*; cette lumière, depuis long-temps entrevue, mais toujours obscurcie par quelque prestige, comme celle de la baguette divinatoire, conduira sans doute à mieux apprécier & ces phénomènes & leurs causes. »

« De la science certaine, & presque devenue dogmatique, des influences de l'électricité naturelle, spontanée, atmosphérique & terrestre sur tous les êtres vivans; de la connoissance très-médicinale, & en quelque sorte rationnelle des effets, beaucoup plus sensibles, de cet agent général, mis en jeu par des moyens physiques artificiels; enfin de ce que l'on fait aussi des opérations très-étendues du magnétisme minéral, naturel ou factice, sur l'animalité, n'en résulte-t'il pas cette autre connoissance, plus vaste & plus importante; qu'il existe dans les animaux un foyer toujours agissant, s'exhalant toujours d'un principe que l'on appellera, si l'on veut, *électrique animal*, ou *magnétique animal*; foyer sans cesse entretenu, alimenté, renouvelé par la communication universelle & alternative de ce principe subtil entre la terre & son atmosphère. »

« Les animaux toujours nageans dans un bain de cette matière électrique, mêlée, enveloppée d'eau & d'air, absorbent, retiennent & exhalent plus ou moins de cette matière mixte, selon la na-

ture, l'étendue & l'énergie de leur organisme. Ce sont les nerfs & les vaisseaux sanguins, avons-nous dit, qui en sont les conducteurs naturels, & c'est par-là que s'exécutent les mouvemens musculaires, toniques & analogues dans les animaux. »

« Ainsi, le développement, le transport, les écoulemens de ce fluide animal subtil, sont donc en partie subordonnés à l'empire de la volonté, de l'imagination, des passions; soit que par une suite de ces impulsions morales le corps éprouve des contractions musculaires; soit que cet effort d'action se porte indistinctement sur toutes les parties constituantes du tissu organique, ou se concentre à quelques parties seulement. »

« Quoique l'évaporation naturelle, soit spontanée, soit coactive, du principe matériel de la vie, bien différente des torrens d'émanations animales excrémenteuses, à peine imprégnées de ce principe, se fasse de toute la surface du corps, il y a cependant des points vers lesquels se dirigent spécialement ces écoulemens animés, comme semblent l'indiquer des faits de physiologie & des expériences d'électricité. Mais n'y a-t'il pas en outre, dans l'intérieur, des correspondances, des relations d'organe à organe ? »

« Il existe donc dans l'atmosphère de chaque animal, des traînées, des courans de ces matières subtiles, qui s'échappent sans cesse de leur corps, comme il y en a qui, de l'air & de la terre, le pénètrent & s'y introduisent de par tout. C'est dans ce flux & reflux continuel, dans les déterminations diverses, d'un fluide très-pénétrant, très-actif, dont tout annonce le caractère vraiment & éminemment électrique, que paroît consister l'espèce d'action & de réaction dont il s'agit ici entre les animaux, laquelle est en effet démontrée par mille & mille faits incontestables. »

« Mais existe-t-il des loix d'après lesquelles cette action réciproque s'exerce, & des connoissances qui apprennent à diriger, à changer, à modifier ces loix ? Existe-t-il des moyens, soit naturels, soit artificiels, d'accroître, de diminuer, de détruire cette action ?.... Nous touchons peut-être au moment de voir paroître la solution de ces questions, & cette époque ne pourroit que répandre un grand jour sur toute la haute physique, notamment sur celle des corps organiques. ... On verroit disparaître à mesure de bien des têtes & de bien des livres une foule d'erreurs & de préjugés. La physique prendroit par-tout la place de la magie, & nombre de faits gravement attribués à cette dernière, ou plus sagement à des qualités occultes, resteroient les mêmes, & ne seroient plus contestés. ... La Médecine appelée magique, qui a déjà eu de si longs règnes dans d'autres temps, ne reparoitroit plus, ou bien elle prendroit un autre nom & des formes plus scientifiques. Cette même Médecine, & celle des attouchemens (ditte le SECRET) exercée dans tous les temps par quelques adeptes empyriques; cette Médecine, dis-je, qui n'est pas sans quelque fondement, à en juger par les faits, mais dont on a tant abusé par ses applications, à la faveur d'une crédulité sans borne, deviendrait, sans doute, si le prestige en étoit ôté, un simple fait physique facile à lier à beaucoup d'autres. »

« Toutes ces choses enfin, moitié réelles, moitié chimériques, comme tout ce qui concerne la baguette divinatoire, mais toujours occultes, & souvent mystérieuses, ainsi que cette dernière, cesseroient, si elles étoient mieux connues, d'être parmi les hommes une source de préjugés, d'impostures, de disputes, & l'occasion trop fréquente d'un penchant irrésistible au merveilleux & à la superstition. »

« C'est ainsi qu'un nouveau fil dans le dédale de

la physique , un seul fait dans l'étude de cette Science , peut servir à en faire découvrir mille autres , ou qui ont échappé dans tous les temps à la sagacité vigilante des observateurs , ou qui passent pour être totalement abandonnés à l'aveugle crédulité des bonnes gens , ou enfin qui , depuis le règne de je ne sais quelle fausse philosophie , corrompant la vraie physique , sont malheureusement consacrés au dédain présomptueux des mauvais Savans. »

Nota. On nous saura gré , sans doute , d'avoir augmenté ce *Numero* d'une demi-feuille , pour donner , sans nuire à d'autres articles , plus d'extension à cet extrait intéressant.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Mardi 27 Mai , on a donné la première représentation de *Péronne Sauvée* , Opéra en quatre Actes , paroles de M. de S*** , musique de M. Dezède.

Tout le monde sait qu'en 1536 , le Comte de Nassau , à la tête d'une Armée de Flamans & de Bourguignons , entra en Picardie & vint assiéger Peronne , pendant que François Premier étoit avec presque toutes les forces en Provence ; que le Maréchal de la Mark , secondé de plusieurs Gentilshommes , qui donnèrent dans cette occasion des preuves éclatantes de patriotisme & de courage , défendit cette place , & força le

Comte de Nassau de lever le siège. Voici ce qu'ajoute M. de S***, dans l'Avertissement qui précède son Poëme.

„ Les Historiens qui parlent du Siège de
 „ Péronne, ne disent pas que dans l'instant
 „ où les ennemis alloient surprendre cette
 „ ville par escalade, une femme (elle se
 „ nommoit *Marie Fouré*) en tua plusieurs
 „ de sa main, appela les habitans & les
 „ femmes à son secours, se mit à leur tête,
 „ & chassa les ennemis. C'est de cet oubli
 „ que j'ai voulu venger Marie, ses parens
 „ & ses courageuses compagnes qui, en
 „ sauvant Péronne ont sauvé la France. »

L'Auteur renvoye pour les détails de cet événement au *quinzième Cahier des Après-Soupers de la Société*, où il a fait réimprimer son Opéra avec une Préface que nous avons lûe; il y dit que, « la seule relation du Siège de Péronne qui soit connue des Savans, est celle qu'un Religieux Minime donna dans le siècle dernier. C'est une compilation informe; il y est parlé assez vaguement, & comme par hasard, d'une personne du peuple, sous le nom de *Marie Fouré*, femme d'un Boulanger. »

Le Minime dont il parle est le Père Fenier, qui fit imprimer en 1682, non une *compilation informe*, mais une relation circonstanciée, platement écrite à la vérité, de tous les incidens de ce Siège; ce Minime n'a nommé en aucun endroit *Marie Fouré*, & ne parle point de la femme d'un Boulanger.

ger ; il dit seulement , d'après une tradition populaire , que dans le temps où l'on donnoit l'assaut , le bruit se répandit que les Bourguignons arboroiert leurs étendards sur les murailles ; hommes & femmes coururent de ce côté ; une d'elles ayant aperçu un Enseigne Bourguignon montant sur une échelle avec son drapeau , le lui demanda , *seignant de l'en vouloir débarrasser , & l'en recevant par la pointe , elle lui en donna un coup sur la tête du côté opposé , qui le précipita dans le fossé.*

Le Père Fenier rapporte ensuite le fait d'une autre manière , d'après un manuscrit composé par un Bourgeois de Péronne , qui avoit vû le Siège.

L'exploit de *Marie Fouré* n'a donc d'autres titres d'autenticité , & d'autres droits à la confiance du Public , qu'un bruit populaire & une Procession publique qui se fait tous les ans à Péronne. On n'en trouve aucune trace dans les Mémoires contemporains de du Bellay , ni dans l'Histoire de France de Velly , continuée par M. l'Abbé Garnier , ni dans celle de François Premier , par M. Gaillard , &c.

Nous ne croyons pas qu'un Opéra soit bien propre à venger *Marie Fouré* de l'oubli de tous les Historiens ; mais que le sujet de celui-ci soit fabuleux ou vrai , cela fait bien peu de chose au mérite & au succès de l'Ouvrage. Si l'action en est intéressante & la musique agréable , on ne deman-

dera pas à l'Auteur les preuves des faits sur lesquels il a fondé sa Pièce. En voici la marche.

Les Flamands ont mis le siège devant Péronne; mais une trêve suspend les hostilités. Le premier Acte se passe dans un vallon près de la ville. La Compagnie de l'Arc s'y est rassemblée pour disputer un prix qu'a remporté le jeune *Sainquentin*, fils d'un des principaux Bourgeois de Péronne, & frère de *Marie*. On célèbre son triomphe, & l'on annonce son mariage avec *Hélène*. Ils se retirent; *Juliette*, sœur d'*Hélène*, arrive, & est bientôt suivie de *Lubin*, son amant; ils ont rassemblé les garçons & les filles pour la noce de *Sainquentin*. Une marche villageoise annonce la fête. Les mariés arrivent avec leurs parens; le Maréchal de la *Mark*, Gouverneur de Péronne, accompagné des principaux Gentilshommes, vient assister à la fête, qui est interrompue par l'avis que les ennemis ont rompu la trêve & s'avancent vers Péronne. Toute la Troupe rentre dans la place. La Scène change, & représente une plaine; où se trouve une masse de pierres qui cache l'ouverture d'un souterrain par où les assiégeans se proposent d'arriver jusqu'aux murs de la place, & de forcer une des portes pendant que l'Armée fera une attaque d'un autre côté. Après avoir exposé leur projet, ils entrent dans le souterrain: là finit le premier Acte.

Le second se passe dans l'intérieur de la ville.

ville. Une troupe de femmes déplore le malheur dont elles sont menacées ; *Marie* leur reproche des plaintes inutiles , & les encourage à partager avec leurs concitoyens les travaux & les dangers du Siège ; le Maréchal de la *Mark* applaudit à cette noble ardeur. *Sainquentin* vient annoncer que son fils & lui ont arrêté un ennemi qui s'étoit introduit la nuit dans les murs ; cet ennemi est le Chef de la Troupe qui est entrée dans le souterrain ; il est amené sur le théâtre ; il répond avec beaucoup d'audace au Maréchal , qui l'interroge sur ses projets , & le fait conduire à la tour. Dans ce moment on entend crier aux armes , & l'on voit sur le rempart *Marie* tuer un ennemi qui tentoit d'y monter , & lui arracher son drapeau. Le Maréchal ramène *Marie* sur la Scène , en louant son courage , lorsqu'on lui annonce un Soldat François qui lui remet une lettre du Duc de *Guise* , par laquelle ce Général lui donne avis qu'il arrive au secours de la Place , & lui recommande de sortir avec sa Garnison au signal du canon , pour se joindre à lui & tomber sur les assiégeans.

Le troisième Acte représente sur le côté le dehors des remparts , & au fond la tour où l'Officier prisonnier a été renfermé. On le voit paroître au haut de la tour , égorger un Soldat qui y est en sentinelle , & sauter ensuite de la tour dans les fossés. Une patrouille de Bourgeois , qui vient de faire le tour des murs , rentre dans la ville par une porte ,

N^o. 23 , 7 Juin 1783. C

d'où l'on voit sortir *Sainquentin* père, qui vient exprimer, dans un long monologue, ses inquiétudes & ses terreurs sur les dangers que courent son fils & sa fille, qui sont sortis avec un détachement pour se joindre au Duc de *Guise*. Tout-à coup on entend le bruit du canon; les Bourgeois se précipitent en foule sur les remparts; on voit *Marie* & son détachement se retirant en désordre; *Sainquentin* père fait une sortie pour repousser les Flamands & faciliter la rentrée du détachement dans la ville. Alors l'Armée ennemie s'avance devant les murs; l'Officier qui s'est sauvé met le feu à une mine qui fait sauter la tour; une partie des assiégeans se porte vers la brèche, d'autres viennent avec des échelles pour escalader les murs. Pendant que la Garnison se défend sur les murailles avec la plus grande vigueur, l'Armée du Duc de *Guise* s'avance, surprend les assiégeans, & les met bientôt en déroute.

Au quatrième Acte, la Scène représente une Place dans l'intérieur de la ville, où se réunissent, par une marche, les troupes victorieuses avec leurs Chefs & les Bourgeois; ils célèbrent leur triomphe par des chants de victoire & par des danses.

Cet Ouvrage a été reçu à la première représentation avec une sévérité qui nous interdit un examen trop rigoureux des défauts qu'on pourroit y relever. Il est aisé de voir que cette action est peu susceptible d'intérêt, que les incidens en sont trop découfus, que

le ton général manque de variété, & qu'en s'interdisant les ressources d'une intrigue d'amour, l'Auteur s'est privé de beaucoup de détails & d'effets agréables dont le Théâtre Lyrique ne peut guères se passer. Il a donc été obligé d'y suppléer par des détails peu propres à la Musique, & par une répétition des mêmes tableaux & des mêmes idées qui y est tout aussi peu favorable. Le vice le plus essentiel du Poème est dans l'incohérence des Scènes mêmes destinées à produire le plus d'effet, telles que la Scène de jalousie de Juliette & de Lubin, le Monologue de l'Officier ennemi qui exprime sa haine contre les François; son Dialogue avec le Maréchal de la Mark; la Pantomime du meurtre de la sentinelle & du saut de la tour dans les fossés; le long Monologue de Sainquentin le père. On pourroit supprimer tous ces morceaux, & l'action n'en seroit que plus simple & plus rapide; car il n'est plus question dans le reste de la Pièce de l'amour de Lubin & de Juliette; le Monologue de l'Officier & ses Couplets sur le caractère des François ne font que ralentir la marche de l'action; l'incident qui le fait tomber entre les mains de Sainquentin n'y produit aucun changement, puisqu'il n'empêche pas sa troupe d'arriver sur les remparts; la fuite de la tour n'est pas plus nécessaire, parce que le siège pouvoit continuer sans lui. Quant au Monologue de Sainquentin, il paroît déplacé. On

ne voit pas pourquoi ce Citoyen chargé de la défense de la Ville vient hors des portes se livrer à des plaintes & à des terreurs qui ne conviennent ni à la situation ni au caractère qu'on lui a donné. Il y a apparence que ces incohérences sont en partie l'effet des suppressions nombreuses que l'Auteur a été obligé de faire à sa Pièce, & qui pour sauver des longueurs, ont mis dans les Scènes un défaut de liaison destructif de tout intérêt.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le style de cet Ouvrage; nous dirons seulement qu'on devoit s'attendre à y trouver moins de négligences. On pourroit croire que rien n'est difficile à bien écrire qu'un Opéra, si l'on en juge par ceux qui sortent de la plume d'Écrivains qui se sont exercés avec succès dans des Ouvrages plus difficiles & plus importants. Aussi ce n'est pas sur le Poème de Péronne sauvée qu'on jugera M. de S***. qui a donné dans d'autres Ouvrages en prose & en vers des preuves de goût & de talent que le succès a confirmées.

Nous n'ajouterons qu'une réflexion sur le genre de son Opéra. Nous sommes bien éloignés d'en proscrire aucun; & nous croyons même qu'on doit encourager toutes les nouveautés, & laisser à chaque Auteur la liberté d'ouvrir, à ses risques, péril & fortune, des routes nouvelles dans la carrière des Arts; mais nous croyons en même temps qu'il y a des bornes que le goût des Auteurs doit respecter, & que le goût du Public

D E F R A N C E.

ne devoit pas laisser franchir. L'appareil du Spectacle, des décorations & de la Pantomime est essentiel au Théâtre Lyrique, mais comme accessoire; c'est dégrader le genre que d'en faire l'objet principal. Une action intéressante conduite avec vraisemblance, des sentimens vrais naturellement exprimés, une poésie favorable au chant & des détails propres à mettre en œuvre toutes les ressources de la Musique; voilà ce qui devoit toujours former l'intérêt dominant d'un Poëme Lyrique; les décorations & les machines ne sont faites que pour donner plus de mouvement & d'illusion au Spectacle; & la danse, pour le varier & l'embellir. Ce n'est pas aux hommes d'esprit & de talent à encourager le mauvais goût qui tend à substituer la Pantomime à la Scène, & des manœuvres militaires à une action dramatique. Il faut laisser ces ressources aux Spectacles subalternes, auxquels le chant & l'esprit sont interdits.

Nous ne dirons ici que peu de chose de la Musique de *Péronne sauvée*. Il nous a paru qu'on l'a jugée trop rigoureusement à la première représentation. Nous y avons trouvé de l'imagination & de l'originalité, des chants agréables & des morceaux d'harmonie supérieurs à ce qu'on attendoit d'un Compositeur qui n'étoit encore connu que par des Ouvrages d'un genre moins savant. Nous croyons en même-temps qu'elle est susceptible de critiques graves & bien

Ciiij

fondées; mais nous attendrons que plusieurs représentations suivies avec attention nous aient mis à portée de recueillir les opinions des gens de goût, & de motiver nos propres observations, pour entrer dans l'examen suivi de cette partie de l'Ouvrage.

Nous renverrons au Mercure prochain les détails de l'exécution.

V A R I É T É S.

RÉPONSE de la Comédie Française à celle de Madame MIGNOT DU VIVIER, datée du 11 Mai 1783.

M A D A M E,

« La Comédie Française a reçu votre Lettre, qui a produit le plus grand étonnement. Son amour, son respect pour M. de Voltaire ont si fort éclaté dans tous les temps, qu'il lui étoit impossible de prévoir qu'elle recevrait un jour des reproches aussi amers & si peu fondés. Sa réponse sera, Madame, une simple exposition des faits.

« M. Gerbier vint en 1782 à l'Assemblée, nous dire qu'il savoit que M. Houdon avoit fait en marbre la Statue de M. de Voltaire; qu'il étoit instruit que, si la Comédie desiroit en orner son Foyer, Madame Denis en feroit avec plaisir un présent au Théâtre François. Quoique nous eussions acheté le Buste de Voltaire en même-temps que ceux de Molière & de Corneille, nous crûmes pouvoir nous livrer au plaisir de le multiplier aux yeux du Public; mais lorsque jouissant de l'idée de transmettre à nos

successeurs cet objet de notre admiration , nous nous sommes portés à le demander , nous ne croyions pas solliciter d'avance des entraves & des loix. »

» Le Théâtre François appartient au Roi , & les embellissemens ou déplacemens ne dépendent point de nous. Sans entrer dans une discussion littéraire , nous avons pu croire que Molière avoit des droits à la place qu'il occupe. Le Buste de M. de Voltaire est placé avec ceux de Corneille & de Racine. Dans le vestibule d'en-bas , le poëte ne pourroit pas soutenir une Statue d'un si grand poids ; & si l'on en construisoit un autre pour la recevoir , elle seroit bientôt altérée par le feu & la fumée. La salle où on l'a transportée , & où elle est placée avec soin & avantage , n'est ni notre Chambre, comme vous le dites, Madame , ni notre Salle d'Assemblée : c'est une Salle destinée à recevoir MM. les Auteurs , à tenir les Assemblées extraordinaires lorsque Nosseigneurs les Gentilshommes de la Chambre jugent à propos de les convoquer ; enfin c'est un second Foyer pour les jours de grande affluence , une galerie , dont cette Statue fera le principal ornement , ouverte en tout temps au Public. Il est possible cependant que les voûtes ne puissent pas supporter son poids énorme ; & , s'il est nécessaire de la déplacer encore , nous tâcherons d'obtenir qu'elle soit déposée dans le jour le plus avantageux. »

« Dans la demande que l'on nous a engagés à vous faire lorsque vous avez fait ce don si précieux au Théâtre François , il n'a pas été convenu que M. de Voltaire auroit la préséance sur tous les autres bustes contre les arrangemens les plus nécessaires. Tout est soumis à des loix , & notre amour excessif pour M. de Voltaire, ne sauroit nous porter à proposer un bouleversement difficile & peut être injuste dans le Théâtre de la Nation. M. votre Oncle a reçu, Madame , de son vivant des preuves d'un

juste enthousiasme de tous les Comédiens François, il ne doutoit pas de nos sentimens. Nous rendons à sa mémoire les hommages qu'il a si bien mérités ; nous mettrons notre gloire à présenter avec soin , & le plus souvent possible, tous ses chef-d'œuvres au Public. Le nommer, c'est faire parler à-la-fois toutes les voix de la Renommée ; & s'il vous plaisoit encore d'avoir quelques doutes sur la pureté des hommages que nous rendons à ce grand Génie, nous vous prions de vous souvenir & de la Lettre que vous nous avez écrite, & de celle que nous avons l'honneur de vous adresser. »

Nous avons l'honneur d'être, &c.

P. S. Quant au quart de loge en payant dont vous vous plaignez si amèrement, la Comédie, animée du vif désir non de s'acquitter envers M. de Voltaire, ce qui lui paroît impossible, mais voulant lui donner une foible marque de sa respectueuse reconnoissance, vous a fait l'hommage purement gratuit d'une loge : vous oubliez, Madame, ses démarches, ses regrets, & combien elle est soumise à l'autorité.

ANNONCES ET NOTICES.

CHARLES PREMIER, Roi d'Angleterre, accompagné de son épouse Henriette de France, fille de Henri IV, & de ses deux enfans le Duc d'York, & de Henriette-Marie, première femme de Philippe, Duc d'Anjou & d'Orléans ; Estampe, d'après Vandyck, qui sera terminée dans le courant de 1783, par M. David.

Nous avons annoncé la superbe Estampe de Charles Premier, par M. Strange. M. Massard promet de livrer le même tableau gravé par lui. Voici un troisième concurrent, M. David, Auteur des

Antiquités d'Herculanum, qui, ne voulant pas perdre des fonds qu'il avoit mis, il y a plusieurs années, à l'acquisition d'un dessin & d'une planche préparée à l'eau-forte du temps même de Van-Dick, se détermine à courir les risques de la rivalité; mais il s'y détermine avec cette modestie qui appartient au talent. Il ne propose point de souscription, il se borne à annoncer son Estampe, qui ne tardera pas à paroître.

Les Quatre Heures du Jour, dessiné par Défriche; dans les environs d'Orléans, gravé par Piquenot. A Paris, chez l'Auteur, rue de l'Observance, la portecochère en face de la porte du Cloître des Cordeliers. Prix, 2 liv. 8 sols les quatre.

Ces quatre paysages sont d'un effet agréable.

NÉCESSITÉ n'a point de loi, peint par Delorme; gravé par Mlle Papavoine. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Baillet, au coin de celle des Bons-Enfans.

HERBIER de la France, Nos. 34 & 35. A Paris; chez Bulliard, rue des Postes.

Son Dictionnaire élémentaire de Botanique, avec dix planches coloriées, & la Traduction du *Termini Botanici Linnæi*, paroitra avec le N°. 36 de l'*Herbier de la France*, dans le courant de Juin, & se vendra 15 liv.

LETTRES de deux Amans Habitans de Lyon, publiées par M. Léonard. 3 Vol. in-12. Prix, 4 liv. 10 sols. A Londres, & se trouve à Paris, chez Desenne, au Palais Royal, passage de Richelieu.

Nous parlerons incessamment de ce Roman intéressant, dont une aventure trop réelle a fourni le sujet.

TRAITÉ des Assurances & des Contrats à la grosse, par M. Balthazard - Marie Emerigon, Avocat au Parlement de Provence, ancien Conseiller au Siège de l'Amirauté de Marseille, Tome I, in-4°. A Marseille, chez Jean Mossy, Imprimeur - Libraire, à la Canebière; & à Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Cet Ouvrage n'étant pas susceptible d'Extrait, nous nous contenterons de rapporter ici le jugement qu'en ont porté trois Avocats de Marseille, MM. Gignoux, Massel & Vitalis, qui l'ont censuré, jugement qui nous paroît dicté par la justice. « L'Auteur, qui jouit dans le ressort de ce Parlement & dans toutes les Places maritimes, de la réputation la plus distinguée & la mieux méritée, donne dans ces deux Traités des instructions précises sur la nature & les effets de ces contrats si essentiels à l'activité & à la prospérité du commerce. Il explique avec autant de méthode que d'érudition les règles par lesquelles ils sont régis; il puise ses opinions dans les principes & dans les loix, dont il a une parfaite connoissance; il les soutient par la jurisprudence des Arrêts, dont il rapporte exactement les motifs & les circonstances, par des réflexions judicieuses & solides, & par les suffrages des Auteurs les plus accrédités. Cet Ouvrage ne pourra qu'être accueilli du Public avec reconnaissance. Il sera utile aux Négocians pour les diriger dans cette branche de commerce; il servira aux Jurisconsultes pour déterminer leurs opinions, & aux Magistrats pour fixer leurs décisions sur la matière importante des Assurances & des Contrats à la grosse. »

Une autre approbation donnée par deux Avocats au Parlement de Provence, MM. Pazery & Aude, se rapporte parfaitement à celle-là, & ne fait pas moins d'honneur à M. Emerigon.

MÉTODES sûres & faciles pour détruire les animaux nuisibles, par M. Buc'hoz, Auteur de différens Ouvrages économiques, in-12. Prix, 2 livres 10 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, la première porte cochère après le Collège d'Har-cour.

C'est une seconde Edition considérablement augmentée, & l'on y a joint la description d'une chasse générale usitée dans l'Asie septentrionale.

QUATRE Sonates pour le Clavecin ou Forte-Piano, avec accompagnement de Violon, par M. Thomelin fils. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Honoré, au coin de celle de Saint Florentin; Mme Borelly, rue Feydeau; Mlle Castagnery, rue des Prôuvaires; & à Versailles, chez Blaizot, rue Satory.

NUMÉROS 103 & 104 du Journal d'Ariettes Italiennes, dédié à la Reine. Prix, 2 liv. 8 sols chaque Numéro pris séparément. La souscription pour l'année n'est que de 36 livres. On souscrit à Paris, chez Bailléux, Marchand de Musique ordinaire du Roi & de la Famille Royale, rue S. Honoré, à la Règle d'or.

Ce Journal, commencé en 1779, se soutient toujours avec le même éclat, & il paroît que son succès s'augmente de jour en jour. L'Éditeur a soin de recueillir les meilleurs Airs à mesure qu'ils paroissent en Italie, en Angleterre & en Allemagne, & la grande variété qu'il y met ne nuit en rien à la sévérité du choix. Nous dirons peu de choses des paroles françoises qu'on a mises sous les paroles originales. Il y en a d'agréables. Celles qui le sont moins peuvent être excusées par l'extrême difficulté, l'ingratitude de ce travail. On leur doit au moins cette justice, qu'elles sont toutes d'un ton très-décent

& du caractère propre à la Musique. Le Numéro 103 que nous annonçons est un Air d'Anfossi très-brillant, & le Numéro 104 un Air de l'Opéra bouffon de la Locanda de Cazzaniga, dont la réputation est faite depuis long-temps.

TROIS Sonates pour le Forté-Piano ou le Clavecin, le troisième avec un Violon obligé, par M. Hüllmandell, Œuvre VIII. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Poissonnière, la première portecochère à gauche après le Boulevard.

On sait combien la manière d'exécuter de M. Hüllmandell est faite pour en imposer; cependant il faut que la Musique ait un charme réel, puisqu'on la trouve encore remplie de grâces, même avec une exécution moins parfaite,

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E.

QUATRAIN,	3	ciété,	23
Le Buveur d'eau, Chançon,	4	Mémoire Physique & Médici-	
A M. Lavoisier,	6	nal, &c.	28
Enigme, Logogryphe,	7	Académie Roy. de Musiq.	45
Réflexion de Machiavel sur la		Réponse de la Comédie Fran-	
première Décade de Tite-		quoise à celle de Mme Mignot	
Live,	9	du Vivier,	54
Nouvelle Bibliothèque de So-		Annonces & Notices,	56

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 7 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 6 Juin 1783. GUIDL.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 JUIN 1783.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS à M. FRANÇOIS, Peintre.

TOI qui joins au pinceau fidèle
De Duplessis & de la Tour,
Le luth aimable de Chapelle;
Toi qui maniant tour-à-tour
La lyre, un verre, une palette,
Sais chanter le vin & l'Amour,
Peintre, Amant, Buveur & Poëte;
Lorsque ton crayon séducteur
De mes traits peint la ressemblance,
Les tiens sont au fond de mon cœur
Gravés par la reconnoissance.
Hélas! lorsqu'au sacré vallon,
Instruit dans l'art de Polymnie,
Je veux au dôme d'Apollon,

N^o. 24, 14 Juin 1783.

D

D'Ovide esquisser le génie ;
 Pourquoi n'ai-je pu rassembler
 Et tes couleurs & leur magie ?
 Sous mes doigts la maligne Envie
 N'eût pas vû le pinceau trembler :
 Le Chantre ingénieux que j'aime ,
 Alors fier de se ressembler ,
 Eût dit : me voilà bien moi-même.

(*Par M. de Saint-Ange.*)

M E S S P É C I F I Q U E S .

AIR : *Où allez-vous Monsieur l'Abbé ?*

SI l'on en croit certain Docteur,
Spécifique est un mot trompeur ;
 Mais , moi , ne lui déplaise ,
 Eh ! bien ,
 Je me ris de sa thèse ;
 Vous m'entendez-bien.

EN VAIN ce Docteur mécréant
 Proscrit l'opium & l'aimant :
 En morale & physique ,
 Eh ! bien ,
 Il est maint *Spécifique* ;
 Entendez-moi bien.

Si j'éprouve un accès d'ennui ,
 Je prends vite un julep d'Ay ;

DE FRANCE.

63

Et soudain l'âlegresse

Eh ! bien ,

Exile ma tristesse ;

Vous m'entendez-bien.

D'AMOUR ai-je un transport fiévreux ?

Mon fébrifuge est merveilleux ;

Les charmes de ma Belle ,

Eh ! bien ,

Calment cette étincelle ;

Vous m'entendez-bien.

Des vers quelquefois le Démon

Vient-il me souffler son poison ?

Le spectre d'un N*** ,

Eh ! bien ,

M'en verse l'antidote ,

Vous m'entendez-bien.

Si des pavots assoupissans

Mouillent en vain mes yeux pesans ,

Vite , j'ouvre tel Livre.....

Eh ! bien ;

De sommeil il m'enivre ,

Vous m'entendez-bien.

De la satire le serpent

M'atteint-il de son dard-perçane ?

Je ris de sa piquûre ;

Eh ! bien ,

D ij

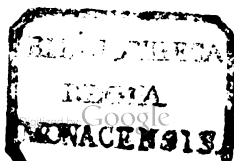
Radicale est la cure,
Vous m'entendez-bien.

N'AI-JE pu me soustraire aux yeux
D'un hydrophobe furieux ?
Le venin qu'il distille,
Eh ! bien,
Fuit en vapeur subtile ;
Vous m'entendez-bien.

De tel barbouilleur de papier,
Qui mandie un brin de laurier,
Je ris de la sottise ;
Eh ! bien,
Et cela l'émétise,
Vous m'entendez-bien.

De la marotte de Momus
Je frotte l'orgueil d'un Crassus ;
La friction caustique,
Eh ! bien,
Guérit ce mal chronique,
Vous m'entendez-bien,

Sous le masque de l'Amitié,
Si l'on m'a séduit à moitié,
Mon cœur rompt la symphonie,
Eh ! bien,
Des nœuds que je méprise,
Vous m'entendez-bien,



ENFIN, deux beaux yeux sont l'aimant
 Qui m'attire invinciblement;
 Ce puissant magnétisme,
 Eh! bien,
 Vaut bien le mesmérisme *,
 Vous m'entendez-bien.

POUR vous, qui ne m'entendez pas,
 Consultez de jolis appas :
 Venez auprès d'Adelle,
 Eh! bien;
 Mais craignez l'étincelle.....
 Vous m'entendez-bien.

SI TEL dans mes vers croit se voir,
 Son âme est son premier miroir;
 Chantons sans médisance,
 Eh! bien,
 Honni qui mal y pense,
 Vous m'entendez-bien.

(Par M. Ricatte , Avocat , à Montargis.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Absence*; celui du
 Logogryphe est *Logogryphe*, où se trouvent
horloge, loge, or, Lorge, ogre, orge, lyre
& gorge.

* Mot composé par allusion au système de M. Mesmer,
 Médecin.

É N I G M E.

SANS moi finiroit le monde :
 Je suis un substantif du genre féminin ;
 Ma première moitié compose la seconde.
 Avec cinq pieds , Lecteur , on me rend en latin ;
 Mais tandis qu'à chercher ta tête s'évertue ,
 Souviens-toi que je viens de m'offrir à ta vûe.

L O G O G R Y P H E.

JE suis avec cinq pieds substantif féminin ;
 Mes deux adjectifs ont , l'un trois pieds , l'autre cinq.
 Telle est mon étrange nature ,
 Que sous ces trois rapports tout le monde me craint.
 On voit errer par fois mon hôte à l'aventure ;
 Mais plus souvent son funeste destin
 Est qu'on l'enchaîne en lien triste & peu sain.
 De mon tout , cher Lecteur , saisis bien la structure ,
 Tu verras qu'il présente un terme de dédain ;
 Du langage François l'article masculin ;
 Ce que pour voir il faut à toute créature ;
 Une liqueur amère , en tout vrai chicotin ;
 A Rome un oiseau cher ; ce qu'on tire du lin ;
 Et l'arbre peu commun , qui toujours en verdure
 Fait l'ornement d'un vieux jardin ;
 D'une bonne liqueur j'ai la partie impure ;

J'offre à des yeux perçans , pour l'homme un double
frein

Qu'il ne peut secouer sans être un franc coquin.

Encore un trait , Lecteur , & tu vois l'encloufure :

Toujours funeste en grand , je plais en petit brin ,

Delà vient qu'on a pu me vanter en latin.

NOUVELLES LITTERAIRES.

JEANNE DE NAPLES, Tragédie en cinq
Actes & en vers , représentée par les Co-
médiens François le 18 Décembre 1781,
au Palais des Tuileries ; & à Versailles,
devant Leurs Majestés , le 20 du même
mois ; remise au nouveau Théâtre du
Fauxbourg S. Germain , le 19 Mai 1783 ,
par M. de la Harpe , de l'Académie Fran-
çoise. A Paris , chez F. J. Baudouin , Im-
primeur-Libraire , rue de la Harpe , près
S. Côme.

CETTE Pièce , représentée il y a plus d'un
an , n'a été livrée à l'impression qu'à la re-
prise qu'on vient d'en faire. On risque moins
à prononcer sur une Tragédie qui a subi cette
double épreuve Théâtrale , parce que le tems
a mis dans le plus grand jour , & ses beautés
& ses défauts. Souvent aux premières repré-
sentations , un Ouvrage Dramatique obtient
le plus grand succès ; il quitte la Scène au
D iv

bruit des applaudissemens d'une nombreuse assemblée ; & l'on est tout surpris , quand il y reparoît une année après , de le voir reçu d'abord avec froideur , & ensuite abandonné. C'est que souvent l'enthousiasme qu'excite une première représentation , se prolonge jusqu'à celles qui la suivent ; c'est un mouvement assez fortement imprimé aux esprits pour avoir la durée qui fait la mesure d'un succès. Mais quand il s'est écoulé un assez long intervalle depuis cette réussite , & que la Pièce reparoît au Théâtre , le second jugement qui intervient diffère souvent du premier ; on a eu le temps de raisonner les sensations qu'on avoit reçues d'abord ; on s'est demandé compte de sa première admiration ; & souvent la réflexion brise l'idole que l'illusion ou quelque raison locale qu'on ne devine pas toujours , avoient placée sur l'autel. Le contraire arrive aussi , mais bien plus rarement.

Cette réflexion est générale ; & je n'en tire aucune conséquence relative à Jeanne de Naples , sinon que cette Tragédie ayant subi ces deux épreuves , la critique peut , sans témérité , prononcer sur son mérite. Mais si , par cette raison , le jugement des Critiques en général devient ici plus facile & moins hasardeux , le rôle que j'ai à remplir n'en est pas moins embarrassant , par la position particulière où je me trouve envers M. de la Harpe. J'ai autrefois écrit contre lui une discussion littéraire , dont l'objet n'étoit pas de

défendre mon amour-propre, (car je n'ai répondu encore à aucune critique) mais de venger la mémoire d'un homme célèbre, l'Auteur de la *Métromanie* ; M. de la Harpe m'a répondu sur un autre ton (car chacun a le sien) ; & d'après cette double hostilité, on pourroit craindre de me voir apprécier son Ouvrage moins en juge qu'en ennemi. J'ai moi-même été sur le point de me récuser ; mais je me suis interrogé ensuite, & j'ai cru pouvoir me répondre de moi-même. Cette vieille querelle n'a laissé des traces que dans ma mémoire ; je ne trouverai d'autre plaisir à blâmer que celui d'être vrai & juste, & je louerai sans hypocrisie. Il me seroit facile sans doute de me donner un air de générosité ; mais je croirois humilier M. de la Harpe par une indulgence qui n'est faite, ni pour un Membre de l'Académie Française, ni pour un Littérateur aussi distingué ; au lieu que la franchise que je mettrai dans mes critiques, répondra de la sincérité de mes éloges. Au reste, je ne rappelle cette anecdote que pour ceux qui l'ignorent, ou qui peuvent l'avoir oubliée ; & je la rappelle pour me soumettre d'avance au blâme public, si, après m'être avoué, par la circonstance, suspect de partialité, j'avois la foiblesse d'en mériter le reproche.

Faisons connoître maintenant le sujet & la marche de cette Tragédie. Jeanne de Naples, entraînée par sa passion pour l'indigne Prince de Tarente, a laissé assassiner son mari. Elle

D v.

raconte à sa Confidente comment Montescalc, Grand Justicier de Naples, ayant fait mourir les assassins, a soustrait leurs dépositions pour ne pas voir accuser sa Reine; elle se plaint de la conduite de Tarente; & Montescalc vient lui annoncer que Louis, Roi de Hongrie, frère du feu Roi, arrivé à la tête d'une armée pour tirer vengeance de sa mort, a fait accepter une trêve, & qu'il vient siéger aux États assemblés pour leur demander une justice entière. Voilà tout ce qui compose le premier Acte. L'exposition y est faite très-longuement; mais elle fait connoître tous les personnages de la Pièce.

La Princesse Amélie ouvre le second Acte avec Constance, sa Confidente, qui la félicite sur l'arrivée du Roi de Hongrie, son amant. Le Roi entre en effet, toujours occupé de sa vengeance. Amélie, en rivale généreuse, cherche à éloigner les soupçons qu'il a sur la complicité de la Reine; elle l'exhorte à se méfier de Tarente; enfin elle lui apprend que ce dernier lui est secrètement destiné pour époux par les États. Scène très-vive entre le Roi de Hongrie & Tarente. Le Roi annonce qu'il vient demander aux États qu'on dépose la Reine; mais il déclare aussi ses prétentions à la main d'Amélie, ce qui fait que Tarente s'emporte contre lui. C'est assez, dit le Roi de Hongrie :

Je conçois vos raisons, tout l'art qui les explique
Et met tant d'équité dans votre politique.

Pardonnez si d'abord je n'ai pu bien juger
Cet art de l'Italie , il m'est trop étranger ;
Mais il faut que l'adresse à la fin se trahisse :
Quelquefois la candeur confondit l'artifice.
Vos conseils menaçans m'avertissent en vain ;
Je puis les réfuter les armes à la main.
Avant de m'y résoudre , il faut que j'éclaircisse
Un secret qui se cache à l'œil de ma justice.
Je ne vois plus en vous l'organe des États ;
Vous avez des desseins que peut-être ils n'ont pas.
Naple a des intérêts qui ne sont pas les vôtres ;
Et pour régler les siens vous en avez trop d'autres.
C'est devant les États qu'il me reste à parler.
On doit m'y recevoir , on va les assembler ;
J'y paroîtrai bientôt. Montescale y préside :
J'en croirai sa vertu , je la prendrai pour guide ;
Et c'est elle qui doit décider avec nous
De Naples , de la Reine , & peut-être de vous.

D'après cela , le Prince de Tarente forme un
projet bien digne de lui ; il se décide à faire
assassiner le Roi de Hongrie.

Acte III. Le Prince de Tarente confie son
projet d'assassinat à la Reine , qui s'en indi-
gne , & qui cherche à l'en détourner. Mais
elle le combat en vain ; le Prince s'enfuit en
lui disant :

A nos Chefs je cours me réunir.
Vous, lorsque vous verrez votre ennemi sans vie ,
Désayez la main qui vous aura servi.

— D vj

Montescale vient avertir la Reine que Tarente a gagné les États, qui sont décidés à le placer demain sur le trône, & à lui donner la main d'Amélie. La Reine s'abandonne à son désespoir, & s'écrie :

C'est peu que lâchement Tarente m'abandonne;

C'est Amélie enfin qu'avec lui l'on couronne!

Par un double parjure, aussi vil qu'inhumain,

Il briguoit à la fois & mon trône & sa main!

Il ravit ma dépouille, après m'avoir trompée!

Enfin elle se promet du moins de faire avorter le projet qu'il a formé contre le Roi de Hongrie.

Acte IV. Le Roi de Hongrie veut engager Montescale à lui nommer les auteurs de la mort du feu Roi; mais Montescale lui résiste. La Reine aussitôt vient lui apprendre que le Prince de Tarente doit le faire assassiner cette nuit; & elle l'exhorte à retourner dans son camp. Tarente, qu'elle a mandé, arrive; il parle encore de la venger par la mort du Roi de Hongrie. Si tel est ton espoir, lui dit la Reine,

Il y faut renoncer : il ne faut pas s'attendre,

Quand le piège est connu, qu'on s'y laisse surprendre.

Louis fait tout.

Le Prince DE TARENTE.

O! ciel!

LA REINE.

Louis sort de ces murs;

Il se met à l'abri de ces complots obscurs ;
Il retourne à son camp.

Le Prince DE TARENTE.

Qui donc a pu l'instruire ?...

LA REINE.

Moi.

Le Prince DE TARENTE.

Vous !

LA REINE.

Oui, moi, te dis-je ?

Le Prince DE TARENTE.

Et quel fatal délire,

Sauvant votre ennemi, vous arme contre moi ?

LA REINE.

Ah ! barbare ! ai-je ici d'autre ennemi que toi ? &c.

Après ce morceau de dialogue, vif & animé, elle lui reproche sa trahison & son infidélité ; & l'on vient avertir que Louis est dans son camp, & qu'il se dispose à attaquer le fort.

Acte V. Le Théâtre représente un périlleux, où les États vont s'assembler. On a livré un assaut meurtrier ; & enfin, pour obtenir la paix, on s'est décidé à satisfaire le Roi de Hongrie, c'est-à-dire, à lui donner Amélie, & à déposer la Reine. On s'assemble enfin ; la Reine comparoît, se déclare coupable, ainsi que Tarente, du meurtre du

feu Roi; Louis ordonne qu'on fasse mourir Tarente; & la Reine se tue.

La marche de cette Tragédie est assez sage, & ne donne guères lieu qu'à deux observations majeures, sur lesquelles nous aurons occasion de revenir. Quant au style, on ne peut reprocher à M. de la Harpe qu'une prolixité trop fréquente; on peut l'accuser d'employer souvent beaucoup plus de vers qu'il n'en faut pour exprimer sa pensée. Par exemple, Montescale, après avoir dit que les bienfaits de la Reine devroient lui répondre de la fidélité du Prince de Tarente, ajoute :

Mais tel qui, dans des jours de bonheur & de paix,
Près du trône assidu, comblé de ses bienfaits,
Dut sa haute fortune à ces talens de plaire,
Au vain orgueil des Rois hommage nécessaire,
Souvent dans les périls, par un lâche retour,
Sert aussi mal l'État qu'il connut bien la Cour,
Et laisse à la vertu que dans l'ombre on exile,
Le danger de déplaire & l'honneur d'être utile.

Ce ne sont pas là de mauvais vers; presque tous sont assez bien tournés; mais combien y en a-t'il qui ne sont pas nécessaires! Voltaire fait dire à la Mothe :

Mes vers sont durs, d'accord; mais forts de choses.

Ceux que nous venons de citer sont précisément le contraire. Il n'en est pas moins vrai qu'il seroit à désirer que tous nos Au-

teurs Dramatiques écrivissent avec autant d'harmonie, d'élégance, de correction & de noblesse. Aux vers que nous avons déjà cités par occasion, nous pourrions ajouter nombre de tirades propres à justifier cet éloge. Louis, en arrivant, exprime son trouble au souvenir du sang de son frère qui a coulé dans ce palais :

Je crains à chaque pas d'en rencontrer la trace ;
 J'observe avec terreur tous les lieux où je passe.
 La Nature répète à mon cœur indigné :
 Là, peut-être, ton frère est mort assassiné.
 Je foule en frémissant cette coupable terre ;
 Je me crois entouré des bourreaux de mon frère.
 Calmez le trouble affreux qui m'a dû pénétrer ;
 Ce n'est qu'auprès de vous que je puis respirer.
 J'y viens chercher la paix, l'amour & l'innocence.

En voici d'autres qui, loin de donner lieu au reproche de prolixité, ont de la rapidité & du mouvement. Amélie demande au Roi de Hongrie, jusqu'où il veut porter sa vengeance ; & il lui répond :

Peut-elle aller trop loin ? Ah ! Madame, jamais
 Et le trône & l'hymen n'ont vû plus de forfaits.
 Quelle Cour ! quelles mœurs ! & quel complet inrâme !
 On assassine un Roi presque aux yeux de sa femme !
 De sa femme !... Et tandis que l'on portoit les coups,
 Tranquille, elle entendoit les cris de son époux !
 Son cadavre trois jours reste sans sépulture ;

Et pour comble, en un mot, & d'horreur & d'injure,
Les meurtriers fix mois demeurent impunis !

Qui donc les enhardit à ce meurtre inhumain ?

Qui les avoit armés ? Qui conduisit leur main ?

Enfin, qui l'eût osé sans l'aveu de la Reine ?

Déjà pour son époux on connoissoit sa haine.

Souveraine en ces murs, quel autre dût venger

L'époux que sous ses yeux on venoit d'égorger ?

Qui donc des criminels dût presser le supplice ?

Qui ne les poursuit pas, sans doute, est leur complice.

Le Prince de Tarente, dans sa grande & belle Scène avec le Roi de Hongrie, s'échappe jusqu'à lui dire que Naples ne veut plus des Hongrois, que l'Italie appelle encore barbares. A ce mot, le Roi de Hongrie se lève avec indignation :

Qu'entends-je ? vous n'osez

Combattre vos vainqueurs, & vous les méprisez ?

Il vous sied d'insulter à la vertu guerrière,

De vanter de vos mœurs la douceur mensongère,

Vos arts effeminés, votre luxe pervers !

Esclaves corrompus, orgueilleux dans les fers,

Leur superbe mollesse est encore bercée

Du chimérique orgueil d'une grandeur passée.

Et qu'est donc ce pays jadis si renommé ?

Du feu des factions je le vois consumé.

Le Sacerdoce altier lutte contre l'empire ;

Le plus fort est tyran, le plus foible conspire ;

On rampe ou l'on opprime; en ce peuple abattu
Le crime est sans courage, & même la vertu.
Je vois trente cités qu'affervissent des Prêtres,
S'agitant sous le joug, mais pour changer de maîtres,
Arborer tour-à-tour sur leurs tristes remparts,
Ou les clés du Pontife ou l'aigle des Césars.
L'Europe a retenti de leurs longues querelles :
Ils ont couvert de sang ces régions si belles.
La haine héréditaire au sein de vos États,
Enfante dans la nuit ces obscurs attentats,
Ces timides forfaits que la fourbe étudie,
Armes de la foiblesse & de la perfidie.
Et l'on nous charge ici d'un titre injurieux !
Ils t'ont assassiné, mon frère ; & dans ces lieux
Leur insolent mépris devant moi se déclare !
Hélas ! en t'immolant, ils t'ont nommé barbare.

Nous pourrions citer encore beaucoup
d'autres vers isolés, tels que celui-ci, pro-
noncé par Montescau, au sujet de la Reine :
Je ne suis point son juge, & je suis son sujet.

Et ces deux autres que dit la Reine, en par-
lant de Montescau :

C'est lui que je fuyois au sein de ma grandeur ;
C'est lui que je retrouve au jour de mon malheur !...

Ces deux vers-là sont moins brillans que
remarquables par leur noble simplicité. Ce
n'est pas une froide sentence ; c'est une pen-
sée vraie mise en sentiment.

Maintenant si la marche de cette Tragédie n'est pas essentiellement défectueuse, si elle a du mérite du côté du style, si elle a des détails heureux, même brillans, pourquoi ne produit-elle pas plus d'effet ? pourquoi n'est-elle pas d'un intérêt attendrissant ? pourquoi n'y verse-t-on pas des larmes ? C'est dans la manière dont M. de la Harpe a présenté les Personnages qu'il faut chercher les défauts de sa Tragédie, & osons le dire : tous les caractères sont presque essentiellement manqués. C'est ce qu'il faut examiner en détail.

Celui de Montescale, qui offre le moins à la critique, n'agit pas conformément à l'idée que l'Auteur nous en donne quand il le représente comme un Magistrat d'une vertu courageuse & austère. En supposant qu'un Chef de la Justice qui fait mourir les meurtriers d'un Roi, & qui supprime leurs dépositions pour ne pas déplaire à la Reine, ait réellement de la vertu, à coup-sûr ce n'est pas là une vertu rigide. Cette conduite tient plus du Courtisan que du Magistrat incorruptible. Jeanne dit que dans cette circonstance

Il se montra fidèle au Trône comme aux Loix.

Mais nous croyons qu'il est des cas où rester fidèle au Trône & aux Loix, est incompatible & contradictoire. Cette observation n'empêche pas qu'il n'y ait de beaux détails dans le rôle de Montescale.

Le Prince de Tarente est un vil scélérat ; ce n'est pas là un motif de reproche envers l'Auteur ; mais ce qu'on peut lui reprocher , c'est de ne lui avoir pas donné assez d'adresse. Dans sa scène avec le Roi de Hongrie , au lieu de montrer cette fourbe politique & insidieuse qui eût fait une belle opposition avec la franchise impétueuse du Prince Hongrois , il s'emporte comme ce dernier , & lui laisse deviner ses trames odieuses.

Le caractère de Louis , si beau , si noble , si intéressant dans l'Histoire , a perdu beaucoup de sa noblesse & de son intérêt dans la Tragédie. Pourquoi ? C'est que dans l'Histoire ce Prince qui a quitté ses États , qui a fait deux cent lieues pour aller venger son frère & faire punir les auteurs de sa mort , ne montre qu'un cœur noble & courageux , des vertus désintéressées ; mais dans la Tragédie la mort de son frère n'est pas le seul motif qui le détermine. M. de la Harpe , pour suivre une mode que tout le monde blâme & que tout le monde suit , a voulu donner de l'amour au Roi de Hongrie. Qu'en est il arrivé ? Qu'après avoir été annoncé d'une manière brillante , après s'être présenté lui même , avec autant d'intérêt que de dignité , à la Cour de Jeanne de Naples , une fois qu'il s'est montré d'une manière digne de lui dans une scène avec le Prince de Tarente , c'est-à-dire , dès la quatrième scène du second Acte , il semble n'avoir plus rien à faire ; toute sa chaleur se borne à des

entretiens oïseux avec son Amélie ; il parle souvent des États qui vont s'assembler , & dont il n'est question qu'à la fin du dernier Acte ; & ce long intervalle n'est rempli que par des paroles & non par des actions. Mais c'est sur-tout au dénouement que le vice de ce caractère se fait sentir. Dès qu'il a obtenu la main d'Amélie & ordonné la mort du Prince de Tarente , il est satisfait ; il dit à la Reine , qui vient de s'avouer coupable , *ma justice n'a plus rien à prétendre : régnez*. Ainsi ce Roi qui vient venger la mort d'un frère sur sa criminelle épouse , trouve sa justice satisfaite , pourvu qu'il puisse emmener sa maîtresse dans ses États ; ainsi ce Héros désintéressé n'est plus qu'un amant vulgaire ; & si la Reine ne jugeoit à-propos de se punir elle même en se donnant la mort , ce Prince , après tout ce faste de vengeance , cet appareil militaire , & sa course de deux cent lieues , laisseroit le crime sur le trône , & s'en retourneroit fort content de son voyage. Il est évident que le Roi de Hongrie auroit bien autrement intéressé , si aucun motif personnel ne s'étoit mêlé à la vengeance qu'il poursuit ; si en faisant mourir le Prince de Tarente , il n'avoit fait que punir l'assassin de son frère , sans se venger de son propre rival ; si , en un mot , il ne retiroit d'autre récompense de son action que le sentiment d'avoir été juste.

Comme plusieurs de nos chef-d'œuvres donneroient lieu peut-être à autant d'observations

critiques, que nous en avons fait jusqu'ici sur *Jeanne de Naples*, tous ces défauts seroient presque oubliés ou méconnus, si le caractère de Jeanne étoit intéressant. Mais malheureusement il ne l'est ni ne peut l'être, par la manière dont l'Auteur l'a conçu. Peut-on lui pardonner le meurtre de son époux, quand on la voit brûler encore pour celui qui le lui a fait commettre ? Par sa situation, elle n'est pas plus excusable que le lendemain du meurtre commis ; car enfin, si elle a des remords maintenant, il est à présumer qu'elle en avoit alors : le remords accompagne toujours le crime. Mais qu'a fait Jeanne pour expier le sien ? Rien ne m'empêche de croire qu'elle le commettrait encore si elle en avoit besoin, puisque son cœur est toujours le même. Comment lui pardonner un amour criminel, quand cet amour subsiste encore, que dis-je, quand elle le manifeste avec le même éclat ? Le dépit, la jalousie, tous les symptômes de cette passion se trouvent dans son cœur & sur sa bouche. L'Auteur lui fait faire une démarche, qui pouvoit être un acte de générosité, quand elle vient avertir le Roi de Hongrie du complot tramé contre ses jours par le Prince de Tarente ; mais il semble avoir craint que cette action n'intéressât trop ; car Jeanne ne la fait qu'immédiatement après avoir appris l'infidélité de son amant ; de façon qu'elle n'agit point pour sauver le Roi de Hongrie, mais pour se venger du Prince de Tarente. *Cornélie*, dans la

Mort de Pompée, se trouve dans une situation à peu-près pareille; elle avertit César d'une conspiration, & vient lui dire : *César, prends garde à toi.* Mais ce qui est dans Cornélie un pur mouvement de générosité, n'est dans Jeanne qu'un dépit, une vengeance amoureuse. Ce n'est pas que M. de la Harpe n'ait mis de l'adresse dans la manière dont il fait parler d'elle & de son crime; il a soin de rappeler tous les détails qui peuvent le rendre excusable; tout ce qu'on dit d'elle, tend à la faire plaindre; mais tout ce qu'elle dit & tout ce qu'elle fait la condamne.

Je ne quitterai point cet examen sans placer ici une observation qui peut être importante si elle est juste, & que je sou mets au jugement des connoisseurs. Elle porte sur la manière dont Jeanne dénoue la Tragédie; on a déjà vû que c'est avec un poignard dont elle se frappe. Nos premiers Auteurs Tragiques ne mettoient guères sur la Scène que des sujets anciens, antérieurs ou étrangers au christianisme. Parmi les peuples chez qui ils puisoient, un Roi, un Héros qui terminoit; par le poignard ou le poison, des jours coupables ou malheureux, ne faisoit qu'un acte de justice ou de courage; ainsi le suicide, dans ces sortes de Pièces, étoit un ressort non seulement permis, mais nécessaire, parce que le Théâtre doit être l'imitation des mœurs. Le christianisme a changé les principes des nations à cet égard; mais les Auteurs Dramatiques, en puisant leurs sujets

chez des peuples chrétiens, ont toujours conservé l'usage du poignard, usage souvent très-commode , & semblable à l'épée d'Alexandre, qui coupoit ce qu'il ne pouvoit dénouer. Je n'ai pas l'orgueil déplacé de parler ici au nom de la religion, je ne parle que pour l'Art Dramatique, dont la première règle est l'imitation fidelle des mœurs. Or, il est constant que le christianisme, s'il n'a pas éteint le suicide, l'a banni au moins des mœurs publiques ; & qu'il n'est guères d'usage parmi nous, de voir un Roi ou une Reine se poignarder sur son trône en présence de sa Cour.

Voilà les observations que m'ont inspiré la lecture & la représentation de cette Tragédie, observations dont je garantis sinon la vérité, au moins la sincérité. Je dois ajouter en me résumant, que le premier coup-d'œil que M. de la Harpe a jeté sur son sujet n'a pas été heureux ; mais que l'ayant ainsi conçu il n'étoit guères possible de le mieux remplir ; qu'il l'a enrichi de détails heureux & brillans ; qu'en voyant les beautés dont sa Pièce est semée, on a du regret, pour ainsi dire, de n'être pas attendri ; que le style en est noble, élégant, harmonieux ; qu'il y a de grands mouvemens de passion dans le rôle de Jeanne, & qu'elle intéresseroit en sa faveur si sa situation lui permettoit d'intéresser ; que la noble fierté du Roi de Hongrie y est rendue avec force & vérité ; que le ton des Personnages n'a rien d'emphatique, & la marche de la Pièce rien de forcé.

Il est encore certain que M. de la Harpe, qui seroit jugé plus favorablement peut-être s'il n'avoit pas mis tant de rigorisme & quelquefois de la partialité à juger autrui, s'est distingué par une saine Littérature; qu'il est nourri de l'étude des bons modèles anciens & modernes; qu'il donne dans ses Ouvrages l'exemple du goût, dont il a donné longtemps le précepte dans ses discussions littéraires; qu'il est du petit nombre des Auteurs modernes qui ont conservé à la Tragédie ses anciennes formes, sa marche simple & naturelle; qu'il ne lui donne jamais ce ton emphatique & exagéré qui la dénature; qu'il ne met jamais les convulsions à la place du sentiment, le bruit à la place de l'action; & que si la Tragédie échappe à la barbarie qui la menace, il sera compté parmi les Auteurs qui lui auront conservé ses droits en la reproduisant toujours sous ses véritables traits.

Je peux, en finissant, assurer M. de la Harpe, (au hasard de n'en être pas cru par lui) que loin d'avoir du regret au bien que j'ai dit, j'aurois voulu pouvoir y ajouter. On parle avantageusement d'une nouvelle Tragédie qu'il nous promet dans peu; qu'il me force de confirmer l'éloge qu'on en fait d'avance, & nous serons tous deux contents; il se croira vengé des critiques que je viens de faire, & moi je me croirai payé du bien que j'ai dit.

(Cet Article est de M. Imbert.)

VARIÉTÉS.

VARIÉTÉS.

LETTRE de M. Dupuis, Professeur en
l'Université de Paris, à M. le Rédacteur
du *Mercur* de France.

M O N S I E U R ,

COMME vous avez accordé à l'Énigme une place dans votre Ouvrage, j'ai cru pouvoir vous adresser la solution de la plus ancienne Énigme dont vous ayez jamais donné le mot dans votre Feuille. Elle pourra peut être intéresser par son antiquité même, & par les conséquences qu'on doit en tirer sur le génie énigmatique de tous les anciens Peuples, & sur la manière dont on doit envisager les traditions bizarres en apparence consacrées dans leurs Cosmogonies.

Les Grecs & les Romains, instruits par les Égyptiens & par les Peuples savans d'Asie, nous ont transmis une tradition ancienne sur la durée du Monde, qu'ils partagent en quatre âges, après lesquels tout périt pour recommencer ensuite dans le même ordre. Cette tradition, sur le retour d'un nouvel âge d'or, consacrée dans les vers Sybillins donna lieu aux charmantes descriptions de la quatrième Éclogue de Virgile.

Les mêmes idées subsistent encore chez les Indiens, qui nous donnent là dessus des détails que nous ne trouvons ni chez les Grecs ni chez les Romains. Ils osent fixer les rapports de durée entre chacun de ces âges, & en déterminer la somme totale ou la durée de cette immense période, après laquelle tout finit pour recommencer encore dans le même ordre.

N^o. 24 , 14 Juin 1783.

E

Suivant eux, le premier âge est exprimé par le nombre 1,728,000, ou dura un million sept cent vingt huit mille ans; le second par 1,296,000; le troisième par 864,000 d'années, & enfin le dernier est limité à la durée de 432,000 ans. La somme de tous ces âges donne pour la durée du Monde quatre millions trois cent vingt mille ans, après quoi tout périt pour subir une nouvelle création, & ramener le même ordre de choses. Les trois premiers âges sont déjà écoulés, & à la fin du quatrième l'âge d'or renaîtra.

Ce nombre prodigieux d'années n'exprime pourtant, suivant eux, que la durée de la vie d'une vache. Dans le premier âge, cette vache servant de monture à l'innocence & à la vertu, s'avance d'un pas ferme sur la terre, appuyée sur quatre pieds; dans le second âge ou pendant la durée de l'âge d'argent, elle s'affoiblit & ne marche plus que sur trois pieds. Durant l'âge d'airain ou le troisième âge, elle est réduite à marcher sur deux: enfin, durant l'âge de fer elle se traîne sur un seul; & après avoir perdu successivement toutes ses jambes, elle les recouvre la période suivante, puisque tout s'y reproduit dans le même ordre.

Cette vache mystérieuse qui perd une de ses jambes à mesure qu'il s'écoule un des quatre âges qui partagent la durée du temps qui se passe entre une première création & la suivante, & qui ayant toute sa force quand le temps commence, vieillit & s'épuise avec lui, c'est l'année commençant au Printemps sa carrière, au signe du Taureau, autrefois le premier des signes. Les quatre saisons forment son cortège, &, pour ainsi dire, sont les quatre jambes sur lesquelles alors elle s'appuie. Arrivée à l'Été, elle en a perdu une; à l'entrée de l'Automne elle n'en a plus que deux, jusqu'à ce qu'enfin elle soit réduite à la dernière pendant l'Hi-

ver, qui termine l'année, & voit expirer la Nature décrépite pour se renouveler au Printemps, où commence l'année, qui ramène un nouvel ordre de choses absolument semblable au premier.

En effet, pour peu que l'on considère les rapports qu'ont entre-eux les nombres qui expriment les âges, on verra qu'ils vont en décroissant comme les nombres 4, 3, 2 & 1, ou dans le rapport suivant, lequel diminue le nombre des Saisons; tandis que l'année s'avance dans son cercle. Du premier coup-d'œil on apperçoit que le premier est exactement quadruple du dernier, le second triple, le troisième double, & le quatrième le quart du premier, comme une Saison n'est que le quart des quatre Saisons qui accompagnent l'année.

Il reste à faire voir que ce nombre quatre millions trois cent vingt mille n'est qu'une expression la plus simple de l'année en millièmes parties du temps que mesure un signe chaque jour, ou en douze millièmes de jours suivant la division des Perses. Il faut se rappeler pour cela ce que disent ces Peuples dans la distribution des âges, en âges de bien & de mal; que le premier âge répond aux mille du Bélier, du Taureau & des Gémeaux; le second âge aux mille du Cancer, du Lion & de la Vierge, & qu'au mille de la Balance ou du signe de l'Equinoxe d'Automne commencent les âges du mal. Il résulte de-là qu'ils divisoient le Zodiaque en douze mille parties; pendant un jour ces douze mille parties font leur révolution entière, & expriment le mouvement de tout le Ciel ou le temps que dure une révolution de la sphère étoilée: donc en répétant ce nombre 360 fois, nombre des jours que les Anciens donnoient à l'année, dans laquelle ils séparaient les 5 autres jours sous le nom d'épagomènes, il résulte précisément le nombre 4,320,000 pour la révolution totale de l'année, c'est-à-dire, le même nombre que celui par

lequel les Indiens expriment la durée des ouvrages de chaque création périodique. Par la même raison, si on divise chacun des âges par 12000 parties pour en faire des jours, on aura 144 jours, 108 jours, 72 jours & 36, qui sont entre-eux comme les Saisons ou comme 4, 3, 2, 1, & qui, joints ensemble donnent 360 jours ou l'année sans épagomènes.

Quant à la vache prise pour symbole de l'année, rien de plus naturel que de peindre l'année avec les attributs du signe dans lequel elle commençoit sa carrière. Ce signe étoit celui où étoit placée Io ou la fille d'Inachus changée en vache, & qui fut adorée, dit Ovide, en Égypte sous le nom d'Isis. Or Isis, suivant Horus Apollo, Grammairien Égyptien, désignoit chez eux l'année. Aussi le même Ovide qui nous dit qu'Io étoit dans le Taureau céleste, nous dit ailleurs que les Romains célébroient tous les ans en Mars la fête de l'année qui se renouvelle sans cesse, ou d'Anna-Perenna que l'on croyoit, dit-il, être la même que la vache dont la fille d'Inachus ou Io prit la forme. A cette même fête, comme si tout eût été renouvelé dans la Nature, on renouveloit les lauriers d'Apollon dans les Temples, on allumoit le feu nouveau sur les autels de Vesta, & l'Univers sembloit renaître de ses ruines. Aussi, dans toutes les fictions poétiques des Prêtres, on supposoit toujours à cette époque une catastrophe affreuse qui bouleversoit l'Univers & terminoit la durée de l'ancien Monde. Au Japon, Peiroug; chez les Grecs, Pyrra; dans l'Inde, le Feu ou Chireg sous la forme d'une flamme, échappoient au désastre du Monde, & en réparaient bientôt les ruines.

Les bornes étroites d'une lettre m'empêchent d'entrer dans de plus longs détails sur cette allégorie. Il suffit de faire observer en finissant que cette expression énigmatique de l'année est dans le genre de celle qui fut proposée à Esope, & que de son

temps on renvoyoit aux enfans; de celle de Cleobule; qu'elle ressemble à l'Enigme sur l'homme dans ses âges différens, proposée à Œdipe. Quant à nous, nous n'avons osé la renvoyer aux enfans, attendu que jusqu'ici elle a occupé plusieurs Savans qui ont appliqué leurs sublimes calculs à ces périodes mystérieuses, qui ne contiennent que l'expression de l'année & les rapports des quatre Saisons durant la marche progressive du temps, présentée sous le voile de l'allégorie & de l'Enigme, forme sous laquelle les Anciens produisoient les vérités mathématiques comme les vérités physiques & les vérités morales.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble, &c.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

IL y a eu, depuis la Quinzaine, trois Concerts de bénéfice; le premier, au profit de Mme Todi; le second, pour M. Viotti; & le troisième, pour Mme Mara. Les deux premiers ont été composés des mêmes personnes, & à peu près des mêmes morceaux qu'on avoit déjà entendus avec plaisir pendant la Quinzaine, & qui ont reçu les mêmes applaudissemens. Celui de Mme Mara a présenté quelques nouveautés. M. Kreutzer, jeune Violon d'une grande espérance, a exécuté un Concerto de M. le Baron de Bagge,

E iij

dans lequel on a distingué la manière originale de ce célèbre Amateur. M. Amantini, qu'on n'avoit pas entendu publiquement depuis long-temps, a chanté avec beaucoup de goût le fameux rondeau de Sarti; on a justement admiré la beauté de sa voix sonore & intéressante. Mme Saint-Huberti, dont le succès aujourd'hui est, avec raison, si général, a très-bien exécuté avec Mme Mara un fort beau duo d'Anfossi; & le Concert a fini par un terzette de Paisiello, chanté par ces trois Virtuoses. Ces deux espèces de morceaux, qui plaisent presque toujours, qu'on désireroit d'être à portée d'entendre plus souvent, n'ont pas peu contribué à rendre l'assemblée nombreuse & brillante.

Nous avons promis d'entrer dans quelques détails sur le mérite de ces deux excellentes Cantatrices, qui viennent partager les suffrages de cette Capitale avec une égalité si rare; notre devoir est de conserver cette même égalité dans le compte que nous en rendrons, d'éviter tout ce qui pourroit élever l'une au-dessus de l'autre, de nous défendre, en un mot, de tout ce qui pourroit ressembler à la partialité. Nous ne nous dissimulons pas combien cette tâche est épineuse & délicate. Si les talens de ces deux Virtuoses est *égal*, il n'est pas pour cela *semblable*; & pourrions nous vanter dans l'une des qualités qui manqueroient à l'autre, sans qu'on nous accuse d'avoir forcé la balance en sa faveur?

Nous devons compte aux Amateurs de Province des sensations qu'elles ont faites sur le Public de Paris ; mais qu'est ce que le Public ? N'est il pas composé de Sociétés différentes, ayant un sentiment différent ; & ne nous accusera-t'on pas d'injustice , lorsque chacune de ces Sociétés ne trouvera pas notre jugement d'accord avec le sien ? Malgré ces inconvéniens , nous oserons entreprendre ce parallèle , persuadés que les Lecteurs de bonne foi ne suspecteront pas la nôtre.

Mme Todi est née en Portugal ; c'est-là qu'elle a pris d'excellentes leçons d'un excellent Maître (David Perez) l'un des derniers soutiens de la bonne École. Elle a quitté le Portugal pour l'Angleterre ; c'est son premier Théâtre. Comme elle n'avoit alors qu'une réputation naissante , elle n'osa s'engager d'abord que pour l'Opéra Bouffon. Mais bientôt on a senti que le genre de sa figure , de sa voix , de son chant , étoit beaucoup plus propre à l'Opéra sérieux , & c'est à cet emploi qu'elle est maintenant consacrée. En quittant Londres , Mme Todi vint à Paris. Elle y fit une sensation prodigieuse , & d'autant moins suspecte , qu'elle n'y avoit point été précédée par sa réputation , & que son succès , après différens voyages , n'a fait que se confirmer. L'aurore de la musique commençoit à luire en France ; nous avions entendu des Virtuoses célèbres , mais aucun n'avoit encore réuni au même point les qualités analogues au goût naissant de la nation.

C'est par l'expression sur-tout que Mme Todi fut nous plaire; cette expression, qui anime sa voix, son âme, sa figure, parut ne rien laisser en elle à désirer.

Mme Mara est née en Saxe. Elle en est sortie fort jeune, & a été élevée en Angleterre. Elle ne peut pas se vanter de son Maître; son nom (signor Paradisi) n'est pas venu jusqu'à nous; mais si ses talens répondoient à ceux de son Élève, la Renommée est bien injuste. Mme Mara fut appelée à Berlin, & ses talens étoient déjà tels qu'ils triomphèrent des préjugés que l'on avoit conçus contre eux. C'est de ce coin de terre (car dans l'empire musical la Prusse est un bien petit Royaume) que sa réputation se répandit par toute l'Europe. Mme Mara étoit très connue des véritables Amateurs de Paris lorsqu'elle y vint. On l'avoit fort préconisée, & cependant elle n'éprouva point le sort ordinaire des talens trop vantés. Malgré les éloges prodigués d'avance, malgré le succès constant de Mme Todi, qu'on nommoit la Chanteuse de la Nation, malgré le plaisir qu'avoient fait d'autres Virtuoses dans un genre plus approchant de celui de Mme Mara, elle réussit beaucoup, & son succès à ce dernier voyage a pris encore de nouvelles forces. Il s'est soutenu à côté de celui de Mme Todi; celui de Mme Todi s'est soutenu à côté du sien: c'est assez les louer l'une & l'autre.

La voix de Mme Todi est large, noble,

sonore, intéressante; elle est fort étendue au grave, & l'est assez à l'aigu pour les airs qu'elle se permet de chanter. La voix de Mme Mara est brillante, légère & d'une facilité étonnante. Son étendue dans le haut est fort extraordinaire, sur-tout par son extrême égalité.

Mme Todi a sur la voix, sur tout lorsqu'elle chante la grande expression, un certain voile qui la rend encore plus intéressante. Cette légère altération, qui paroît venir de son âme, est souvent d'un effet si heureux qu'elle remplit celle des Auditeurs de la plus vive émotion; elle imite le son des pleurs, & les larmes coulent autour d'elle.

Le timbre de la voix de Mme Mara est très éclatant, très pur, il ébranle toutes les fibres de ceux qui l'entendent. On est étonné de la rapidité des passages, ravi de leur netteté, de leur perfection. Les airs les plus difficiles ne le sont pas pour elle; leur difficulté même disparoît par la facilité dont elle les rend.

La voix de Mme Todi est plus favorable à l'expression qu'à la bravoure; mais son art a su tout vaincre, & elle fait des passages très-difficiles avec beaucoup d'habileté. Le genre le plus familier à Mme Mara est la bravoure; mais comme elle a beaucoup d'âme & d'intelligence, elle chante les rondeaux & les airs d'expression avec beaucoup de grâce & de sensibilité. Il est à remarquer que c'est par un air rempli de passages *A mourir se mi*

E v

condanna, de Paisiello, que Mme Todi a d'abord établi sa réputation en France; & c'est par le rondeau d'expression de Nauman: *Tu m'intendi*, que Mme Mara a constaté la sienne.

Ces deux Virtuoses se rapprochent en ce point; leur manière est cependant très-différente, ainsi que la sensation qu'elles font éprouver. Mme Mara étonne, ravit, transporte de plaisir; Mme Todi émeut, intéresse, déchire l'âme; souvent mille *bravo*, mille applaudissemens d'enthousiasme ont interrompu Mme Mara au milieu d'un trait que l'âme des Auditeurs, trop remplie d'admiration, ne pouvoit lui laisser achever. Souvent quand Mme Todi chante, loin de songer à l'applaudir, on craint de respirer; le cœur, tout plein du plaisir qu'il éprouve, semble oublier un moment celle à qui il le doit.

Mme Mara chante le François très-agréablement. Le faible accent qu'elle a encore, donne à sa prononciation une grâce nouvelle. Il est impossible de chanter les Chansons françoises avec plus de charmes & d'esprit. On dit que Mme Todi chante aussi le François; nous le croyons aisément; elle le parle à merveille. Son articulation est excellente; & personne ne dit mieux qu'elle le récitatif Italien.

Toutes deux sont excellentes Musiciennes; toutes deux ont infiniment d'esprit dans la Société, ce qui n'est nullement indifférent

à leur manière de chanter. Toutes deux ont dans un genre différent, un talent très remarquable : laquelle l'emporte donc sur l'autre ? Eh ! pourquoi décider cette question, quand il seroit facile de le faire ? Jouissons également de deux talens rares qui réunissent tout ce que nous pouvons désirer.

Nous devons savoir gré à Mme Todi, de nous avoir fait connoître plusieurs Compositeurs qui annoncent un grand mérite, tels que signor Martini & signor Ferraro, dont elle nous a fait entendre de fort beaux airs. Mme Mara a chanté aussi quelques morceaux très-jolis de M. Gresnick, que nous citons, parce qu'il mériteroit de nous être plus connu. Ce jeune Compositeur est à Lyon, & il est étonnant qu'il ne vienne pas essayer ses talens dans la Capitale. Mme Mara part incessamment pour l'Angleterre, & nous laisse l'espoir de la revoir encore dans quelque temps. Mme Todi part malheureusement pour la Russie, où elle a un long engagement. Les applaudissemens qu'elle vient de recevoir, lui sont garants des regrets que le Public éprouve en se séparant d'elle.



ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a continué les représentations de *Péronne sauvée*. Les Auteurs ont fait quelques retranchemens avantageux. La seconde & la troisième représentation ont été plus applaudies que la première; mais l'opinion publique est encore fort partagée sur le degré de mérite & sur le succès de cet Ouvrage.

Il a été en général exécuté avec beaucoup de zèle & d'intelligence; presque tous les premiers sujets du chant y sont employés, & y remplissent leurs rôles avec les talens qu'on leur connoît; mais la multiplicité même des Personnages n'a pas permis qu'aucun d'eux ait un rôle assez important, ni des Scènes assez développées, pour s'y montrer d'une manière qui mérite une mention particulière.

La Fête champêtre qui coupe le premier Acte a le caractère qui y convient, & a été très bien exécutée; les airs de danse ont de la fraîcheur & de l'originalité; on a distingué sur tout le menuet figuré que dansent Mlle Guimard & le sieur Vestris, avec les grâces & la perfection qu'on est accoutumé d'admirer & d'applaudir dans ces deux charmans sujets. L'air que danse ensuite le sieur

Vestris seul, est du plus grand effet. Le Ballet qui termine l'Opéra a fait en général plaisir, & peut-être en eût-il fait encore davantage si on lui eût donné un caractère plus vif & plus animé de joie populaire. L'entrée des Guerriers y répand un peu trop de sérieux; mais cela est bien réparé par l'air noble & d'un excellent genre que danse le sieur Gardel le cadet, avec de beaux développemens, & avec un à - plomb & un accord dans tous ses mouvemens qui a été généralement applaudi. Mlle Guimard danse encore dans ce Ballet, avec le sieur Nivelon, un pas de deux dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Le pas de Suisses & de Suissesses a été exécuté avec beaucoup de gaieté & de légèreté par les Demoiselles Pelin, Gervais & Coulon, & les sieurs Laurent & Frédéric. On a remarqué que l'air n'avoit pas un caractère assez décidé, & que l'Auteur qui, en général, a peut-être prodigué le mouvement d'Allemande dans ses airs de Ballet, semble l'avoir évité dans celui auquel il devoit être plus particulièrement affecté.

Les differens combats, la sortie des Chevaliers de l'Arc pour favoriser la rentrée des François dans la Place, l'assaut sur la brèche & l'escalade des murs, la double attaque des troupes du Duc de Guise & de la garnison qui met en déroute les Flamands, ont été dirigées avec beaucoup d'intelligence, & exécutées avec une singulière précision. Ja-

mais on n'avoit vû sur ce Théâtre des manœuvres si compliquées & une si grande multitude de combats. Il n'y a pas moins de trois armées à la fois sur la Scène; la combinaison de ces différentes manœuvres fait honneur aux talens de M. Gardel.

Il nous reste à parler des décorations. Nous ne dirons rien de celle du premier Acte, qui étoit déjà connue; celle du second Acte, qui représente la Place de l'Hôtel de-Ville de Péronne, & qui a été faite d'après un plan levé sur les lieux mêmes, est d'un bel effet. L'action se passant dans la nuit, le Machiniste y a fait paroître une lune dont la marche est très-bien imitée; le moment surtout où elle se cache derrière un nuage est d'un effet vrai & piquant; mais nous n'avons pas trouvé la même vérité dans le ton général de couleur que le Peintre a donné à la décoration, & qui nous a paru trop chaud & trop rougeâtre. Les objets éclairés par la lune ont, à ce qu'il nous semble, une lumière plus claire & plus blanche.

La décoration du troisième Acte, qui présente les murs de Péronne sur un descôtés & la tour dans le fond, a paru fort bien entendue. L'effet de la mine qui fait sauter tout un côté de la tour, est rendu d'une manière hardie & frappante. On ne peut refuser des éloges au talent de M. Boulay, Machiniste de l'Opéra, qui a dirigé cette partie du Spectacle.

L'Administration, qui a bien senti que les principaux effets de cet Opéra tenoient es-

sentiellement à l'accord des décorations & de la pantomime, n'a rien épargné pour donner au Spectacle toute la pompe, le mouvement & la variété qu'exigeoit le genre de l'Ouvrage.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 2 de ce mois, on a représenté, pour la première fois, *Pyrame & Thisbé*, Scène Lyrique, par M. la Rive.

Pyrame & Thisbé sont convenus de se rendre, avant le lever du soleil, sous un mûrier planté auprès du tombeau de Ninus. C'est là qu'ils se proposent de s'enchaîner par des sermens sacrés & par des nœuds éternels. Pyrame attend Thisbé; l'espoir de son prochain bonheur lui présente la Nature sous le plus riant aspect. Il jouit délicieusement de tout ce qui l'entoure. Les premiers rayons de l'aurore, le premier éclat du soleil levant, la verdure, le chant des oiseaux, la fraîcheur du matin, tout le ravit & l'enchanté; mais le sentiment de son amour, le souvenir de la tendresse de Thisbé sont les principales causes du ravissement qu'il éprouve. Cependant Thisbé n'arrive point. Aura-t'elle pu échapper à l'œil de ses parens? Son père n'aura-t'il pas voulu la contraindre à épouser Cliton? Ce jeune Babylonien, ami de Pyrame, & le confident de son amour pour Thisbé, au-

roit-il trahi l'amitié ? Tous les tourmens , toutes les fureurs de la jalousie dévorent le cœur du trop sensible amant. Il soit dans l'intention de voler au-devant de Thisbé. Dans un sentier étroit , il aperçoit un voile , s'en saisit ; c'est le voile de Thisbé : il est ensanglanté. La terreur agite Pyrame , qui tombe sur un banc de gazon. Il ne doute point que son amante ne soit devenue la victime d'un monstre des forêts. Il couvre de ses baisers , il baigne de ses pleurs le voile de la malheureuse Thisbé. Mais il vivoit pour elle , sans elle il n'est plus de bonheur pour lui ; il se hâte de la rejoindre chez les morts , & se perce de son épée en prononçant son nom. Nous abrégeons les détails de la Scène de Thisbé , parce qu'ils sont conformes à ce qui nous a été transmis par les Poètes & les Mythologues. Cette infortunée quitte la caverne où elle a trouvé une retraite contre la fureur d'un lion ; voit son amant ; l'appelle ; apprend la cause de sa mort ; reçoit son dernier soupir , & se frappe du même glaive qui a tranché les jours de Pyrame.

Nous ne ferons ici aucune observation sur ce nouveau genre admis à nos Théâtres depuis quelques années , sous le titre de *Scène Lyrique* ou *Mélo-Drame*. Nous avons conigné nos principes sur ce genre lors du compte que nous avons rendu d'*Ariane abandonnée* , dans un des Nos. de ce Journal. Nous y persistons , non pas , comme on pourroit le croire , par opiniâtreté , mais parce

que nous les croyons fondés sur la raison & sur la vérité; parce que, si nous nous sommes trompés, personne n'ayant eu la volonté de nous éclairer sur notre erreur, nous ne connoissons point encore de motifs qui puissent nous faire renoncer aux idées que nous avons établies relativement à ce genre.

Ces principes ne nous empêcheront point de donner à M. la Rive les éloges qui lui sont dûs. La première Scène (car il y en a deux dans son *Mélo-Drame*) a de la chaleur, de l'énergie, de l'enthousiasme, du mouvement & de la sensibilité. Les divers sentimens qui occupent le cœur de Pyrame, qui l'agitent & qui le déchirent, sont très-heureusement contrastés. La progression de chacun d'eux est filée avec art, & annonce de la connoissance du cœur humain. On ne peut reprocher à toute cette Scène que quelques détails inutiles, qu'il est très-facile de faire disparaître, & dont la suppression doit donner à toute cette partie du *Mélo-Drame* une marche plus vive & plus animée.

La seconde Scène (celle de Thisbé) ne nous a pas fait, à beaucoup près, le même plaisir que la première; & nous croyons volontiers que c'est la faute du sujet. 1°. Après les tourmens qu'éprouve Pyrame, après les regrets qu'il fait éclater à l'aspect du voile ensanglanté de son amante, après la résolution qu'il prend de ne lui pas survivre; la douleur, les cris, la résolution de Thisbé prennent un caractère froid, parce qu'ils ne

présentent que la répétition des mêmes mouvemens auxquels Pyrame a été en proie. 2^o. Ce n'est pas qu'il n'y ait une très grande différence entre l'aspect d'un voile teint de sang, & celui d'un amant chéri, que le désespoir a conduit à se donner la mort ; mais au Théâtre, le rôle d'une amante, placée dans une situation pareille, ne sauroit produire un certain effet que par l'emploi de moyens que proscrivent la décence & l'honnêteté publique. Une femme penchée, & presque couchée sur le corps de son amant, qui le pressera dans ses bras, qui le couvrira de ses baisers & de ses larmes, offrira constamment un Spectacle auquel notre délicatesse ne sauroit s'accoutumer : il y a plus ; ce spectacle doit nécessairement exciter le rire des personnes qui jugent les Arts avec des épigrammes, des sarcasmes & du persiflage. Trop malheureusement ces personnes composent les deux tiers de nos juges Dramatiques.

Ces réflexions ne doivent point affliger M. la Rive. Ce Comédien nous paroît mériter des encouragemens à bien des titres. On aime à voir qu'il occupe les loisirs que lui laisse son état, dans les délassemens littéraires qui s'accordent avec sa profession. On ne peut que desirer qu'il ne s'en tienne point à ce premier essai, & qu'il prenne un vol plus hardi. Nous l'y invitons, & nous ne sommes ici que l'écho des Amateurs de son talent & du Théâtre. Il a joué le rôle de Pyrame avec beaucoup d'art, d'énergie & de

vérité. Thisbé est représentée par Mlle Sainval. La sensibilité reconnue de cette Actrice, suffit pour faire connoître l'effet qu'elle a dû produire dans un rôle de ce genre.

La musique fait honneur à M. Baudron. On y a remarqué de l'expression & de la grâce. Le moment où il a voulu peindre le lever de l'aurore qui succède aux dernières ténèbres de la nuit, a été généralement applaudi. Benda a supérieurement rendu le même moment dans son *Ariane abandonnée*; & il est bien flatteur pour M. Baudron d'avoir mérité des suffrages en luttant contre un homme aussi justement célèbre que Benda.

ANNONCES ET NOTICES.

Deux Vûes perspectives extérieures, l'une du Théâtre François, l'autre du nouveau Théâtre Italien, dessinées d'après nature, & gravées par N. Ransonnette, Graveur ordinaire de MONSIEUR.

Ces deux Vûes, gravées avec netteté, se vendent 12 sols chaque. A Paris, chez l'Auteur, rue de Bièvre, la maison à côté du Chirurgien.

Dixième Cahier des Jardins Anglo-Chinois à la mode, contenant les Jardins de la Reine, celui de S. A. S. Mgr. le Duc de Chartres, avec ses Jardins d'hiver, une Vûe d'une partie du Jardin de Romainville, Neuilly, planté sous M. d'Argenson, Choisy-le-Roi, avec le Bourg, en deux grandes feuilles, &c. Prix, 6 liv. A Paris, chez Lerouge, Ingénieur-Géographe du Roi, rue des Grands Augustins. Les Jardins de Choisy avec le Bourg se

vendront séparément en deux grandes feuilles 3 liv. en blanc & 12 liv. lavés, montés sur gorge.

CÉRÉMONIES & coutumes Religieuses de tous les Peuples du monde, en 4 Volumes *in-folio*, divisés en quinze Cahiers ou Livraisons. Septième Livraison. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers.

Les frais immenses de cette importante Collection forcent l'Éditeur de tenir rigoureusement chaque Cahier au prix de 10 liv. br.

ŒUVRES complètes d'Homère, Traduction nouvelle, par M. Gin, Conseiller au Grand-Conseil, Auteur de la nouvelle Traduction de l'Odyssée, dédiée à MADAME, avec des Notes historiques, géographiques & littérales, dont la partie qui rapproche la Géographie ancienne des noms modernes a été dirigée par M. Mentelle, Historiographe de Mgr. le Comte d'ARTOIS.

L'Auteur de ces Traductions s'est déjà essayé avec succès sur celle de l'Odyssée, ce qui doit faire bien augurer de la suite qu'il nous promet. Cette Traduction est entièrement achevée, & sera mise sous presse incessamment pour que l'impression puisse être entièrement terminée dans le cours de la présente année, ou au plus tard dans le mois de Janvier 1784. La Traduction de l'Iliade, de la Batrachomyomachie ou Combat des Grenouilles & des Rats, Parodie de ce Poëme, & des Hymnes & autres Pièces fugitives attribuées à Homère, qui n'ont point été jusqu'ici traduites dans notre Langue, contiendra cinq Volumes *in-12* de 4 à 500 pages, caractère Cicéro interligné, papier quarré fin de Limoges, du prix de 15 liv. reliés & 12 liv. brochés. Ceux qui se feront inscrire pour la totalité des Œuvres d'Homère d'ici au premier Août prochain, ne paieront les cinq Volumes de l'Iliade & des Pièces

fugitives que 12 liv. reliés & 9 liv. brochés, enforte qu'ils jouiront gratuitement du cinquième Tome. On ne demande d'autre avance que le prix de la Traduction de l'Odyssée, qui est actuellement en vente chez Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardinets; & Servièrre, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis les Écoles de Médecine. Les Exemplaires seront envoyés francs de port pour Paris & pour Versailles.

RECUEIL par ordre alphabétique des principales Questions de Droit qui se jugent directement dans les différens Tribunaux du Royaume, avec des Réflexions pour concilier la diversité de la Jurisprudence, & la rendre uniforme dans tous les Tribunaux; par M. Bretonnier, ancien Avocat au Parlement, cinquième Edition, augmentée de nouvelles Notes & Additions, & d'une Liste des Provinces, Villes & autres lieux régis par le Droit Ecrit; par M. Boucher d'Argis, Ecuyer, Avocat au Parlement, in-4°. Prix, 10 livres broché, 12 livres relié. A Paris, chez la Veuve de Saint, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques; Cellot, Imprimeur-Libraire, rue des grands Augustins; Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardinets; Leboucher, Libraire, quai de Gèvres; Onfroy, Libraire, quai des Augustins; Savoye, Libraire, rue Saint Jacques; Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques.

Cet Ouvrage avoit été entrepris par M. Bretonnier à l'instigation du célèbre Chancelier d'Aguesseau. Son objet est de mettre les Jurisconsultes à portée de rapprocher les différentes dispositions des différentes coutumes, de pouvoir, en les comparant les unes aux autres, simplifier une question, & en rendre la décision plus facile. Cet utile Ouvrage, apprécié depuis long-temps, suppose de la part de l'Auteur des recherches très-laborieuses & M.

Boucher d'Argis y ajoute un nouveau prix par ses Notes & ses Commentaires.

L'Art alimentaire, ou Méthode pour préparer les alimens les plus sains pour l'homme, par M. Buc'hoz, Auteur de différens Ouvrages économiques, in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe.

Ce Traité est le treizième des Ouvrages de M. Buc'hoz qui concernent l'économie champêtre. Cet Auteur fécond, intarissable, se propose de donner tous les ans un pareil Volume, qui comprendra les découvertes qui auront été faites.

ÉTAT de la France, contenant le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat, Recueil de Devises Héraldiques; par M. le Comte de W... de M... de C... Officier d'Infanterie, in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue Jacob, n°. 41, & chez Lesclapart, Libraire, Pont Notre-Dame.

Cet Ouvrage, qu'on se propose de continuer tous les ans, peut être utile. L'Auteur prévient le Public qu'il recevra avec reconnoissance les Mémoires qu'on lui adressera francs de port pour continuer & perfectionner son Ouvrage.

PRAEDRI Augusti Liberti Fabularum Libri V, cum Notis & Supplementis Gabrielis Brotier, accesserunt parallelæ Joannis de La Fontaine Fabula, in-12. Prix, 6 liv. en veau doré sur tranche.

Cette nouvelle Édition nous a paru très-soignée, & pour le texte & pour l'exécution typographique. Elle remplace, dans la belle Collection des Auteurs Latins, celle qui fut donnée en 1747 par M. Philippe. M. l'Abbé Brotier, qui en est l'Éditeur, a donné avec succès une belle Edition de Tacite & Plin le Naturaliste.

Six Duos dialogués & concertans pour un Violon & un Alto, par M. Prot, Ordinaire de la Comédie Française, Œuvre II. A Paris, chez Houbart, Copiste des Menus-Plaisirs & de la Comédie Italienne, rue Mauconseil & Place du nouveau Théâtre Italien. Prix, 7 liv. 4 sols.

Nous avons annoncé le premier Œuvre de M. Prot pour des Commencans; celui-ci, sans être fort difficile, offre des positions plus recherchées, & l'on y reconnoît sa composition agréable.

Six Sonates pour le Clavecin ou Forte-Piano, avec accompagnement de Violon ad libitum, par M. Dupré, Organiste de S. Martin à Tours, Œuvre II. Prix, 9 liv. A Paris, chez Cousineau, Luthier-Breveté de la Reine; Salomon, Luthier, Place de l'École, & aux Adresses ordinaires.

Six Concertos pour le Clavecin ou Forte-Piano, avec accompagnement de deux Violons & Basse, par M. Théodore Smith. Prix, 12 livres. A Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, près la rue Neuve S. Roch, n°. 83, & Mme Lemeny, rue du Roule, à la Clef d'or.

NUMÉRO 5 du Journal de Clavecin par les meilleurs Maîtres, avec accompagnement de Clavecin ad libitum.

Ce Cahier contient un Air de Ballet de l'Acte du Feu arrangé par Mme d'Argenville, Airs variés en pots-pourris par M. Damoreau, & un Andante par Mlle Edelmann. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Le luc, rue Transversière-Saint-Honoré, au Magasin de Musique. On s'abonne moyennant 15 liv. par an pour douze Cahiers francs de port pour Paris & la Province. On trouve à la même Adresse la première année de ce Journal. Prix, 15 liv. également franc de port.

L'exactitude, le choix & la variété de ce Journal doivent assurer son succès.

Six Duos, dont trois pour deux Violons & trois pour Violon & Alto, par M. Barrière, Œuvre IX. Prix, 7 livres. 4 sols port franc par la poste. La réputation de ce Compositeur, déjà établie par plusieurs bons Ouvrages, doit donner une idée favorable de celui-ci.

TROISIÈME Concerto pour le Violon, par M. Pieltain. Prix, 4 liv. 4 sols. Le nom de l'Auteur, qui rappelle sa manière agréable d'exécuter, doit donner un nouveau prix à son Ouvrage. Ces deux articles se trouvent chez M. Leduc, à l'adresse ci-dessus. Il envoie en Province toute espèce de Musique port franc par la poste en payant seulement le prix marqué sur chaque Exemplaire. On trouvera chez lui un assortiment d'Instrumens de Musique, d'archets de cordes, de papier réglé, ainsi que tout ce qui concerne la Lutherie & la Musique.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>V</i> ERS à M. François, 61	dacteur du Mercure, 85
Mes Spécifiques, 62	Concert Spirituel, 89
Enigme & Logogryphe, 66	Acad. Royale de Musiq. 96
Jeanne de Naples, Tragédie, 66	Comédie Française, 99
Lettre de M. Dupuis au Ré-	Annonces & Notices, 103

A P P R O B A T I O N.

JAI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 14 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 13 Juin 1783. **GUIDE**

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 21 J U I N 1783.

PIÈCES FUGITIVES. E N V E R S E T E N P R O S E.

P I R A M E E T T H I S B É ,

*Fable tirée du IV^e Livre des Métamorphoses
d'Ovide. **

PYRAME aimait Thisbé, comme il fut aimé d'elle :
Il étoit jeune , aimable ; elle étoit jeune & belle.
Enfans , le voisinage unit leurs premiers jeux :
L'enfant aîlé survint , & l'âge accrût leurs feux.
L'Hymen eût consacré le penchant de leur âme ,
Si des parens cruels ne condamnoient leur flamme.

* On a cru qu'on verroit avec plaisir comment Ovide avoit traité la Fable de *Pyrame & Thisbé*, dans un moment où l'on représente sur la Scène François l'aventure malheureuse de ces deux amans, dont le nom n'intéresse pas moins dans l'Histoire fabuleuse, que celui d'Héloïse & d'Abailard dans l'Histoire moderne.

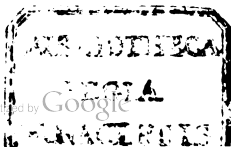
N^o. 25 , 21 Juin 1783.

F

Mais en vain leur pouvoir veut user de rigueurs :
Il désunit leur main sans désunir leurs cœurs ;
L'Amour se fit un jeu de braver leur empire.
Tous deux brûlent encor sans pouvoir se le dire.
Leurs gestes, leurs regards sont leurs seuls confidens ;
Et leurs feux plus cachés n'en sont que plus ardens.

QUELQUE douceur se mêle à leur gêne importune :
Le Temps, d'une muraille aux deux maisons com-
mune ,

A miné sourdement les enduits déjà vieux.
Une foible ouverture y trompe tous les yeux :
Sans que nul ne la vit, des siècles s'écoulèrent.
L'œil de l'Amour voit tout : nos amans l'observèrent,
Et surent y trouver un passage à la voix.
Là, de leurs surveillans trompant les dures loix ,
Dans un doux entretien, leurs lèvres empressées,
L'un à l'autre à l'envi, murmuroient leurs pensées.
C'est par-là que tous deux, pressés de vains desirs,
De leur haleine, au moins, recueilloient les soupirs.
« Mur, témoin d'un amour aussi pur que le nôtre,
« O mur jaloux, pourquoi, disoient-ils l'un & l'autre,
« Quand nos cœurs sont unis, sépare-tu nos corps ?
« Ou, si c'est trop permettre à nos jeunes transports,
« A nos baisers du moins permets de se confondre.
« Hélas ! si nous pouvons nous parler, nous répondre,
« Nous le tenons de toi : nos cœurs, loin d'être ingrats,
« Desirent vainement ce qu'ils n'espèrent pas. »
Ces Amans, que trop tôt sépare la nuit sombre ,



Et qui d'un vain bonheur ne savourent que l'ombre,
Chacun de leur côté se donnent pour adieux
Des baisers retenus par le mur envieux.

LES rayons du matin avoient éveillé Flore,
Et séché sur les fleurs les larmes de l'Aurore :
Ils reviennent au mur, confident de leurs feux.
Enfin, las de souffrir, ils conviennent entre-eux
De tromper leurs Argus & de fuir de la ville.
A la faveur de l'ombre, il leur sera facile
De sortir hors des murs sans être reconnus.
Le rendez-vous se donne au tombeau de Ninus.
C'est-à qu'un mûrier blanc, voisin d'une onde claire,
Doit prêter aux Amans son ombre solitaire.
Le jour trop long pour eux coule trop lentement ;
Mais la nuit vient : Thisbé s'échappe adroitement,
Tourne les gonds sans bruit, sort, & , demi-voilée,
Seule, au milieu de l'ombre, arrive au mausolée.
Amour l'enhardissoit. Mais voici qu'à pas lents,
S'avance une Lionne, aux yeux étincelans,
D'un carnage récent la gueule ensanglantée.
A cet aspect, Thisbé frémit épouvantée.
Elle fuit dans un antre, & ne s'apperçoit pas
Que son voile, en courant, est tombé sur ses pas.
Aussitôt que de sang la Lionne fumante
Eut dans l'onde à longs traits éteint sa soif ardente,
Elle tourne ses yeux sur les replis mouvans
Du voile qui frémit soulevé par les vents.

F ij

Elle dresse ses crins , le mord & le déchire ,
Et rôlant en grondant dans les bois se retire.

PYRAME vient , pâlit : ses regards alarmés
Ont observé les pas sur le sable imprimés.

Il voit , il reconnoît l'écharpe encor sanglante.

« Thisbé n'est plus ! eh ! bien , l'amant suivra l'amante.

» Hélas ! la même nuit nous a perdus tous deux ,

» Sa beauté méritoit un destin moins affreux.

» Ah ! je suis son bourreau ! Thisbé , je t'ai perdue !

» Thisbé , je te regrette , & c'est moi qui te tue !

» En des lieux pleins d'horreur j'ose attirer tes pas !

» C'est moi qui t'y conduis , & ne t'y préviens pas !

» O vous , hôtes cruels de ces grottes obscures ,

» Tigres , Lions , venez : je m'offre à vos morsures ,

» N'épargnez pas mon sang ; venez me déchirer.

» Mais c'est craindre la mort que de la différer. »

IL DIT : prend ce tissu , gage terrible & tendre ;

Il le porte sous l'arbre où Thisbé dut l'attendre ,

Et le couvre à la fois de baisers & de pleurs.

« Voile chéri , dit-il , témoin de mes douleurs ,

» Parure de Thisbé , que son sang a trempée ,

» Reçois aussi le mien. » Il tire son épée ,

Et d'un bras égaré l'enfonce dans son flanc ,

L'en retire avec force , & fait jaillir son sang ,

Telle perçant le plomb qui la retient pressée ,

L'eau jaillit enflant dans les airs élancée ;

Tel le sang qui s'élève en longs jets empourprés ,

Teint les fruits du mûrier de rouge colorés.

THISBÉ, de sa frayeur à demi rassurée,
Mais fidelle à la foi que sa bouche a jurée,
Revient, cherche Pyrame & des yeux & du cœur.
Elle reconpoit l'arbre & non pas sa couleur :
Dans ce trouble confus elle approche, elle hésite ;
Elle approche.... elle voit un mourant qui palpite ;
De sours convulsifs avec peine agité,
Battre encor de son sein le sol ensanglanté.
Elle tremble, & d'horreur recule frissonnante.
Telle, d'un lac profond la surface tremblante,
Se ride, en frémissant, sous l'aile des Autans.
Elle voit ... Ciel ! Pyrame à ses derniers instans.
Elle accuse le Ciel, l'Amour & la Nature ;
Un long ruisseau de pleurs versé sur sa blessure,
Lave ce sein chéri qu'elle tient embrassé ;
Et couvrant de baisers son visage glacé :
« Pyrame, par quel sort t'ai-je perdu, dit-elle ?
» Cher Pyrame, réponds. C'est Thisbé qui t'appelle. »

L'AMANT, à ce doux nom, soulève avec effort
Ses yeux déjà couverts des ombres de la mort,
La voit, soupire, & meurt content de l'avoir vûe.
Il expire. Le voile, & l'épée encor nue
Disent trop à Thisbé par quelle aveugle erreur
Pyrame de ses jours a pu trancher la fleur.
« Pyrame ! eh ! quoi, tu meurs pour m'avoir trop
» aimée !

F iiij

- « Tu meurs , & contre toi ta main s'est donc armée ?
 « Je saurai t'imiter : la mienne fera foi ,
 « Si j'ai moins de courage & moins d'amour que toi.
 « La mort , qui pouvoit seule éteindre notre flamme ,
 « La mort même à Thisbé va rejoindre Pyrame.
 « O vous , pères cruels , mais , hélas ! trop punis ,
 « Malgré votre rigueur , nous vécûmes unis ;
 « Ah ! quand la mort nous joint , que vos cœurs s'amoi-
 « lissent ;
 « Que dans la tombe au moins les deux amans
 « s'unissent.
 « Et toi , mûrier fatal , qui dûs voir nos plaisirs ,
 « Hélas ! sois le témoin de nos derniers soupirs ;
 « Et que ton fruit sanglant conserve d'âge en âge ,
 « D'une fin si tragique un triste témoignage. »

SOUDAIN elle saisit le fer encor fumant ;
 Elle se frappe , tombe & meurt sur son amant.
 Sensibles à leurs feux , les Nymphes les plaignirent ;
 Et les fruits du mûrier de leur sang se teignirent.
 Leurs parens même enfin sont touchés de leurs vœux ;
 Et le même tombeau les enferma tous deux. *

(Par M. de Saint-Ange.)

* On trouve chez Valleyre aîné , Imprimeur-Libraire , rue
 de la Vieille Bouclerie , les trois premiers Livres des *Mé-
 morphoses* en vers François , par le même Auteur , Vol. in-8°.
 de 500 pages. Prix , 3 liv. 12 sols.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Tête* ; celui du
Logogryphe est *Folie*, ou se trouvent *fol*,
fole, *fi*, *le*, *ail*, *fiel*, *oie*, *fil*, *if*, *lie*, *foi*
& *loi*.

C H A R A D E.

MON premier, des béliers est la seule défense ;
Mon second est un nom que tout rimeur encense ;
Tircis avec mon tout met sa Philis en danse.

(*Par M. Esmangart fils.*)

É N I G M E.

C'EST assez qu'aujourd'hui l'on ait besoin de moi,
Pour que chacun me chasse de chez soi.
Non, jamais on n'a vû pareille impertinence.
Si vous voulez avoir, il faut compter d'avance,
Sans quoi vous n'aurez rien. Comptez, dit-on d'abord :
Si vous ne comptez pas, comptez que je suis mort.

(*Par M. Portier, Curé de Bonnemain,
en Bretagne.*)

L O G O G R Y P H E.

IL est peu d'être comme moi,
Citoyen à la fois du ciel & de la terre :
De la plus timide Bergère
Aujourd'hui soumis à la loi ,
Je fus jadis un instrument de guerre ;
Mais ce qui n'est pas moins nouveau ,
C'est qu'en m'ôtant & la queue & la tête ,
Je deviens dès-lors un Prophète
Dont on ignore le tombeau.
(Par M. l'Abbé Dourneau.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ESSAI sur l'Éducation des Hommes, & particulièrement des Princes, par les Femmes, pour servir de Supplément aux Lettres sur l'Éducation. A Paris, chez Guillot, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, rue de la Harpe, au-dessus de celle des Mathurins.

PARMI ses Ouvrages philosophiques, Cicéron en a un qu'il a intitulé : *Paradoxes* (Paradoxon.) Ce n'étoit pas un Sophiste que Cicéron ; il ne se faisoit point un jeu d'étonner les esprits par des opinions extraordinaires ; il avoit trop le talent d'em-

bellir la vérité & de la rendre intéressante pour chercher des erreurs ingénieuses. C'est lui qui, le premier, transporta la Philosophie de la Grèce à Rome; elle étoit loin encore de cette époque où les grandes vérités épuisées forcent les esprits qui ont plus de vanité que de profondeur, à embrasser des systèmes bizarres pour produire quelque chose qui ait l'attrait de la nouveauté. Au moment de sa naissance, la Philosophie pleine de candeur, pour ainsi dire, & de simplicité, doit se tromper souvent; mais c'est de bonne-foi; comme c'est l'amour de la vérité qui l'a fait naître, c'est la vérité seule qu'on cherche d'abord, & c'est même d'une passion trop ardente pour elle que naissent les premières erreurs: on a tant de desir de la découvrir qu'on croit la voir par-tout. En donnant le titre de *Paradoxes* à un de ses Ouvrages, Cicéron ne devoit donc pas craindre qu'on l'accusât de chercher des erreurs nouvelles dans l'impuissance de trouver des vérités neuves. En hasardant des opinions qui lui étoient particulières, il appelloit tous les esprits à leur examen; il vouloit que la République cherchât avec lui les vrais principes de la morale lorsqu'elle perdoit ses vertus. Les intentions de ceux qui débitent aujourd'hui des paradoxes peuvent être plus suspectes. La manie d'avoir un nom sans avoir aucun talent, & la manie aussi commune encore aujourd'hui de passer pour un génie créateur lorsqu'on n'est fait que pour vivre paisiblement parmi ceux qui ont du bon sens & de la raison, ont tant multiplié en tout genre les systèmes absurdes & dangereux, qu'on est presque en droit de regarder un paradoxe comme le délire de l'impuissance & de l'amour-propre. L'Auteur de la petite Brochure dont nous allons parler, s'est exposé courageusement à ce soupçon; il n'a cherché ni voie ni tour pour faire passer ses idées. C'est assurément une opinion fort extraordinaire de soute-

nir que les Princes, c'est-à-dire, des Hommes qui doivent apprendre à braver les fatigues & la mort à la tête des armées, à tenir dans leurs mains & à faire jouer avec facilité tous les ressorts d'un grand Empire, à se montrer au besoin au milieu des Tribunaux de Justice avec la majesté & les lumières d'un Législateur, il est un peu extraordinaire, dis-je, de prétendre que des Hommes appelés à une telle destinée, ne peuvent être bien élevés que par des Femmes. Eh bien l'Auteur l'annonce au titre de son Ouvrage ; il n'attend pas que vous soyez un peu accoutumé à ses idées pour vous dire son dernier mot ; son dernier mot est dans le premier, & le titre de sa Brochure en est le résultat ; il y a de la bonne-foi dans ce procédé, & c'est beaucoup pour engager à lire un Livre.

La première chose qu'on exige de l'Auteur d'un paradoxe c'est d'avoir de l'esprit ; si on n'en trouve pas à la première page, on n'est pas tenté d'aller à la seconde. Le premier paragraphe de cet Essai sur l'Éducation est obscur, embarrassé, il n'est pas bien écrit. L'Auteur a voulu parler d'un fait connu qui a donné lieu à son Essai, & il n'en parle pas nettement. J'avoue qu'on peut avoir envie de ne pas aller plus loin. On auroit tort, & pour s'en convaincre il suffit de porter la patience jusqu'à lire le second paragraphe ; on y trouve tout de suite l'homme d'esprit, l'homme qui pense, & l'on s'assure que si son opinion est un jeu, le jeu du moins ne sera pas sans agrément & sans utilité.

Je tâcherai de faire connoître ses idées avant de les examiner

1°. Il distingue l'Éducation, de l'Instruction. L'Instruction, c'est à-dire, des Leçons sur les Langues, sur l'Histoire, sur les Sciences, &c. ne commence qu'à un certain âge ; & si l'on a bien étudié les enfans, *qui n'entendent que ce qu'ils voient*, on

reculera cet âge autant qu'il est possible. L'Éducation, c'est-à-dire, la suite de sensations & d'habitudes qui forment les organes, le jugement naturel & l'âme, commence avec la vie, & ne finit qu'avec elle.

2°. Puisque c'est la Nature qui, dès le berceau, commence l'Éducation de l'homme, il est important d'observer comment elle commence ; on n'a rien de mieux à faire que de l'imiter. Si j'approche d'un berceau, je vois un enfant qui a des besoins, qui cherche de tous ses sens ce qui peut les satisfaire, & une femme auprès qui les remplit tous. L'enfant tire d'elle sa subsistance ; elle est le premier objet qu'il voit & qu'il touche ; c'est d'elle qu'il reçoit ses premières sensations, qui sont sa première Éducation ; il ne peut appercevoir & connoître que ce qu'elle a placé autour de lui. C'est à ce moment, dont on a senti si peu l'importance, que la Nature dessine dans notre âme les premiers traits de notre caractère, & c'est de la main d'une femme, pour ainsi dire, qu'elle se sert pour graver les traits qu'elle dessine.

3°. L'enfant ne sort point de sa foiblesse en sortant du berceau. Si ce n'est plus du sein c'est encore de la main d'une femme qu'il prend sa nourriture : après lui avoir appris à voir & à toucher, elle lui apprend à marcher & à parler. Et jusqu'où ne dure point la foiblesse ? Ce second âge est plus important encore : ici ce ne sont pas les organes seulement, ce sont les inclinations qui commencent à se former. « On ne les » enseigne point, mais on étudie l'art de les faire » naître, de les diriger ; ce sont les études & l'art le » plus propre au sexe réduit à faire vouloir ce qu'il » desire ; on ne commande pas les pensées, mais on » peut les faire concevoir si on fait attendre & saisir » le moment de les faire naître ; c'étoit le bon » esprit de Socrate, qui rendoit fécond & faisoit

F vj

„ accoucher tous les autres. Ce n'étoit point l'es-
 „ prit de force & d'élévation, mais l'esprit de
 „ patience, de douceur, de flexibilité, d'insinua-
 „ tion, celui des femmes ... Quand le moment de
 „ l'instruction pourroit être quelquefois moins tar-
 „ dif, les leçons seront toujours stériles si elles ne
 „ sont répétées par tous les objets qui entourent
 „ l'enfance; & n'est-ce pas à une femme qu'appar-
 „ tient la disposition de toutes les images, de tous
 „ les hommes, de toutes les choses que son fils
 „ doit toucher & voir, & dont il est nécessairement
 „ le disciple aussi-bien que d'elle-même, & bien
 „ mieux que d'un maître isolé.... Les hommes
 „ règnent au dehors par la loi, les femmes n'ont
 „ que l'empire des foyers, „ & l'éducation domesti-
 „ que doit nécessairement dépendre d'elles dans ces
 „ lieux où elles règnent.

„ Avec le père le plus sensé, le précepteur le
 „ mieux instruit, unissez une petite maîtresse ou
 „ bien une bégueule, vous ne donnerez à la So-
 „ ciété que des sots ou des petits-mâtres, tandis
 „ qu'une femme ingénieuse, une mère habile ins-
 „ pirera son âme & son esprit aux enfans d'un
 „ imbécille & aux élèves d'un pédant. »

Les races se féminisent, dit M. de Buffon; cela est vrai en Morale comme en Histoire Naturelle.

„ Une femme forte, une mère tendre méritera
 „ donc tous les honneurs de la maternité; elle
 „ n'aura pas donné seulement le jour à un enfant,
 „ elle fera la mère d'un honnête homme, parce
 „ qu'elle le formera elle-même à la vertu; elle le
 „ portera, pour ainsi dire, plus long-temps dans
 „ son sein.... »

4°. Il est dans l'Education des Princes, qui est domestique, puisqu'elle se fait dans leurs Palais, des dangers qui ne peuvent être évités que par une femme. Les enfans aspirent tous au despotisme,

« & déjà vous pouvez reconnoître les tyrans à la
 » frayeur, à la foiblesse, à la haine qui frémissent
 » des traits que le calme & la douceur embelli-
 » roient. » Un père est le premier esclave de son
 enfant. L'homme sait combattre des despotes armés
 de la force; il n'a jamais su se défendre du despo-
 tisme de la foiblesse, & il n'y échappe que lorsqu'il
 fuit en riant ou en jurant. Un Gouverneur n'est
 guères plus habile qu'un père, « & déjà même
 » Monseigneur, humilié de n'avoir pu trouver sur
 » la Carte la position de son pays, peut faire sentir
 » ses progrès & sa place en politique. » Une femme
 pourroit faire fléchir l'orgueil du Prince sans humili-
 er sa dignité; elle traiteroit l'humeur comme une
 maladie; « elle ne paroîtroit pas soumise au pou-
 » voir, mais compatissante envers la douleur. Don-
 » nez-moi un enfant qui pleure, disoit Quinti-
 » lien; pour moi je veux encore un Instituteur qui
 » pleure comme une femme dans les momens où
 » les larmes seules peuvent attirer l'attention de la
 » sensibilité d'un enfant, ou adoucir & fondre la
 » dureté de l'orgueil d'un Prince. » La sensibilité
 des hommes est peut-être plus profonde & plus sou-
 tenue; mais sa force même la retient souvent cachée
 au fond de leur âme; elle n'a point ces signes visi-
 bles qui la communiquent & la réparent au loin,
 & la vertu ne s'apprend pas, elle se donne comme
 les maladies. Montagne dit bien qu'il est d'une âme
 forte de s'accommoder aux allures puériles; mais la
 force se plie peu. Montausier voyant son Elève qui
 demande des pistolets pour se débarrasser de son Gou-
 verneur lui en donne lui-même, & lui dit: *tirez,*
Monseigneur Voilà une âme forte & sublime;
 mais je ne vois pas trop qu'elle s'accommode aux
 allures puériles. Une femme auroit pu verser une
 larme, & son Elève peut-être seroit tombé à ses
 genoux fondant en larmes lui-même. La Nature,;

qui a établi tant de rapports entre l'âme des enfans & celle des femmes, ne semble-t-elle pas nous avertir que c'est à elles qu'il faut laisser le soin de former des êtres qu'elles doivent connoître mieux que nous, puisqu'elles leur ressembleront davantage ?

5°. Un autre danger de l'Education, c'est la société des domestiques pour les hommes ordinaires, & celle des courtisans pour les Princes. « Il est sage
 » sans doute, dit l'Auteur, d'interdire à l'enfance
 » la société des domestiques ; mais si vos précau-
 » tions ne réussissent pas, elles ne feroient que
 » rendre plus douces des leçons dérobées. Vous ob-
 » tiendrez qu'il n'y ait point de familiarité, point
 » d'entretien suivi ; mais un regard, un mot, un
 » sourire n'est pas en votre pouvoir, & peut dé-
 » truire une année de leçons. J'aimerois mieux réu-
 » nir tant de monde à mon parti que d'avoir à
 » m'en défendre. Le père de Montagne avoit com-
 » posé sa maison de manière que son fils apprît le
 » latin comme sa langue naturelle. Maupertuis
 » avoit imaginé une Ville où tout le monde devoit
 » parler latin, & dans laquelle un séjour de deux
 » ans épargneroit à notre jeunesse les ennuis de la
 » scholarité. Mon projet à moi seroit une maison
 » où l'on n'entendît que d'honnêtes gens, où la
 » langue ne fût que l'expression des mœurs, où
 » des Maîtres vertueux seroient servis par des
 » hommes dignes de former avec eux une même
 » famille, & de rappeler ces noms *d'enfans, d'en-*
 » *fans de famille* que les Anciens donnoient à leurs
 » esclaves. .. Il est à peu-près impossible de souf-
 » traire l'Education à l'influence des domestiques ;
 » je propose de les associer au bien ; mais il me
 » semble que Boissuet & Fénelon lui-même devoient
 » peu s'entendre à .. & à conduire de pareils
 » collègues. Certes, ce ne peut être que celui d'une
 » femme. Une femme ne peut avoir en ses mains

„ toutes ces volontés subalternes, & faire que tous
 „ les discours, tous les plaisirs, tous les vœux de la
 „ maison qu'elle gouverne, soient d'intelligence
 „ avec les leçons des Maîtres ; elle pourroit rendre
 „ éloquent & instructif le silence de ceux qui ne
 „ savent que se taire. Peut-être dans l'âge suivant,
 „ dans les désordres de votre Elève, le silence sera la
 „ seule expression permise à la douleur & à l'indi-
 „ gnation des Peuples ; & s'il est vrai qu'on ne
 „ doive imposer à un enfant que des punitions qu'il
 „ puisse toujours craindre, voyez comme une
 „ femme habile & attentive peut employer tout ce
 „ qui l'environne à rendre plus amer, plus vif &
 „ plus durable le seul châtiment que le respect nous
 „ ait laissé pour les Princes de tous les âges. »

6°. Un autre grand avantage que l'Auteur attri-
 bue à une Education donnée par les femmes, c'est
 de choisir à l'Elève les amis qui s'empareront de
 son cœur à la fin de l'Education. Il est un âge où le
 Prince n'aime que ceux qui pensent comme lui ;
 mais dans la jeunesse il pense comme ceux qu'il
 aime. C'est une femme qui peut avoir le talent &
 l'adresse de faire pencher son cœur vers ceux qui
 n'attireront à eux ses sentimens que pour les atra-
 cher davantage à la vertu. C'est une femme qui a
 le don de faire aimer ceux qu'elle loue, & haïr
 ceux qu'elle méprise ; c'est elle qui saura imprimer
 tous ses sentimens dans l'âme flexible & tendre
 qu'elle aura formée ; c'est elle enfin qui, au mo-
 ment que la loi affranchira l'Elève du pouvoir de
 ses Instituteurs, l'y retiendra lié par la tendresse &
 la reconnoissance, « le ramènera tous les jours par
 „ le goût, l'amitié, par mille circonstances qu'elle
 „ fera naître dans une société où le désir de plaire
 „ conduit au bien, où la vérité, la droiture, la
 „ justice soient nécessaires à l'honneur & le devoir
 „ à l'amabilité, où les mœurs comme les discours

» portant toujours une impression sensible de vertu,
 » attristent celui qui la trahit *dans son âme &*
 » *conscience*, où le bonheur de se trouver ensemble
 » croisse encore par celui de se rendre meilleurs. »

Telle est l'idée que se fait l'Auteur d'une Éducation dirigée par une femme; mais cette femme, où la trouvera-t-on? Quelles sont les qualités & les lumières qu'elle doit avoir pour remplir de si augustes fonctions, des fonctions que, jusqu'à présent, on a cru si peu réservées à son sexe? C'est ce que l'Auteur examine dans la seconde Partie de son Ouvrage. Toujours conséquent à ses principes, il ne veut point, pour faire l'œuvre d'une femme, les qualités & les connoissances d'un homme. « Une femme dans l'emploi d'un homme ne seroit jamais qu'un homme médiocre plus ridicule qu'un homme efféminé; elle jouera toujours très mal un rôle qui la définiroit même en le jouant bien. Les femmes sont bien plus femmes que les hommes ne sont hommes. Ceux ci, partagés en différentes classes de Citoyens, diffèrent par leur état autant que par leur sexe. Le sexe d'une femme est encore son état. Elle est mère, ou fille, ou épouse. C'est toujours une femme que nous voyons sous tous ces rapports. En Littérature, on veut que les Écrits d'une femme décèlent une femme, l'indulgence ou l'admiration ne sont qu'à ce prix; s'il est des Ouvrages de femme supérieurs à tout ce que les hommes ont pu faire dans le même genre, c'est qu'il en est où l'Auteur n'a jamais démenti son sexe, ou plutôt c'est qu'on n'y voit point d'Auteur, point de Livre à lire, on y jouit de l'intimité d'une femme que l'on aime. »

L'Auteur veut donc qu'une femme chargée de l'Éducation d'un Prince ait le courage de conserver l'esprit de son sexe, « avec l'habitude d'oublier toute espèce de lecture dont il ne reste point

» quelque sentiment de vertu pour le cœur, quel-
 » que lumière utile pour l'esprit; elle ne sera point
 » femme savante, elle n'aura pu que s'instruire :
 » on dira d'elle comme Mme de Maintenon de M.
 » de la Rochefoucauld, qu'elle a plus de lumières
 » que d'instruction. Peut-être se croira-t-elle igno-
 » rante à la manière de Mme de Sévigné, ne
 » sachant bien que ce qu'elle aura senti, & réci-
 » tant mal ce qu'on lui aura fait apprendre. Accou-
 » tumée à ne juger que des choses qu'elle aura pu
 » mesurer ou peser, ou compter, elle aura l'esprit
 » sûr & juste, & même géométrique, & ne saura
 » point de géométrie, mais bien ce qui est grand
 » ou petit, ce qui est vuide ou ce qui a du poids,
 » ce qui est ou ce qui n'est pas. » Avec ce carac-
 » tère d'esprit elle n'aura pas pour fonction de rem-
 » plir la tête de son Elève de connoissances, mais de
 » lui former le jugement; elle lui enseignera à con-
 » noître les hommes, science si naturelle aux femmes
 » & si nécessaire aux Princes; à apprécier les choses,
 » non par l'opinion publique, mais par ce qu'elles
 » produisent pour le bonheur réel; elle n'exaltera
 » point sa tête & son cœur en enivrant son imagina-
 » tion des tableaux de l'héroïsme & de la gloire; mais
 » elle échauffera doucement son cœur par les images
 » touchantes des secours donnés à la misère, de l'ap-
 » pui courageux prêté à l'innocence méconnue : elle
 » donnera à l'humanité, pour se faire entendre de l'âme
 » d'un jeune Prince, ces sons & ces accens si doux que
 » la Nature a donnés à la voix d'une femme; elle ne
 » fera point un *Preux* & un *Héros*, mais un Saint
 » Louis comme Blanche de Castille, ou un Henri IV
 » comme Jeanne d'Albret.

Voilà à-peu-près le résultat des idées de l'Auteur
 sur l'Education des Princes par les femmes. D'autres
 Ecrivains veulent changer le plan de l'institution;
 celui ci veut changer le sexe des Instituteurs; cette

dernière réforme paroît plus difficile encore. On voit que l'Auteur, effrayé des maux que les têtes ardentes & les âmes passionnées ont fait aux Nations, voudroit, pour ainsi dire, affoiblir l'espèce humaine pour la rendre plus raisonnable & plus heureuse ; il voudroit répandre dans toutes les âmes, & sur-tout dans celles qui sont destinées à gouverner, la douceur des sentimens de la tendresse maternelle, & la pitié si naturelle à la foiblesse des femmes. Il paroît les avoir beaucoup observées, avoir très-bien saisi le caractère de leur esprit & de leur âme, l'espèce d'empire qu'elles prennent sur l'homme, & les moyens de cet empire ; il a très-bien vu que la justesse naturelle de leur esprit tenoit beaucoup à ce qu'elles ne jugent que des choses qu'elles voient, qu'elles touchent, qu'elles comprennent, qu'elles mesurent. Locke a prouvé que presque toutes les erreurs venoient de l'abus des mots ; les jugemens des femmes ne se fondent pas sur les mots, mais sur les choses, & voilà pourquoi elles ont si peu d'erreurs. En général, toute l'influence qu'elles ont dans le monde & qu'elles peuvent avoir dans l'Education, l'Auteur l'a très-bien vue, & le développement de ses idées amène des détails de mœurs très-piquans & très-agréables. On peut faire des reproches à son style, sa phrase n'est pas toujours nettement construite, & l'on pourroit citer quelques exemples de mots impropres ; mais il a des tournures vives & des expressions heureuses ; peut-être son esprit a-t-il quelques rapports avec celui qu'il veut faire régner sur l'esprit des hommes & des Princes, avec l'esprit des femmes. Si le titre de son Ouvrage permettoit des critiques sévères sur le plan & l'ordre des idées, c'est l'objet sur lequel on devroit lui en faire davantage. Il s'est peu appliqué à donner à ses vues cette suite & cet enchaînement qui, dans les matières philosophiques, font la

clarté & la force des pensées, comme ils font la grâce & la beauté des Ouvrages de pur agrément, *tantum series juncturaque pollet*. C'est un mérite qu'on loue peu dans les Écrivains, parce que le Lecteur en jouit sans trop s'en appercevoir; mais lorsqu'il manque, il répand sur les Ouvrages je ne sais quelle obscurité qui couvre & cache souvent des beautés de détail. L'Auteur évitera sans doute ce défaut dans un Ouvrage plus considérable qu'il annonce, *le Catéchisme de l'Honneur & de la Noblesse*. En lisant celui-ci, on sent qu'il aime beaucoup le bien public & les idées qui ne sont pas celles de tout le monde. Il s'éloigne des orniers, & veut *marcher à travers champ*. Ce courage d'esprit, le sentiment noble dont il paroît animé, la sagacité dont il a donné des preuves, tout annonce qu'il peut un jour porter des vues nouvelles dans la morale. Il parle déjà de la philosophie du *dix-neuvième siècle*; il seroit beau de commencer un nouveau siècle de philosophie; mais qu'il permette à celle du dix-huitième siècle de lui faire quelques objections sur le paradoxe dont nous venons de rendre compte.

Il ne s'agira point ici, comme on le croit bien, de quelques femmes qui ont pu réunir les qualités de leur sexe & celles du nôtre. Il s'agit des femmes.

On demandera donc à l'Auteur, 1°. si, toute réflexion faite, il pense réellement qu'il y ait quelque raison d'où l'on puisse conclure que les femmes soient plus propres à l'Éducation des hommes & des Princes, que les hommes à celle des Princesses & des femmes. Dans les premiers jours de la vie, la Nature confie également les deux sexes à la mère qui les nourrit; mais les deux sexes se ressemblent beaucoup dans ces premiers jours, & ils diffèrent extrêmement le reste de leur vie: n'est-il pas raisonnable de suivre les différences que la Nature met dans leurs inclinations & dans leurs besoins? Avant

l'âge de dix ans, le jeune sauvage, impatient de rester avec ses sœurs dans la cabane de sa mère, veut déjà se mêler aux jeux & aux courses de son père ; déjà il essaie le torrent qu'il doit souvent traverser à la nage ; déjà il veut qu'on lui enseigne à courber l'arc & à aiguïser la flèche. Ce n'est pas une femme qui peut lui donner ces leçons. L'Auteur me répondra qu'il ne veut pas que notre Education fasse des sauvages ; je l'entends bien de même ; mais dans tous les états de société, la diversité des besoins & des inclinations fera toujours entre les deux sexes un partage de sentimens, de talens & de fonctions qui ne permettra à chacun d'eux de donner des leçons que sur les objets qui lui sont tombés en partage. Dans l'Education des premiers Perses, décrite & vantée par Xénophon, on n'avoit pas assez de confiance dans les femmes pour leur laisser les enfans dans le temps même où elles les nourrissoient de leur sein. A peine ils étoient nés, qu'on en chargeoit des Eunuques, & on ne laissoit approcher les femmes que pour leur donner du lait ; *c'étoit comme si on en eût fait porter dans une jatte*. N'en déplaît à Xénophon & à Montagne, c'étoit-là, je crois, une très-mauvaise institution. Les Eunuques ne sont bons à rien, pas même à chanter, & les femmes sont nécessaires auprès du berceau des enfans non-seulement pour les nourrir, mais pour faire naître leurs premiers sentimens, les premiers germes de vertu. C'est en pressant avec reconnaissance & avec amour le sein maternel qui le nourrit, que l'âme d'un enfant s'échauffe, s'attendrit & s'ouvre au doux besoin d'aimer. Cette première Education, une mère peut la donner également aux enfans des deux sexes ; mais dès que les inclinations qui distinguent celui de l'homme commencent à se développer, il y a dans l'âme d'un enfant une multitude de sensations, de goûts, de sentimens qu'une femme ne pourra pas connoître, ni par con-

Équent diriger. Une partie du cœur de la femme sera toujours inconnue à l'homme, & une partie du cœur de l'homme à la femme. Il en est de même de l'esprit. Comment auroit-on le talent de former ce qu'on connoît si imparfaitement ? Les femmes doivent donc élever les femmes, & les hommes les hommes : seulement il est des objets sur lesquels les lumières particulières aux deux sexes pourroient jusqu'à un certain point passer de l'un à l'autre. Un père éclairé qui aura réfléchi sur ses passions, & aura de la bonne-foi, pourra apprendre à sa fille à connoître celles de l'homme ; une femme pourra rendre le même service à son fils. J'ai beaucoup entendu vanter le don des femmes pour pénétrer dans les plus secrets replis de nos âmes, pour distinguer d'un coup - d'œil nos humeurs & nos caractères. Je desirerois de tout mon cœur qu'elles eussent en effet ce talent si nécessaire pour mettre quelque égalité entre la force & la foiblesse ; mais si elles sont si habiles, pourquoi donc dans tous les temps a-t-on entendu gémir parmi elles tant de victimes de nos passions ? En général, ce que les deux sexes connoissent le mieux l'un de l'autre, ce sont les moyens de se plaire, d'irriter le penchant qu'ils ont l'un pour l'autre, il faut tout dire, de se séduire ; mais ce n'est pas là un talent dont on puisse faire un grand usage dans l'Education. Fénelon, dont l'esprit doux & flexible étoit si propre à pénétrer dans ces âmes délicates, a écrit un Ouvrage sur l'Éducation des filles. Cet Ouvrage est bon ; mais, j'ose le dire l'âme pure de l'Archevêque de Cambrai ne pouvoit pas assez connoître les passions pour bien enseigner l'art de les diriger ; c'est l'Ouvrage d'un Ange ; il ne convient beaucoup ni aux hommes ni aux femmes. Rousseau, qui avoit le même amour de la vertu sans avoir, à beaucoup près, la même pureté de mœurs, a tiré du désordre

de ses passions des moyens de mieux connoître l'homme & la femme, & de faire un plus bel Ouvrage sur l'Éducation. On devineroit, en lisant ses Ecrits, qu'il avoit passé sa vie avec des femmes qui le mettoient dans la confidence de leurs plus intimes foiblesses, & dont l'âme formoit un mélange assez confus de passions & de vertus. Presque tous ses Ouvrages à cet égard sont *des confessions* ; aussi sa *Sophie* est elle un des chef - d'œuvres de la philosophie moderne. Il est impossible peut - être qu'un homme pénètre plus avant dans les affections du cœur des femmes ; mais il ne faut pas douter qu'une femme, avec moins d'esprit même & de talent, n'allât beaucoup plus loin encore ; mais cet avantage qu'elles ont dans leur Education, elles doivent par la même raison le perdre entièrement dans celle des hommes. Il n'est pas probable qu'elles fassent pour notre sexe ce que Fénelon & Rousseau n'ont pas pu faire pour le leur.

2°. Les femmes, dit l'Auteur, ont l'empire des foyers, & il en conclut qu'elles doivent avoir l'empire de l'Education des hommes & des Princes ; mais la conclusion n'est pas bonne, car ce n'est pas sur les foyers qu'il faut élever les hommes & les Princes ; *elles disposent des objets, des hommes & des images qu'un enfant verra dans sa maison ou dans son palais.* A la bonne heure ; mais les images qu'il faut présenter à ses sens pour lui apprendre à devenir homme ou Prince, ne sont ni dans un palais ni dans une maison ; elles sont dans un camp, dans un Sénat, par-tout où les hommes rassemblés remplissent les grandes fonctions de la Société.

Vitamque sub dio & trepidis agat in rebus.

Ce sont deux connoissances bien différentes que celles des hommes isolés & des hommes rassemblés. La dernière est celle qu'il importe le plus de donner

aux Princes, à tous les hommes destinés à remplir des places & des fonctions publiques, & c'est précisément celles que les femmes ne peuvent jamais avoir. Les leçons qu'un enfant recevroit dans la maison maternelle, lui seroient sans doute plus douces & plus agréables que celles qu'il prendroit sur les bancs des Collèges: non plus que Montagne, *je ne veux pas qu'on l'abandonne à la colère & humeur mélancolique d'un furieux Maître d'École*; mais à cet âge sa maison n'est pas ce qui plaît le plus à un enfant; les lieux de ses exercices & de ses jeux, la société des compagnons de ses plaisirs lui plaisent bien davantage. Un Gouverneur peut le suivre par-tout, & faire servir tous les lieux & tous les objets à l'instruction de son Elève. Au nôtre (Elève), dit encore Montagne, un cabinet, un jardin, la table & le lit, la solitude, la compagnie, le matin & le repos, toutes heures lui seront une, toutes places lui seront étude; car la philosophie qui, comme formatrice des jugemens & des mœurs, sera sa principale leçon a ce privilège de se mêler par-tout; elle ne doit être refusée ni aux festins ni aux jeux.... Les jeux même & les exercices seront une bonne partie de l'étude; la course, la lutte, la musique, la danse, la chasse, le maniement des chevaux & des armes. Il n'est guères possible qu'une femme suive un Elève à la course, à la lutte, au maniement des armes & des chevaux; & une des choses qu'il importe le plus cependant dans une Education, c'est que celui qui s'en charge ait à tous les momens son Elève sous ses yeux, c'est que l'âme qu'il doit former soit toujours sous sa main, & que lui & la Nature puissent seuls y imprimer quelque caractère.

3°. L'Auteur a très-bien vû que les sentimens se communiquent par une espèce de contagion, & que ce sont sur-tout les sentimens des femmes qui sont con-

tagieux ; mais peut-être le font-ils trop. Rien n'est plus nécessaire sans doute dans l'Education que de cultiver & de développer la sensibilité, la source de tous les talens & de toutes les vertus ; mais celle de l'homme qui doit souvent s'attacher à des objets qui ne sont pas sous ses yeux, & qu'il ne peut appercevoir que par la réflexion, doit être forte, profonde & soutenue. Rien ne seroit plus dangereux pour lui que cette sensibilité prompte & mobile qui s'émeut de tout ce qu'elle voit, & change mille fois d'objets en un instant ; qui, invinciblement entraînée par-tout ce qui frappe les sens, est incapable d'avoir un sentiment réfléchi & durable. Ce genre de sensibilité, qui rendroit l'homme incapable de toutes les fonctions publiques, est pourtant en général celle des femmes, & même en elles c'est une source de vertus & de grâces, parce que la Nature les a destinées à s'occuper successivement dans le même jour d'une multitude de détails dont chacun ne demande qu'un coup-d'œil ; à resserrer leurs affections & leurs vûes sur les personnes qui vivent avec elles sous le même toit. Afin de faire aimer la patrie aux Lacédémoniennes, Lycurgue se crut obligé de donner pour mari à chaque femme presque tous les Citoyens de la République. Il manquoit à Lycurgue nos idées célestes sur la pureté & la continence ; mais c'étoit un grand homme que Lycurgue. Il est donc aisé de voir combien il seroit funeste que les femmes communiquassent aux hommes par contagion le genre de sensibilité qui leur est propre. Ce qui est important dans l'Education des hommes, & sur-tout dans celle des Princes, c'est d'élever leur âme ; une âme grande & élevée s'attache naturellement au bien public, parce que c'est l'unique sentiment qui puisse la remplir toute entière, & qui soit digne d'elle. Il y a eu beaucoup de femmes courageuses, & on en connoît l'histoire. On fait que Plutarque vouloit qu'on fît le parallèle de

de Sémiramis & de Sésostris, de Tanaquil & de Servius, de Brutus & de Porcie. On rappelle l'intrépidité d'Henriette d'Angleterre, qui, sur un vaisseau prêt à être submergé par les flots, disoit en riant : les Reines ne se noient point ; le courage peut être plus étonnant encore d'une jeune Princesse qui, dans une situation semblable, s'amusoit à faire son épitaphe en vers gais & comiques. On pourroit citer une multitude d'autres exemples, & il en est peu qui soient ignorés dans un pays où l'on se plaît à rappeler souvent ce qui peut honorer leur sexe. Mais c'est pourtant une vérité reconnue que le courage n'est pas une qualité qui leur soit commune ; elles ont même si bonne grâce d'en manquer, qu'à cet égard elles exagèrent beaucoup leur foiblesse ; elles aiment beaucoup le courage dans l'homme ; elles le couronnent de fleurs, de chants & de gloire ; elles savent bien mieux le récompenser encore ; mais ne seroit-ce point que, sans trop se le dire à elles-mêmes, elles sentent vivement au fond de leur cœur combien il leur est nécessaire d'entretenir & d'exalter dans l'homme une qualité qui leur est à-peu-près étrangère ? Mais ce n'est pas en le louant qu'on peut le faire naître le mieux dans les enfans ; c'est en leur en donnant l'exemple. S'il y a quelque sentiment qui se donne par contagion, c'est surtout la peur & le courage. Ne seroit-il point à craindre que dans les occasions où il pourroit y avoir quelque danger, l'Institutrice d'un Prince, après avoir fait de très-beaux éloges de la valeur, ne se montrât pâle & tremblante aux yeux de son Elève ? J'ai connu un homme qui manquoit de courage, & qui avoit au moins celui d'avouer qu'il étoit très-poltron. Sa foiblesse avoit fait le tourment de sa vie ; il avoit cherché tous les moyens de s'en guérir ; il n'avoit pu la vaincre ; mais il étoit parvenu à la très-bien connoître ; il avoit en quelque sorte étudié

N°. 25, 21 Juin 1783. G

la poltronnerie ; il étoit remonté à l'origine de la sienne, & voici ce qu'il racontoit. Dans le temps qu'il étoit au collège, où il se battoit très-bien au besoin avec ses camarades, son père & sa mère le mènent passer quelques jours de fêtes dans une campagne. Une nuit des voleurs pénètrent dans leur maison ; la mère, qui est une des premières à s'en appercevoir, jette des cris d'effroi, est agitée par des convulsions ; l'enfant, témoin de ce spectacle, tombe lui-même bouleversé par des convulsions terribles. Je ne voyois pas les voleurs, disoit-il, je ne pensois pas au mal qu'ils pouvoient me faire ; mais les cris d'effroi de ma mère retentissoient dans mon âme ; j'en étois frappé encore lorsqu'évanoui j'avois perdu tout autre sentiment. Depuis il n'avoit pas pu voir l'apparence d'un danger sans entendre encore les cris de sa mère, sans voir ses convulsions & sans en éprouver lui-même. Je suppose que sa mère n'eût point été à cette campagne, que son père, homme ferme & intrépide, eût sauté à ses pistolets & à son épée en faisant entendre au lieu de cris d'effroi ces accens du courage qui retentissent si agréablement au cœur de l'homme ; il est à croire qu'à cette vûe si différente le jeune Écolier eût senti passer dans son âme tout le courage de son père, & que le souvenir de ce moment de valeur lui en eût donné pour toute sa vie. Mais je ne veux point, dit l'Auteur, que l'Elève d'une femme soit un *Preux*, un *Héros* : non, mais vous voulez qu'il soit un homme, un Prince, & on ne l'est point dans une multitude d'occasions sans un très-grand courage. La première vertu n'est pas d'en avoir, mais souvent le dernier des opprobres est d'en manquer, ou d'en avoir un qui soit équivoque. Au reste, l'Auteur est sûrement du même avis ; mais entraîné par son système, il n'a pas assez vû combien l'*Education des femmes, chargées des soins du ménage*,

étoit peu propre à créer des âmes fortes & intrépides.

4°. Il peut se faire qu'une femme soit plus propre que Montausier & Beauvilliers à faire le choix des laquais & des femmes de service qui doivent composer la maison d'un Prince ; mais dans une Education dirigée par des hommes tels que ceux que je viens de nommer, les domestiques servent le Prince, & ne restent pas avec lui ; mais il est des hommes dont le choix est un peu plus important & un peu plus difficile ; & lorsqu'on songe que pour l'Education du grand Dauphin, Montausier fixa les regards de Louis XIV sur Bossuet ; que dans celle du Duc de Bourgogne, Beauvilliers & Fénelon prirent sous eux des hommes dont les talens & les vertus honoroient la France ; lorsqu'on songe enfin que dans ces deux Educations les Princes n'étoient approchés que par des hommes dont les paroles & les mœurs pouvoient à chaque instant leur faire connoître une vérité ou une vertu, on a peine à croire qu'une femme eût pu faire de meilleur choix. Cette justesse, cette netteté, cette sagacité naturelle d'esprit que l'Auteur loue avec raison dans les femmes, ne leur est plus particulière aujourd'hui. Les hommes ont abandonné les fausses méthodes qui égardoient leur esprit dans de vaines sciences. Une métaphysique profonde les a ramenés à la méthode que la Nature a donnée aux femmes, & comme elles, ils ne jugent que de ce qu'ils comptent, de ce qu'ils mesurent, de ce qu'ils calculent ; ils ne se servent des connoissances que pour former le jugement ; & s'ils élèvent leur intelligence aux hautes Sciences & aux Beaux-Arts, c'est que ce sont les plus sublimes productions de cet esprit naturel, pénétrant & sensible qu'il veut faire passer des femmes aux hommes.

5°. Je ne ferai plus qu'une objection ; mais elle est importante. Il doit y avoir nécessairement beau-

G ij

coup de femmes dans une Education dirigée par une femme. Voilà sur-tout les *images* sur lesquelles s'attacheront les regards de l'enfant, & les hommes se sont trop dissimulé que ces images là les poursuivent presque au sortir du berceau. On dira que c'est à éviter sur-tout les dangers de ce genre qu'une Institutrice sera habile. Je ne citerai qu'un fait. J'ai connu une mère de famille pleine de bon esprit & de piété, qui avoit établi un ordre admirable dans sa maison, qui tenoit toujours sous ses yeux tous ses domestiques & tous ses enfans; elle voyoit tout, elle savoit tout; elle n'ignoroit qu'une chose, c'est que son fils, âgé de dix ans, se consumoit de desirs & de voluptés avec une femme de chambre âgée de trente.

(*Cet Article est de M. Garat.*)

ÉPITRE à Zulmis, sur les avantages & les obligations du Mariage, accompagnée de notes mythologiques, historiques, critiques & morales, par M. Bablot, Conseiller du Roi, Docteur en Médecine à Châlons-sur-Marne, Imprimée à Bouillon.

LA morale, en langage ordinaire, est utile & recommandable; la morale revêtue de l'harmonie poétique, devient plus utile encore, parce qu'elle touche plus agréablement l'oreille, parce qu'elle glisse plus aisément dans l'esprit & dans le cœur, & qu'enfin elle se grave plus fortement dans la mémoire: c'est-là sans doute le motif qui a décidé M. Bablot à choisir le langage poétique. L'intention étoit fort bonne; mais il n'a pas songé que tous les vers n'étoient pas

amis de l'orcille, de l'esprit & de la mémoire. Les opinions de l'Auteur de cette Épître sont orthodoxes; voilà de quoi faire un bon Chrétien, & non de quoi faire un bon Poëte; nous croyons que la Sorbonne n'y trouveroit rien à reprendre; mais que le goût aussi n'y verroit rien à adopter.

L'Auteur de cette Épître a voulu faire l'éloge de l'Hymen & des plaisirs purs qu'on y goûte; & il a eu raison. Il a voulu prouver aux mères que leur devoir est d'allaiter leurs enfans; & il a eu raison. Il a soutenu que *les plaisirs orduriers d'un célibataire débauché* doivent faire horreur; & il a eu raison. Mais toutes ces vérités, & d'autres encore, il a voulu les écrire en vers; & pour le coup il a eu tort. Au reste, cette Épître, y compris les notes, contient 109 pages. Cela peut paroître un peu long pour une Épître; mais on est moins surpris de cette étendue, quand on connoît le plan qu'a suivi l'Auteur; quand on voit le nombre des événemens qu'il renferme. Dans l'intervalle de cette Épître, que l'Auteur a sans doute quittée & reprise à mesure, on le voit devenir amoureux; faire une déclaration, & recevoir un tendre aveu; se marier & devenir père: enfin marier son enfant: voilà des mémoires assez étendus; le Poëte a cru devoir les compléter en exprimant de quelle manière il veut mourir. Il dit à sa Zulmis :

Tous deux alors contents, heureux & satisfaits,

G ii)

Nous pourrons , dans le sein d'une éternelle paix ,
 Terminant sur la terre une sainte carrière ,
 Fermer tranquillement les yeux à la lumière ;
 De nos enfans en pleurs recevoir les adieux ,
 Et voler pour jamais dans le séjour des cieux.

La manière dont l'Auteur devient amoureux de Zulmis est assez curieuse. L'effet ordinaire de l'Amour est de causer un trouble, une agitation involontaire; chez l'Auteur de cette Épître , c'est tout différent. Il dit à Zulmis , en lui déclarant ses feux :

Depuis que par hasard , te montrant à ma vûe ,
 Tu rétablis *le calme* en mon âme éperdue.

Cela veut dire , depuis que tu me rendis amoureux. Nous ignorons si Zulmis a été flatté d'avoir calmé les sens de son amant par la seule vûe de ses charmes; mais nous ne croyons pas qu'en Médecine , on ait jamais regardé la passion de l'amour comme un *calmant*.

Rappelle-toi , continue l'amant *calme* de Zulmis ,

Rappelle-toi ce jour , jour heureux mille fois ,
 Où le plus pur amour s'exprimoit par ma voix ;
 Où mon cœur , consumé de desirs , d'espérance ,
 Te peignoit de l'hymen *la divine excellence*.

Zulmis devient sensible; & le Poète s'écrie alors , avec autant de grâce que d'harmonie :

Arrêtez , doux momens , ô momens ravissans !

Doux momens, ô momens ravissans ! c'est-là ce qu'on appelle de l'harmonie imitative. Mais Zulmis le lui rend bien ; elle s'écrie à son tour :

Ab ! pourrois-tu douter de mon amour encore ,
Cher amant , me dis-tu ? Je t'aime , je t'adore.
Qu'ai-je dit , je t'adore ! *laissons sur ces grands mots*
Grimper l'amour charnel ; ce sont-là ses tréteaux.

Nous ne ferons pas à nos Lecteurs l'affront de leur faire remarquer la grâce de *l'amour charnel*, & des *grands mots* qui sont des *tréteaux*. Quelques Critiques trouveront peut-être que le troisième de ces derniers vers a une syllabe de trop ; cela est vrai ; mais les grandes passions calculent mal ; & cette surabondance nous paroît exprimer mieux le caractère de l'Amour.

Enfin Zulmis est prête à mettre au jour le fruit de ses chastes feux. Le Poëte épie ce moment désiré, & dit à l'enfant qui va naître, de ne pas déchirer le flanc qui l'a nourri, & de venir au monde sans aucun secours étranger :

Élance-toi tout seul sur l'océan du monde.

Le Poëte est exaucé ; l'enfant s'élance tout seul ; & l'enthousiasme paternel s'écrie :

Que vois-je ? Où suis-je ? O ciel ! nos vœux sont exaucés.....

Je suis père , Zulmis !... mes soins sont éclipés....

Notre commun bonheur surpasse notre attente.

Mère ! épouse ! mon fils !... ô *volupté poignante* !

Nous croyons devoir nous arrêter à cette *volupté poignante*, pour laisser l'imagination de nos Lecteurs sur une image agréable. Un plus long extrait pourroit, non pas lasser leur patience, mais fatiguer leur admiration.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Vendredi 6 Juin, on a représenté, pour la première fois, le *Père de Province*, Comédie en trois Actes, en vers libres.

L'intrigue de cette Comédie n'est pas très-facile à développer. Pour ne point entrer dans des détails dont la prolixité deviendrait ennuyeuse, nous allons seulement indiquer les principaux personnages, & dire la part qu'ils ont à l'action.

Le Président doit épouser Julie, fille du Financier Mondor. Élevé & entretenu dans le goût du luxe par sa tante Dorimène, femme dont le jeu, l'éclat & la dépense sont les goûts ordinaires; il a contracté des dettes, & n'a échappé aux poursuites d'un créancier que par le secours de Nérac, son ami, qui s'est chargé de la dette. Mondor, homme doué d'un cœur excellent, mais facile & foible,

s'est proposé d'épouser la tante du Président. Le train qu'il a mené pour lui plaire a fort altéré sa fortune ; & pour soutenir le ton qu'il a pris , il est obligé d'avoir recours à ce qu'on appelle *les expédiens*. Un M. de la Pistole ; un de ces Agioteurs qui vendent l'argent au poids de l'or , & qui établissent les fondemens de leur fortune sur les débris de celles qu'ils ont détruites , négocie tour à tour avec Mondor , avec Dorimène , dont il entretient les excès , & hâte ainsi leur ruine commune. Dulis , père du Président , arrive à Paris. Absent de la capitale depuis vingt ans , il ne la reconnoît pas. Tout ce qu'il voit , tout ce qu'il entend l'étonne & le confond ; mais les erreurs de son fils , la foiblesse de son ami , les égaremens de sa belle sœur excitent son indignation , & alarment sa sensibilité. Il veut venir à leur secours. Il a remis entre les mains d'un faiseur d'affaires une somme de cent mille écus qu'il espéroit placer avantageusement ; c'est avec cette somme qu'il veut rétablir la fortune de Mondor. Le faiseur d'affaires est M. de la Pistole , les cent mille écus ont été prêtés au Financier. Celui ci a remis en nantissement un billet de pareille somme , à prendre sur une banque étrangère. Dorimène a perdu au jeu les cent mille écus ; la banque étrangère a fait banqueroute ; Rien n'altère la générosité de Dulis. Ce bonhomme (c'est le père de Province) se contente de punir sa belle-sœur , en la réduisant au simple nécessaire ,

G v

& il marie son fils à Julie. Quant à Mondor, il trouve de nouvelles ressources dans la tendresse de sa fille, qui lui remet un porte feuille contenant, en effets au porteur, tout le bien que sa mère lui a laissé. Nous dirons aussi deux mots d'une jeune veuve nommée Mélite. Elle ne joue pas un rôle bien intéressant dans l'Ouvrage, mais elle épouse Nerac à la fin. Elle est pourtant de moitié dans une action généreuse que fait Julie. Nerac est sur le point d'être conduit en prison, parce qu'il n'a pas les fonds nécessaires pour acquitter une lettre de change qu'il a endossée, dans l'intention de servir le Président. Julie donne son écrin, & Mélite la moitié de la somme. Il est inutile de parler des autres personnages.

Cette Comédie n'a point eu de succès. On en a applaudi quelques détails, où nos vices à la mode, nos extravagances, l'amour immodéré du luxe, l'oubli des devoirs, l'insolence des parvenus, l'orgueil & l'ignorance de la plupart des Gens de Lettres, enfin, l'égoïsme qui s'est emparé de tous les états, sont peints peut-être avec des couleurs trop crues, mais de manière à annoncer un Écrivain qui a observé nos mœurs. Le titre de la Pièce a paru d'abord obscur. Après la représentation, on l'a trouvé bizarre & faux. Nous avions présumé que ce titre du *Père de Province* établiroit la différence qui peut exister entre l'éducation que les jeunes gens reçoivent dans la Capitale, &

celle qu'on leur donne dans les villes où nos vices & nos travers n'ont pas encore subjugué les esprits. Nous avons été très-étonnés de ne trouver dans Dulis qu'un déclamateur misantrope , qui se contente de beaucoup parler sans jamais agir , & dont l'indulgence est peut-être plus dangereuse que ne le seroit une grande sévérité. Certainement il ne falloit pas aller dans la Province pour y chercher de pareils modèles, la Capitale en est pleine ; & elle en pouvoit offrir d'autres dont l'effet auroit été tout-à-la-fois plus comique & plus moral.

En général, cette Comédie annonce peu de connoissance du Théâtre. Point d'action, point d'opposition dans les caractères, point de Scènes filées, rien de motivé dans les entrées ni dans les sorties des Personnages ? peu & souvent point d'intérêt. Ajoutons à cela un style diffus, incorrect, rempli de fausses constructions, de fautes de langue & de néologisme. Voilà, au vrai, le Père de Province. Néanmoins cet Ouvrage annonce, comme nous venons de le dire, non seulement un observateur, mais encore un homme dévoré de l'amour du bien, dont la verve bilieuse est animée par l'aspect du mal dont il s'indigne, & dont son cœur est révolté. Nous croyons qu'il n'est pas appelé à faire des Pièces de Théâtre, & qu'il réussiroit mieux dans des productions purement morales. A la Scène, on ne corrige pas les hommes par des boutades, par des déclamations,

par des tirades satyriques. Il faut traiter les Spectateurs comme des enfans , couvrir de miel les bords du vase , leur plaire , les amuser , les faire rire , même à leurs dépens. Tout Auteur Comique qui travaille pour le Théâtre Italien , ne doit point oublier sa devise : *Castigat ridendo mores.*

Le même jour on a donné la première représentation de *Dame Jeanne* , Parodie de Jeanne de Naples, en un Acte & en vaudevilles.

L'Auteur de cette Bagatelle a été plus favorablement traité que celui du Père de Province; mais a-t-il en effet mérité l'indulgence qu'on lui a accordée? Nous pouvons au moins en douter.

La Parodie est un genre bien médiocre en lui-même; mais il le devient davantage quand le Parodiste suit pas à pas & servilement l'Auteur qu'il cherche à rendre ridicule; quand il ne se donne pas même la peine de travestir les Personnages, & qu'il ne fait que déplacer des expressions tragiques, pour leur prêter une intention bouffonne. Il y a sans doute des choses agréables dans *Dame Jeanne*, des couplets bien tournés, des idées galantes rendues avec une certaine grâce; mais combien on souffre quand on voit prostituer, pour ainsi dire, de l'esprit & des dispositions au talent dont on pourroit faire un meilleur usage! Les moyens avec

lesquels on parvient à plaire au gros du Public suffiroient pour faire ouvrir les yeux sur ce que le genre de la Parodie a de médiocre & même de méprisable. Par exemple, lorsque la Suivante de Dame Jeanne prie la Princesse de faire l'exposition ; celle-ci dit : *Je suis la Princesse Jeannette ; mais l'on me nomme Dame Jeanne, parce qu'on dit que je raisonne comme une....* A quoi la Suivante répond, en l'interrompant, *c'est vrai ; tout le monde le dit.* Certes il ne faut pas un grand effort d'esprit pour trouver une plaisanterie de ce genre, & nous croyons qu'on doit être bien honteux d'avoir surpris le rire des gens de goût avec des ressources aussi puérielles & d'un aussi mauvais ton. Une critique adroite & délicate pourroit donner quelque mérite à une Parodie. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit ailleurs. Mais l'Auteur de Dame Jeanne croit-il avoir agi en Critique éclairé, quand il s'étonne de voir mourir Jeanne à vingt-cinq ans, tandis qu'elle en a vécu cinquante-six ? On ne vient pas au Théâtre pour y apprendre l'histoire, mais pour y être ému, attaché, intéressé. Si M. de la Harpe avoit manqué au caractère de Jeanne, s'il ne l'avoit pas peint comme les Historiens estimables nous l'ont fait connoître, il seroit blâmable ; mais ce n'est pas sur cet objet qu'il mérite des reproches. Il a pris les libertés dont il avoit droit d'user, & en cela il a suivi le précepte d'Horace :

Piccoribus atque Poetis

Quid libet audendi semper fuit aqua potestas.

Nous nous taisons sur les autres reproches que nous pourrions faire à Dame Jeanne; mais nous nous croirions heureux si nos observations pouvoient éclairer un jeune homme qui annonce du mérite, sur le danger de faire un mauvais emploi de son esprit & de ses talens.

V A R I É T É S.

ON lit dans le Mercure du 31 Mai les paroles suivantes :

« Depuis le sublime Chapitre de Montesquieu » sur le Gouvernement Anglois, il est devenu l'objet de l'observation de toute l'Europe & des méditations de tous les Politiques, & tout jusqu'ici » n'a servi qu'à faire admirer davantage cette singulière & unique Constitution. »

J'oserais proposer à l'Auteur de ce passage un petit nombre de questions qu'il lui fera sans doute facile de résoudre.

I. Pour qu'une Constitution, où l'autorité principale réside dans un Corps composé de Représentans, soit admirable, & même pour qu'elle soit légitime, ne faudroit-il pas qu'il y eût une proportion à-peu-près égale entre le nombre des Représentés ou l'étendue du terrain qu'ils occupent, & celui des Représentans ? Cependant en Angleterre un petit Bourg & une grande Comté, cinq cens hommes ou cent mille hommes ont souvent un nombre égal de Représentans dans la Chambre des Communes.

II. Pour admirer une Constitution représentative, ne faudroit-il pas que la forme suivant laquelle

la Nation élit ses Représentans, fût au moins raisonnable ? Mon respect pour le Peuple anglois ne me permet d'entrer ici dans aucun détail.

III. Ne peut-on pas juger de la bonté d'une Constitution par celle des Loix qui en sont le résultat ? Comment donc est-il possible que l'admirable Constitution angloise laisse subsister une foule de mauvaises loix inconnues & abrogées dans plusieurs États de l'Europe, dont personne ne vante la Constitution ? Comment les droits des hommes y sont-ils ouvertement violés par l'usage barbare de la presse, par la loi qui enchaîne l'Artisan à la boutique de son Maître, au village où une fois il s'est établi, par les loix oppressives du commerce, par un régime fiscal aussi contraire à la liberté du Citoyen qu'à la prospérité publique.

IV. La difficulté de former une bonne Constitution républicaine, ne consiste-t-elle pas à savoir accorder la conservation entière des droits de l'homme avec la sûreté & la tranquillité, à faire en sorte que le Citoyen soit libre sans que sa liberté nuise à l'exercice de la force publique : a-t-on résolu cette difficulté en Angleterre ?

Les grands chemins, toujours infestés de voleurs, la populace mettant le feu à la Capitale parce que le Parlement a fait une loi raisonnable, &c. ces désordres & tant d'autres ne seroient-ils pas des motifs suffisans pour admirer un peu moins la Constitution Britannique ?

V. On répond à ceux qui objectent à cette Constitution la vénalité dont on accuse le Parlement d'Angleterre, que si ses Membres se vendent, c'est qu'on a besoin de les acheter ; cette réponse est-elle bien péremptoire ? La corruption de la Chambre des Communes, cette division publique avouée en quatre ou cinq partis formés non par une différence d'opinions mais par des intérêts particuliers, n'au-

roient-elles pas pour cause première quelques défauts de la Constitution même, ceux par exemple dont on a parlé dans les deux premières questions?

VI. On répond encore que cette corruption cesse, ou du moins qu'elle cesseroit si les droits essentiels de la Nation étoient attraqués. Cela prouve-t-il que la Constitution soit bonne, ou seulement qu'il seroit possible qu'elle fût plus mauvaise?

VII. Quand la Constitution angloise auroit opposé des barrières suffisantes à l'extension de la prérogative Royale, n'auroit-on aucun autre reproche à lui faire? L'autorité de la populace est-elle absolument sans danger? Est-il bien juste que le sage & paisible habitant des campagnes de l'Angleterre, gémissent sous les loix que diète au Parlement la populace de Londres & de quelques grandes Villes?

VIII. Comment se fait-il que cette admirable Constitution soit si coûteuse, & que l'Angleterre soit un des pays de l'Europe où un plus grand nombre de gens inutiles sont nourris aux dépens du Peuple? comment enfin la réforme d'un abus y est-elle plus impossible que dans tout autre pays?

IX. Je demande la liberté de ne pas admirer la Chambre héréditaire des Pairs (ingrédient peut-être peu nécessaire dans une Constitution libre); mais enfin une loi ne peut passer sans la volonté réunie des deux Chambres & du Roi. Il est évident que c'est un moyen de préserver des mauvaises loix nouvelles. Mais est-il bien rigoureusement prouvé qu'il soit impossible de trouver une Constitution où les mauvaises loix nouvelles soient aussi peu à craindre, & où l'on puisse espérer davantage ou la réforme des mauvaises loix anciennes, ou de bonnes loix?

X. La Constitution angloise a veillé sur la conservation de la liberté politique; mais la liberté civile y est-elle respectée? Elle consiste à ce que

chacun puisse faire librement tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'un autre. Le Peuple anglois jouit-il de cet avantage ? Et s'il n'en jouit pas, est-il dédommagé de ce sacrifice de tous les jours, par le droit d'élire une fois tous les sept ans un Représentant qui vote à son gré pour ou contre les intérêts & la volonté de ceux qui l'ont choisi ? Ce sacrifice étoit-il indispensable ? n'est-il pas plutôt une suite des vices de la Constitution ?

XI. Je vois bien qu'au moyen de beaucoup d'anarchie, de désordres, de divisions dans les esprits, de séditions dans la populace, d'inertie & de foiblesse dans l'autorité publique, la Constitution angloise assure aux Citoyens la jouissance de quelques-uns de leurs droits. Mais est-il bien prouvé qu'on ne puisse être libre sans tout cela ? Il y avoit aussi, dit-on, beaucoup d'anarchie, de corruption, de tumulte à Rome & dans la Grèce. En résulte-t-il que la Constitution angloise est admirable ? J'en conclurois plutôt que celle de Rome & des Républiques grecques étoit très-défectueuse. La machine de Marly porte l'eau au sommet de la montagne ; mais comme une machine plus simple y porteroit plus d'eau avec moins de dépense, je n'admire ni la machine de Marly ni la Constitution Britannique.

J'aime la douceur, la justice, la noblesse qui règnent dans la jurisprudence criminelle de l'Angleterre, & qui corrigent en partie les défauts de ses loix pénales ; j'aime dans le Peuple anglois l'esprit public qui l'anime, son respect pour la qualité d'homme, son attachement inviolable à quelques principes importants dont dépend la conservation des droits de l'humanité. Je crois que ces trois ou quatre opinions auxquelles il tient plus qu'à la vie, & même aux richesses, sont une sauve-garde de sa liberté bien plus sûre que sa Constitution, dont ces mêmes opinions servent à rendre les défauts moins

funestes à la prospérité de la Nation. Celui qui a dit le premier *l'opinion est la reine du monde* ne savoit pas à quel point il avoit raison.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

J'AI vu, Monsieur, avec beaucoup de surprise & de chagrin, une Lettre signée de moi dans votre Journal, auquel elle n'avoit jamais été destinée. Comme elle intéresse la réputation de M. Ponsart & mon propre honneur, j'en dois au Public, à M. Ponsart & à moi-même, le désaveu le plus formel. Voici le fait : au commencement de l'hiver dernier j'éprouvai une violente attaque de goutte. M. Ponsart, qui me fut envoyé par un de mes amis, fut le seul qui parvint à me soulager. J'en eus une autre au mois de Janvier, & dans la crainte qu'en m'avoit inspirée du remède de M. Ponsart, j'en différai l'application. Cependant, après beaucoup d'autres tentatives, le mal augmentant toujours, sans cesser de voir M. A. L. R., comme mon Médecin & comme mon ami, je recourus à M. Ponsart, & je lui dûs encore mon soulagement. Il parut dans le Mercure, après ma convalescence, des vers adressés à M. Ponsart sur ce sujet. M. A. L. R. mit quelque importance à ne pas laisser croire au Public que je l'eusse abandonné. Il me demanda *pour ses amis* seulement une Lettre dans laquelle je convinsse de l'attachement que je continuois d'avoir pour lui. Comme cette Lettre devoit être vûe, & que je ne suis pas encore assez familier avec la langue Françoisse pour l'écrire, j'en chargeai un de mes amis, qui lui-même n'étant pas assez instruit de l'état des choses, me comprit mal ; j'avoue aussi que je la signai légèrement sans l'avoir bien entendue, & j'ai été fort étonné d'abord de la voir dans le Mercure sans mon aveu, & d'y

lire que je n'avois pas fait les remèdes de M. Ponsart. Tout cela n'est qu'un mal-entendu ; j'espère qu'on voudra bien le pardonner à un étranger qui n'a pas bien senti la force des termes de la langue Françoisse, mais qui sent très-bien les procédés de l'honneur, & qui n'a jamais eu l'intention de nuire à qui que ce soit. Je vous prie, Monsieur, de m'aider à réparer cette faute, en publiant mon désaveu le plutôt possible.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

SACCHINI.

Paris, ce 3 Juin 1783.

ANNONCES ET NOTICES.

TOUCHES Typographiques pour apprendre aux Enfans, par manière de jeu, à connoître les premiers Elémens de leur Langue, de l'invention de Royer, Maître d'Ecriture & de Pension à Versailles, rue de la Paroisse Notre-Dame, chez M. Chambert, père, Orfèvre.

Ces Touches, au nombre de 212, sont d'ivoire & posées dans une boîte portative, format in - 4°. & si légère qu'on peut la tenir à la main & la porter à la promenade. Elles sont désignées par les lettres ordinaires, les lettres doubles, accens & ponctuations, & arrangées par ordre alphabétique. Cet Ouvrage est d'une très grande utilité pour des enfans qui, ne se rebutant que trop souvent à étudier un livre, cherchent avec avidité tout ce qui peut les amuser. Cet Ouvrage est aussi à l'usage des Langues étrangères. La manière de se servir de ces Touches est très-aisée ; cependant l'Auteur en donnera une explication manuscrite aux Personnes qui s'adresseront

à lui pour cet Ouvrage , qui est du prix de 48 livres.

ANNALES Pittoresques de la Vertu Française, ou Recueil d'Estampes destinées à représenter les belles Actions qui honorent notre Nation & notre âge, à commencer avec le Règne de Louis XVI; le tout dessiné & gravé par les meilleurs Maîtres, & accompagné d'explications détaillées.

Les exemples de nos Contemporains & nos Compatriotes étant bien plus propres à exciter notre émulation que ceux des temps anciens, on croit former une entreprise aussi utile qu'agréable en travaillant à procurer au Public une suite d'Estampes de main de Maîtres, destinées à lui représenter successivement ce qu'il y aura de plus héroïque & de plus pittoresque tout-à-la-fois dans les belles actions que le temps amènera ou qu'il a depuis peu amenées. Il paroîtra au mois de Décembre de cette année, & ensuite tous les trois mois, une Estampe de dix pouces sur sept, avec son explication. On souscrira pour une année chez M. Tilliard, Graveur, quai des Augustins; & chez M. Isabey, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres. On paiera chaque Estampe 2 liv. 8 sols en la retirant; le Public les paiera 3 liv. On donnera une Édition particulière de la première Estampe. Cette Édition, destinée particulièrement à orner des salles publiques, aura les mêmes dimensions que celle du Roi d'Angleterre Charles Premier par M. Strange, & coûtera 15 liv. aux Souscripteurs, & 24 liv. au Public.

MÉMOIRES concernant l'Histoire, les Sciences, les Arts, les Mœurs, les Usages, &c. des Chinois, par les Missionnaires de Pékin, Tome IX. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinot, vis-à-vis la rue Mignon.

Ce neuvième Volume renferme des extraits de

cinq Lettres écrites de Pékin par Amiot en 1780, les instructions de l'Empereur Kang - hi aux Princes ses fils, Ouvrage écrit en langue Tartare, traduit en Italien par M. Poirot, Missionnaire à Pékin, & qu'on donne ici avec une traduction Françoisse, par Mme la Comtesse de M.** qui a bien voulu en permettre l'impression dans ces Mémoires; la suite de l'Essai sur l'Écriture & les Caractères Chinois, par M. Cibot, Missionnaire en Chine; une Lettre de M. Bourgeois, servant d'éclaircissement à une autre Lettre du même insérée dans le Volume précédent, sur la population de la Chine; un extrait d'une autre Lettre de M. Amiot, écrite en 1781; & enfin la relation de l'inondation de la ville de Yen-tcheou-fou & de son district, en 1742, avec des Planches gravées d'après les Tableaux ou Dessins coloriés envoyés de Chine même. On a été forcé de renvoyer au Volume suivant les Vies ou Portraits des Chinois célèbres.

Cet important Ouvrage continue toujours de mériter l'estime qu'il s'est acquise.

L'INSPIRATION favorable, peint par H. Fragonard, gravé par L. M. Halbou. — *Le Messager fidèle*, gravé par le même, peint par Etienne Lallie. La première de ces deux Estampes représente une jeune femme méditant pour écrire une lettre; elle semble inspirée par l'Amour qui lui apparôit en souriant, & qui lui présente un de ses traits pour lui servir de plume; la seconde est une autre jeune femme tenant amoureusement une lettre qu'elle vient de recevoir d'une colombe, de l'autre elle tient cette même colombe attachée par le cou avec un ruban.

Ces deux Estampes, dans lesquelles les deux têtes de femme laissent à désirer du côté de l'expression, sont soigneusement gravées, & font honneur aux Ar-

ristes qui les ont créées & au Graveur qui les a reproduites ; elles se vendent chez l'Auteur, rue du Fouarre, maison de M. Maillard, Procureur au Parlement.

RÉPERTOIRE de Tableaux, Dessins & Estampes, Ouvrage utile aux Amateurs, première Partie, petit in-8°. de 113 pages. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Française, rue Christine ; Musier, Libraire, quai des Augustins ; & Joullain, Libraire, quai de la Mégisserie.

L'idée de cet Ouvrage est heureuse, & peut être utile si l'Auteur ne néglige rien pour le perfectionner.

THÉORIE & nouveaux procédés pour la fermentation & l'amélioration de tous les vins blancs & des cidres pour toutes les années, & particulièrement pour les années froides & tardives, avec une nouvelle instruction tendante à économiser la plus grande partie des raisins bouillans dans la manipulation des vins rouges ; & un Essai sur les avantages de l'introduction de la vigne dans toutes les Provinces de France qui ne la cultivent point, joints aux principales bévues des Vignerons & à l'avis & leçon aux Laboureurs ; par M. Maupin, Auteur de la *richesse des vignobles*. Prix des trois Ouvrages réunis, 3 liv. 12 sols avec le reçu signé de l'Auteur. Cette partie-ci séparément, 1 livre 10 sols. A Paris, chez Musier & Gobreau, Libraires, quai des Augustins.

Le titre de cet Ouvrage en fait connoître le plan, & le nom de son Auteur doit inspirer de la confiance au Lecteur sur cette matière.

CORRESPONDANCE rurale, contenant des Observations critiques, intéressantes & utiles sur la culture des terres & des jardins, les travaux, occupa-

tions, économies & amusemens de la campagne, & tout ce qui peut être relatif à ces objets; par M. de la Bretonnerie, 3 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 10 sols brochés, 9 liv. reliés. A Paris, chez Eugène Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Ces Lettres sont de véritables réponses réellement écrites par une personne qui consultoit son ami sur l'Agriculture. L'Auteur n'a pas cherché à briller par l'élégance du style, mais à être utile par la vérité de ses observations. Il n'a pas établi en principes les rêves de son imagination; il a communiqué au Public les fruits de son expérience. Nous croyons cet Ouvrage utile aux Propriétaires de terres & à toutes sortes de Cultivateurs.

ANTIQUITÉS d'Herculanum, Tome III, Numéros 5 & 6. A Paris, chez M. David, Graveur, rue des Noyers. Le prix de chaque est de 9 livres in-4°. & 6 liv. in-8°.

On trouve à la tête du n°. 5 un avis que nous allons transcrire. « L'accueil que le Public a fait aux » premiers Cahiers qui ont déjà paru, nous a engagé à redoubler de zèle & de soins pour mériter » de plus en plus son suffrage; & nous avertissons » MM. les Souscripteurs qu'à cette troisième Livraison ayant employé pour la partie typographique un papier plus analogue à celui des Gravures, ils recevront à la fin du premier Volume les deux premiers Cahiers imprimés sur le même papier avec les fautes corrigées. »

HISTOIRE de la République des Lettres & Arts en France, année 1782. Indocti discant, & ament meminisse periti. A Paris, chez Quillau l'aîné, Libraire, rue Christine; la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Esprit, Libraire, au Palais Royal.

L'Histoire de la République des Lettres, si l'on en croit l'Auteur, n'est que l'histoire des cabales secrètes d'un côté, & de l'autre des satyres injustes & indécentes. Il cite diverses anecdotes assez plaisantes. Voyez page 47. Il prouve combien il est aisé de déprécier le meilleur Ouvrage de Poésie, & cite à ce sujet une anecdote très-singulière. Voyez page 49. Au surplus, il ne nous appartient pas de décider entre les Gens de Lettres & leur Historien.

Airs de Marlbouroug & de Lindor, avec variations pour le Violoncelle ou grand Orchestre ad libitum, par M. Cupis. Prix, 3 livres. A Paris, chez M. Michaut, rue des Mauvais - Garçons, près celle de Bussy, maison de l'Herboriste.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E.

<i>PYRAME & Thisbé,</i>	107	<i>Épître à Zulmis,</i>	136
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	135	<i>Comédie Italienne,</i>	140
<i>Essai sur l'Éducation des Hommes, & particulièrement des Princes,</i>	116	<i>Variétés,</i>	146
		<i>Lettre au Rédacteur du Mercure,</i>	150
		<i>Annonces & Notices,</i>	151

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 21 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 20 Juin 1783. GUIDE

M E R C U R E D E F R A N C E.

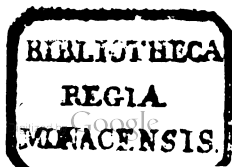
S A M E D I 28 J U I N 1783.

PIÈCES FUGITIVES E N V E R S E T E N P R O S É.

RÉPONSE aux *Vers* de M. DE ST-ANGE,
N^o. 24.

L'ART de flatter fut toujours le partage
Des doctes Sœurs ; elles ont l'avantage
D'embellir tout, jusques à la laideur.
Vous le prouvez : la plus belle couleur
Sait animer les portraits que vous faites :
Rien ne résiste au pinceau des Poètes.
Si comme nous , aimant la vérité,
Ils se bernoient à la réalité,
Et n'alloient pas dans le pays des songes
Chercher souvent d'agréables mensonges ;
Si , comme nous , fixant une action ,
Ils réprimoient l'imagination ,
Qui les emporte au-delà de l'espace ;
Je ne fais trop , sans cette noble audace ,
N^o. 26, 28 Juin 1783. H

Qui, dans les Arts, soit dit sans vanité,
D'eux ou de nous auroit la primauté.
Mais, laissons-là cette indigne querelle,
Bizarre enfant d'une froide cervelle,
Et n'allons pas, enflammés de desirs,
Bornar nos goûts ainsi que nos plaisirs.
Qui les augmente, a droit à notre hommage.
Quand d'Apollon vous parlez le langage,
Par vos beaux vers je vois les cœurs émus
Plaindre en pleurant la race de Cadmus,
D'Écho plaintive éprouver les alarmes,
Du beau Narcisse envier tous les charmes,
Du fier Penthée approuver la fureur,
Et d'Actéon déplorer le malheur ;
Le goût épris de l'antique férie
De ces tableaux chérir l'allégorie ;
Ovide enfin, partageant vos succès,
S'énorgueillir du costume François.
Étonnez-vous qu'un peu de jalousie,
Après cela, s'attache à votre vie ?
Loin d'obscurcir le mérite éclatant,
La jalousie est l'ombre du talent.
Connoissez-vous dans l'Histoire un grand Homme,
Soit dans la Grèce, à Paris ou dans Rome,
Qui, de son siècle ayant bien mérité,
N'ait pas des sots été persécuté ?
Prétendez-vous à la publique estime ?
Bon gré, malgré vous serez leur victime,



De leur censure , au lieu de vous troubler ,
Honorez-vous de pouvoir ressembler
A ces mortels que maltraita l'envie ;
Tous ont souffert , c'est le sort du génie.

(Par M. François , Peintre.)

*A M. DUMONT, Peintre de la Reine ,
pour le remercier de mon Portrait en
miniature.*

PEINTRE charmant de la beauté,
C'est donc pour l'amitié que , chargeant ta palette,
Aujourd'hui ton pinceau , si justement vanté,
De mes traits avec vérité
Rend la ressemblance parfaite :
On sait qu'à Paphos pour toujours ,
Ce trio séducteur , dont tu tiens l'art de plaire ,
T'a surnommé le Peintre des Amours ,
Pour avoir peint cent fois leur mère.
Oui , lorsque d'Antoinette , à nos regards émus ,
Tu vas traçant l'image si fidelle ,
Tu rends bien plus d'attraits que jadis Praxitèle
N'en inventa pour former sa Vénus ,
Dont elle eût été le modèle.
Mais de ce cadeau si flatteur ,
Pour m'acquitter , ami , l'embarras est extrême ;
Cependant on dit que le cœur
S'explique assez souvent par son embarras même :

Hij

Je me borne donc à t'aimer ;
A célébrer ton Art comment pourrois-je atteindre ?
Il me faudroit , pour me bien exprimer ,
Savoir écrire ainsi que tu fais peindre.

(*Par M. Damas.*)

GEORGETTE & D'ORLY, Conte.

G EORGETTE vivoit à la campagne chez de pauvres gens qui l'élevoient comme leur fille & sous le nom de leur fille. Sa figure étoit bien ; mais sa physionomie étoit mieux. Elle avoit moins cette beauté qui plaît aux yeux , que ce charme , cet intérêt qui parle au cœur. Sa naïve candeur donnoit un caractère particulier à ses regards , à son maintien ; son âme étoit sur sa figure , & c'est-là sur-tout ce qui la rendoit jolie. Ses quinze ans étoient le moindre de ses charmes. La maison qu'elle habitoit étoit riche en fleurs ; plusieurs allées étoient bordées de superbes plates-bandes en rosiers ; d'un peu loin , quand elle s'y promenoit , son visage avoit l'air de s'élever du milieu des roses , & sa fraîcheur n'y perdoit rien. Cette fraîcheur attiroit , & la douceur de sa physionomie savoit si bien retenir ! Que dis-je ? On l'aimoit avant de la trouver jolie. C'est sans doute à ce caractère de candeur & de bonté qu'elle dû l'amitié de ses compagnes ; quoiqu'elle fût la plus jolie du Village , on

n'osoit en dire du mal ; on lui pardonnoit tout , parce qu'elle n'abusoit de rien. Par les attentions qu'elle avoit pour les jeunes filles, elle leur faisoit oublier que les garçons n'en avoient que pour elle seule. Cela s'appelle un beau miracle ! Elle auroit pu en être fière ; mais c'étoit une jouissance pour son cœur : son amour-propre n'y entroit pour rien.

Avec tant d'avantages personnels on peut se passer de fortune ; aussi Georgette n'y songeoit-elle pas. Elle étoit orpheline & sans bien ; mais par bonheur le hasard est juste quelquefois , elle n'avoit pas été abandonnée. Un homme riche s'étoit chargé de son éducation. Hâtons-nous de dire que ce n'étoit pas un de ces Bienfaiteurs qui , même en se ruinant pour la Beauté, lui vendent cher leurs bienfaits. Celui-ci étoit absolument désintéressé ; il ne prétendoit qu'au titre de père , & il en remplissoit tous les devoirs. Pourquoi donc faisoit-il élever Georgette comme une Villageoise ? Le voici. Minval (c'est le nom du Bienfaiteur) jouissoit d'une fortune considérable ; mais il avoit un vieux procès qui pouvoit la lui faire perdre. Il avoit craint de rendre Georgette malheureuse en lui laissant concevoir des espérances qui pouvoient ne point se réaliser. Il aimoit mieux lui laisser ignorer quelque temps le bonheur qu'il lui destinoit que de l'exposer au danger de renoncer un jour à de douces prétentions.

Hijj

Enfin il cachoit bien soigneusement ses bienfaits, pour éviter les malignes interprétations ; ce qui est souvent un moyen pour les favoriser.

Si Minval donnoit des soins à la jeunesse de Georgette, il en étoit payé par la plus tendre reconnoissance. Mais il n'étoit pas seulement content du cœur de sa fille adoptive ; son esprit, sur-tout sa raison précoce lui faisoit passer les plus doux momens. Il l'envoyoit chercher souvent pour s'entretenir avec elle ; il la consultoit même sur ses affaires, & il s'applaudit plus d'une fois d'avoir suivi ses conseils.

Minval avoit aussi un fils qu'il aimoit, & qui étoit digne de son amour ; mais comme ils étoient l'un & l'autre d'un caractère très-vif, ils avoient de temps en temps quelques petites altercations ; ils se ressembloient trop pour vivre tout à-fait bien ensemble ; cependant l'un étoit bon fils, & l'autre avoit toute la sensibilité d'un père. Mais Minval vouloit être obéi. Il étoit né dans une de nos Provinces Méridionales où la Nature & la Loi ont consacré le despotisme paternel ; & il trouvoit que la Nature & la Loi avoient raison. Le père vivoit à Paris, & le fils dans une Ville voisine, où il faisoit son Droit.

D'Orly (c'est le nom du fils) avoit de l'esprit, de la taille & de la figure. Voilà sans doute de quoi plaire, & il avoit aussi dans le cœur de quoi sentir vivement l'amour.

Un jour, en se promenant seul à cheval, il rencontra par hasard Georgette qu'il n'avoit jamais vûe, & dont Minval, d'après ses principes, ne lui avoit jamais parlé. Elle étoit avec quelques unes de ses compagnes, & il ne vit qu'elle. Les yeux de Georgette qui s'ouvrirent vers lui sans le regarder, pénétrèrent jusqu'à son cœur. Il laissoit aller son cheval au plus petit pas en s'éloignant d'elle; & quand il l'eut perdue de vûe, il le remit bien vite au galop pour la rattrapper. Quand il l'eut revûe, il ne vouloit plus la quitter; mais pour n'être pas trop remarqué, il descendit de son cheval qu'il laissa quelque part aux environs; & il se mit à la suivre à pied sans en être apperçu. Il la regarda jusqu'à ce qu'il ne fut plus à portée de la voir, c'est à-dire, lorsqu'ayant pris congé de ses compagnes elle fut rentrée chez elle.

D'Orly ne tarda pas à refaire cette promenade, quoiqu'elle fût fort éloignée de l'endroit qu'il habitoit. Son cœur étoit resté auprès de Georgette; il ne pouvoit être heureux qu'auprès d'elle. Il revint donc, revit Georgette, & la quitta toujours avec plus de regret. Enfin bientôt il ne lui fut plus possible de sortir un moment du Village où elle vivoit, & il conçut un projet que la passion seule peut suggérer, que le sage blâmera, que l'indifférent jugera fou, & que plus d'un amant trouvera fort raisonnable.

H iv

Comme le sentiment qu'on lui avoit inspiré n'étoit pas un pur caprice, une fantaisie passagère, il étoit aussi timide que passionné ; il craignoit, en se faisant connoître, d'effaroucher Georgette, & d'armer les parens qui la surveilloient ; il craignoit que l'effet d'une tendre déclaration ne fût de lui fermer tout accès auprès d'elle. Que fit-il ? Il prit des habits villageois ; & ayant appris que le père adoptif de Georgette cherchoit un jeune homme qui pût l'aider dans ses travaux, il se présenta chez lui. Sans doute la délicatesse entroit pour beaucoup dans le projet que d'Orly avoit conçu. Il ne vouloit pas, en déclarant ses sentimens à Georgette, intéresser son amour-propre, mais toucher son cœur ; & s'il eût réussi à plaire sous sa forme naturelle, il auroit craint de devoir à son rang, ce qu'il vouloit ne devoir qu'à son amour. Quoi qu'il en soit, il offrit ses services, qui furent acceptés. Sa physionomie prévint en sa faveur ; & il ne présumoit pas trop de son intelligence, quand il promit de se rendre très-utile. Le prétendu père de Georgette étoit un Jardinier Fleuriste ; & le hasard ayant voulu que d'Orly se fut toute sa vie occupé de la culture des fleurs, ils pouvoient aisément se convenir. La faculté de voir souvent Georgette, de vivre avec elle, laissoit à d'Orly l'espérance de lui plaire & de lui inspirer un amour désintéressé ; car il avoit résolu de demeurer inconnu même à Georgette. Il

auroit bien voulu ne pas la quitter un moment ; mais il craignoit , avec raison , que son père ne fût averti de son absence. Il dit donc à son nouveau maître qu'il étoit obligé d'aller coucher le soir chez son père qui étoit à quelques lieues de-là ; mais que son devoir n'en souffriroit point. On respecta son motif ; & on le plaignit seulement des fatigues qu'il alloit endurer.

Sans doute d'Orly avoit pris ses mesures en cas d'informations ; peut être aussi n'avoit-il pas poussé la prévoyance si loin ; car l'amour est plus ardent à désirer qu'adroit à combiner ses démarches. Au moins avoit-il laissé son cheval à quelque distance de l'endroit ; & il en payoit fort cher la nourriture & le logement , parce qu'avec son cheval on avoit promis de garder aussi son secret. Il voyageoit donc la nuit , & travailloit le jour ; c'est-à-dire , qu'il ne dormoit guères. Mais ses travaux du jour le consolent bien des fatigues de la nuit ! Il voyoit Georgette ; & dès qu'il l'avoit vûe , il se trouvoit délassé. Comme Georgette étoit l'unique objet de ses travaux , il les dirigeoit sans cesse vers ses plaisirs. Ce qu'elle aimoit le mieux , prospéroit toujours le plus ; la fleur qu'elle préféroit étoit toujours la mieux cultivée. On sait que dans les jardins il y a toujours un endroit , une allée qu'on affectionne le plus ; d'Orly avoit eu grand soin de remarquer l'allée favorite de Georgette ; & l'on juge bien que celle-là étoit mieux soignée ,

EL v

plus propre que le reste du jardin. Quand elle s'y promenoit, il la suivoit presque toujours, quoique sans affectation, avec son rateau à la main; & il s'y prenoit si bien, que lorsqu'elle revenoit sur ses pas, l'endroit qu'elle venoit de parcourir sembloit n'avoir pas encore été foulé. Dès qu'il avoit vû Georgette flâner une rose, il alloit lui-même la baiser amoureusement; & quel baiser voluptueux ! Cette seule rose avoit alors de quoi flatter tous ses sens à la fois. Il alloit s'asseoir où Georgette s'étoit assise; & quelle molle ottomane eût pu valoir le banc ou le gazon qu'elle avoit touché ? L'intérieur de la maison ne lui procuroit pas moins de jouissances. Il mangeoit du pain qui n'étoit pas bien blanc; mais Georgette ordinairement l'avoit coupé, c'étoit elle qui le lui donnoit; ses doigts lui avoient communiqué une saveur qu'aucun autre mets ne pouvoit avoir. Quand il desservoit la table, il s'emparoit bien vite du verre qui avoit servi à Georgette; & il se gardoit bien de le rincer. Le vin ou l'eau qu'il y versoit devenoient un nectar délicieux; & ses lèvres n'en approchoient pas sans un doux frémissement. Ainsi tout se changeoit en plaisir pour d'Orly, qui sembloit regarder comme perdu le tems où il n'avoit pas été garçon de village.

Mais le sentiment qui l'animoit étoit trop vif pour ne pas se répandre au dehors; & Georgette, comme cela arrive fort souvent, avoit déjà deviné son amour, avant qu'il

eût osé lui en parler. Il ne la regardoit pas comme on regarde ordinairement ; il ne lui parloit pas comme à une autre, ni comme un autre ; tout cela prouvoit à Georgette un sentiment qu'une belle voit presque toujours avec plaisir, lors même qu'elle ne le partage pas. Ce qu'elle devina moins vite, c'est la tendre impression qu'elle avoit reçue elle-même ; elle croyoit n'avoir pour Louis (c'est le nom que d'Orly s'étoit donné) qu'un peu de pitié & de reconnoissance ; & en peu de temps, sous ces noms qui n'alarment pas un jeune cœur, l'amour fait souvent bien du chemin. Mais elle ne douta plus de son amour, quand d'Orly osa lui faire l'aveu du sien. Elle fit plus, elle laissa lire dans son âme. Elle n'avoit ni la force de rejeter l'offre d'un amour qu'elle desiroit, ni l'adresse de déguiser celui qu'elle sentoit elle-même. En pareil cas, un cœur neuf & naïf s'exprime toujours par le silence de la pudeur, ou la franchise de l'innocence. Cet embarras, ou cette ingénuité qui portent la plus douce ivresse dans le cœur d'un amant, est un art que la Nature donne, qu'une coquette cherche toujours, & qu'elle n'attrape jamais.

O comme dès ce moment, la position de Georgette s'embellit à ses propres yeux ! comme ses jouissances se multiplièrent ! comme le genre de vie qu'elle menoit depuis si long-temps avoit pris de nouveaux charmes ! Ce jardin qu'elle parcourait auparavant sans

H vj

en jouir, étoit devenu enchanteur. Les fleurs dont il étoit paré avoient acquis des formes plus heureuses, un plus frais incarnat, & de plus doux parfums; c'étoit son amant qui les cultivoit, qui les arrosoit, qui les faisoit épanouir; il sembloit que la Nature n'y étoit pour rien, & que tout étoit l'ouvrage de l'amour.

Cependant Minval, qui ne se seroit pas cru obligé de se prêter aux vûes des deux amans, quand il les auroit devinées, formoit un projet bien contraire à leur repos. Il venoit de trouver un parti très avantageux pour son fils, & il lui écrivit pour lui en faire part. On conçoit aisément l'effet que produisit cette lettre sur le cœur de d'Orly. Il se seroit cru coupable s'il se fût arrêté long-temps sur une idée qui tendoit à le séparer de Georgette. Il répondit sur l'heure à son père par le refus le plus respectueux, en le suppliant de ne pas contrarier le projet qu'il avoit formé de ne pas se marier encore de long-temps. Minval, qui avoit compté sur l'obéissance de son fils, fut étonné & révolté de sa réponse; il s'emporta vivement suivant son caractère; & il ne s'apaisa que par l'espérance de le réduire bientôt à son devoir.

Quand Minval avoit du chagrin, il envoyoit chercher Georgette, pour se consoler ou se plaindre avec elle. Son véritable nom, par une suite de son extrême discrétion, (dont au reste il fut assez puni) étoit ignoré même de Georgette.

Une voiture venoit la prendre pour la mener chez Minval, qu'elle connoissoit sous un nom étranger; & la même voiture la ramenoit ensuite à son village sans autre éclaircissement. Minval en la voyant, lui raconta le refus de son fils, dont il sembloit fort affecté; car dans le cœur d'un père, le chagrin prend bientôt la place du courroux. Georgette aimoit si tendrement Minval, & elle avoit le cœur si sensible, qu'elle ne put s'empêcher de blâmer ce fils indocile qui affligeoit si cruellement son père. C'est ainsi que, sans le savoir, elle condamnoit celui qu'elle aimoit le plus au monde; c'est ainsi qu'elle trouvoit criminel un refus dont son cœur se feroit bien applaudi s'il en eût connu l'Auteur. Cependant elle s'efforça de consoler Minval, en lui faisant espérer plus de docilité de la part de son fils; elle lui disoit qu'un si bon père ne pouvoit avoir qu'un fils obéissant; & en retournant dans son village, elle ne cessoit de faire des vœux pour que le fils de Minval se montrât plus docile.

D'Orly, en revoyant Georgette, oublia presque le chagrin que lui avoit fait la lettre de son père. Il auroit bien voulu lui conter ce chagrin-là; mais ne lui ayant pas dit qu'il étoit, il ne pouvoit lui parler du reste. Sa situation ne laissoit pourtant pas que de devenir embarrassante. Sa délicatesse devoit être satisfaite, puisque ne s'étant pas fait connoître, il ne pouvoit attribuer l'amour

qu'il avoit inspiré à aucun motif d'intérêt. Vingt fois il fut tenté d'avouer tout; mais son amour toujours craintif appréhendoit de voir mal interpréter ce qui n'étoit que le fruit de sa délicatesse. Il craignoit que Georgette n'attribuât son stratagème au delir de la séduire; & s'il ne renonça pas tout-à-fait à son aveu, il résolut au moins de le différer.

Minval de son côté n'abandonnoit pas son projet de mariage. Il avoit donné sa parole, & ne jugeoit pas à-propos de la retirer. Il écrivit à son fils une lettre beaucoup plus vive que la première. Cette lettre troubla le bonheur de d'Orly, mais ne changea point sa résolution. Il se défendit encore avec des formes de respect, qui n'empêchèrent pas de trouver son refus fort insolent. A la fin Minval soupçonna que cette résistance pouvoit avoir quelque motif secret. Il pria un ami qui étoit sur les lieux de s'informer exactement de la conduite de son fils; & en attendant, il suspendit ses lettres & ses réprimandes assez inutiles.

Dans l'intervalle des informations, Georgette vit encore Minval, qu'elle trouva malade de chagrin. Cet objet réveilla sa sensibilité; elle souffroit de voir souffrir son bienfaiteur; & elle ne cessoit de répéter qu'il falloit que ce fils fût bien méchant pour affliger ainsi un si bon père. Pauvre Georgette! Elle plaignoit des maux dont elle étoit la cause; elle condamnoit un crime qu'elle faisoit commettre bien innocemment.

Cependant, l'ami chargé de surveiller d'Orly ne s'acquitta que trop bien de son emploi. Il parvint à découvrir ce qui pouvoit faire trouver d'Orly coupable, sans avoir su ce qui pouvoit servir à l'excuser. Il écrivit au père, & lui marqua que son fils ne paroïssoit plus que la nuit, & les fêtes & dimanches; qu'on avoit su qu'il montoit tous les jours à cheval pour s'en aller bien loin; qu'on n'avoit pas pu découvrir au juste où il s'arrêtoit; mais que sur la route il se déguisoit, & qu'il prenoit un habit indigne de son rang & de son nom; qu'on ne doutoit point que ce ne fût quelque intrigue galante; & que les précautions qu'il prenoit donnoient lieu de penser qu'il avoit à en rougir, & faisoient craindre pour les suites. A ce fonds, qui étoit à peu-près vrai, on ajoutoit des détails plus graves & calomnieux; car il falloit bien mettre quelque chose à la place de ce qu'on n'avoit pas pu découvrir.

Ces nouvelles n'étoient pas faites pour rétablir la santé de Minval. Il manda aussitôt Georgette, qui le retrouve dans son lit. Mon enfant, lui cria-t'il, ce scélérat de fils, ce monstre a résolu ma mort. Votre mort, répond Georgette toute effrayée. — Oui, il veut vous ravir un bienfaiteur, un père. Je ne m'étonne plus de sa résistance. Mon projet contrarieroit ses plaisirs effrénés. Le lâche, (on vient de m'en informer) me déshonore par sa conduite. Il a déjà fait un choix indigne de son état, de son nom, mais bien di-

gne de son cœur bas & vil. Alors Minval dit à Georgette qu'il venoit d'obtenir un ordre pour le faire arrêter. Quoique Georgette ne pût pardonner au fils de Minval l'état cruel où il réduisoit son père, ce mot la fit frémir. Le voilà, cet ordre, ajouta Minval. S'il ne le corrige pas, il me vengera du moins. Un cachot, & ma malédiction, voilà l'héritage qu'il aura de moi, & le seul qu'il ait mérité. Mais avant de faire exécuter cet ordre, j'ai voulu vous voir, ma fille; vous prendre à témoin comme je n'ai rien oublié pour le ramener à son devoir. Me trouvez-vous injuste, barbare? Non, lui disoit en pleurant Georgette, qui craignoit de le voir expirer de douleur; non, vous n'êtes pas un barbare. Ce malheureux, reprit Minval, court, dit-on, le plus grand danger. Je crois le voir dans ses honteux égaremens. Cette image me poursuit; & tant qu'on ne se sera pas assuré de sa personne, je ne vivrai pas. Vous voyez qu'il a mérité son sort.

Remarquons ici que Minval, au milieu de sa colère, sembloit encore avoir besoin de s'exciter à punir. Remarquons encore qu'en se vengeant de son fils, il s'occupoit aussi, sans y songer, de l'arracher au péril dont il le croyoit menacé. La vengeance d'un père a toujours un caractère particulier. Enfin l'ordre partit. Minval avoit commandé qu'on lui amenât le coupable avant de l'emprisonner, & qu'on le fît partout où on le trouveroit, & tel qu'on le trouveroit. En

attendant il retint Georgette chez lui.

On fit la plus grande diligence ; & dès le lendemain d'Orly fut arrêté. On le surprit justement comme il venoit de prendre son costume villageois ; & c'est sous cet habit qu'il fut conduit devant son père. Malheureux , s'écria Minval en le voyant ! dans quel état tu paroïs devant moi ? C'en est fait , tu n'as plus de père ; je n'ai plus de fils ; mais j'ai une fille. Regarde la , scélérat ; toute sensible qu'elle est , elle applaudit à ma vengeance. Elle fait tout.

Figurez-vous , à ces terribles mots , d'Orly reconnoissant Georgette , & Georgette rencontrant les yeux de son amant. D'Orly demeure comme pétrifié. L'idée de Georgette qui le trahit , qui le fait deshériter , est une idée horrible , monstrueuse , accablante ; & c'est pourtant la seule alors que puisse admettre son esprit. Il alloit répondre aux reproches de son père ; mais à cette nouvelle il demeure immobile & sans voix. Quant à Georgette , ses forces ne peuvent suffire à une surprise aussi cruelle & aussi imprévue ; elle tombe sans connoissance. Revenue de cet accident , que Minval n'attribue qu'à un excès de sensibilité , elle conçoit quel effet a dû produire sur l'esprit de d'Orly le discours qu'il vient d'entendre. O mon bienfaiteur ! s'écria-t-elle en tombant aux pieds de Minval , un coup de foudre vient de m'éclairer tout à-coup. Punissez-moi ; c'est moi seule qui suis coupable. Vous coupable , répond

Minval en la relevant , vous ! — Oui , c'est moi qui ai rendu votre fils rébelle à vos volontés. Mais ce fils m'étoit inconnu. Ces habits qui m'ont trompée , il les a pris sans doute pour se rapprocher de moi. Je n'étois pas sa complice ; mais je vous ai rendu malheureux , je suis criminelle. Ce peu de mots suffit pour désabuser & pour éclairer d'Orly ; mais ils ne suffisoit pas pour instruire Minval , qui venoit de tomber dans le plus profond étonnement. Alors d'Orly , à qui Georgette vient de rendre la vie & la force de parler , tombe à son tour aux pieds de son père , & lui raconte l'histoire de ses amours. O mon père , ajouta t'il , j'ai adoré la beauté , la vertu. L'excès de mon bonheur m'a rendu coupable. Mais pourrez - vous connoître Georgette , & ne pas me pardonner ? J'avois choisi pour femme celle que vous aviez adoptée pour fille. Si c'est un crime , punissez-moi. Non , s'écrioit Georgette , c'est moi seule qu'il faut punir ; mais pardonnez à votre fils. L'un & l'autre en parlant ainsi , tenoient embrassés les genoux de Minval. Minval oublie alors de les relever , & ses yeux & son cœur se repaissent de ce spectacle ; il les regarde , & ses larmes coulent sur eux ; enfin il leur pardonne en se jetant dans leurs bras. Il fit plus ; il les unit le même jour. Pour comble de bonheur , on lui apporta la nouvelle du gain de son procès ; & il ne craignit plus de voir enlever sa fortune à ses enfans. Il vécut avec eux ; parvint jusqu'à une extrême vieillesse

sans chagrin & sans maladie; & il eut le bonheur de mourir sans avoir vu troubler un seul jour la paix & l'union des deux époux.

(Par M. Imbert.)

Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Cornemuse*; celui de l'Énigme est *Crédit*; celui du Logogryphe est *Bélier*, où se trouvent *Bélier*, signe du Zodiaque, *Bélier*, mouton, *Belier*, instrument de guerre, *Élie*, Prophète.

C H A R A D E.

A I R de Marlbouroug.

CEST air, qui par-tout traîne,
Miron ton, ton, ton, mirontaine;
En G, Ré, Sol ramène
Dix-huit fois mon *premier*.
Un instrument guerrier
Vous donne mon *dernier*;
Et mon *tout*, à la gêne,
Miron ton, ton, ton, mirontaine;
En classe, plus qu'en plaine,
Tient le pauvre Écolier.

(Par M. le Comte de Rog'es.)

É N I G M E.

JE suis sous un seul nom trois différentes choses :
 D'abord j'habite dans les bois ;
 A mes pieds même quelquefois ,
 Ami Lecteur , tu te reposes.
 Si l'on me voit sous un second rapport
 De l'art souvent trompeur que l'on nomme magie ,
 Je suis le principal ressort :
 Par mon secours on rappelle à la vie ;
 Par mon secours on commande à la mort.
 Sous mon troisième aspect je suis très-séduisante ;
 Chacun me voit dans ce qu'il aime mieux ,
 Sur un beau sein , dans de beaux yeux ,
 Dans le svelte contour d'une taille élégante ,
 Dans ce qu'on voit & ne voit pas ;
 De ta Bergère enfin j'exprime les appas.

L O G O G R Y P H E.

QUELQUEFOIS très-timide & foible en mon enfance ,
 Ma force ne s'accroît que par la résistance ;
 Toujours vif en naissant , toujours ardent , fougueux ,
 Le plaisir qui me suit dissipe tous mes feux.
 De cet obscur débat qui peint mon caractère ,
 Veux-tu , mon cher Lecteur , pénétrer le mystère ,
 Je vais , sous divers traits tour-à-tour m'exposer ,

Désunir mes cinq pieds & me décomposer.
Je présente d'abord l'infinitif d'un verbe ,
Qui fait d'un Orateur briller la voix superbe ;
Sur un front mal uni je découvre à tes yeux
Du temps qui détruit tout le sillon odieux ;
Tu vois ensuite en moi du plaisir une marque ;
Un nom qu'avec respect on adresse au Monarque ;
Je t'offre aussi celui par lequel autrefois
Les Romains exprimoient deux certains jours du mois.
Que dire encore ? Un mot synonyme à colère ;
Le génitif latin du maître de la terre ;
Un pronom ; un article ; une conjonction
Qui sert à désigner une condition.
Enfin, pour terminer ma glose énigmatique ,
Cherche , & tu trouveras deux notes de musique.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

TRADUCTION nouvelle des Œuvres de Virgile , avec des notes & des Discours Préliminaires , Tome I^{er}. contenant les Églogues & les Géorgiques , par M. le Blond. A Paris, chez l'Esclapart, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, Pont Notre-Dame , N^o. 23 ; & chez l'Auteur , rue du Foin au marais , N^o. 3.

ON convient assez généralement aujourd'hui qu'on ne doit traduire les Poètes qu'en

vers. * Quelque difficile que soit en notre langue ce genre de travail, des essais heureux ont prouvé qu'avec du temps, de la peine, & beaucoup de talent, on peut y réussir. La meilleure version en prose ne fera jamais qu'une esquisse crayonnée d'un tableau plein de vie, & dont la beauté consiste sur-tout dans le coloris. Le contraire ne peut être soutenu que par ceux qui ne sont pas doués du talent très-rare d'écrire en vers; vain & malheureux artifice de l'impuissance. Traduisez en prose le fameux *Medea superest*, de Sénèque, *Il me reste Médée*. Vous ôtez toute l'énergie. Mais si vous dites avec le grand Corneille :

Que vous reste-t'il ? Moi.

Je retrouve la pensée latine dans toute sa fierté. Mais, dira-t'on, c'est créer que traduire de la sorte. Je n'en disconviens pas; mais j'avoue en même temps que je ne con-

* Un Académicien, dans un article qui concerne l'Auteur de celui-ci, paroît plus favorable aux versions en prose. Mais, à le bien prendre, son opinion est la même. Les Écrivains qu'il cite, tels que Milton, Shakespéar, les Tragiques Grecs ne peuvent guères être traduits en vers que par fragmens. Gesner, qui a écrit en prose, & qui abuse quelquefois du genre descriptif, seroit fastidieux en vers François. Milton n'a jamais rimé, & Shakespéar n'a rimé que très-peu. Encore faut-il dire que leurs beaux endroits gagnent beaucoup à être rendus en vers.

nois pas d'autre manière de bien traduire. Le génie seul peut rendre le génie. On dit que Mme de Sévigné comparoit les Traducteurs à des Domestiques qui vont faire un message de la part de leurs maîtres. Ils leur prêtent des expressions grossières & viciées ; & souvent disent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Il faut convenir qu'il y a bien peu de versions en prose qui ne justifient le mot de Mme de Sévigné. Celle de l'Abbé Desfontaines ne peut être exceptée. Elle est plus savante & plus instructive dans les discours préliminaires & dans les notes , que fidelle dans le texte. Elle manque de grâces ; elle n'a nulle imagination dans l'expression ; & on y cherche en vain ce nombre & cette harmonie que la prose comporte ; & qui est au moins une foible image de celle qui a tant de charmes dans la poésie. Il ne craint point de rendre

Vocat jam carbasus auras

Par cette phrase : *Ils ont appareillé*. Si au lieu d'employer ces termes de marine, il eût dit : *Déjà la voile déployée appelle les zéphirs* ; sa version eût été à la fois plus fidelle & plus poétique. Une Traduction bien faite en ce genre ne rendroit pas toutes les beautés de l'original ; mais elle pourroit aider à les connoître & à les sentir. Tel est , sans doute, le but louable que s'est proposé M. le Blond , à en juger par ce passage de sa Préface.

« Les jeunes gens , dit-il , qui suivent le
» cours ordinaire des études , ceux même
» qui prennent une connoissance profonde
» de la langue latine , font un grand usage
» des Traductions. Elles leur épargnent la
» peine de chercher le sens de la pensée ,
» lorsqu'il ne se présente pas à leur gré. Or ,
» de quel inconvénient n'est pas pour eux
» cette ressource , si ces traductions sont
» infidelles , si elles manquent d'harmonie ,
» & qu'elles fassent disparaître les beautés
» de l'original sous un travestissement ridi-
» cule. Combien , au contraire , n'est-il pas
» important de leur mettre de bonne heure
» sous les yeux des modèles , qui non seule-
» ment leur donnent l'intelligence d'un
» idiôme étranger , mais qui leur offrent
» encore les beautés dont le leur est sus-
» ceptible. »

Il suit que si la version du prosateur ne peut jamais rendre l'effet de l'harmonie imitative & des tournures poétiques , elle peut du moins être utile à ceux qui savent médiocrement le latin , & les aider , si elle est bien faite , à sentir les beautés originales des Poètes qui ont écrit dans cette langue. Alors elle doit , le plus qu'il est possible , être fidelle à l'arrangement des mots , presque toujours relatif à l'idée , ou essentiel à l'effet de l'image. C'est une règle qu'il est à-propos de rappeler à M. le Blond , qui paroît l'avoir trop souvent oubliée. Il y manque dès le premier vers de la première Églogue.

» *Protégé*

" Protégé par l'ombre épaisse du feuillage
 " de ce hêtre, vous essayez, mon cher Ti-
 " tyre, des airs champêtres sur un léger
 " chalumeau; pour nous, infortunés, nous
 " quittons les lieux chéris qui nous ont vû
 " naître; nous fuyons notre patrie; tandis
 " que, tranquille sous cet ombrage vous
 " faites redire aux échos de ces bois le nom
 " de la belle Amaryllis. "

Il y a certainement de l'élégance & une
 sorte d'harmonie dans cette prose. Voyons si
 elle pouvoit être plus fidelle, & se rappro-
 cher de plus près avec avantage des tour-
 nures latines.

*Tityre, tu patula recubans sub tegmine fagi,
 Sylvestrem tenui musam meditaris avena.
 Nos patria fines & dulcia linquimus arva.
 Nos patriam fugimus. Tu, Tityre, lentus in umbrâ
 Formosam resonare doces Amarillyda Sylvas.*

Ces vers respirent un ton naïf & pastoral,
 qu'il falloit se piquer de traduire avant tout.
 Ce n'est point par hasard que le nom de
 Tityre est mis le premier. Il est dans la na-
 ture qu'il s'offre d'abord à l'esprit de Mæ-
 libée. En abordant Tityre, il n'a pas dû com-
 mencer son discours par un participe qui
 suspend majestueusement la phrase comme
 le fait à tort M. le Blond, *protégé par l'om-
 bre épaisse du feuillage de ce hêtre, &c.* C'est-
 là le procédé d'un Écrivain qui arrondit une
 période sur son bureau; mais non celui d'un

N°. 26, 28 Juin 1783. I

Berger qui rencontre un autre Berger, & lui adresse naturellement la parole.

*Tityre, appuyé sur le tronc d'un hêtre
rouffu, vous essayez des airs champêtres sur
des pipeaux légers; & nous, exilés des lieux
chérés qui nous ont vû naître, nous fuyons
notre patrie; nous fuyons, tandis qu'assis moi-
lement à l'ombre, vous apprenez aux échos le
doux nom d'Amaryllis.*

Nous insistons sur cette remarque, parce qu'il est essentiel que M. le Blond ne la perde pas de vûe dans la suite de sa traduction, qui, dit-on, est déjà fort avancée. Il doit être persuadé que tant qu'il ne sentira pas le pouvoir d'un mot mis à sa place, lorsqu'il contribue à la vérité ou à l'effet du discours, il perdra une beauté, parce qu'il ne peindra pas la nature aussi fidèlement que l'a fait Virgile. Choisissons à présent un des plus beaux passages des Géorgiques. Il nous mettra à portée de mieux juger le travail de M. le Blond.

*Vere novo, gelidus canis cum montibus humor
Liquitur, & Zephyro putris se gleba resolvit,
Depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro
Ingemere, & sulco attritus splendescere vomer.
Illa seges demum votis respondet avari
Agricola, bis qua solem, bis frigora sensit
Illius immensa ruperunt horrea messes,*

« Lorsqu'au printemps la neige qui blan-
» chit les campagnes commence à s'écouler,

» & que la glèbe se dissout amollie par la
 » douce haleine des zéphirs , *qu'alors* le
 » taureau *pesant* gemille sous l'aiguillon ;
 » *qu'alors* , poli par le sillon , le soc brille
 » dans la plaine. *Cette terre-là* comble enfin
 » les vœux avides du Laboureur , qui deux
 » fois a senti l'ardeur de l'été *brûlant* , & le
 » froid de l'hiver *rigoureux*. *Alors* les gre-
 » niers s'affaissent sous l'*amas* des grains
 » *amoncelés*. »

Nous osons inviter M. le Blond à éviter l'abus des épithètes & des mots de remplissage , abus trop ordinaire aux Écrivains qui veulent être Poètes en prose. *Brûlant* , *rigoureux* , offrent dans la traduction une redondance inutile. Le latin dit seulement *solem* , *frigora*. *Amas* , *amoncelés* , est un pleonisme très-defectueux. On a pu remarquer plus haut , *l'ombre épaisse du feuillage du hêtre* ; son style pèche presque par-tout par cette abondance vicieuse. Il est inutile d'observer combien *lorsque..... alors* , *cette terre-là* sont des tours pénibles & désagréables , sur tout dans un morceau gracieux. Pourquoi d'ailleurs n'avoir pas rendu fidèlement ce vers ?

*Depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro
 Ingemere.*

Que le taureau gémissé incliné sous le joug de la charrue. Voilà l'image de Virgile ; image qui , retracée par une plume aussi élégante que celle de M. le Blond , pouvoit ne pas

déplaître dans notre langue. Celle qu'il y substitue appartient à M. l'Abbé de Lille, qui, dans une traduction en vers, a dû sacrifier l'exacte fidélité à la rime & à la précision poétique.

Quand la neige au printemps s'écoule des montagnes,
Dès que le doux zéphyr amollit les campagnes,
Que j'entende le bœuf gémir sous l'aiguillon :
Qu'un soc long-temps rouillé brille dans le sillon.
Veux-tu voir les grenets combler tes vœux avides ?
Par les soleils brûlans, par les frimats humides,
Qu'ils soient deux fois mûris & deux fois engraisés :
Tes greniers crouleront sous tes grains entassés.

Voilà comme Virgile lui-même se fut exprimé en François. On peut voir par cette comparaison, que les versions en prose ne sont pas moins propres à faire apprécier les beautés du Poète Traducteur que celles du Poète que l'on a voulu traduire.

Cherchons encore dans le deuxième Livre un endroit propre à exciter le talent, à le développer, & par conséquent à le faire juger,

*“ Mais le printemps sur-tout rend aux bois
“ leurs parures. Le printemps les embellit de
“ nouveaux feuillages. Au printemps, la
“ terre ranimée ouvre ses profondes en-
“ traîles, pour y recevoir & féconder les
“ semences. C'est dans cette riante saison
“ que le puissant Dieu de l'air se dissout en
“ pluies abondantes sur le sein animé de son*

» épouse chérie. C'est alors que , rempli-
 » fant ce vaste corps de son âme toute puis-
 » sante , il répand dans tous les germes les
 » sucs nourriciers qui les fécondent. »

M. le Blond paraphrase beaucoup , & substitue sans cesse un vain étalage de mots paralites aux images & aux tournures précises de vers latins.

Le printemps reverdit les bosquets , le printemps rajeunit les antiques forêts ; au printemps la terre s'enfle & s'entre-ouvre , elle attend les germes producteurs. Alors le Dieu de l'air descend en pluie féconde dans le sein amoureux de son épouse , & son âme puissante donne la vie à toutes les semences renfermées dans les entrailles de cette mère immense. Voilà une version à peu-près littérale des vers suivans :

*Ver aded frondi nemorum , ver utile Sylvis.
 Vere tument terra & genitalia semina poscunt.
 Tum pater omnipotens fecundis imbris aether
 Conjugis in gremium lata descendit & omnes
 Magnus alit , magno commixtus corpore fœtus.*

M. l'Abbé de Lille a rendu cette image , grande & sublime , avec autant de poésie que de fidélité.

Le printemps rend aux bois des ornemens nouveaux ,
 Alors la terre ouvrant ses entrailles profondes ,
 Demande de ses fruits les semences fécondes.
 Le Dieu de l'air descend dans son sein amoureux ,

Lui verse ses trésors, lui darde tous ses feux,
Remplit ce vaste corps de son âme puissante;
Le monde se ranime, & la Nature enfante:

Comment M. le Blond n'a-t'il pas lû ces beaux vers avant d'essayer à retraduire en prose; & s'il les a lûs, comment n'a-t'il pas cherché à en soutenir la comparaison autant que la *vite prose*, selon l'expression de Voltaire, peut soutenir le parallèle de la poésie. M. de Lille donne un tableau animé, le Profaneur, qui n'a ni pinceau, ni couleurs, ne peut faire autant que le Poëte; mais enfin il lui reste un burin, & nous attendions au moins de M. le Blond une belle gravure. M. de Lille, toujours sûr de charmer ses Lecteurs par un beau vers, quelquefois ne rend pas l'image entière de Virgile; la rime, la mesure, la marche poétique l'en dispensent. Par exemple :

Le gazon ne craint point les ardeurs du soleil,
ne vaut pas tout-à-fait, *

*Inque novos soles audent se gramina tutò
Credere.*

* Nous avons su depuis que M. l'Abbé de Lille avoit heureusement corrigé cet endroit de sa Traduction. Voici les deux vers qu'il substitue à celui que l'on a lû.

Aux rayons doux encor du soleil printannier
Le gazon, sans péril, ose se confier.

C'est-à-dire, *la verdure ose se confier aux nouveaux rayons du soleil printannier.* M. le Blond traduit : *les herbes osent braver les ardeurs d'un soleil naissant.* Le soleil naît au lever du jour, mais non pas au retour des premiers beaux jours. *Se credere tutto* méritoit bien que le Traducteur essayât de rendre une beauté échappée à M. de Lille.

Nous ne pousserons pas plus loin nos observations. Elles paroîtront peut-être trop sévères à M. le Blond. Mais elles ne nous ont été dictées que par notre amour pour les bons principes, & notre prédilection pour les anciens. Plus nous sentons vivement leurs beautés, plus notre goût est involontairement blessé, lorsqu'on les dénature dans une copie infidèle. Il existe déjà tant de Traductions mauvaises ou médiocres, qu'il faut aujourd'hui en donner une excellente, ou ne s'en pas mêler.

La diction de M. le Blond, trop souvent verbeuse, est d'ailleurs noble & quelquefois élégante : elle a même du nombre ; s'il parvient à la rendre plus simple & plus précise, sa Traduction pourra valoir mieux que celle de l'Abbé Desfontaines. Nous le répétons : nous ne l'avons censuré qu'avec peine, & nous l'aurions loué avec plaisir. Mais c'eût été trahir les véritables principes de l'art de traduire, & la cause de Virgile lui-même, que de donner à son nouveau Traducteur des louanges indiscrettes : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

CONTES en vers, par M. D***.

*Gratia cum Nymphis, geminisque sororibus, audet
Ducere nuda choros.* Horat. Od. 2, L. 4.

A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez
les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Sous un titre sans prétention, l'Auteur de ces Contes tient plus qu'il ne semble promettre. Beaucoup d'imagination & de sensibilité, un style simple, mais pur, & même élégant, une manière franche & originale, le talent de sentir & de peindre la Nature, & celui de faire dialoguer naïvement ses personnages, distinguent ce Recueil de la foule d'opuscules frivoles dont nous sommes inondés depuis si long-temps. Il doit intéresser tous les Amateurs de la Poésie; & quoique le fond en soit quelquefois un peu libre, les expressions y sont si bien ménagées, qu'il ne peut avoir aucun danger pour les mœurs. Il y a même des Contes dont le fond est aussi pur que la forme. Tel est celui qui a pour titre : *Le véritable Amour, ou la belle Lyonnaise*. C'est un petit Poëme de plus de 500 vers, précédé d'un prologue rempli de détails charmans. En voici le début :

Qui me rendra les beaux jours de ma vie ?
Besoin d'aimer, confiance, plaisirs,
Tourmens, espoir, vœux, larmes & soupirs,
Félicité trop tôt évanouie,

Trésors perdus, l'êtes-vous pour toujours ?
 Régniez sur moi, soyez mon guide encore,
 Aveugle enfant, Dieu puissant des Amours ;
 Que le midi soit semblable à l'aurore !
 Temps fortuné ! j'allois dès le matin
 Faire un bouquet pour ma jeune maîtresse,
 Et crayonner d'une tremblante main
 Quelques couplets dictés par la tendresse.
 « Chloé, disois-je, est encor sous les draps,
 » Mais ne dort plus : regrettant l'heureux songe
 » Qui la berçoit doucement dans ses bras,
 » Elle s'assied sur son lit, s'y replonge,
 » Se lève enfin.
 » En jupon court, en corset bien serré
 » Elle descend : à mes desseins propice
 » La bonne Alix fait un signe, & remet,
 » Sous le jasmin, mes rimes amoureuses.
 » Chloé sourit tendrement au souhait
 » Que je lui fais : les fleurs sont plus heureuses ;
 » Et je les vois se placer sur son sein. »

C'ÉTOIT ainsi qu'en dépit de l'absence
 J'étois toujours avec ma Belle : enfin
 J'allois la voir : coup-d'œil, intelligence,
 Habileté de deux tendres amans
 Bien observés, c'est dans une assemblée
 Que vous brillez, c'est auprès des mamans.

.
 Allusion, parole dite en l'air

Pour tout le monde , & de vous seuls comprise.

.

On aimera cette description d'un rendez-vous nocturne.

A PEINE encor l'ombre du haut des monts ,
 En grandissant , commençoit à descendre ,
 Au rendez-vous je vole pour attendre ,
 Debout , assis , tantôt sous les buissons ,
 Tantôt courant , pour voir si le village
 N'a pas encore éteint ses feux tremblans.
 L'heure a sonné : favorable aux amans ,
 L'astre des nuits , à travers le feuillage ,
 De ma Chloé blanchit les vêtemens ;
 Et des rameaux qu'en sa course elle range ,
 Le petit bruit fait palpiter mon cœur.
 Elle paroît : las ! je crus voir un Ange
 Du haut des cieux venu pour mon bonheur , &c.

Voici , dans le Conte même , une Scène de nuit fort différente de celle du Prologue , & dont nous nous croyons dispensé de faire l'éloge. Julie , mise au couvent , parce qu'elle a refusé un riche parti , & que , pour s'en défaire , elle s'est dite mariée secrètement avec un jeune homme sans fortune , s'échappe & vient trouver ce jeune homme qui l'attend avec impatience.

LA voilà donc seule avec son amant ,
 Au fond d'un bois , dans une nuit profonde :
 « Écoutez-moi , lui dit-elle , un moment.

- » J'ai votre cœur, je ne crains point le monde,
- » Mon cher Damon. Si je fuis, c'est pour vous,
- » C'est avec vous. Conduisez votre amante,
- » Et soyez sûr d'être un jour son époux.
- » A la campagne où demeure ma tante,
- » Nous nous rendrons aisément en deux jours.
- » Elle a pour moi des sentimens de mère;
- » A couronner nos vœux & nos amours
- » Ses tendres soins amèneront mon père.
- » Je n'ai pas peur : marchons dans ce sentier
- » Toute la nuit, & passons le village.
- » Ciel! dit Damon, (nous osons vous prier)
- » Soyez pour nous : protégez le courage
- » Et la vertu de cet Ange; aux desseins
- » D'un cœur si pur donnez votre assistance :
- » Calmez sur-tout un père que je crains,
- » Ou sur moi seul détournez sa vengeance! »

EN se tenant l'un l'autre sous le bras,
 Ils sont partis: un arbre qui s'avance,
 Quelque rameau qui se rompt sous leurs pas,
 Ou de Phébé la lumière incertaine,
 Qui se jouant sous le feuillage épais,
 Laisse un ormeau dans l'ombre, & tout auprès
 Blanchir la tête ou le tronc d'un vieux chêne,
 Tout épouvante une fille à seize ans,
 Qui croit avoir les gens du Monastère
 Sur ses talons; & se souvient de Claire,
 Sa pauvre amie. Hélas! de ses parens

Elle fuyoit la loi trop rigoureuse :
 Par des Valets arrêtée, en prison
 On l'a conduite..... A cette image affreuse,
 Julie en pleurs serre son cher Damon,
 Et précipite, à travers la clairière,
 Ses pas tremblans. Ainsi par un lion
 Quand le chevreuil voit étrangler sa mère
 Et déchirer les flancs qui l'ont porté,
 Par l'épouvante & l'horreur emporté,
 Loïn des sentiers du bois qui l'a vu naître,
 Il fuit le monstre au carnage attaché ;
 Et le pauvre dans sa gueule croit être
 Dès qu'un arbuste en passant l'a touché.

L'AURORA enfin par son éclat rassure
 Nos voyageurs. Ayant long-temps marché,
 On se repose au bord d'une onde pure,
 Dans un réduit tapissé de verdure,
 De chevrefeuille, & que le Dieu du jour
 Sait éclairer sans violer l'ombrage
 Des chênes verts qui, croissant à l'entour,
 Ont sur l'enceinte étendu leur feuillage, &c.

Outre quelques Contes plaisans, tels que
les Bains de mer, les deux Femmes, la Bi-
joutière, Irus ou les Souhairs, on doit encore
 distinguer dans ce Recueil, *la Bonne Mère,*
ou la Leçon de Mariage.

Il fait lire dans l'Ouvrage même une
 foule de détails champêtres, de peintures

pleines de vérité & de la simplicité la plus aimable. L'Auteur, sans imiter La Fontaine, paroît avoir plusieurs des qualités poétiques qui caractérisent ce Conteur charmant. Il semble s'être formé sur les mêmes modèles, & sur tout sur les Poètes Italiens qui excellent dans l'art de raconter & de peindre. Il s'est fait une manière à lui, & l'on ne peut trop l'engager à suivre une carrière où il entre avec tant d'avantages.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

IL y a eu Concert Spirituel le Jeudi 29 Mai, jour de l'Ascension, le Dimanche 8 Juin, jour de la Pentecôte, & le Jeudi 19, jour de la Fête-Dieu. L'Assemblée fut très-nombreuse ces trois jours, quoiqu'ils n'aient offert aucune nouveauté remarquable. Mlle Cécile a exécuté avec succès un Concerto de Forté Piano organisé le jour de l'Ascension; le Concert suivant Mlle Gervais, cette célèbre Danseuse qui sur le Théâtre de l'Opéra excite un si juste enthousiasme, a touché du même Instrument. On lui a su gré d'unir un talent agréable à ses talens supérieurs, & d'employer à cette étude ses momens de loisir. Ce même jour on a exécuté presque entier le *Stabat* de M. Hayden, qui n'avoit

pu l'être dans la quinzaine. Cet excellent morceau, dont la marche est si bien sentie, l'expression si juste, le seul qui ait pu se soutenir à côté de celui de Pergolèse, a paru faire un nouveau plaisir. Il a été exécuté dans une grande perfection, ce qui est une sorte de preuve de son mérite. Les bons Ouvrages inspirent les Exécutans, & fixent davantage leur attention. Au Concert du 19 Juin, Mlle Méliancourt & M. Murgeon (tous deux du Théâtre Italien) ont chanté un nouveau Morcet, *Ave Verum*, de M. Rigel. Ce Morcet a paru agréable & d'une bonne harmonie. L'exécution a fait grand plaisir. La voix de Mlle Méliancourt est brillante & sonore; elle a confirmé l'idée que nous en avons donnée la première fois qu'elle a chanté. M. Murgeon a un goût de chant sage, & est excellent Musicien. M. Dupont, qui revient de Londres, où il a eu le plus brillant succès, a rappelé au Public des talens qui lui sont bien chers. On a admiré la pureté de ses sons, le moëlleux, le fini de son jeu, son à-plomb, sa précision incroyable & la grâce de sa composition. Nous sommes, dit on, menacés de le perdre. Il n'est pas étonnant que les Étrangers nous envient un talent si précieux; mais il l'est peut être que parmi nos illustres Amateurs aucun n'ait encore tenté de le fixer parmi nous. M. Viotti s'est fait entendre à ces trois Concerts, & a soutenu sa réputation avec le même éclat. Mme Todi a aussi chanté les trois jours; on

lui a fait au dernier les adieux les plus flatteurs. Elle les a bien mérités par la manière délicate dont elle a chanté, quoique sa santé fût dans une si mauvaise disposition qu'elle s'est trouvée mal immédiatement après son premier air.

En osant tracer un parallèle entre Mme Todi & Mme Mara, nous avions bien prévu que nous ne pourrions satisfaire leurs partisans respectifs; & tandis que ces deux excellentes Virtuoses ont la modestie de se contenter de nos éloges, leurs amis exclusifs, moins justes qu'elles, nous accusent d'avoir trop vanté la rivale de celle qu'ils préfèrent; ils voudroient sur-tout que nous eussions prononcé entre-elles. — Quand nous ne serions pas persuadés que le devoir d'un Journaliste est de rendre compte des sensations du Public & non des siennes; quand nous aurions eu nous mêmes un sentiment de préférence pour l'une des deux, nous auroit-il convenu d'affliger un talent distingué par un jugement offensant, & de prononcer un arrêt que le Public lui même a cru devoir suspendre. Nous le répétons ici : le Public de Paris juge par lui-même sans l'autorité des Journaux. Nous écrivons pour les Amateurs de Province & ceux des Pays étrangers; nous leur devons compte de la sensation la plus générale. Ce jugement n'est pas indifférent, même en Musique, & Mme Todi elle-même en offre la preuve. C'est sur la réputation qu'elle s'est faite à son pre-

mier voyage en France qu'elle a été engagée pour première Actrice sérieuse au Théâtre de Turin, & son second engagement pour une autre année au même Théâtre en a été la confirmation.

V A R I É T É S.

LET TRE sur les *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, ou de la lecture des Livres François*, imprimés in - 8°. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Clany. A Paris, 1779 & années suivantes. *

M O N S I E U R,

Vous connoissez mon goût pour la lecture des Livres amusans & instructifs, & vous ne pouviez me satisfaire davantage à cet égard qu'en me procurant les *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*.

Je vous avoue que le titre trop vague de cet Ouvrage ne m'avoit pas prévenu en sa faveur. Lorsque j'en ai vu de temps en temps quelques Volumes annoncés dans les Journaux, j'ai cru n'y trouver que des pièces disparates répandues sans ordre & sans liaison. Mais quel a été mon étonnement lorsque depuis le troisième Volume j'y ai

* Il a paru jusqu'à présent (en Juin 1783) 37 Volumes de cet Ouvrage.

reconnu un plan heureusement tracé & fidèlement rempli de tout ce que les anciens Livres françois, jusqu'au dix-septième siècle, renferment de curieux & d'intéressant en tout genre de connoissances. Le Rédacteur a su recueillir avec méthode & exposer avec esprit ce que ces Ouvrages nombreux si difficiles à lire, & la plupart ignorés, contiennent d'essentiel en décrivant chaque rayon du cercle encyclopédique.

Il a profité des lumières de notre siècle pour répandre du jour dans ce chaos littéraire ; il nous fait enfin connoître les richesses de nos ancêtres dont nous jouissions sans trop savoir ce que nous devions à leurs grands travaux & à leurs heureuses tentatives.

Comme il est juste & honnête de répandre une entreprise utile, je crois donc bien faire que d'annoncer comme telle la Collection de ces *Mélanges*. C'est vraiment l'analyse des bons Ouvrages françois. Les deux premiers Tomes offrent des renseignemens sur le choix des meilleurs Livres d'Histoire & de pur amusement. On goûtera dans le troisième le précis d'une Histoire générale de la vie privée de nos ayeux qui pouvoit être sans doute plus étendu, mais dont les résultats sont suffisans dans toutes les parties pour sauver l'ennui des détails minutieux. Si vous passez aux quatrième, cinquième & sixième Volumes, vous connoîtrez les Ouvrages en tout genre des beaux esprits qui florissoient dans les premiers âges de notre Littérature. Viennent ensuite les Livres imprimés au seizième siècle. Ceux de *Poésies* forment le septième. Le huitième contient des Extraits de Romans qui ont été continués dans plusieurs autres Volumes alternativement avec l'analyse d'Ouvrages plus sérieux. Cette distribution a eu vraisemblablement pour objet de varier les lectures. Il faut convenir cependant qu'elle dérouta un

peu les Lecteurs qui voudroient suivre exactement le fil des matières & l'Histoire Littéraire du seizième siècle. Mais à présent que tous les Romans de ce temps-là sont extraits ou indiqués, chacun peut faire, suivant son goût, la distribution de la lecture de ces Mélanges. En retournant au neuvième Volume on trouve l'analyse des Ouvrages de Théologie & de Jurisprudence toujours du seizième siècle. On y remarque d'excellens principes avec beaucoup de singularités. Le onzième Volume, qui contient les faits des grands procès, est sur-tout très-intéressant. Les Traités de Philosophie, de Politique, de Grammaire, de Rhétorique, de Physique, d'Histoire Naturelle, de Médecine, de Chirurgie, de Chimie, d'Alchimie, de Mathématiques; enfin les Sciences, les Arts, classés comme dans une grande Bibliothèque bien ordonnée, se présentent successivement avec ce que le vernis précieusement conservé des temps anciens leur donne de pittoresque & d'original. Je n'entrerai ici dans aucun des détails curieux que je voudrois pouvoir tous citer. Les Livres Militaires tant du genre didactique qu'historique vous attacheront par l'intérêt que des noms illustres, de grandes actions & des événemens fameux inspirent naturellement. On rencontre dans cette Collection beaucoup d'anecdotes ignorées, avec une infinité de traits qui peignent les hommes & les temps héroïques de la Monarchie.

Depuis le trente-troisième Volume le Rédacteur est occupé à voyager autour du Monde, toujours d'après les anciens Auteurs ou Traducteurs François; il examine chaque partie du Globe, dont il décrit avec une adresse singulière, sans trop s'arrêter, ce qu'il y a de curieux & d'intéressant, soit par rapport aux pays, soit relativement à l'Histoire Ecclésiastique & Civile, & aux grandes familles. Les Volumes trente-sixième & trente-septième de ces

Mélanges, les derniers qui me soient parvenus, promettent le Lecteur en France, dont le tableau est présenté avec autant d'intérêt que de précision. Il semble qu'on soit conduit dans chaque lieu de son passage par un *Ciceron* instruit qui vous montre ce qu'il y a de particulier, & vous entretient avec agrément sur tout ce que ses recherches lui ont fait découvrir de singulier. Je m'arrête sans prétendre développer tout ce que cette *Entreprise Littéraire*, une des plus utiles & des plus importantes de notre temps, a déjà fourni & pourra donner de connoissance & de plaisir à ceux qui s'en sont occupés ou s'en occuperont jusqu'à la fin d'une carrière qui, quoique parcourue avec rapidité, s'étendra peut-être encore bien loin, mais dont la suite complète pourra tenir lieu d'une *Bibliothèque entière*. Au surplus, lisez & jugez.

Je suis, &c.

ANNONCES ET NOTICES.

TABLEAU *Généalogique, Historique & Géographique de la Noblesse de France, divisé par Provinces & Généralités*, pour lequel on a obtenu le *Privilège du Roi*, par M. de Comblès.

Le desir que l'on a de connoître la Noblesse de France en général, justifie le projet de cet Ouvrage, qui sera consacré à développer l'histoire générale des familles, avec les faits qui peuvent le mieux caractériser la Noblesse, & rendre leurs noms immortels dans les siècles les plus reculés. L'Auteur prie les personnes intéressées de lui envoyer, franc de port, des *Mémoires détaillés & circonstanciés* sur l'état actuel de leur maison, ainsi que les anecdotes qui pourront enrichir ce Tableau & dédommager

le Lecteur indifférent de l'aridité de ces détails. Il faut pour cela une généalogie exacte, dressée sur titres, autant qu'il se pourra faire, attestée par les Juges & Subdélégués du lieu, à laquelle on peut joindre la copie exacte (sur papier marqué) des lettres & arrêts de maintenue de noblesse, avec tous les noms, surnoms & qualités, &c.

Les personnes qui désireront avoir leurs Armes gravées en tête de leur article, paieront 12 liv. pour les frais de la gravure de chaque écusson sans supports, & 15 liv. pour ceux avec supports; & celles qui désireront voir leur article imprimé dans l'année où ils enverront leurs mémoires, sont priées d'envoyer leur souscription en même-temps que leurs mémoires; c'est-à-dire, 3 liv. 12 s. par Volume, petit in-12. de 350 pages chacun. On peut souscrire séparément pour le Volume de chaque Province, & le tout au même prix. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue Jacob, N°. 41; Lesclapart, Pont Notre-Dame; Dessain le jeune, Quai des Augustins; Mérimot le jeune, Quai des Augustins; Regnault, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre; Belin, rue S. Jacques, près S. Yves.

Œuvres de Cicéron, Traduction nouvelle, 4 Vol. in-12. Prix, 10 liv. brochés, & 12 liv. reliés. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins.

Ces quatre Volumes contiennent la rhétorique & les quatre premiers Livres des Oraisons. La suite sous presse. La Collection complète formera 15 Volumes in-12., & le tout sera délivré dans le cours de l'année prochaine 1784. Il a été tiré cent exemplaires in-4°. sur papier grand raisin, & 25 sur papier grand Jésus, pour les personnes qui voudroient joindre cette Traduction à l'édition latine in-4°. de l'Abbé Dolivet. On délivre actuellement le

premier Volume de cette Traduction *in-4^e*. Le prix du format grand raisin est de 24 liv. en feuilles, & de celui grand Jésus, 36 liv.

L'AGRICULTURE, Poëme, dédié au Roi, par M. de Rosset, deuxième Partie *in-4^e*. de 128 pag. Prix, 3 liv. broché A Paris, de l'Imprimerie Royale, & se trouve chez Moutard, Libraire de la Reine, rue des Mathurins. Cette seconde Partie contient trois nouveaux Chants, savoir: les Plantes & les Potagers, les Étangs & les Viviers, les Bosquets & les Jardins.

La première Partie, contenant les six premiers Chants, ornés de superbes gravures, se trouve chez le même Libraire. Le Prix est de 12 liv. broché, & 15 l. relié. Les deux Parties reliées ensemble, 18 l.

QUATRIÈME & Cinquième Livraison des Fables de la Fontaine, 4 Vol. *in-folio*, avec les estampes coloriées, & divisées en 12 Livraisons. Le prix est de 400 liv. sans les fleurons coloriés, & 440 liv. avec les fleurons coloriés & le portrait d'Oudry.

MM. les Souscripteurs reçoivent une Livraison tous les deux mois, à compter du jour de la souscription. On paye 37 liv. en souscrivant, 33 en recevant chacune des 12 Livraisons, & 40 liv. en recevant les discours avec les vignettes & fleurons.

On souscrit à Paris, chez Mlles Néviange, rue du Foin S. Jacques, attenant la Chambre Syndicale, chez lesquelles on peut voir l'Ouvrage.

COLLECTION Complète des Œuvres de M. l'Abbé Fleury, proposée par souscription, en 30 Vol. *in-8^e*. actuellement imprimés, à 4 liv. le Vol. en feuilles, 4 l. 5 s. brochés en carton, & 5 liv. rel.

La juste estime que le célèbre Claude Fleury s'est acquise par son excellente *Histoire Ecclésiastique*,

a fait désirer la Collection des autres Ouvrages de ce savant Auteur , pour en former une édition complète & uniforme , avantage qu'on n'avoit pas eu jusqu'ici. L'Histoire Ecclésiastique est en vingt-cinq Volumes in-8°.

La Collection des Opuscules , en 5 Vol. in-8°. avec le portrait de l'Auteur.

Ce Recueil, dont M. L. E. Ronder, Interprète des Langues Saintes , a été l'Éditeur , renferme toutes les différentes productions qui sont sorties de la plume de M. l'Abbé Fleury , étrangères à son Histoire Ecclésiastique ; & on peut dire que c'est la portion la plus utile de ses Œuvres. Quelques-uns de ces Opuscules étoient devenus très-rares & difficiles à retrouver. On n'a épargné ni soins ni dépense pour se procurer tous ceux qui ont été imprimés ; & on les a réunis en cinq Vol. in-8°. Toutes ces Pièces ont été revues par l'Éditeur , qui a pris soin de corriger les fautes d'impression qui s'étoient glissées dans les précédentes éditions. Il a suppléé les Sommaires à quelques Pièces qui en manquoient ; & il a mis à la tête un Discours préliminaire , où il expose tout ce qu'il a pu recueillir sur la Vie & les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury.

On propose par Souscription les Ouvrages dont on vient de lire le Prospectus , pour en faciliter l'acquisition à un plus grand nombre de Lecteurs , & principalement à MM. les Curés & à MM. leurs Vicaires , à qui ces Livres sont nécessaires par état. On ne demande aucune avance , & la Collection qu'on propose étant actuellement imprimée , on n'a à craindre ni retard dans la Livraison des Volumes , ni défauts ou fraude dans leur exécution.

En souscrivant & recevant actuellement les Tom. I & II de l'*Histoire Ecclésiastique* , on payera , en feuilles 8 liv. , br. en carton 8 liv. 10 sols , reliés 10 liv. , & autant chaque mois en recevant toujours

deux Volumes. En recevant actuellement le Tome premier des *Opuscules*, on payera, en feuilles 4 liv., br. en carton 4 liv. 5 sols, relié 5 liv., & ainsi des autres de trois en trois. On souscrit à Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire, propriétaire de la Collection ; à Paris, chez G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques.

Le zèle de M. Beaume est connu, & les Éditions qu'il a données au Public ont mérité son attention & son suffrage. Il ne forme des entreprises ni frivoles ni minutieuses ; & nous voyons avec plaisir son courage récompensé par le succès. L'Édition que nous annonçons doit également réussir par le mérite de l'Ouvrage & celui de l'exécution.

Le Coucou, le Coq, la Poule & l'Âne, Ariette bouffonne d'un genre très-nouveau qui est dans le diapason de toutes les voix, paroles & Musique de M. le Chevalier de B. de Saint-Salvy. Prix, 2 livres 8 sols. A Paris, chez Mme Auvray, Marchande d'Estampes, rue S. Jacques, à l'hôtel de Lyon, près S. Yves, où se trouve le *Bouquet à mon Oncle* du même Auteur.

Nous n'avons rien à ajouter au jugement que l'Auteur lui-même en porte dans le titre.

NOUVELLE Suite de Pièces d'Harmonie, contenant des Ouvertures & Ariettes d'Opéra & Opéra Comique pour deux Clarinettes, deux Cors & deux Basson, par M. Ozy, Musicien de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, près celle S. Roch, n°. 83, & chez Mme Lemenu, Marchande de Musique, rue du Roule, à la Clef d'or.

Cette Suite, qui doit être continuée, nous a paru remarquable par un choix d'Airs intéressans & par

la manière dont elle est arrangée. Il y aura toujours une Ouverture dans chaque Numéro; celle d'Iphigénie en Aulide est en tête de celui-ci.

JOURNAL de Harpe, par les meilleurs Maîtres, n°. 6, contenant un Air du jugement de Midas. M. X... des Ballets d'Atys. — M. Baur — autre Air du même Opéra. — M. Petillot, &c. Abonnement, 15 livres chaque Cahier; séparé, 2 livres 8 sols franc de port. A Paris, chez Leduc, rue Traversière-Saint-Honoré.

RECUEIL d'Ariettes, avec Accompagnement de Guitare, par M. Loth le jeune, premier Violoncelle du Spectacle de Rouen, Œuvre I. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, au Bureau du sieur Lawalle-Lécuyer, Correspondant des Spectacles de Province, cour du Commerce.

CHOIX d'Airs & de paroles assez agréables terminé par l'éternel Air de Marlbouroug.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>RÉPONSE aux Vers de M. Traduction nouvelle des Œuvres de St-Ange,</i>	156	<i>vres de Virgile,</i>	177
<i>A M. Dumont,</i>	159	<i>Contes en vers,</i>	188
<i>Georgette & d'Orly, Conte,</i>	160	<i>Concert Spirituel,</i>	193
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	175	<i>Variétés,</i>	196
		<i>Annonces & Notices,</i>	199

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 28 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Juin 1783. GUIDI.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 12 Avril.

LES conférences entre le Ministre de Russie & le Reis-Effendi, continuent d'être très-fréquentes ; mais on en ignore toujours le résultat , & les bruits qui se sont répandus successivement à diverses reprises que le traité de commerce entre les deux Puissances , étoit à la veille d'être conclu , ne sont point encore confirmés ; il paroît que la Russie insiste toujours sur le passage libre de ses vaisseaux sans être assujettis à aucune visite , & à vouloir que la Porte se rende responsable des déprédations des Corsaires Barbaresques , article qu'elle ne peut accorder sans s'exposer à des plaintes journalières qu'exciteroient les entreprises de ces Corsaires qu'elle ne peut pas empêcher.

Pendant qu'on négocie , les armemens de terre & de mer ne se ralentissent point. On

7 Juin 1783.

a

fond sans cesse dans l'arsenal, à Tophana, un grand nombre de canons; on prépare quantité de fusils, de sabres & d'autres armes qu'on envoie successivement aux Bachas de la Natolie & de la Syrie avec ordre de les distribuer aux soldats; on y a joint aussi celui de faire passer tous les Spahis en Europe.

Les frégates qui faisoient le commerce d'Alexandrie à Constantinople, ont reçu ordre de rentrer sur-le-champ dans ce port.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 30 Avril.

L'IMPÉRATRICE part aujourd'hui pour Czarko-Selo où elle passera l'été. Elle a nommé le Colonel de Haks au Commandement de Cherson, port fortifié, récemment construit sur la mer Noire; il remplace dans ce poste le Général Hannibal.

On a reçu aujourd'hui de Moscou la nouvelle de la mort du Prince Orlov; S. M. I. a paru très-touchée de cet événement; outre les revenus de ses emplois, ce Prince jouissoit d'une pension de 150,000 roubles.

Le Prince de Repnin se dispose à partir incessamment pour l'armée; il ira après demain à Czarko-Selo prendre congé de l'Impératrice.

Le commerce de cet Empire fait de grands progrès sur la mer Caspienne; les navires d'Astracan naviguent jusqu'à Derbent, ville

de commerce très-importante , située dans la partie septentrionale de la Perse , province de Servan. Ils se rendent aussi en direction à Salhan & en d'autres villes , ainsi que dans les provinces de Gilan & de Farebat. Les marchandises exportées consistent principalement en draps dont l'Empire a retiré jusqu'à présent un avantage qui alloit à 300,000 roubles ; la valeur de nos exportations pendant l'année dernière a été évaluée à 12,954,444 roubles , tandis que celle de nos importations s'est réduite à 6,583,352.

L'Académie Impériale fait faire un Recueil complet de tous les Ouvrages écrits en langue Russe par le Poète Lomonosow , qui a joui dans ce pays de la plus grande réputation. Cet homme célèbre avoit été enterré dans l'Eglise du Couvent de Saint-Alexandre Newski , & le Comte de Woronzow , Chancelier de l'Empire , a fait élever sur son tombeau un monument magnifique. On mettra à la tête de cette collection le portrait de Lomonosow & une gravure de ce monument.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE , le 8 Mai.

UN Teneur de livres de la Compagnie des Indes orientales , après avoir fait banqueroute il y a quelque tems , a pris la fuite pour se réfugier , dit-on , en Suède ;

le Magistrat de cette ville a sur-le-champ envoyé une lettre à Elfseneur pour qu'on lui défende le passage. On a fait partir un Employé de la Compagnie pour le poursuivre. On prétend aujourd'hui qu'il a été arrêté dans l'isle Suédoise d'Huen , & qu'un des Directeurs de la même Compagnie a pris la fuite à son tour.

Suivant les avis de Mandahl, en Norwège, la frégate Hollandoise le *Tigre*, commandée par le Capitaine Decker, y est entrée après avoir souffert beaucoup dans son voyage d'Amsterdam à Oster-Risør.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 15 Mai.

L'EMPEREUR est attendu à chaque instant dans cette Capitale; parmi les choses qui hâtent son voyage, on compte, dit-on, des dépêches de la dernière importance qui lui sont adressées de différentes Cours, & qui viennent d'arriver.

C'est M. Belein que S. M. I. a nommé son Ministre auprès des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; il se rendra incessamment à sa destination; & le premier objet de sa mission sera de conclure un traité de commerce entre les Etats héréditaires & la nouvelle République.

Les lettres de Hongrie portent que l'on y craint de nouveaux désastres & que tout annonce l'éruption prochaine d'un nou-

veau volcan près de la ville de Comorn. L'Empereur a chargé d'habiles Physiciens de visiter les environs de cette ville & de lui rendre compte des observations qu'ils auront faites.

On a parlé des difficultés qu'a fait naître le décès de l'Evêque de Passau au sujet de certains biens que cet Evêché possédait en Autriche. Le Chapitre a adressé à l'Empereur une représentation qui est datée du 7 Mars.

On dit que l'Election du nouvel Evêque de Passau est fixée au 19 de ce mois, & qu'il sera fait un concordat entre l'Empereur, l'Evêque & le Chapitre au sujet des biens de l'Evêché situé dans les Domaines de la Maison d'Autriche.

De HAMBOURG, le 30 Avril.

On est toujours dans l'attente & dans l'incertitude de l'issue qu'auront les mouvemens qui ont lieu dans le Nord & dans les Etats du Grand-Seigneur; toutes les nouvelles ne parlent que des préparatifs formidables qui se font dans l'Empire Ottoman, où l'on assure que les ordres ont été expédiés aux Bachas d'Asie de lever 200,000 hommes; en attendant on assure que 30,000 ont déjà défilé dans les environs de Belgrade. D'un autre côté, il paroît constant que les troupes Russes se rassemblent sur les frontières de la Turquie, & qu'une escadre considérable ira joindre celle qui a déjà passé l'hiver dernier à

Livourne. S'il faut en croire des lettres de Pologne, l'Ambassadeur de l'Impératrice de Russie à Warsovie, a fait entendre à la République que dans le cas d'une rupture entre l'Empire Russe & l'Empire Ottoman, il seroit à propos que sa Souveraine pût mettre une garnison suffisante dans la forteresse de Kami-nieck, dont les Turcs s'étoient emparés en 1672, & qui n'avoit été rendue qu'en 1699, afin que les Ottomans ne la reprennent pas aujourd'hui; on ignore la réponse qui a été faite à cette insinuation, qui peut n'avoir pas eu lieu; on sait quels doivent être dans une telle circonstance, les embarras de la Pologne, dont l'intérêt seroit d'observer une exacte neutralité, qui n'existeroit plus si elle se prête aux vœux de la Russie.

Cependant, au milieu de ces préparatifs & des mouvemens qui en sont la suite, on revient encore à croire que la guerre est incertaine. Déjà quelques papiers annoncent que le Grand-Seigneur, pour la prévenir, a accordé à l'Empereur les prétentions qu'il formoit; & qu'en conséquence son voyage en Hongrie n'a eu pour but que la visite du corlon nombreux qui a été formé sur les frontières.

» On ne peut, dit un de nos papiers, que former des vœux pour que ces nouvelles consolantes se réalisent en effet; mais malheureusement celles de la Russie y paroissent contraires, ou du moins la rupture paroît décidée de ce côté; le Prince Potemkin est parti le 17 Avril dernier avec plusieurs Officiers Généraux pour se rendre à l'armée qui est actuel-

lement en marche vers Ockzakow , & 15 vaisseaux de ligne sont prêts de faire voile de Cronstadt pour la Méditerranée ; quand de deux Puissances en différend , l'une veut la paix & l'autre la guerre , c'est presque toujours ordinairement la dernière qui décide , parce qu'elle est en mesure , & qu'elle est bien sûre que l'autre ne l'est pas ; ce qui peut ranimer les espérances , c'est que les Puissances veulent s'en remettre à la médiation de quelques autres. On parle de celle de la France , de l'Angleterre & de quelques autres Etats maritimes. Ces derniers sont peut-être tous également intéressés à un arrangement qui laisse les Turcs où ils sont & comme ils sont ; leur expulsion de l'Europe , si elle avoit lieu entraîneroit nécessairement la ruine du commerce des Puissances maritimes dans le Levant «.

Le Roi de Prusse , écrit-on de Berlin , a renouvelé par une Ordonnance en date du 8 de ce mois , l'ordre aux Officiers de garde aux portes de cette Résidence , d'examiner soigneusement tous ceux qui y entrent ou qui en sortent à pied , à cheval ou en voiture ; tous & un chacun sont requis de déclarer leurs noms , faute de quoi les réfractaires ne pourront imputer qu'à eux-mêmes les désagrémens auxquels ils seroient exposés. Ceux qui croiront avoir éprouvé un mauvais traitement à leur passage , pourront s'en plaindre , & dans ce cas , on réprimera sévèrement de pareils excès.

» On avoit annoncé , il y a quelque tems , écrit-on de Dantzick , que les prétentions du port de Riga , relativement au commerce Courlandois avoient été discutées & arrangées à l'amiable ; mais c'étoit un bruit prématuré. Cette affaire doit être examinée à Riga même , par une Commission qui

vient d'être nommée : elle est composée, de la part de Russie, du Comte de Woronzow, Président du Collège de Commerce à Pétersbourg, du Général de Brown, Gouverneur de la Livonie, du Conseiller-d'Etat Dahl, du Comte de Sievers, députés de la Noblesse de la Livonie, & d'un Conseiller de Riga, député du Conseil de cette Ville; & de la part de Courlande, du Baron de Klopmann & du Chancelier de Kayserling.

I T A L I E.

De NAPLES, le 5 Mai.

L'ORDINAIRE dernier de la Calabre est le premier qui ne nous a apporté aucunes nouvelles fâcheuses de cette Province. Depuis plusieurs jours on n'avoit éprouvé aucune secousse de tremblement de terre dans la Calabre citérieure; le sol paroissoit s'y raffermir, & l'on se flattoit de pouvoir s'occuper bientôt de réparer les dommages que l'on y a essuyés.

La terre n'est pas encore tranquille dans la Calabre ultérieure & à Messine; on y a éprouvé encore quelques commotions; mais elles n'ont fait aucun nouveau dommage; les secousses du 25 & du 26 du mois dernier ont été les plus sensibles. On a le plus grand soin des blessés & des habitans qui sont toujours baraqués dans la campagne, mais qui commencent à se rassurer en voyant cette crise terrible de la nature toucher à sa fin.

Une Députation envoyée au Roi par le Clergé, les Barons & les Cités domaniales

de la Sicile , a offert à S. M. un don gratuit de 400,000 scudis en faveur de la Sicile.

Le Roi , mécontent de la conduite des Evêques de Mileto & d'Aversa , a enjoint au premier de ne pas quitter Naples sans son ordre , & au second de se rendre ici pour apprendre ses intentions.

Le Marquis de Tanucci , ancien Ministre de cette Cour , dont le nom est célèbre dans la Politique & la Littérature , est mort le 29 du mois dernier.

ESPAGNE.

De MADRID, le 6 Mai.

Le Roi a renouvelé , par une Ordonnance du 25 Mars dernier , les anciennes Loix portées en divers tems contre les vagabonds ; il est prescrit aux Juges de ne plus permettre , sous aucun prétexte , aux Porteballes , Colporteurs ou Merciers Ambulans , à ceux qui promènent des curiosités ou des animaux apprivoisés qu'ils font voir au peuple pour de l'argent , de parcourir le Royaume ; S. M. défend de leur délivrer des passeports , & enjoint de les traiter , lors même qu'ils en seroient nantis comme des vagabonds ; les Pèlerins qui s'écarteront de leur route pour parcourir le pays , seront regardés & traités de même , ainsi que les Ecoliers qui se rendront seuls de l'Université chez leurs parens , à moins qu'ils ne soient munis de certificats & de passe-ports de leurs Maîtres

& Recteurs, qui sont autorisés à leur en donner.

» Le Gouverneur d'Oran , écrit-on de cette Ville de Barbarie , averti de l'arrivée de 2 navires chargés de vivres & de 900 moutons pour l'approvisionnement de cette place, mais instruit en même-tems que la grosse mer ne leur permettoit pas de gagner le port , résolut de les faire débarquer sur la côte , & venir ensuite par terre ; il envoya pour cet effet un détachement de Grenadiers de la garnison avec ordre de protéger ce transport & de le défendre contre les Maures qui pourroient tenter de l'enlever. Il s'en présenta en effet un de 1000 , ce qui faisoit le double du nombre de notre détachement qui n'étoit que de 500 hommes ; mais les nôtres opposèrent aux efforts des Maures , une si bonne conduite , & une défense si vigoureuse , qu'ils les forcèrent de se retirer avec une perte considérable ; nous n'avons eu que 2 hommes tués & 4 blessés , & les vivres & les moutons , sans qu'il en ait manqué un seul , sont entrés dans la place «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 27 Mai.

LA frégate le *Huffard* de 28 canons partie de New-Yorck le 18 Avril , est arrivée à Portsmouth & a apporté des dépêches du Chevalier Guy Carleton & de l'Amiral Digby ; elle a ramené le Général Robertson , Commandant en second dans cette place , & plusieurs autres Officiers. Avant leur départ on avoit reçu la lettre du Secrétaire d'Etat qui annonçoit la paix , & le *Duplicata* des Articles préliminaires. Le Congrès avoit reçu cette importante nou-

velle dès le 24 Mars , & son Président en avoit fait part sur-le-champ à M. Livingston, Gouverneur de New-Jersey , qui écrivit en conséquence au Général Carleton & à l'Amiral Digby. Le premier lui fit la réponse suivante le 26 Mars.

J'ai reçu votre Lettre du 24 du courant , renfermant la résolution du Congrès de la même date , prise en conséquence de l'arrivée du Cutter *le Triomphe* , commandé par le Lieutenant du Quesne , avec des ordres en date du 10 Février dernier , qui lui avoient été donnés à Cadix par le Vice - Amiral Comte d'Estaing , pour qu'il mît en mer , & croisât dans les parages où il pourroit rencontrer des navires de sa Nation , les informer de l'heureuse réconciliation entre les Puissances belligérantes , & ordonner à tous les vaisseaux de guerre François de cesser les hostilités contre ceux de la G. B. , les articles d'une paix générale ayant été signés le 20 Janvier. Vous me témoignez en conséquence , que vous espérez que cette information me paroîtra assez authentique pour m'autoriser à prendre des mesures immédiates , afin d'arrêter l'effusion ultérieure de sang. Je me suis abstenu jusqu'à présent de toutes hostilités ; & j'ai dessein de continuer cette conduite , autant que notre propre sûreté nous le permettra : mais quelque grand que soit mon desir de mettre entièrement fin aux calamités de la guerre , & quelque égard que cette information puisse mériter , je ne suis point autorisé par - là à recommander des mesures , qui pourroient faciliter aux flottes & aux armées , qui menacent quelque partie des possessions du Roi , les moyens de mettre leurs desseins hostiles à exécution. Pour adopter une mesure de cette importance , il est nécessaire que je reçoive des ordres de ma Cour ; je puis les recevoir à toute heure ,

puisque un croiseur expédié pour d'autres objets ; est déjà arrivé à Philadelphie ; & j'attends la certitude officielle de ce grand événement pour prendre le langage & l'esprit de la paix & de la réconciliation la plus parfaite. Je vois par la résolution incluse dans votre Lettre, que le Congrès a jugé à propos de considérer cette information comme authentique ; & qu'il a fait en conséquence une démarche importante , pour mettre les Articles de la Paix immédiatement à exécution. Je présume qu'une autre non moins importante est prise ou va se prendre. On a joint à la cessation des hostilités dans le 7^{me} Article du Traité provisionnel la liberté de tous les prisonniers de part & d'autre. J'espère recevoir l'information de cet événement & je verrai avec joie relâcher de part & d'autre des hommes , sur lesquels les maux & les calamités de la guerre sont tombés d'une manière plus particulière.

La réponse de l'Amiral Digby contenoit également des témoignages de satisfaction sur la paix , mais l'impossibilité où il étoit de retirer ses croiseurs avant d'y être autorisé , & il recommandoit en conséquence de suspendre le départ des bâtimens prêts à partir. Les nouvelles ministérielles que nos Commandans attendoient ne tardèrent pas à arriver ; le 8 elles furent lues à l'Hôtel-de-Ville de New-Yorck par le Major , ainsi que la proclamation du Roi , qui ordonne la suspension d'armes par mer & par terre , conclue entre le Roi , S. M. T. C. , S. M. C. , les Etats-Généraux des Provinces-unies & les Etats Unis de l'Amérique septentrionale.

» Les Loyalistes , ajoutent ces lettres , marquèrent la plus profonde consternation , tandis que nos trou-

pes au contraire se livrèrent à tous les transports de la joie dans l'espérance de revenir bientôt en Angleterre. Les troupes étrangères ne témoignèrent pas moins de satisfaction ; mais la désertion est toujours très-grande parmi elles. On a été obligé de doubler par-tout les sentinelles pour la prévenir ; cette précaution cependant n'empêche pas qu'un grand nombre de soldats ne trouvent le moyen de s'échapper. Cette désertion cause un très-grand vuide dans les Corps étrangers qui seront prodigieusement éclaircis à leur retour en Europe. Le Général Carleton a envoyé au Congrès une copie des articles de paix : on dit que plusieurs Négocians Américains commencent à préparer des articles de commerce qu'ils disent destinés pour l'Angleterre «.

On ne doute pas qu'il ne se fasse dans tous les Etats de l'Europe , comme ici , de grandes spéculations de commerce avec la nouvelle République ; la lettre suivante d'un Négociant Américain peut être de quelque utilité à ces spéculateurs , & c'est un titre pour la transcrire ici.

« Nous sommes actuellement dans l'extase de l'anticipation ; la paix a , pour ainsi dire , si brusquement fondu sur nous , que nous nous trouvons tous jetés dans un état de confusion , au centre d'un monde vaste , dont toutes les parties nous sont ouvertes , de même que nous le sommes pour elles. Jugez de l'immensité de la carrière qui s'ouvre aux opérations du commerce ! Notre étude principale sera de savoir quels sont pour nous les meilleurs marchés , & nous en tirerons les articles qui nous seront nécessaires : notre pavillon portera les 13 bandes dans les ports & fleuves les plus éloignés , pour y introduire , y faire revivre ou agir avec une énergie nouvelle les ressorts du commerce. Pour le moment présent , l'Amérique est surchargée de

marchandises Européennes. La nouvelle de la paix en a d'autant plus complètement arrêté la vente, qu'il est naturel de supposer que des différens ports de l'Europe, on en aura immédiatement embarqué des quantités considérables, dans l'étrange & folle persuasion qu'il y a une fortune certaine à faire à envoyer une cargaison de marchandises en Amérique. Voici quel en sera l'évènement : point de vente ; & , si l'on vend, perte ; dans ce dernier cas , impossibilité de la prompte rentrée de vos fonds & grands risques à courir dans un moment où la solidité d'aucune maison ne peut être connue : ajoutez à ces considérations que , très-certainement, la France vendra quantité d'articles à meilleur compte que vous, vu que la main-d'œuvre y est infiniment moins chère qu'en Angleterre. Actuellement le Congrès solidement établi a la confiance du peuple & est respecté en proportion de ce que nous acquérons d'importance ; nos limites sont heureusement déterminées , & nos affaires intérieures se trouvent dans un état aussi fixe qu'il étoit possible à nos amis les plus ardens de l'espérer. La guerre se termine à cette période précise où la prospérité de l'Amérique le demandoit : si elle l'eût été un an plutôt ou plus tard , elle eût pu être funeste à notre tranquillité : dans le premier cas , nous eussions pu être exposés à une guerre civile intérieure , causée par la discussion de l'objet important de fixer des limites incertaines entre les différens Etats. Le Congrès prévoyant sagement cet inconvénient , au milieu même des calamités de la guerre , a eu l'art de presser la conclusion de cette affaire désagréable. Nous savons que vous êtes en Angleterre dans la plus parfaite ignorance au sujet de notre dette nationale : vous la supposez immense , elle l'a été ; mais vous devez vous rappeler que le papier-monnaie mis en circulation , & qui nous a soutenus pendant les 5 premières années de la guerre s'est éteint doucement d'une mort aisée entre les mains de ceux

qui le possédoient pour n'être jamais racheté ; par conséquent la totalité de notre dette actuellement existante , n'excede gueres 4 millions sterlings , dont un million & demi constitue l'affaire que nous avons à arranger avec la France , y compris la somme dont elle a répondu pour nous à l'Espagne ; environ un demi-million à la Hollande ; le reste entre nous. Si vous considérez la vaste étendue de terres dont le Congrès a la disposition sur nos derrières , & la rapidité avec laquelle il en disposera immédiatement en faveur des émigrans qui nous arriveront d'Europe , penserez-vous qu'il soit si difficile de nous remettre sur nos pieds ? Voilà quel sera notre premier objet ; le second , de mettre immédiatement sur pied une marine respectable ; pour éviter la guerre nous nous proposons de nous tenir prêts à la bien soutenir. Le commerce & quelques-unes de vos guinées Angloises sont le but auquel nous tirons. Nous sommes déterminés à laisser au commerce la liberté du vent , à ne point l'enrayer avec les roides formalités de vos vieilles douanes Eur péennes , que nous regardons comme un objet mesquin dans la balance d'un commerce libre : le système qu'adopte à cet égard notre politique , est de ne faire de notre Continent entier qu'un vaste port libre ; nous sommes certains , par ce moyen , que les richesses s'ouvriront un cours rapide parmi nous. Voici notre profession de foi à l'égard du commerce : *apportez-nous tout ce qu'il vous plaira , & emportez de chez nous tout ce qui vous conviendra* «.

La plupart de nos papiers présentent l'état suivant de la dette publique de l'Amérique.

» *Dette Etrangère.* Aux Fermiers-Généraux de France 1,000,000 tournois ; à M. de Beaumarchais 3,000,000 ; à la France en général , jusqu'à la fin de 1781 , y compris l'emprunt fait en Hollande & garanti par cette Cour , 28,000,000 , à la même Nation depuis 1682 , 6,000,000 ; total 38,000,000

tournois, qui réduits en dollars, à raison de 5 liv. 8 sols tournois par dollars, font 7,037,037 dollars. — Reçu sur l'emprunt fait en Hollande 1,678,000 florins, qui font 671,200 dollars. — Emprunt en Espagne par M. Jay, 150,000 dollars. — Dû à la Hollande une année d'intérêt pour la somme empruntée sur le pied de 4 pour cent, 26,848. Total dû à l'étranger, 7,885,083 dollars. — La dette domestique monte à 34,115,290 dollars, de manière que les dettes publiques, étrangères & domestiques, montent à 42,000,375 dollars. — L'intérêt de la dette contractée en Hollande, est à 4 pour 100; toutes les autres dettes étrangères, sont à 5 pour 100, & la dette domestique à 6; & le total des intérêts à payer, est de 2,415,955 cinquante-huit centièmes, en dollars.

Selon d'autres lettres d'Amérique, il y a, dit-on, été résolu de n'acheter aucune des marchandises Britanniques importées à New-Yorck, avant que cette place n'ait été entièrement évacuée.

» Les Habitans de la Caroline se proposent de faire fleurir chez eux les Manufactures de soie & de les porter à la plus grande perfection. Les échantillons qui en ont paru jusqu'ici ont été jugés très-favorablement par les Européens, aussi les Américains vont-ils encourager de toutes leurs forces la culture des mûriers. Ils ne les laissent jamais monter à leur hauteur, ils ne leur laissent prendre que celle d'une haie ordinaire; ils coupent les feuilles & les branches avec de grands ciseaux. Lorsque le fruit est mûr, ils en mêlent le sirop avec du cidre, ce qui rend cette liqueur beaucoup plus agréable: quant à la terre sur laquelle sont les mûriers, ils la cultivent & l'engraissent. Les Dames de la Caroline nourrissent beaucoup de vers à soie dans leurs jardins.

Il est arrivé dans nos ports une division de

l'escadre des Isles, qui étoit partie de Sainte-Lucie le 12 Avril, & qui n'a mis que 35 jours à la traversée. Cette division, composée de 6 vaisseaux de ligne, aux ordres de l'Amiral Drake, a laissé l'Amiral Pigot à Ste-Lucie, avec le reste de l'escadre. Avant son départ une autre division se disposoit à appareiller pour New-Yorck, avec tous les bâtimens de transport que l'on pourroit rassembler, afin de prendre à bord les troupes du Roi & les munitions destinées pour l'Angleterre.

Depuis l'arrivée de l'Amiral Drake, le bruit s'est répandu que le *Caton*, une des prises du Lord Rodney, qui avoit appareillé d'Hallifax il y a 5 mois, & que l'on croyoit avoir péri vers les Açores, est arrivé à Antigua dans les premiers jours du mois d'Avril. Ce vaisseau, absolument dégréé, avoit été battu par la tempête pendant plusieurs semaines sans le moindre espoir de pouvoir gagner aucun port.

Les nouvelles reçues de l'Inde entretiennent toujours la Nation dans les plus vives alarmes, relativement à ce qui va se passer dans ces contrées, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle de la paix; la jonction des Amiraux Hughes & Bickerton ne rassure pas, parce que leur éloignement de Madras laisse toute la côte de Coromandel au pouvoir de M. de Suffren. Nos papiers présentent à ce sujet les détails suivans.

Il paroît par les dépêches de M. Hornby, que,

malgré la réunion des escadres des Amiraux Hughes & Bickerton , il n'étoit arrivé à Bombay que douze vaisseaux & 3 frégates; le *Burford*, le *Monarca*, le *Worcester* étoient restés à Goa avec trois frégates pour y être plus promptement réparés & y prendre des vivres, attendant que les provisions sont excessivement chères à Bombay; que les François étoient entièrement maîtres de la côte de Coromandel, & que notre escadre ne pouvoit être réparée avant le mois de Mars, ni retourner à sa station avant celui d'Avril; qu'en conséquence on avoit les plus vives alarmes sur le sort de Madras, menacée au-dehors par l'ennemi, & au-dedans par la famine, qui deviendra insupportable si les François profitent des circonstances, en interceptant les bâtimens du pays qui apportent des cargaisons de riz du Bengale.

A l'arrivée de Bickerton, l'Amiral Hughes a dû lui laisser le commandement de l'escadre, & revenir en Angleterre. On espère qu'il se contentera d'une frégate pour la traversée, un seul vaisseau de ligne de moins pouvant donner à l'ennemi un avantage dangereux sur nous. Au surplus, on attend d'un moment à l'autre des dépêches qui éclairciront l'obscurité que laissent les nouvelles actuelles sur les suites & les conséquences de l'affaire avec Tipu-Saïb.

Le *Monarca* de 70 canons, Capitaine Gell, qui a eu tant de part à tous les combats avec M. de Suffren, est le vaisseau manquant dont il n'est point fait mention dans les dépêches du Gouverneur Hornby. Ce vaisseau n'est point arrivé à la côte de Malabar avec les autres vaisseaux de l'escadre.

Le Chevalier Eyre Coote avoit écrit de Calcutta au Général Stuart, à Madras, pour lui annoncer qu'il retourneroit à la côte de Coromandel en Décembre, & qu'il ameneroit avec lui un renfort de Volontaires Cipayes & Lascars, & 600 chevaux

pour monter la cavalerie Européenne. Les mêmes nouvelles ajoutent qu'un Officier noir à notre service avoit quitté Trinquemale le 20 Novembre, & qu'à cette époque on n'avoit point entendu parler de l'escadre Française. La garnison Française, composée de 600 hommes, travailloit avec la plus grande activité à réparer les fortifications.

Dans d'autres papiers, où l'on cherche à nous rassurer, on lit les détails suivans, que nous transcrivons aussi.

S'il faut en croire certaines personnes, les nouvelles de l'Inde ne sont pas aussi défavorables qu'on l'annonce assez généralement. Suivant leurs rapports, il étoit arrivé du Bengale à Madras dans le courant du mois de Novembre, des secours considérables de provisions. Tout étoit tranquille au Bengale en Décembre. M. Hastings se dispoisoit à revenir en Angleterre; mais comme il aura dû apprendre en Janvier le changement survenu dans l'Administration, qui le poursuivoit avec tant d'acharnement, on ne doute point que cette circonstance ne l'ait déterminé à rester. — La paix avec les Marattes n'étoit point ratifiée à Poonah, mais il n'y avoit point eu d'hostilités, & on comptoit qu'il n'y en auroit plus, & les Ministres de Poonah avoient envoyé un de leurs Collègues à Manderion qui étoit avec Mandagée-Sinded. — Le Général Matthews avoit pris Onore d'assaut, & il marchoit contre Mongalon avec des forces très-considérables. Il avoit constamment réussi dans toutes ses opérations contre les possessions d'Hyder-Ali, sur les côtes de Malabar.

Le Commodore Bickerton a emmené d'Angleterre plus de 4000 hommes effectifs, qui sont arrivés avec lui dans l'Inde. — Un des bâtimens munitionnaires partis avec ce Commodore, avoit à bord, entre autres articles, du cuivre pour dou-

bler six vaisseaux, & ce cuivre a été déposé dans les magasins de la Compagnie à Bombay.

On attend cette année en Angleterre vingt vaisseaux des Etablissmens de l'Inde. Leurs cargaisons sont évaluées à plus de cinq millions & demi sterlings. — Au nombre de ces vaisseaux est le *Myrtle*, l'un des bâtimens de transport qui mit à la voile avec l'escadre du Gouverneur Johnstone. Le Major-Général Hector Munro, le sieur Sutton, ancien Capitaine de l'*Isis*, & quelques autres Officiers prendront leur passage à bord de ce bâtiment. Les vaisseaux de la Compagnie le *Neptune* & le *Royal-Amiral*, doivent avoir appareillé de Bombay vers la mi-Septembre.

On a publié le 17 de ce mois une proclamation rendue en conséquence de l'acte du Parlement, relatif au commerce de l'Amérique.

Mais il est très à craindre, dit un de nos papiers, que les marchandises tirées de nos Manufactures, ne trouvent pas un grand débit dans cette partie du monde, la France y ayant déjà fait des envois considérables, sur-tout en draps. Les étoffes légères de ce dernier pays, beaucoup moins chères que les nôtres, seront préférées. Quant aux grosses toiles, celles d'Irlande sont recherchées dans tous les territoires des Etats-Unis. Le retard qu'a essuyé l'acte du Parlement relatif au Commerce avec l'Amérique, nous a fait perdre probablement une des plus précieuses branches de Commerce que nous offroit le dernier traité de paix. Nous avons reconnu notre négligence mais trop tard.

Ce fut le 12 de ce mois que le bill pour empêcher qu'on exige aucun titre ou documens des bâtimens Américains à leur entrée dans nos ports, reçut le consentement royal.

en vertu d'une commission passée au grand sceau.

Le 13, la Chambre des Communes agréa le rapport des résolutions prises la veille, & qui sont de la teneur suivante. — Résolu qu'il sera accordé une somme de 46,444 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans un fonds destiné à payer les annuités octroyées par un acte de la trente-unième année du règne de George II. — 160,191 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans un fonds destiné à payer les annuités accordées par un acte de la dix-huitième année du règne de George III, en 1778. — 63,888 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans un fonds destiné à payer les annuités accordées par un acte de la dix-neuvième année du règne de George III, en 1779. — 141,871 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans un fonds destiné à payer les annuités accordées par un acte de la vingtième année du Règne de George III, en 1780. — 138,682 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans un fonds destiné à payer les annuités accordées par un acte de la vingt-deuxième année du règne de George III, en 1782. — 282,502 livres, pour suppléer au déficit qui s'est trouvé dans les octrois en 1782. — 451,989 livres, pour l'ordinaire de la Marine, y compris la demi-payé des Officiers de mer, & des Officiers des troupes de la Marine en 1783. — 321,843 livres, pour les constructions, refontes & réparations des vaisseaux en 1783.

Suivant les papiers actuellement sous les yeux du Parlement, il paroît que les droits perçus à la Douane depuis 7 ans, se sont montés, année commune, à 2,306,740 liv. st.

Le Lord John Cavendish avoit déclaré dans une séance du Parlement qu'il ne pour-

roit être en état de proposer les taxes que le 26 de ce mois.

» Il est à désirer, dit un de nos papiers, que le Ministre en proposant de nouvelles taxes ait soin de ne les pas rendre trop onéreuses à la classe du peuple qui tire sa subsistance de son travail. Sans cette sage précaution, ces gens utiles qui n'ont d'autre ressource que leur industrie se verroient forcés d'abandonner leur pays natal pour aller chercher un morceau de pain dans des climats plus rudes. On ne doit pas entretenir les mêmes craintes à l'égard des citoyens qui possèdent des fonds de terre, ils consentiront avec moins de répugnance à payer de nouvelles taxes, parce qu'il y va de leur intérêt. — En général l'emprunt qui étoit si bas le 17 sur la place, où il vient d'augmenter de 2 & demi pour cent, est généralement censuré; quelques-uns pensent qu'il étoit inutile de lever une somme si considérable à l'époque de la paix. La dette nationale est énorme; on sera dans la nécessité de lever de nouvelles taxes ou de faire une épargne de 3 millions par année; si l'on n'adopte pas l'un de ces deux partis on sera obligé de diminuer les intérêts. Mais il est difficile de rien tenter encore de long-tems; on devroit considérer les dépenses énormes que nous avons encore à faire cette année; elles seront excessives & absorberont tout l'argent qui a été levé par le dernier emprunt si décrié. D'ici à plusieurs mois nous serons encore obligés d'entretenir & par conséquent de payer plus de 30 vaisseaux de ligne aux îles, indépendamment de 15,000 hommes de troupes en Amérique, & de 17 vaisseaux de ligne actuellement dans l'Inde; ces derniers ne peuvent être retirés de commission avant la fin de l'année «.

Ce fut en effet hier que les nouvelles taxes furent proposées; leur objet est de faire le fond destiné au paiement du dernier emprunt; ce fond est de 560,000 liv. sterl.

» Les taxes au nombre de 10 sont les suivantes.
 1°. On double le droit de timbre sur les billets de change imposé l'année dernière & qui étant simple a produit 56,000 liv. sterl. & on impose ce droit sur les billets contenant promesses de paiemens & autres exceptés auparavant, ce qui fournira encore 44,000 liv. sterl. 2°. Un droit sur les quittances dont on évalue le produit à 25,000 liv. sterl. 3°. Un droit additionnel sur les testamens, les legs, qui produira 40,000 liv. sterl. 4°. Autre droit additionnel sur les contrats privés & les procédures dont on attend 60,000 liv. 5°. Addition d'un penny & demi par mille sur les Coches & Diligences qu'on évalue à 25,000 liv. 6°. Une taxe modique qui ne produira que 10,000 liv. sur les contrats & inventaires. 7°. Une taxe qui en produira 20,000 sur les bills relatifs aux grands chemins & aux enclos. 8°. Un autre qui rendra 15,000 liv. sur les remèdes des empyriques. 9°. Un droit d'un schelling par roue sur toutes sortes de voitures; ce qui produira 25,000 liv. 10°. Un droit de 3 pences seulement par tête au moment de la naissance, du mariage & de la mort, ce qui fera 15,000 liv. — Toutes ces taxes passeront sans opposition «.

» Les Membres du Parlement d'Irlande paroissent disposés à réclamer des privilèges qui peuvent être considérés comme une suite nécessaire des nouveaux arrangemens faits à l'égard de ce Royaume. Les Pairs d'Angleterre qui se trouvent aux séances du Parlement d'Irlande, sont admis dans la Chambre haute; ceux d'Irlande n'ont pas encore joui de la réciprocité : un de ces derniers a fait annoncer dans les papiers publics que si les Pairs Anglois souffrent qu'il reste derrière la barre de la Chambre, ou'il a dessein de se présenter dans l'une des prochaines séances, il proposera à la Chambre des Pairs d'Irlande de traiter de la même manière ceux d'Angleterre. On lit en même-tems dans nos feuilles une invitation au Grand-maitre des postes de donner la franchise des lettres

aux Membres du Parlement d'Irlande, sous peine de voir bientôt l'érection d'une administration des postes particulières à l'Irlande, y faire l'objet des délibérations du Parlement.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 3 Juin.

LE 25 du mois dernier les Députés des Etats d'Artois furent admis à l'Audience du Roi. Ils furent présentés à S. M. par le Marquis de Lévis, Gouverneur-Général de la Province, & par le Marquis de Ségur, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, ayant le Département de l'Artois. La Députation conduite par MM. de Nantouillet & de Watronville, Maître & Aide des Cérémonies, étoit composée pour le Clergé, de l'Abbé de Puyfigneu, Prevôt de l'Eglise Collégiale d'Aix & Vicaire-Général des Diocèses d'Arras & de St-Omer, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Comte de Laizer de Siougeal, Commandeur des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de St-Lazare de Jérusalem, Commandant pour le Roi à Hesdin; & pour le Tiers-Etat, de M. Lobez, Avocat & ancien Echevin de la Ville & Cité d'Arras.

LL. MM. & la Famille Royale signèrent le même jour le contrat de mariage du Comte d'Actz, Sous-Lieutenant au Régiment Royal-Piémont, avec Mademoiselle l'Aîné Du-lary, & celui du Vicomte de Menou, avec Mademoiselle Pillet,

De

De PARIS, le 4 Juin.

LES nouvelles qu'on a reçues de l'escadre de M. de Vaudreuil nous sont arrivées par l'Espagne ; elle étoit au commencement de Février à Porto-Cabello dans la Province de Caracas , d'où elle a dû partir pour revenir en Europe où elle est attendue incessamment. Parmi les lettres arrivées par la même voie , il y en a une de M. Desandrouins, Brigadier des Armées du Roi , commandant le Corps du Génie en Amérique , qui étoit à bord de la *Bourgogne* , & qui offre des détails bien intéressans sur le naufrage de ce vaisseau. Nous nous empresserons de la transcrire ; elle est en date du 14 Février.

» Nous avons échoué la nuit du 3 au 4 , à une lieue & demie de terre devant la pointe d'Ubero , sur la côte de Coro. Je ne vous dirai point quelle fut la confusion & le désordre : vous savez qu'en pareil cas , c'est une suite inévitable de l'horreur de la mort ; les Officiers ne témoignèrent aucune foiblesse , & parvinrent à tranquilliser assez pour qu'on réussît à sauver environ 400 hommes , sur des radeaux la plupart ; les autres l'ont été par une frégate Française , la *Néréide* , & deux bâtimens qu'on avoit dépêchés le 6 au soir de Porto-Cabello , qui en est à quarante lieues. Un Officier du vaisseau & moi , nous avons essuyé les fatigues les plus extrêmes , & bien au-dessus de celles dont je me serois cru capable , eu égard à mon âge & à ma constitution naturelle , pour aller chercher ce secours à travers un pays presque inhabité , dans des bois fourrés , des savanes & des fondrières à effrayer. Nous avons été 60 heures de suite en marche sans repos , ne vivant que de maïs grillé sur des charbons. L'An

7 Juin 1783.

guste & le *Pluton* y étoient arrivés précédemment avec la frégate. Nous y arrivâmes à demi-morts entre 5 & 6 heures du soir ; la frégate , un quart-d'heure après , mit à la voile ; & le lendemain à huit heures du matin , elle fut en vue de la *Bourgogne*. Il étoit tems : 300 hommes qui y restoient , épuisés de faim & de soif , étoient prêts à s'abandonner aux flots sur de méchans petits boats de planche que chacun avoit arrachés du bord , sans être retenus par la vue de plusieurs qui en avoient été les victimes. — Notre plus grand malheur est d'avoir échoué sur une côte inculte , où l'on ne trouve que quelques cases à 8 ou 10 lieues d'intervalle , dont les habitans n'ont presque d'autre nourriture que des fruits sauvages pris au hasard dans les bois , dont ils corrigent l'amertume (ou , comme ils disent eux-mêmes) , le venin , en les passant au feu. Nous avions été envoyés , l'Officier de marine & moi nommément , par le Capitaine du vaisseau , pour appeler du secours. Nous allions nous égarer dans les bois , lorsque nous rencontrâmes un soldat Espagnol garde-côte , qui nous fit la peinture du pays & du défaut de ressources absolu qu'il pourroit nous offrir jusqu'à Porto-Cabello. L'Officier avec qui j'étois opinait d'abord d'aller à Coro , qui n'étoit qu'à 10 ou 12 lieues ; mais je lui fis observer que toute embarcation deviendrait absolument impraticable & inutile au vaisseau , à cause du vent & des courants , & je le décidai à entreprendre sans balancer les 40 lieues qu'il y avoit jusqu'à Porto-Cabello. Nous prîmes le soldat pour guide , & nous avons bien lieu de nous en féliciter , puisque nous avons sauvé 300 hommes. — Il est péri 4 Officiers de Bourbonnois , un Officier du Régiment du Cap , un Officier d'Artillerie , le Lieutenant du vaisseau qui le commandoit en second , deux Officiers auxiliaires , & l'aumônier du vaisseau. J'ai moi-même couru les plus grands dangers ; j'ai perdu mon cuisinier ; mon dessinateur s'est sauvé sur un radeau ; m n

premier valet n'a pas voulu quitter le vaisseau , disant aux autres que sûrement je ne les abandonnerois pas , & que malgré mon âge , j'étois encore capable des plus grands efforts pour aller leur chercher du secours. Les matelots avoient confiance en M. Pinsun qui m'accompagnoit ; mais enfin le vaisseau se couchant de plus en plus , les parties saillantes hors de l'eau diminuant , ils perdoient tout espoir , lorsque la frégate parut. — Un trait digne de remarque ; c'est que ces malheureux , mourant de soif & de faim , avoient succé le sang d'une douzaine de chiens & de moutons qui étoient à bord ; ils épargnèrent un chien qui appartenoit à M. de Pinsun , & ils eurent la satisfaction de le lui remettre sain & sauf , pour témoignage de l'espoir qu'ils avoient toujours conservé en lui. — M. Pinsun , qui est un basque , jeune & très-fort , s'étoit embarqué sur la frégate ; quoiqu'accablé de fatigues , pour indiquer la route & l'endroit du naufrage. Pour moi , j'étois hors d'état , & d'ailleurs je n'y aurois rien fait. — Nous avons perdu tout : je n'ai que les méchans vêtemens qui me couvroient à mon départ. Je regrette beaucoup mes papiers. — Les débarqués commencèrent à arriver depuis avant-hier , de 50 à 50 ; sur mon rapport , on leur a envoyé sur-le-champ des mulets chargés de vivres ; & quoiqu'ils aient bien moins à souffrir de la mauvaise nature d'alimens , & qu'ils mettent huit jours à faire le trajet , ils arrivent presque tous très-fatigués. Les Espagnols n'ont rien épargné pour nous aider & nous soulager de tout leur pouvoir ; ils se prêtent à tout de la meilleure grace possible , & on en est on ne peut plus content. — En arrivant , le Capitaine du vaisseau le *Pluton* (M. d'Albert) , m'offrit sa table ; mes camarades , qui étoient sur des vaisseaux déjà mouillés ici , me donnèrent de quoi changer , coucher , &c. , en un mot me prodiguèrent tous les soins que demandoit ma triste situation , &

mon état d'anéantissement. Depuis lors , mes forces se sont rétablies parfaitement , & je jouis de la meilleure santé que je puisse désirer ; mais voilà une terrible épreuve.

On a appris que le navire Impérial le *Prince de Kaunitz* , sorti du Cap St-Dominique avec une cargaison précieuse & 25 passagers , a fait naufrage le 21 Janvier dernier près des Açores ; il ne s'est sauvé que très-peu de monde ; il y avoit sur ce bâtiment quelques-uns de nos Officiers qui revenoient en Europe. On évalue le nombre des personnes qui ont péri dans ce naufrage à 89 , tant passagers que de l'équipage. Un autre navire nommé l'*Etoile de Flandres* , a , dit-on , aussi coulé bas à 80 lieues de l'isle de Flore ; & un second , qui est la *Grande Bretagne* , a relâché à Pêche sur l'isle de Corvo à cause d'une voie d'eau.

On reçoit de tems en tems des détails de ce qui s'est passé aux isles pendant l'absence de notre flotte ; la plupart font le plus grand honneur à nos jeunes marins. Parmi ces relations nous n'oublierons point celle qui concerne la corvette le *Dragon* , commandée par le Chevalier Joseph de l'Epine , Enseigne de vaisseau , frère d'un autre Enseigne du même nom , mort à Boston des blessures qu'il avoit reçues au combat si glorieux de l'*Amazone* sur les côtes de la nouvelle Angleterre , & qui a emporté au tombeau les regrets de tout son Corps.

« Ce jeune Officier ayant découvert, le 21 Janvier, un vaisseau ennemi & un brick qui cherchoient à approcher le *Dragon*, serra la terre pour les éviter. Le lendemain matin, le même vaisseau se trouva dans ses eaux, & il en vit 17 autres à peu de distance, qui formoient une chaîne de la pointe Isabelique à la pointe de la Grange, sur la côte de Montechrist, dans la partie Espagnole de Saint-Domingue, à l'est du Cap François. Il n'y avoit pas moyen de se sauver; le Chevalier Joseph de l'Epine prit alors le seul parti qui lui restoit, ce fut de gouverner sur des rescifs qui bordent la côte, afin d'ôter par là aux ennemis la possibilité d'atteindre sa corvette. Il parvint à force de travail à franchir un premier rang de ces rescifs; mais le feu de deux vaisseaux de 74 & d'un de 50 l'atteignoit encore. Il chenala alors entre des roches & il franchit un second rang de rescifs; enfin à 10 heures du matin il mouilla en dedans de toutes les roches, à moins d'une encablure de terre. Il s'y croyoit en sûreté, lorsqu'il vit deux vaisseaux suivre son exemple & sa route pour franchir les premiers rescifs, d'où leur feu portoit sur le *Dragon*, & cependant ils essayoient encore de s'approcher davantage malgré le danger extrême qu'ils couroient. Dans cette extrémité le Chevalier de l'Epine se détermina à pointer ses canons de retraite contre les chaloupes qui couroient au *Dragon*; il fit mettre à terre son équipage, & il mit le feu à sa corvette qui sauta quelques instans après. L'équipage arrivé à terre n'avoit eu le tems de prendre ni effets, ni provisions; & à peine échappé au danger d'être pris, il se vit en proie à celui de mourir de faim & de soif sur une côte inhabitée: la nuit approchoit, le Chevalier de l'Epine ramena son équipage au bord de la mer & lui fit prendre un bain, sorte de secours dont M. Franklin lui avoit appris l'efficacité pour se désaltérer. Dans ces entrefaites il parut une pirogue Espagnole

qui donna un peu d'eau à l'équipage , & le Commandant se rendit sur cette pirogue à Montechrist , d'où il obtint du Gouverneur quelques vivres qu'il conduisit en toute diligence à son équipage resté au bord de la mer. Le lendemain tout ce monde s'embarqua sur des canots qui le conduisirent au Cap , où le Chevalier Joseph de l'Épine a été reçu comme il méritoit de l'être , pour avoir montré tant de courage , de présence d'esprit & de sang froid. Il n'a pas perdu dans ces trois terribles journées un seul homme , & n'a pas eu un seul blessé , malgré le feu prodigieux qu'il a reçu. Une conduite aussi habile dans un jeune Officier , permet de lui présager la carrière la plus brillante «.

Les lettres de Madrid nous apprennent que le Roi d'Espagne a créé le Duc de Crillon Duc de Mahon ; ce Général ne portera plus dorénavant que ce beau titre , & son fils aîné en héritera.

On nous mande de l'Abbaye du Relleq un fait bien extraordinaire dans ses circonstances , & qui mérite la curiosité du Public & l'attention des Physiciens.

» Cette Abbaye est située au pied de la longue & stérile montagne d'Aire à 4 lieues de Morlaix. La partie de cette montagne qui avoisine l'Abbaye & lui appartient , fournit plusieurs carrières d'ardoises. Celle qui en donne de la meilleure qualité est située dans la Paroisse de Commens. La tradition du pays porte qu'il est très-dangereux de voyager à jeun dans cette montagne , & que ce n'est qu'à ce défaut de précaution qu'on doit attribuer la mort de ce x qu'on y rencontre journellement. Il passe encore pour constant que cette montagne est sujette à des coups de vent qui privent souvent ceux qui s'y trouvent ou qui l'approchent , de l'usage de quelque membre & même de la vie. Le 18 Mai , Nicolas

Potros, riche laboureur, rassembla parmi ses parents & ses amis 15 voitures pour aller chercher à la Paroisse de Commens l'ardoise qui lui étoit nécessaire pour couvrir un bâtiment qu'il construisoit. Cette carrière est à environ 5 lieues de sa demeure; les voitures partirent le lendemain à 3 heures du matin conduites par 31 hommes qui avoient déjeuné auparavant. Ils eurent une pluie continuelle jusqu'à la montagne qu'ils furent obligés de parcourir pendant l'espace de 3 lieues à travers un brouillard épais, par un vent de nord très-froid. Ils furent rendus à la carrière à 8 heures du matin, mais si transis de froid qu'il leur fut impossible de goûter les provisions qu'ils avoient apportées pour leur halte. Pour se réchauffer ils chargèrent leurs charrettes, & à 9 heures ils furent en état de s'en retourner. Le vent qu'ils avoient au dos en venant leur fut plus incommode au retour; à peine avoient-ils fait une demi-lieue que deux des hommes qui conduisoient les dernières charrettes tombèrent expirans; deux autres perdirent courage; Potros lui-même qui n'en pouvoit plus, détacha un de ses chevaux, le monta, & se rendit avec beaucoup de peine au village qui est près de l'Abbaye & à une lieue & demie du lieu où il avoit laissé ses gens. Il ne put s'expliquer que lorsqu'il fut réchauffé, & aussi-tôt qu'il eut l'usage de la parole, il demanda de la manière la plus pressante & la plus touchante qu'on envoyât des charrettes à la montagne pour secourir ses malheureux compagnons qu'il y avoit laissés morts ou mourans. Il étoit alors une heure après-midi; tous les habitans du village firent atteler & partir leurs charrettes; un d'eux alla avertir le Prieur de l'Abbaye du Rellecq, dont l'humanité fit monter sur-le-champ à cheval la plupart des domestiques de la maison qui allèrent à la montagne tandis qu'il fit lui-même préparer des chambrées, des lits & du feu par-tout; il envoya en même-temps chercher le chirurgien de la maison; tout se

trouva prêt à l'arrivée d'une charrette qui lui amena d'abord 3 hommes dont deux étoient sans connoissance & sans mouvement, & le dernier regardé comme mort par ceux qui l'avoient conduit; les soins du Prieur les rendirent tous à la vie; le rétablissement du dernier sur-tout parut aux assistans une véritable résurrection. Les secours les plus efficaces, donnés à propos, ménagés avec intelligence produisirent cet effet: une seconde voiture parut ensuite avec trois autres infortunés dont l'un étoit déjà mort, & les deux autres si mal que rien ne put les rappeler à la vie. Des 31 infortunés il y en a eu 8 qui sont morts de faim & de froid, & 23 sauvés par les secours du digne Prieur du Rellecq dont le nom mérite d'être conservé; c'est D. Vergenet. Il a fait ouvrir les cadavres de ceux qui sont morts; & il paroît que leur triste sort n'a été causé que par le froid & la faim qu'ils ont éprouvé. Tous ceux qui ont réchappé, demandoient à manger, aussi-tôt qu'ils avoient repris connoissance, & dévoroient ce qu'on leur donnoit. A ces causes de mort on peut joindre quelques vapeurs sulfureuses dont la montagne est remplie, qui ont pu les suffoquer & occasionner la difficulté qu'ils éprouvoient à avaler. Les chevaux même avoient souffert presque également; les domestiques qui les ramenèrent dirent que la plupart tomboient sous leurs harnois, & qu'ils ne purent se mettre en marche qu'après avoir mangé leur avoine.

On lit dans quelques papiers publics la lettre suivante de M. de Villevaut, Intendant du Commerce, à M. de Fleisselles, Intendant de Lyon.

« J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que d'après le compte qui a été rendu au Roi de l'abondance des brais, résines ou goudrons dans les différentes Provinces du Royaume, S. M. a permis l'exportation de ces matières à l'étranger, à la

charge de payer les droits des différens tarifs jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Il a été donné à la Ferme Générale des ordres conformes à ces dispositions , & je vous prie d'en informer les personnes qui ont intérêt de les connoître «.

L'Intendant de la Flandre & de l'Artois a écrit le 10 du mois dernier la lettre circulaire suivante à ses Subdélégués.

Je vous donne avis , M. , que les représentations des Propriétaires des terres & des Négocians de ma Généralité , sur le bas prix des grains & le défaut de débouchés , pour ce qui excède la consommation du Pays ; la nécessité de leur procurer plus de circulation à cause de leur qualité , qui ne permet pas de les garder , & la situation où se trouvent actuellement différentes provinces du Royaume , par rapport aux subsistances , ont déterminé le Gouvernement à rétablir la liberté d'exporter à l'étranger les bleds & farines. M. le Contrôleur-général a fait donner ordre aux Employés des fermes de délivrer , dès-à-présent , les expéditions qui leur seroient demandées pour cette espèce de denrée ; il n'a pas cru devoir étendre , en ce moment la même liberté jusqu'aux seigles & autres menus grains qui servent à la nourriture du peuple , parce qu'ils n'ont pas été en général assez abondans pour faire encombrement , & qu'il y a même des endroits où ils sont fort chers. Je vous prie de faire connoître ces dispositions aux Propriétaires & principaux Négocians , faisant le commerce des grains. Vous aurez soin de me rendre un compte exact de l'effet que produira la sortie des fromens & des farines , afin que si elle devenoit trop considérable & nuisible à l'approvisionnement de la Province , j'en instruisse le Ministre , & qu'il puisse y être pourvu suivant que les circonstances l'exigeroient. Vous

b 5

voudrez bien aussi me donner sur l'état des menus grains, tels que le seigle & le souchon, leur plus ou moins d'abondance dans votre Subdélégation, leur prix comparé au prix ordinaire, & leur plus ou moins d'utilité pour la subsistance du peuple, tous les éclaircissemens nécessaires pour me mettre en état d'informer M. le Controleur général de tout ce qui peut servir à fixer sa décision à cet égard.

C'est dans l'Artois que s'est élevé le procès singulier au sujet du particulier dont nous avons rendu compte dans le tems, & sur lequel il n'a pas encore été prononcé; les faits relatifs aux ravages de la foudre, ramèneront toujours l'attention sur le moyen ingénieux que la Physique a découvert pour en détourner les effets. Une lettre de Lille nous offre les détails suivans.

« Le 13 Mai dernier, sur les 4 heures de l'après-midi, il s'est élevé un orage sur la ville. Le premier coup de tonnerre qui a été affreux, a éclaté sur la maison d'une Blanchisseuse, dans la rue de la Nef, qui donne sur la grand'Place. Il a fait un trou au toit assez grand pour y passer un homme. Il a ensuite pris son cours par une ouverture de la porte du grenier, & est descendu en serpentant par l'escalier, a traversé l'allée, la rue & est remonté par la gouttière de la maison vis-à-vis, jusqu'au toit, où il a cassé quelques tuiles. Heureusement personne n'en a été atteint, excepté le Propriétaire de la maison, qui a reçu une légère égratignure à la joue gauche. Les coups de tonnerre qui se sont succédés rapidement pendant une demi-heure, ont été suivis d'une pluie douce & assez abondante. Le matin de cette journée avoit été beau, & le soleil très-piquant ».

Le 22 du mois dernier on a célébré ici , dans l'Eglise St-Roch , les six mariages des dots méritées par de bonnes mœurs & l'observation des devoirs d'état & de religion. Chacune de ces dots est de 1000 liv. Une personne témoin de cette cérémonie édifiante a augmenté ces dots d'une septième égale aux autres.

» L'Académie Royale des Sciences dans sa séance publique de rentrée après Pâques , a adjugé le premier Prix annuel fondé par un Anonyme bienfaisant , en faveur d'un mémoire ou d'une expérience qui rendroit les opérations des arts mécaniques moins mal saines ou moins dangereuses. L'Académie avoit proposé pour le sujet du concours , *de déterminer la nature & les sources des maladies auxquelles sont exposés les Doreurs au feu ou sur métaux , & la meilleure maniere de les préserver de cette maladie , soit par des moyens physiques , soit par des moyens mécaniques.* M. Henri-Albert Goffe , de Genève , a remporté ce Prix qui est de 1080 liv. ; mais en couronnant ce Mémoire l'Académie auroit désiré que l'Auteur y eût aussi renfermé les moyens de mettre à l'abri de ces maladies les Doreurs de grosses pieces ; elle engage M. Goffe à tourner ses vues de ce côté important , & tirer de son fourneau préserveur une utilité plus générale. — Le sujet du Prix qui sera distribué l'année prochaine a pour objet *les maladies des ouvriers employés à la fabrique des chapeaux.* Le sujet de celui de 1785 est celui-ci , *de déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposés les ouvriers qui mettent les glaces au tain , & la meilleure maniere de les en préserver par des moyens physiques & mécaniques.* — L'Académie a remis à l'année prochaine les deux Prix fondés par M. Rouillé de Meslay , sur la

th'orie des Assurances maritimes. Ces deux Prix seront doubles , c'est à dire , de 4000 liv. «.

» L'Académie Royale de la Rochelle ne pouvant couronner aucun des ouvrages qui lui ont été adressés sur cette question , *quelle seroit la voiture de transport la plus forte , la plus légère , la plus roulante & la moins capable de dégrader les chemins* , propose la même question pour l'année prochaine. Le Prix sera de 900 liv. au lieu de 600 , somme à laquelle il avoit été d'abord fixé. Les mémoires doivent être envoyés , *francs de port* , dans le courant du mois de Février prochain , à *M. de Seignette , Assesseur au Présidial , premier Secrétaire perpétuel de l'Académie , à la Rochelle* «.

On écrit d'Alsace que le 5 du mois dernier le village de Rougermont , situé dans la Subdélégation de Berford (Haute-Alsace) éprouva un incendie qui a réduit en cendres 26 maisons & 20 granges. Les habitans occupés alors aux travaux de la campagne , n'ont pu sauver aucune partie de leurs meubles. L'Intendant de la province a donné les ordres nécessaires pour leur procurer les premiers soulagemens que demandoit leur situation.

» Nous avons annoncé dernièrement les raffetas & toiles enduites d'une composition découverte par M. le Roux , & approuvée par la Société Royale de Médecine , & dont l'usage est de la plus grande utilité dans une multitude de cas pour la santé. Plusieurs Marchands vendent de pareils raffetas ou toiles cirées , mais qui n'ont pas subi la préparation de M. le Roux , & qui ne peuvent produire par conséquent les mêmes effets. Il est bon de prévenir les personnes qui voudroient s'en procurer , de ne s'adresser qu'à la Fabrique , rue Pavée Saint-André-des-Arts ,

& chez M. Costrejen , rue des Noyers , près la Place Maubert , ou chez l'Auteur de cette découverte , au Bureau de l'Abonnement Littéraire , rue Saint-André-des-Arts. On fait de ces étoffes des vêtements pour couvrir les parties du corps qui sont enflées & attaquées de rhumatismes ; ils font transpirer abondamment ; mais il est absolument nécessaire de ne mettre ces vêtements que par-dessus un linge. On trouve à la Fabrique , chez M. Costrejen & chez l'Auteur , un imprimé instructif qui se donne *gratis*. — On y trouve aussi deux autres sortes de taffetas ; un qui est collant & se met sans linge sur les coupures & les plaies récentes , & un autre pour se garantir du froid , de la pluie , &c. On sait que la foudre ne tombe point sur la toile cirée , & à plus forte raison sur la soie cirée , huilée , telle qu'on la fabrique dans la Manufacture que nous annonçons. Cette étoffe met encore à l'abri des coups de soleil ».

Marguerite - Louise - Gabrielle du Pont-Daubercy de la Rouffière-Laubarderie , veuve de Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas , Comte de Serilhac , Baron de Courteuil , Seigneur de Julliers , Charante , &c. âgée de 25 ans , est morte le 4 du mois dernier au Château de Serilhac , près Beaumont-le-Vicomte dans le Maine.

Françoise Cautine , veuve de Nicolas Trevet , âgée de 102 ans , a été inhumée le 11 Mai à St Augustin d'Augeron , Diocèse de Lisieux , Election de Bernay.

J. B. Henri de Beaurepaire de Louvagny , Docteur & Associé de la Maison de Sorbonne , Grand-Vicaire de Bordeaux , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Notre-Dame

du Palais , en haut Poitou , Diocèse de Limoges , est mort le 12 Mai dans son Abbaye , âgé de 28 ans.

Jean-Pierre-Adam Griot , Comte de Lacindré , Marquis de Canane , est mort à Nantua en Bugey , à l'âge 104 ans , dans le courant du mois dernier.

Nicolas de Vichy-Chamron , Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Saint-Calais , Diocèse du Mans , Trésorier honoraire de la Sainte-Chapelle , est mort le 12 de ce mois , en cette ville , à l'Hôtel de la Trésorerie.

Etienne de Parisot de Durand , Docteur en Théologie , Prieur de Dammartin , Grand-Prieur de l'Ordre de St-Ruf , Commandeur Honoraire de l'Ordre Royal & Militaire de St-Lazare de Mont-Carmel , est mort à Paris le 7 Avril , âgé de 72 ans.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 2 de ce mois , sont : 75 , 28 , 17 , 2 & 89.

De BRUXELLES , le 6 Juin.

LES Etats du Brabant dans leur assemblée de la fin du mois dernier ont donné leur consentement aux impositions ordinaires & délibéré sur la construction de quelques nouveaux chemins qui puissent faciliter la communication entre les Provinces ; il s'agit entre autres d'établir une route pavée d'Anvers à Breda. Les Etats n'ayant rien arrêté sur cet objet ont nommé deux Députés de chaque

Ordre pour terminer cette affaire utile au Commerce.

Le Marquis de Busca, Nonce du Pape ici, est parti pour aller exercer quelques fonctions Ecclésiastiques dans les Etats Catholiques de S. M. Prussienne, situés vers les frontières des Pays-Bas. Il fera ensuite un petit voyage à La Haye.

» Les Directeurs du Commerce de la Moscovie, résidans ici, écrit-on d'Amsterdam, ont représenté par Requête à L. H. P., qu'il étoit connu que la Nation Russe a appris de la Nation Hollandoise l'architecture navale, l'agriculture & le commerce, & qu'elle lui est redevable en grande partie des connoissances qu'elle y a acquises: que dans ces Provinces même, la Nation Russe est traitée, à l'égard de son commerce, de niveau avec les Nations les plus privilégiées; que par-là le Corps des Négocians de cette République a un droit réciproque à jouir dans l'Empire Russe du moins des prérogatives qui y ont été accordées à d'autres Nations, particulièrement aux Anglois depuis longtemps, & encore récemment aux sujets du Roi de Danemarck, & qui consistent principalement en ce que les droits très-considérables d'entrée & de sortie s'y payent par ces deux Nations en monnoie Russe, tandis que les Négocians Hollandois sont obligés d'acquitter pour la moitié, à Riga même, pour la totalité, les droits de douane en rixdales: que les Directeurs avoient espéré du changement à cet égard; mais que récemment, à la formation d'un nouveau tarif de la Douane en Russie, ce grief avoit été confirmé, & que les sujets Anglois & Danois avoient été seuls affranchis d'une façon si onéreuse de s'acquitter à la douane: que les Directeurs étoient informés d'ailleurs, qu'il avoit été entamé actuellement de la part de l'Empereur & de la Reine de

Portugal des négociations , pour régler ultérieurement le paiement des droits de douane en Russie : auxquelles causes ils prioient qu'il plût à L. H. P. d'effectuer , soit par un Traité de Commerce entre cette République & la Cour de Pétersbourg , soit par quelque autre manière convenable , que dorénavant tous droits de douane , tant à Riga que dans le reste de l'Empire Russe , puissent être acquittés par les Négocians Hollandois en monnoie de Russie «.

On a reçu en Hollande des lettres du Cap de Bonne-Espérance en date du 27 Décembre dernier où l'on lit les détails suivans :

» L'escadre des navires armés , arrivée d'Europe il y a quelques semaines , mouille encore à notre rade : le *Gange* , le *Cheval-Marin* , le *Voorberg* , & le *Zeelandois* , qui en font partie , sont désignés pour se rendre sur la fin de Janvier à l'Isle de France , & de-là avec une flotte François à Ceylan. Ils s'y embarquera un nombre de troupes considérable. Il y a quelque-tems qu'il arriva sur le soir à l'entrée de la rade un petit bâtiment François , parti de Cadix au mois de Juillet dernier ; mais le lendemain matin , il eut le malheur de se briser sur les rochers : les papiers & la plus grande partie de l'équipage ont été sauvés par un matelot , qui se jeta à la nage pour porter une corde aux malheureux naufragés : elle lui servit à faire plusieurs trajets au bâtiment toujours à la nage , amenant chaque fois deux hommes avec lui. Après avoir fait sept fois ce voyage dangereux pour aller & revenir , il se trouva tellement transi de froid & épuisé de fatigue , qu'il dut rester quelque-tems à terre. Dans l'intervalle les infortunés , qui se trouvoient encore à bord , disparurent avec les débris du vaisseau «.

« Les Œuvres complètes de Voltaire, corrigées par lui sur la dernière édition, augmentées de vingt volumes nouveaux, contenant les ouvrages posthumes, la correspondance épistolaire & la vie de cet Auteur, ont été proposées par souscription, dans les formats *in-8°.* & *in-4°.* dès l'année 1781. — Ces éditions rédigées dans le meilleur ordre, imprimées avec le plus grand soin, sur de très-beau papier, avec les plus beaux caractères de l'Europe, ont été entreprises par une Société qui n'a rien épargné pour remplir les promesses. Tous les volumes devoient en être livrés à la fois à la fin de 1782, si toutes les souscriptions eussent été remplies. Mais le doute de l'exécution d'une aussi vaste entreprise, & les efforts soutenus & multipliés de quelques détracteurs, ont retenu beaucoup de personnes qui croient peut-être encore que ces éditions ne verront jamais le jour. — Contrariés dans leurs desseins, mais non pas détournés de leur but, les Editeurs se sont contentés de tirer à moindre nombre; & l'édition *in-8°.* touchant à sa fin, ils ont arrêté les dispositions suivantes : 1°. On commencera par tirer la loterie gratuite annoncée dans le Prospectus. Les premiers tirages de la loterie royale de France des mois de Septembre, Octobre, Novembre & Décembre de la présente année 1783, serviront à déterminer les 400 numéros des 4000 reconnoissances de souscription pour le format *in-8°.*, auxquels doivent échoir les lots suivans, savoir : 1 de 24,000 liv., 1 de 12,000 liv., 1 de 8000 l., 1 de 5912 l., 16 de 1288 l. faisant 46,368 l., 340 de 288 liv. (1) 103,680 l.; total 400 lots, faisant 200,000 l. Ces lots seront payés dans le courant de Janvier prochain chez M. Caron de Beaumarchais, correspondant général de la Société Littéraire-Typographi-

(1) Le premier paiement ayant été de 72 liv., les lots de 288 liv. sont le complément du prix de chaque Exemplaire. Voyez le *Prospectus* pour l'explication de la Loterie.

que , à Paris. Et aussi-tôt que la loterie sera tirée ; les Editeurs s'occuperont de la livraison de l'ouvrage.

— 2°. Les exemplaires de l'édition *in-8°*. qui sont de 360 liv. avec chance à la loterie ou de 310 liv. sans chance, resteront à ce prix jusqu'au premier Septembre prochain. Ce jour passé, le prix en sera de 480 liv. sans aucune réduction ; les Editeurs en donnent leur parole aux Souscripteurs , & ils la tiendront quand même il ne viendrait aucune nouvelle souscription , n'ayant plus que 500 exemplaires à placer. — 3°. La souscription pour l'édition *in-4°*. à 40 louis, en papier vélin anglois marqué exprès *papier Voltaire* , & pour la même en papier d'Annonay à 25 louis, sera fermée le dernier Décembre de cette année 1783 ; & ce jour passé, les exemplaires pour lesquels il n'aura point été souscrit seront payés 50 louis au lieu de 40 , & 30 louis au lieu de 25. Il n'en sera tiré que 100 exemplaires au-delà du nombre des souscripteurs. — On souscrit toujours à Paris, chez M. Caron de Beaumarchais, correspondant général de la Société Littéraire-Typographique , & pour la province, chez MM. les correspondans nommés dans le Prospectus. On peut également s'adresser aux principaux libraires de l'Europe. On paie en souscrivant : pour l'*in-4°*. royal de 40 louis, 240 liv. ; pour l'*in-4°*. médian de 25 louis, 120 liv. ; pour l'*in-8°*. de 15 louis, 72 liv. Il faut affranchir le port des lettres & de l'argent.

— La Société prévient le Public d'être en garde contre toutes les propositions qui pourroient lui être faites de toute autre édition des Œuvres de Voltaire que celles dont elle s'occupe, n'ayant encore traité avec qui que ce soit pour cet objet, ce qu'elle ne fera point sans en prévenir le Public par le Courier de l'Europe. — M. Moreau le jeune, ayant proposé une souscription pour les Estampes de ces éditions , & la plus grande partie des souscripteurs qui avoient demandé leurs exemplaires reliés voulant maintenant

les recevoir en feuilles pour y joindre les Estampes ; la Société ne se chargera point des reliures , & l'acompte reçu pour cet objet sera imputé sur le prix de l'exemplaire. La Société ne reçoit point le prix des souscriptions pour ces Estampes , dont il paroît déjà plusieurs livraisons. Il faut s'adresser directement à M. Moreau le jeune , Dessinateur & Graveur du Cabinet du Roi , rue du Coq S. Honoré , à Paris 14.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 28 Mai.

Le Lord North passera certainement à la Chambre des Pairs , mais il n'y prendra place qu'à la session prochaine , à moins qu'il n'y soit appelé plutôt par quelque circonstance imprévue. C'est à cette admission que l'on attache ici la fatale révolution qui enlève à l'Angleterre le titre glorieux d'arbitre souverain du commerce ; & les pertes du nôtre ramènent fréquemment l'attention sur sa conduite pendant le cours de la dernière guerre. Avant cette guerre funeste nous employions plus de 900 bâtimens de différentes grandeurs pour le commerce des Indes ; 450 de ces bâtimens mettoient à la voile de Londres. Pendant la guerre , leur nombre a été réduit d'un tiers.

L'année dernière , il a été importé de Russie en Angleterre , 186,000 tonneaux de chanvre , ce qui fait 16 mille de plus que dans aucune des autres années précédentes. — Cette même année a été une des plus malheureuses pour nos assureurs ; la perte qu'ils ont faite par le désastre arrivé à la flotte de la Jamaïque monte seule à 300,000 liv. sterlings.

Les Délégués des différentes associations des Comtés ont tenu hier leur première assemblée générale , à l'effet d'adopter un plan pour donner suite & effet aux réclamations du peuple , relativement au grand objet national de la réforme du Parlement.

Une lettre de Chatham porte , que les frégates & les plus gros sloop ont ordre de se disposer à mettre

en mer, & qu'ils croiseront sur la côte d'Angleterre & d'Ecosse pour empêcher la contrebande, au moyen de laquelle la G. B. reçoit une infinité de marchandises, & aussi pour arrêter le commerce illégal des bestiaux en vie que l'on ne cesse d'envoyer de ce Royaume en France.

Extrait d'une lettre de Madras du 17 Octobre 1782. — Nous venons d'essuyer le plus furieux coup de vent dont on ait entendu parler ici de mémoire d'homme. Le 15 au soir le mauvais tems commença & avant la nuit nous eumes un horrible ouragan. Les lames étoient si hautes que les barques ne pouvoient ni porter au large ni s'échouer. Heureusement l'Amiral Hughes qui avoit jetté l'ancre à 15 brasses voyant redoubler la tempête prit la haute mer. Il avoit invité ce jour là des dames à bord, & il fut obligé de les exposer avec lui au danger. Près de 100 bâtimens ont péri. Il est impossible de peindre cette scène de désolation; la côte est encore jonchée de cadavres & de débris. — P. S. La frégate l'*Active* qui a quitté l'escadre arrive avec la nouvelle que le *Superbe* a été désemparé de tous ses mâts ainsi que le *True Birton*. L'Amiral Hughes a mis son pavillon sur le *Sultan*. Neuf vaisseaux de la Compagnie ont été jettés à la côte; 9 autres ont pris le large.

Le Bureau de l'Amirauté vient de faire un nouveau Règlement pour employer 2400 hommes, y compris les ouvriers, dans les chantiers de la Couronne, pendant l'établissement de paix.

Le *Victory*, le *Britannia* & les autres vaisseaux qui ont été retirés de commission & mis en ordinaire, garderont leur doublage de cuivre. On présume que, par ce moyen, on empêchera que les carènes ne soient piquées par les vers. En employant les précautions nécessaires, on n'a point lieu de craindre que cette méthode soit préjudiciable aux ferrures ou aux bois de ces vaisseaux.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS , GRAND'CHAMBRE.

Cause entre le nommé D .. & sa femme , Epicier à... , & le nommé B .. & sa femme. — Contrat de vente passé par une personne moribonde , la veille de sa mort , déclaré nul.

Au mois de Février 1779 , la dame Carré , veuve Colas , Epiciere à... malade à l'extrémité , passa devant Notaire , la veille de sa mort , un Contrat de vente de sa maison , & de son fonds d'épicerie , au nommé D... , à sa femme , à son beau-frère & à sa sœur , moyennant 4650 liv. pour la maison , & 1500 liv. pour les meubles & fonds de boutique. Cette vente avoit été précédée d'un inventaire & estimation fait à la hâte , & suivie d'un testament fait par la malade , & reçu par le Notaire , qui avoit pallié le Contrat de vente. Par ce testament , la malade léguoit une rente de 100 liv. à son oncle. — La dame Carré est morte le lendemain , B... & sa femme , beau-frère & belle-sœur de la défunte & ses héritiers , concurremment avec D... & sa femme , instruits des actes , qu'on avoit fait sousscrire à la veuve Colas à l'extrémité , & des manœuvres qu'on avoit employées pour l'y déterminer , en ont demandé la nullité , & rendu plainte contre D... & sa femme , & contre le Notaire ; plusieurs témoins ont été entendus dans l'information. La domestique de la veuve Colas , & B... son neveu , & son garçon de boutique. Par leur déposition , il a été prouvé , que depuis la mort du mari de la veuve Colas , D... & sa femme , qui étoient établis Epicier , dans un lieu voisin de celui qu'habitoit la défunte , avoient quitté leur commerce , pour venir demeurer auprès de la veuve Colas , & la déterminer à vendre sa maison , ses meubles & son fonds de boutique. Que

la veuve Colas s'y étoit toujours refusée ; qu'elle se plaignoit même à sa domestique , des importunités des D... , qui desiroient sa mort , & vouloient la dépouiller de son vivant : qu'enfin , la veille de la mort de la veuve Colas , D... étoit venu avec un Notaire : qu'après avoir fait à la hâte l'inventaire & l'estimation des meubles & marchandises , il avoit dicté au Notaire l'acte de vente ; que le Notaire l'ayant rédigé , s'étoit approché du lit de la mourante , pour lui faire signer : qu'elle s'en étoit défendue sur l'état de foiblesse où elle étoit : que le Notaire lui avoit dit , que cela étoit nécessaire pour son repos , & celui de ses héritiers ; que la malade céda enfin à ses instances , avoit fait des efforts pour se mettre en état de signer. Que le Notaire lui avoit mis la plume dans la main , & l'avoit posée à l'endroit où il falloit signer , & avoit conduit la plume pour faire sa signature. — Appel de la procédure extraordinaire : Arrêt qui a renvoyé les parties à fins civiles à l'audience. B... & sa femme ont demandé la nullité de la vente , de l'inventaire & du testament. — D... & sa femme ont soutenu au contraire , la validité de tous ces actes , comme prescrits par une personne usante & jouissante de ses droits , & qui avoit conservé son bon sens & sa raison jusqu'à sa mort. — Arrêt du 18 Juillet 1781 , qui a déclaré la vente nulle. Ordonné que la maison , ensemble tout le mobilier & les marchandises seroient rétablies dans la succession , pour être vendus & partagés , entre les héritiers de la défunte : que le rétablissement des meubles & marchandises , seroit fait sur une enquête de commune renommée , aux dépens de D... , a réservé à B... de se pourvoir , ainsi qu'il aviseroit pour la nullité du testament , contre l'oncle légataire : a fait défense au Notaire , de plus à l'avenir recevoir de pareils actes de personnes *in extremis* , & condamné D... aux dépens.

GRAND'CHAMBRE.

Incertitude dans l'objet de la Donation , la rend nulle.

La dame Gordonnat avoit fait donation au mari d'une de ses nièces de tout son mobilier, dont l'état étoit annexé à la donation : plus, de toutes les créances quelle avoit à rappeler contre le sieur Martel son frère, se réservant expressément le droit de s'en faire payer, ne voulant, est-il dit dans la donation, gratifier le donataire, que de ce qui sera encore dû par le sieur Martel à la mort de la donatrice, lors du décès de la dame Gordonnat, les autres neveux & nièces, demandèrent la nullité de la donation. Sentence du Bailliage de Mâcon, qui déclare la donation bonne & valable pour le mobilier, & nulle pour le surplus. Appel de la part des sieurs Martel, neveux & héritiers de la dame Gordonnat. — Arrêt du 20 Mars 1783, qui a mis l'appellation & ce au néant; émendant, a déclaré la donation nulle pour le tout.

PARLEMENT DE NORMANDIE.

Nouveaux Cimetières.

Conformément à l'Edit relatif aux nouveaux Cimetières, le Parlement a ordonné aux Fabriques des Paroisses de la Ville de Rouen, d'acquérir des Emplacemens convenables. Ces Emplacemens ont été acquis : plusieurs Cimetières ont été établis. La répartition faite des frais à supporter par chaque Fabrique, celle de St-Patrice a refusé sa quote-part, & s'est opposée à l'Arrêt d'enregistrement, sous prétexte, 1°. que son Cimetière particulier, avoit un Emplacement plus étendu que celui exigé par l'Edit; 2°. qu'il étoit situé plus au grand air, que les autres Cimetières de la Ville : 3°. que la Fabrique n'étoit pas riche.

Nonobstant ces considérations, la Cour, les Chambres assemblées, & sur les conclusions de M.

Charles , Substitut de M. le Procureur-Général , a débouté les Paroissiens de St-Patrice de leurs oppositions , & les a condamnés à payer leur quote-part.

PARLEMENT DE NANCY.

Mixtion de plomb , litarge , huile de vitriol dans le vin , défendues.

M. le Procureur-Général ayant eu connoissance d'un livre imprimé , contenant des recettes qui enseignent à faire de bon vinaigre , avec les plus mauvais vins , à adoucir le vin verd , à empêcher qu'il ne tourne &c. , par le moyen des préparations de plomb & de l'huile de vitriol , a adressé cet ouvrage à la Faculté & au Collège de Médecine de Nancy : ces deux Compagnies l'ont examiné , & dans le rapport qu'elles ont fait , les Marchands de vins sont exhortés à ne plus employer un moyen aussi meurtrier que le plomb , pour raccommoder les vins aigres ; ensuite on leur en indique un autre qui peut remplir leurs vues plus efficacement , sans exiger plus de frais. Ce moyen simple consiste à jeter des coquilles d'œufs dans le tonneau ; ces coques en saturant l'acide surabondant & trop développé des vins aigres , les rendent doux , agréables , & ne leur communiquent rien de nuisible.

Enfin pour prévenir les suites funestes des différentes mixtions , dont les marchands peuvent se servir , & dont ils ne se servent que trop souvent , le Parlement de Nancy a rendu le 3 Août 1782 , un Arrêt qui ordonne , que toutes mixtions de plomb , litarge , huile de vitriol dans le vin , à quelque fins que ce puisse être , seront réputées au nombre des poisons capables de procurer la mort précipitée ou lente ; & que ceux qui auront pratiqué telles mixtions , leur complices , participans ou adhérens , ceux même qui auront distribué au public des vins ou vinaigres ainsi préparés , seront réputés empoisonneurs , & comme tels poursuivis extraordinairement , & punis suivant la rigueur des Loix.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 6 Mai.

LE 2 de ce mois l'Impératrice a accordé au Comte d'Ostermann, Vice-Chancelier, les appointemens & l'argent de table dont jouissoit le feu premier Ministre Comte de Panin , & qui montent à 19,000 roubles par an. Elle a nommé Conseiller-Privé M. de Simolin , son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Londres.

La Commission chargée d'examiner & de régler définitivement avec les Députés du Duc de Courlande , les affaires du commerce de la Russie & de la Ville de Riga avec ce Duché, est composée du Général Braun , du Comte de Woronzow & de M. Dahl , Conseiller d'Etat.

On écrit du Gouvernement de Kaluga , qu'il y a un paysan actuellement vivant , âgé de 123 ans ; il a eu 3 fils , dont deux vivent encore ; sa postérité a été de 94 personnes , dont 34 sont mortes.

14 Juin 1783.

c

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 12 Mai.

LE 21 de ce mois, le Roi & toute la Famille Royale se rend à Friedensbourg pour y passer l'été.

S. M. , pour soutenir les entreprises de commerce de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, lui a fait présent de 10,000 actions , ce qui augmente son fonds d'un tiers.

Les chemins de la Seeland ont été dégradés & presque entièrement ruinés par les mauvais tems ; leur rétablissement occupe le Gouvernement , qui a ordonné d'employer 4000 hommes aux travaux nécessaires pour les remettre en état le plutôt possible.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 15 Mai.

LE Tribunal suprême de la Couronne établi à Petrikow , a été transféré à Lublin , où l'on en a fait l'ouverture solennelle le 28 Avril dernier.

Le Roi & la République viennent d'envoyer à Czenstochow une Commission , composée de plusieurs Officiers , pour prendre possession de cette forteresse importante, de son artillerie & de toutes ses munitions. Elle appartenait auparavant aux Moines de l'Ordre des Paulites. Une autre Commis-

sion doit aller aussi prendre possession de la forteresse de Berdiczew , située dans l'Evêché de Kiovie , & qui a appartenu jusqu'ici à des Carmes. Des Religieux sont sans doute peu propres à garder des forteresses , & leur état & leur vocation exigent des occupations d'un tout autre genre.

Parmi les réformes utiles qui se font ici dans toutes les parties de l'Administration , on doit distinguer celle de la vénalité des emplois Militaires ; elle vient d'être abolie par l'Edit suivant , en date du 11 de ce mois.

Stanislas-Auguste , &c. le Département de la guerre , composé de citoyens de probité & de prudence connues , exacts dans l'accomplissement de leurs devoirs , & dont le but principal est le bien de l'armée & l'amélioration de son état ; instruits par divers évènements , combien la liberté de vendre des charges militaires , dès long-tems abusivement introduite , est nuisible à l'armée ; combien celle-ci en souffre , quand mettant l'ancienneté , les services & le mérite de côté , on avance ceux qui , avec moins de capacité sont en état de payer l'officier qui demande congé ; quel tort pour les citoyens peu riches , qui , en contribuant également dans leur état de médiocrité à la charge des impôts , se voyent frustrés de l'espérance de voir un jour parvenir leurs enfans ou leurs parens , aux grades supérieurs ; quel préjudice pour la Patrie même , quand des sujets capables de rendre un jour des services essentiels vieillissent dans les grades inférieurs , faute d'argent , puisque les talens & le mérite sont rarement accompagnés de la fortune ; considérant enfin que l'état d'un officier exige des talens & une application à laquelle se livrent rarement ceux qui se

reposent sur leurs biens : le département de la guerre nous ayant supplié de supprimer la vente des charges militaires en vertu de la loi de 1776 qui nous donne le pouvoir d'avancer à toutes ces charges, avec la liberté de choisir d'entre les Officiers, ceux qui auroient le plus de mérite & de capacité; cette demande étant parfaitement d'accord avec notre manière de penser à ce sujet, & avec nos bonnes intentions pour le bien public & de l'armée &c. Nous statuons : 1^o. que la vente de toutes les charges dans notre armée, de tout grade, sans exception, n'aura plus lieu dès le premier Janvier 1784. 2^o. A compter de la date de la présente déclaration, jusqu'à la fin de l'année, quiconque des Officiers croira avantageux pour lui de demander son congé, avec la permission de vendre sa charge, ne pourra entrer à cette fin en accommodement, qu'avec ceux qui le suivent en grade immédiatement, ou avec leur consentement, pour un prix qui ne doit pas excéder le quadruple des gages annuels. Toutes les autres charges militaires qui ne sont pas attachées aux brigades ou régimens, ne peuvent être vendues qu'à ceux qui seront actuellement dans l'armée, & qui sont anciens en grades. Tous ceux qui achetteront des charges pendant le terme fixé ci-dessus, n'auront plus rien à répéter. 3^o. Comme l'ordre est l'ame de toutes choses, nous voulons que, pour notre information plénrière, on nous envoie tous les ans, aux mois de Septembre & de Mars, les contrôles d'ancienneté des Officiers, avec un fidèle rapport de leur conduite, signés conformément au Règlement de 1775, par les Chefs & les Officiers de l'Etat-Major, en adressant ces rapports au Général constitué auprès de notre personne. 4^o. Tous les rapports ou demandes que les Militaires auront à nous faire, seront donnés par écrit sur une feuille brisée. Le Général constitué auprès de notre personne a ordre

de délivrer , au plus tard , dans l'espace de trois jours , toutes nos résolutions , également par écrit , pour ne pas perdre le tems en explications verbales. 5°. Il sera fait ultérieurement un arrangement , conformément à la Loi , touchant l'avancement des Officiers de l'Etat-Major dans toute l'armée , comme aussi à l'égard des autres articles qui ne sont pas détaillés dans cette Déclaration. 6°. En conséquence de notre arrangement fait en 1776 , nous abolissons la création des Officiers surnuméraires , excepté les places de Gouverneur de nos Pages , d'Ecuyer , de quatre Sous-Ecuyers de notre Cour , & de notre Géographe de Cour , sans leur donner droit de concourir dans l'avancement général de l'armée. 7°. Quatre de nos Aides-de-Camp actuels , lesquels seront tirés dorénavant des régimens , avanceront selon leur ancienneté , ainsi que les Aides-de-Camp des Généraux qui ont été tirés du service actuel , & jouissant de gages assignés par la République. 8°. Quant à l'augmentation de grades que les Officiers , en prenant congé , demandent ordinairement en récompense de leurs services , statuons : que , pour y avoir droit , il nous sera produit , avant tout , un témoignage de bonne conduite , de la part des Supérieurs , & qu'ensuite l'on comptera les années de service : 3 ans pour les Subalternes , 4 pour les Capitaines & six pour l'Officier de l'Etat-Major dans leurs grades respectifs ; autrement leur demande n'aura pas d'effet «.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 24 Mai.

DES lettres d'Esclavonie & de Croatie portent que l'Empereur arriva le 3 à Carlsstadt , d'où , après avoir vu les fortifications , les édifices publics , il repartit le lendemain ; le

5 S. M. I. arriva à Fiume , où elle remit au Gouverneur 10,000 florins pour être distribués parmi les pauvres habitans de la côte. Le 7 elle arriva à Buccari & à Portofr , d'où elle retourna à Carlstadt le 8 ; le 10 elle fut à Petrinca , & le 11 à Jesenowacz , d'où elle repartit le lendemain pour continuer sa route.

» La perte que l'incendie du 5 de ce mois , écrit-on de Neusohl en Hongrie , a causé dans cette ville est évaluée à un million de florins. La plus grande partie de cette malheureuse ville est un monceau de cendres ; les habitans n'ont rien pu sauver de leurs effets , la violence du vent ayant porté les flammes avec trop de rapidité de maison en maison , dont la plupart étoient construites en bois. Le Palais Episcopal , qui n'étoit pas encore fini entièrement , s'est écroulé , & la belle bibliothèque qu'on y avoit placée est devenue la proie des flammes. C'est la quatrième fois que cette ancienne ville a éprouvé la même catastrophe. Elle doit son origine au Roi André , qui en 1222 fit venir dans ces environs des Saxons pour y exploiter les mines. En 1500 presque toute la ville fut consumée par le feu , & à cette occasion les archives furent incendiées & tous les documens brûlés. En 1605 , le 16 Avril , une bande de rebelles y ayant mis le feu on ne put sauver de cette ville que deux rues ; en 1762 , le 4 Août , un incendie en détruisit la plus grande partie ; & à peine cette malheureuse ville avoit réparé ce dernier malheur qu'elle avoit éprouvé , qu'elle se voit incendiée de nouveau par l'imprudence d'un valet d'écurie qui fumoit du tabac ».

Il est décidé que les fortifications de Comorn , qui ont tant souffert par le dernier tremblement de terre , ne seront plus réta-

blies; la Ville fera rebâtie; mais beaucoup plus loin du Danube.

Des lettres de Passau, du 20 de ce mois, nous apprennent que Joseph - François de Paula, Comte d'Auersperg, Prince-Evêque de Gurck en Carinthie, a été élu unanimement par le Chapitre Prince - Evêque de Passau.

» L'Archevêque de Milan, mort le 27 Avril dernier, a fait un testament, par lequel il a laissé ses biens patrimoniaux aux deux freres Marchese Visconti & Porro, & légué ses acquêts à ses amis, aux gens de sa maison, aux pauvres & à divers Curés. — En attendant que S. M. I. ait nommé son successeur, le Chapitre a élu un Vicaire pour l'administration des affaires de l'Archevêché. — Voici ce qui a été réglé le 9 Mai 1782 au sujet de la nomination aux grands Bénéfices dans la Lombardie Autrichienne. — La nomination à l'Archevêché de Milan & aux Evêchés de Mantoue, de Pavie, de Crémone, de Lodi & de Como dépendra immédiatement du Souverain, lequel installera aussi les sujets nommés dans leurs Bénéfices; mais à l'égard desdits quatre derniers Evêchés S. M. I. aura une considération particulière pour les sujets qui lui seront recommandés de la part de Sa Sainteté. Dans cette vue lorsqu'un de ces quatre Evêchés vaquera le Gouvernement en fera aussitôt part au Ministre Impérial à Rome pour qu'il en prévienne le Pape, afin que S. S. puisse recommander un sujet à S. M. I. & en même-tems il notifiera à la Cour la vacance & lui fera à cet égard telles observations qu'il jugera être de son devoir. Dans le cas où l'Archevêché de Milan devien droit vacant, il sera permis à la ville d'user de son droit & de solliciter l'élection d'un de ses Patriciens à l'Archevêché. La demande sera adressée directement à S. M. I. sans cependant en-

voyer à ce sujet une députation particulière à la Cour, &c. «

De HAMBOURG, le 24 Mai.

IL est encore impossible de rien asseoir de certain sur les dispositions des Russes & Turcs & sur l'issue qu'auront les différens qui se sont élevés entre ces Puissances. Plusieurs papiers publics annoncent avec confiance que tout est prêt à être arrangé par la médiation de la France, de l'Angleterre, &c.; mais les armemens n'en continuent pas moins par-tout, & les troupes de part & d'autre sont en mouvement.

» Les opinions, lit-on dans quelques lettres des frontières de la Turquie, ne sauroient être plus contradictoires : selon quelques-uns le traité de commerce entre la Turquie & la Russie est à la veille d'être conclu & signé aux conditions suivantes. 1°. Les navires Russes jouiront d'une navigation parfaitement libre sans pouvoir être visités nulle part. 2°. Il leur sera permis d'avoir des cargaisons de riz & de café. 3°. La Porte garantira toutes les pirateries des corsaires Barbaresques & en procurera l'indemnité. — D'autres assurent que ces conditions exigées par la Russie souffrent de grandes difficultés de la part de la Porte ; elle ne veut consentir au passage libre des navires Russes, qu'en se réservant le droit de visiter ceux qui lui seront suspects & qu'elle croira porter des munitions de guerre ; elle permet aussi les cargaisons de riz & de café, pourvu qu'elles ne soient jamais prises dans la Capitale ni dans les Provinces voisines, afin de ne pas les exposer à se voir privées d'objets de consommation dont elles ont un si grand besoin. A l'égard des pirateries des corsaires Barbaresques, elle garantira volontiers toutes celles qui se commettront contre le pavillon Russe

dans les mers Ottomanes. On peut juger au milieu de toutes ces fluctuations que la paix est fort incertaine ; cela est encore confirmé par les armemens de terre & de mer, les envois d'artillerie & de munitions qui se font avec la même activité. La plupart des vaisseaux de guerre sont prêts à sortir au premier ordre, & le Capitan Bacha est prêt à appareiller avec une forte escadre pour croiser, à ce que l'on suppose, à l'embouchure de la mer Noire «.

Des lettres particulières de Constantinople nous apprennent que le Grand Visir a fait les défenses les plus sévères de parler en public des grands armemens qui se font par terre & par mer, & on répand différens bruits pour en couvrir le véritable motif. La sortie du Capitan-Bacha a, dit-on, pour but de recevoir le nouveau Ministre Espagnol & d'escorter deux bâtimens chargés de présens qu'on prétend être arrivés à Stanchio. Mais on demande quel est l'objet de la convocation des Timariotes, de la levée des Galiongis & des expéditions d'artillerie & de munitions aux forteresses ? Ce qui peut faire croire que la rupture n'est point encore décidée, c'est l'arrivée prochaine, à Constantinople, de M. Ferrieri, nommé Consul Général de l'Impératrice de Russie à Salonique avec des appointemens considérables ; & le bruit qui se répand d'un arrangement entre la Porte & la Maison d'Autriche ; celle-ci a, dit-on, borné ses prétentions à la liberté de la navigation sur le Danube, & quelques autres objets relatifs à la Moldavie & à la Valachie, & celle-

là , ajoute-t-on , s'est empressée de les accorder. C'est au tems seul à dissiper ces obscurités & à nous éclairer sur l'issue de ces démêlés.

S'il faut en croire des lettres des frontières de la Pologne , il a été pris à Pétersbourg des mesures à-peu-près semblables pour empêcher le public d'être mieux instruit de tout ce qui a rapport à ces grands mouvemens ; il y a été défendu aussi de s'entretenir des opérations du Cabinet & de rien écrire chez l'étranger sur les affaires de l'Etat ; en conséquence on ignore parfaitement où en sont les choses ; mais on sait que le Comte de Soltikow a été nommé par l'Impératrice de Russie pour commander le cordon de ses troupes sur les frontières de la Turquie , & le Comte de Romanzow qui étoit chargé de ce commandement aura celui de l'armée d'observation destinée d'abord au Prince Potemkin qui doit retourner à Pétersbourg.

» On parle , lit-on dans des lettres de Vienne , d'un nouveau plan de commerce sur le Danube ; il y a quelque tems que ce projet est sur le tapis , on le dit à la veille de son exécution , & on en attend beaucoup d'avantages pour les sujets de S. M. I. — Quoique les apparences concourent à nous faire espérer que les différends avec la Porte se termineront à l'amiable , on ne laisse pas de continuer les armemens ; outre les munitions de guerre que l'Empereur a fait transporter en Hongrie , il y a fait passer aussi une somme de 400,000 florins pour divers ouvrages à faire aux places des frontières. Cependant les régimens qui se trouvent dans le Royaume de Hongrie ne se sont pas encore assemblés en Corps ,

mais ils sont prêts à se réunir au premier ordre. — On apprend de Temeswar que le commandement de Belgrade a été donné à l'ancien Grand-Vizir Ized, qui y a fait son entrée le 21 Avril. Il a défilé beaucoup de troupes Ottomanes de ce côté «.

L'Empereur a permis à ses sujets du Royaume de Hongrie d'exporter à l'avenir toutes leurs productions dans les autres pays héréditaires.

» Le Prince-Evêque de Spire, écrit-on de Ratisbonne, ayant pris possession de la forteresse de l'Empire de Philipsbourg abandonnée l'année dernière par la garnison, on lui notifia quelque tems après un rescrit Impérial par lequel cette forteresse est déclarée appartenir à la disposition de l'Empereur comme Chef de l'Empire, jusqu'à ce qu'elle ait été supprimée par un *Conclusum Imperii* formel. En conséquence de cela le Prince-Evêque vient de remettre à la Diète un Mémoire dans lequel il prie cette Assemblée, en alléguant la forteresse de Kehl, dont le Marggrave de Bade avoit pris possession sans une décision préalable de l'empire, d'approuver sa prise de possession de la ville de Philipsbourg située dans son domaine & dont il n'avoit plus joui depuis 149 ans, ce qui lui avoit occasionné une perte de plus d'un million de florins «.

» A la fin d'Avril, ajoutent les mêmes lettres, il y eut de nouvelles conférences au sujet de l'affaire des Comtes de Westphalie & de Franconie. Les Etats Catholiques ont remis aux Etats Protestans une nouvelle réponse à leur déclaration du mois de Février; mais les Parties sont si éloignées dans leurs sentimens qu'il n'y a guère d'espérance de voir terminer cette malheureuse scission, qui met obstacle à toutes les décisions des affaires portées à la Diète «.

On dit que la peine de mort ne sera pas entièrement supprimée dans les Etats

héréditaires de l'Empereur, & qu'elle sera infligée à l'avenir aux rebelles, aux faussaires & aux assassins.

» Dans l'année 1781, lit-on dans un de nos papiers, on a compté dans la Poméranie Suédoise 100,549 ames; il y avoit un vingt-quatrième plus de femmes que d'hommes; & dans la Poméranie Prussienne, 459,571 ames. — Dans la même année on a importé dans la Poméranie Suédoise pour 465,885 rixdalers de marchandises, & on en a exporté pour 595,679 rixdalers. L'exportation du bled a donné 490,827 rixdalers; celle des bestiaux 32,030, & celle de lainerie 23,464. «

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 20 Mai.

LE 13 de ce mois l'Electeur Palatin arriva ici sous l'*incognito*, & descendit à l'Hôtel de la Croix d'Or, où il a reçu les complimens des principaux de cette Ville; ce Prince a parcouru la Ville à pied, avec notre Gouverneur le Marquis de Balbolanie, il en est parti ensuite & est arrivé à Florence le 15, il y doit séjourner quelques jours & partir ensuite pour Rome.

Le Bey de cette République, écrit-on de Tripoli de Barbarie, persuadé qu'il sera beaucoup plus avantageux pour l'Etat d'augmenter son commerce que de laisser exercer la piraterie aux sujets, vient de faire convertir plusieurs corsaires en bâtimens marchands quoiqu'ils eussent amené depuis peu une prise Napolitaine évaluée à 15,000 ducats.

E S P A G N E.

De CADIX , le 15 Mai.

DEUX vaisseaux de guerre & une bélandre sont commandés pour appareiller & se mettre en croisière entre les Caps. On croit qu'ils y vont attendre l'escadre & le convoi de la Havane , qui , à ce qu'on espère , paroîtront dans ces parages avant le 20 Juin. Plusieurs chébecs & deux frégates mettront en même-temps sous voile pour aller dans la Méditerranée courir sur les Barbaresques , qui depuis deux mois y fourmillent , & où ils se sont emparés de plusieurs bâtimens Catalans & Italiens.

M. de Vialis , commandant le vaisseau de S. M. T. C. le *Réfléchi* , de 64 canons , a mis à la voile hier , il avoit reçu la veille des paquets de sa Cour. Il va à la Martinique , à St-Domingue , &c. & on croit que les ordres , dont il est porteur , ont pour objet la cession des Isles conquises.

D. Louis de Cordova a fixé son départ pour Aranjuez au 21 de ce mois ; M. Oreilly le suivra de près , & il prendra la même route le 23.

Jusqu'au moment de l'arrivée de notre riche convoi qui est attendu avec impatience , notre port n'offrira rien d'intéressant , puisqu'on travaille au désarmement de l'escadre , à moins qu'il ne vienne mouiller dans notre baie quelques vaisseaux de l'es-

cadre de M. de Vaudreuil , dont quelques-uns passeront à Toulon.

» La ville de Raga dans le Royaume d'Aragon , a offert au Roi une somme considérable pour l'aider à subvenir aux dépenses occasionnées par la dernière guerre. S. M. qui a vu avec beaucoup de satisfaction cette nouvelle preuve du zèle patriotique de cette ville , n'a pas cru devoir accepter ses offres. — Un Edit nouveau vient de remettre en vigueur les Ordonnances de 1765 & 1771 qui défendent & annulent toutes les dispositions testamentaires en faveur des Confesseurs , des Eglises & des Couvens. Il défend de plus aux Ecclésiastiques de s'immiscer en aucune façon dans les hoiries , testamens , biens héréditaires , &c. — Les lettres de San-Lucar portent que depuis quelque tems ce pays est couvert d'une multitude de sauterelles ; on y emploie tous les moyens de se délivrer de ce fléau , & on en a déjà enterré plus de 400 boisseaux. Les gens de la campagne , pour conserver , s'il est possible , leurs fruits & les productions de la terre , ont abandonné tout autre ouvrage , & sont entièrement occupés à la destruction de ces insectes dévorans «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 3 Juin.

LES seules nouvelles que nous ayons de l'Amérique septentrionale se réduisent à celles qui ont été apportées par le *Hussard*. Le Général Robertson , qui commandoit en second à New-Yorck , arrivé sur cette frégate , fut présenté au Roi le 28 de ce mois , & lui rendit compte de l'effet qu'avoit produit en Amérique la nouvelle de la paix , & du traitement fait aux Loyalistes ;

Les autres détails dans lesquels on prétend qu'il est entré pendant cette conférence avec S. M. , roulent sur les efforts particuliers & infructueux qu'avoit fait le Général Carleton pour engager le Congrès à ratifier préalablement le traité provisionnel entre la Grande Bretagne & l'Amérique-Unie, sans attendre que les troupes Britanniques eussent évacué préalablement les postes qu'elles occupent dans ces contrées. Le Congrès a même refusé le Commissaire que le Général Anglois vouloit lui envoyer pour conférer avec lui sur ce sujet. Ce n'est qu'après plusieurs démarches ultérieures que cette assemblée a consenti à envoyer un Plénipotentiaire à New-Yorck, où il est en effet arrivé au commencement d'Avril; mais l'issue de cette négociation n'a pas répondu à l'attente de Sir Gui Carleton, qui a été forcé de consentir à l'évacuation avant la ratification du traité. Il s'est conformé aux ordres conditionnels qu'il avoit reçus auparavant, & il a commencé à prendre les arrangemens nécessaires pour retirer les troupes Angloises de New-Yorck, l'Isle-Longue, celle des Etats, &c. Il a expédié en même-tems un aviso à l'Amiral Pigot, pour l'informer que puisque l'intention du Roi étoit que ses troupes évacuassent le plutôt possible leurs postes dans les Treize-Etats unis, il étoit nécessaire que l'Amiral lui envoyât sans délai tous les bâtimens dont il pouvoit se passer pour le transport des trou-

pes. On assure que le Général dans ses dépêches aux Ministres , presse aussi l'envoi des transports dont on a besoin pour soulager au plutôt possible le public des frais de l'entretien d'une armée qui n'est plus d'aucun service.

L'affaire des prisonniers auxquels la paix rend la liberté , souffre encore des difficultés en Amérique ; le Congrès demande avant de relâcher les siens , qu'on rembourse les dépenses qu'ils ont occasionnés aux Etats-Unis , tant pour leur subsistance , que pour leur entretien & d'autres objets.

Les mêmes lettres confirment ce qui a été dit plusieurs fois de la désertion des Soldats Hessois ; on apprend qu'il en est arrivé un grand nombre à Boston , & qu'ils vont s'établir dans ce pays , où on leur a donné des terres à défricher & à cultiver.

» Nos papiers , dit un particulier impartial & qui est assez bien instruit , sont actuellement remplis de détails relatifs aux Etats-Unis de l'Amérique. On prétend y donner des éclaircissemens sur leur commerce , leur population , leur constitution politique ; on va jusqu'à vouloir déterminer la dette qu'ils ont contractée , & le nombre d'hommes qu'ils ont perdu dans cette guerre. Quant à leur constitution politique , elle n'est point un secret ; on en trouve une exposition fidèle & satisfaisante dans le recueil de leur constitution , soit fédérative , soit provinciale , publié par les ordres du Congrès lui-même. Nos novellistes auroient dû y voir l'absurdité de ce qu'ils ne cessent de répéter par rapport au projet qu'ils attribuent au Congrès de former de nouvelles constitutions , & d'établir une religion dominante. Ils n'auroient pas annoncé que le peuple étoit furieux qu'on

voulût eriger en loi un article secret, disent-ils, par lequel le Congrès auroit promis à la France de permettre l'exercice public de la religion Romaine. Ces sortes d'affertions sont d'autant plus hasardées, qu'il ne dépend point du Congrès de donner aux Etats particuliers telle constitution & telle religion qu'il lui plaît. Chacun des 13 Etats est parfaitement libre dans ces sortes d'objets, ainsi que dans tous ceux qui ne concernent point la défense commune, la seule chose déferée à l'Assemblée Continentale. Ils auroient vu que tous les Etats ont posé pour principe l'horreur de toute religion dominante, la tolérance de toutes les religions Chrétiennes; puisque, dans quelques Etats, les Catholiques-Romains ont les mêmes privilèges que les autres citoyens, particulièrement dans le Maryland, au point que M. Carrol qui siege depuis long-tems dans le Congrès pour cet Etat, est Catholique-Romain, & n'en est pas moins estimé. Quant aux points relatifs à la dette de l'Amérique, la notice qu'on en a donnée ne sauroit être exacte, puisque M. Jay n'a jamais fait d'emprunt en Hollande, & que ceux qu'on y a ouverts pour les Etats-Unis n'ont eu qu'un succès partiel. Ce qu'il y a de vrai dans ces diverses notices, c'est que les Etats-Unis possèdent un territoire immense, des ressourcés infinies dans la richesse de leur sol, & que leur dette en papier-monnoie s'étant éteinte comme d'elle-même, ils n'auront pas besoin d'entraver leur commerce pour faire face à leurs engagemens. Quant à la perte qu'a essuyée l'Amérique en hommes, n'ayant fait qu'une guerre défensive, elle ne peut être considérable; & la perte qu'elle peut avoir faite, a été suffisamment remplacée par les émigrations nombreuses des troupes de ses alliés & même de ses ennemis, qui se sont établies sur son territoire.

Nos papiers ont en effet évalué à 80,000 hommes la perte que la guerre a coûté à l'Amérique; & une partie très-considérable de

cé nombre a , dit-on , péri dans les prisons ou à bord des vaisseaux.

» Le dénombrement qui a été fait cette année des habitans blancs du Connecticut , présente une disparité singulièrement remarquable dans les deux sexes : le nombre femelle excède l'autre de plus de 6000. — Voici l'estimation qui a été faite des habitans blancs des Etats-Unis de l'Amérique , pour servir de base à la répartition des impôts à lever , pour l'année 1783 , dans les Etats respectifs.

Proportion de la contribution sur 1000

<i>Etats.</i>	<i>Habitans.</i>
New - Hampshire	82,200 . . . 34
Massachusetts	350,000 . . . 147
Rhode - Island	50,400 . . . 21
Connecticut	206,000 . . . 86
New - York	200,000 . . . 84
New - Jersey	130,000 . . . 54
Pensylvanie	320,000 . . . 134
Delaware	35,000 . . . 15
Maryland	220,700 . . . 92
Virginie	400,000 . . . 167
Caroline du nord	200,000 . . . 84
Caroline du sud	170,000 . . . 71
Georgie	25,000 . . . 11

XIII.

2,389,300 l. st. 1000

Le Congrès s'occupe sérieusement de l'établissement de sa Marine; il a sur les chantiers 5 vaisseaux de guerre, & il en a voté 15 autres , dont 4 de 74 canons.

» Avant l'évacuation de Charles-Town , lit-on dans un papier Américain , le Gouverneur Mathews & le Général Gréen étoient convenus que les Sujets Anglois resteroient pendant six mois dans cette Ville, sous la protection des loix ; mais comme le tems ne leur a pas suffi pour régler leurs affaires & retirer leurs

meubles , ils ont obtenu une prolongation de terme jusqu'au 1^{er}. Mars 1784 «.

» On a appris à New-Yorck par un bâtiment venu des Bermudes , que le *Cerberus* , vaisseau de guerre , a péri en sortant de Castle-Harbourg , par la faute du Pilote ; il a échoué sur des rescifs , mais on a sauvé l'équipage. — Un vaisseau arrivé de Québec , rapporte qu'on y a reçu d'Hallifax , la nouvelle de la paix , & que l'hiver a été extrêmement doux au Canada «.

» Seize vaisseaux des Etats-Unis ont été à Terre-Neuve pour y prendre du poisson , dont partie est destinée pour leurs ports respectifs , & partie pour l'étranger «.

Les lettres de la Barbade font un tableau triste de la situation de cette Isle. Une longue sécheresse a totalement détruit les productions qui faisoient l'espoir de cette année , & à peine les Colons auront-ils du sucre pour leur consommation. La récolte qui doit suivre n'offre pas une perspective plus riante. Il n'y a presque plus d'eau dans l'Isle , où toutes les sources sont taries , & le bétail périt en plusieurs endroits , faute de ce secours si essentiel. Les habitans paroissent cependant contents en général de l'administration présente. Leur Gouverneur actuel se réconcilie leur estime & leur affection , & l'on n'a plus rien à craindre des suites du mécontentement qu'ils avoient fait éclater contre le précédent.

» La frégate la *Syrène* revenue de Sainte Lucie , a rencontré en mer l'*Yarmouth* de 64 canons , le seul qui manquoit à la division de l'Amiral Drake , & ce vaisseau est rentré à Plymouth , où il désarme avec tous ceux de cette escadre. Lorsqu'elle partit

des isles, elle avoit laissé l'Amiral Pigot avec le reste de la flotte à Sainte-Lucie; il devoit partir un second détachement pour l'Europe peu de jours après, composé principalement des vaisseaux à trois ponts & de ceux qui étoient le plus maltraités. L'Amiral lui-même devoit appareiller sous peu de jours sur une frégate pour examiner l'état des chantiers d'Antigua & de la Jamaïque. Le Contre-Amiral Hughes devoit rester à Ste-Lucie pour remettre cette Isle aux François & partir ensuite pour prendre possession des Isles qui nous sont cédées dans cette partie du monde.

Nous n'avons rien de positif sur les affaires de l'Inde, après les détails qu'on a déjà publiés. Quelques-uns de nos papiers, on ne fait d'après quelle autorité, publient que le Général Coore a écrit de Calcuttra au Général Stuart à Madras, pour l'assurer qu'il retourneroit en Décembre à la côte de Coromandel avec une somme d'argent considérable & un renfort de Volontaires tant Sypayes que Lascars, & de 600 chevaux pour monter les soldats Européens. D'autres papiers assurent de leur côté que le même Chevalier Eyre. Cotte est à toute extrémité, & fort éloigné de former aucun projet, & d'en reprendre aucun voyage. Il y en a qui prétendent qu'il a été expédié, de Limerick à Dublin, un exprès à une personne de distinction, pour lui annoncer qu'il étoit entré dans le Shannon un paquebot venant de l'Inde, & apportant la nouvelle d'une victoire décisive remportée par l'Amiral Hughes sur l'escadre Française; mais on ne dit point quelle est la date d'un événement qui paroît hors de

toute vraisemblance , sur-tout après les dommages que l'Amiral avoit essuyés dans les combats précédens , & par les tempêtes dont on a reçu les tristes détails , & qui se sont fait sentir depuis Madras , tout le long de la côte au sud , & qui ont fait périr , dit-on , à Tranquebar 24 vaisseaux.

D'autres papiers donnent la lettre suivante , écrite par le Gouverneur du Bengale , & datée du fort William le 15 Décembre.

La paix est faite d'une manière ferme & durable avec les Marattes ; mais elle n'est pas encore ratifiée , chaque Membre voulant en avoir l'honneur... Nous avons dans le trésor , en caisse & en papier , trente-six lacs & vingt mille trois cents neuf roupies. Nos secours pour le Fort St-George l'année passée , furent un crore , trente-trois lacs , soixante-cinq mille huit cents & 32 ; & pour Bombay un crore , deux lacs , quatre mille cent soixante-quinze. Nos dépenses pour le Fort St George depuis le 31 Juillet 1780 jusqu'à présent , ont été deux crores , six lacs , vingt mille deux cents dix-huit roupies. Pour Bombay , depuis le 30 Avril 1778 jusqu'à ce mois , trois crores , trente-deux lacs , quatre-vingt-huit mille cinq cents seize roupies. Notre revenu de l'année dernière excédoit celui de la précédente de vingt lacs , soixante-quatorze mille roupies : la diminution des charges , onze lacs & soixante mille roupies ; la différence étant de trente-deux lacs , trente-quatre mille roupies. Le profit net sur le sel est de 48 lacs. Le nouveau plan de remises pour Madras , se fait par des maisons à Aurungabad , Hydrabad , Masulipatan & Madras. Nos premiers billets étoient pour dix lacs , & étoient chargés à dix pour 100. On nous offre actuellement cinq au change courant. Le nouveau passage pour les vaisseaux qui quittent la rivière est tout à-fait établi. M. Stables est arrivé le 6 de ce

mois. Sir Eyre Coote est ici. Sa constitution est perdue ; il voudroit repartir ; je crains qu'il ne puisse supporter le voyage.

On ajoute à ces détails , qu'il a été envoyé du Bengale au fort St-George beaucoup d'argent , de grains , de provisions & de munitions de guerre ; & que depuis les dernières nouvelles reçues de cet établissement , le Gouverneur de Madrafs avoit été en état d'augmenter la ration de riz accordée aux Sympayes , ce qui les avoit rendus parfaitement contents.

Selon les mêmes avis , quatre vaisseaux étoient chargés pour l'Europe , & prêts à quitter le Bengale à la fin de Décembre ; quatre devoient appareiller vers la fin de Janvier , & on espéroit recevoir de riches convois de marchandises pendant la saison.

A l'occasion des nouvelles de l'Inde , on lit dans plusieurs de nos papiers l'article suivant.

» Toutes les fois qu'il est question dans les relations de la Compagnie du corps des Européens , qui est dans la petite armée du Fils de Hyder-Aly , le Commandant en est nommé Lally. Cette façon d'écrire selon la prononciation Angloise , a donné lieu à une erreur qu'il faut rectifier , afin qu'on ne croie pas que le Général infortuné qui portoit ce nom , ait laissé quelqu'un de ses parens dans l'Inde. Le Commandant , qui sert dans l'Armée de Tippoo-Saïb , s'appelle Lallé ; il est Lorrain ; & dans sa première jeunesse , il se fit Capucin. Mais peu fait pour la vie contemplative , il jetta bientôt le froc , & passa dans l'Inde après s'être engagé dans le Régiment de Pondichéry. Par son intelligence , son activité & sa figure , il parvint promptement au grade

de Sergent. Le désordre qui régnoit dans les troupes Françaises de l'Inde pendant la dernière guerre, & plus que tout cela le dépit de se voir commander par des gens qui ne le valoient pas, & de se voir même puni pour avoir parlé lestement à un Conseiller de Pondichéry, l'engagèrent à désertir, & il entraîna avec lui 80 hommes de son bataillon, qui le suivirent avec armes & bagages. Ils trouvèrent auprès d'Hyder-Aly d'autres mécontents, qui se joignirent à eux ; & le Sergent François, par sa conduite, sa bravoure & sa capacité, se mit au-dessus de ses rivaux, qu'il parvint à commander. Hyder-Aly ayant déclaré quelque tems après la guerre aux Anglois, M. Lallé se distingua dans toutes les occasions. Son attachement pour sa première Patrie ne s'étoit jamais démenti ; il employa tous ses talens & son crédit auprès de son nouveau maître pour favoriser en tout les François ; sa faute non-seulement lui fut remise, mais la Cour jugea encore convenable de lui envoyer le brevet de Lieutenant-Colonel & la Croix de St-Louis, qu'il reçut il y a un an. Telles sont l'origine & la fortune de l'Officier, auquel Hyder-Aly a dû ses principaux succès.

Dans la séance de la chambre des Communes du 27 de ce mois, M. Fox désira qu'on remit l'ordre du jour relativement à l'examen des résolutions du Comité pour les affaires de l'Inde, attendu que plusieurs réglemens importans devoient paroître incessamment sur cet objet. Il fit des complimens au Général Smith sur l'intelligence & l'activité qu'il avoit mises dans le travail du Comité, & il ajouta que comme on attendoit quelques autres rapports du Comité, il étoit nécessaire que la Chambre en

fût pleinement informée avant de statuer aucunes loix concernant ce pays.

» Le Chevalier P. Jernings Clerke ayant demandé si les billets tirés sur l'étranger y seroient sujets, le Lord Cavendish répondit qu'ils ne pouvoient l'être, le Gouverneur n'ayant pas le droit de taxer ces sortes d'effets. La taxe établie sur les billets ne s'étend qu'à ceux qui sont tirés dans la Grande-Bretagne, & non pas à ceux qu'on négocie dans le pays étranger. Le Lord Neuhaven voulut savoir si un billet tiré en France seroit compris dans cette taxe, & comme tel sujet à être taxé. Le Chancelier de l'Échiquier lui fit une réponse déjà renfermée dans la précédente. Alors le Chevalier Joseph Maubey dit : Qu'il ne consentiroit jamais à la taxe sur les reçus & quittances, parce qu'à son avis elle étoit de nature à faire beaucoup de tort aux Négocians, & qu'elle seroit préjudiciable au commerce en général. Il trouva fort ridicule qu'on fût dans la nécessité, toutes les fois qu'on voudroit transiger quelque affaire, d'être muni de quittances timbrées, & que sans cette précaution on ne pût négocier aucune affaire d'argent. Je souhaiterois, ajouta-t-il, qu'on eût établi une taxe plus forte sur les médicamens dont trafiquent les charlatans. Tout le monde conviendra que ce sont là les vrais objets de taxation. On ne sauroit trop décourager un art qui est nuisible à l'espèce humaine. Le Chevalier P. J. Clerke répondit qu'on pouvoit réfuter aisément ces objections, parce que toutes les petites villes du royaume pouvoient être pourvues abondamment de quittances timbrées. Le Chevalier Joseph Mawbey s'opposa également à la taxe des chariots & charrettes. Il observa qu'elle seroit très-préjudiciable au fermier industrieux. Elle portera, dit-il, l'alarme dans les provinces, & elle se fera sentir particulièrement aux gens qui ont des charrettes ou autres voitures dont ils se servent rare-

ment

ment

ment ou jamais. Ces gens se verront alors obligés de payer le même droit que s'ils s'en servoient journellement. Le Chevalier P. J. Clerke fut d'un avis semblable. Je pense, dit-il, que cette taxe sera très-onéreuse à l'agriculture. Il y a plusieurs fermiers, dans ma Province, qui ont deux ou trois charrettes pour lesquelles ils payent deux ou trois shellings, mais ils seront obligés actuellement d'en payer seize, dix-huit ou vingt. On voit donc que cette taxe seroit très-onéreuse aux gens de la campagne. M. R. Hill proposa de substituer à cette taxe un impôt sur les imprimés politiques, & il ajouta que ceux de la coalition devoient être taxés doublement. — Lorsqu'on alla aux voix, sur la résolution relative aux roues de voitures, il y eut pour cette résolution 47 voix contre 20. Toutes les autres résolutions furent lues & passèrent de même. Le Lord John Cavendish fit alors une motion, tendante à ce qu'il lui fût permis de présenter un bill ou des bills en conformité des résolutions susdites. Cette motion passa.

Ces taxes ont donné lieu à bien des observations; on lit les suivantes dans tous nos papiers.

» On dit que l'Angleterre est le pays de la liberté, tandis que le citoyen ne peut ni manger ni boire, ni jouir de la clarté du jour, ni venir au monde, ni mourir sans payer une taxe sur chaque objet; nous tiendrons à notre système de taxer jusqu'à ce que les vexations portées à l'excès obligent le corps du peuple qui forme la richesse de l'Etat, à abandonner un pays trop surchargé d'impôts, pour que ceux qui sont réduits à vivre de leur industrie puissent y trouver leur subsistance. Déjà l'esprit d'émigration s'étend en Irlande & en Ecosse; la législation ne prend aucune mesure pour arrêter le mal naissant, & on ne doit pas présumer qu'il s'arrête de lui-même. Les malheureux habitans de ces contrées

14 Juin 1783.

d

manquant de pain chez eux , il faut bien qu'ils en aillent chercher ailleurs , & l'Amérique-Unie leur offre une perspective agréable ; il y a toute apparence que cette partie du nouveau Monde va enlever à l'Angleterre une quantité innombrable d'artisans & de laboureurs. On sera sans doute surpris à la suite de ces observations , que les nouvelles taxes portent sur les naissances ; les pauvres n'avoient déjà que trop de peine à faire subsister leurs enfans , sans les obliger de payer encore lorsqu'ils viennent au monde. Les billets de la banque d'Angleterre sont compris dans le nouveau droit imposé sur les lettres de change «.

» M. Maurice Lloyd informa le 24 la Chambre des Communes , qu'il avoit appris que depuis bien des années on avoit oublié de payer à la banque le dividende sur les fonds , & que depuis 17 années , cette somme pouvoit être évaluée à un million deux cent quatre-vingt mille livres sterling ; il fit en conséquence une motion , pour que cette somme considérable fût employée au service de l'Etat ; mais un des directeurs de la banque qui devoit seconder cette motion , ne se trouvant point dans la Chambre , elle fut refusée par l'Orateur ; il est à présumer que cette difficulté de forme ne l'empêchera point de reparoître bientôt «.

MM. Powell & Bembridge , employés au Bureau du Payeur-Général des troupes , ayant été fortement soupçonnés d'avoir causé un déficit de 50,000 liv. sterl. dans la caisse , avoient été destitués de leurs places sous l'administration de M. William Pitt ; mais M. Burke , aussitôt qu'il fut élevé à la place de Payeur , les rétablit , sans attendre que leur innocence fût prouvée. Cette conduite lui a attiré des reproches très-vifs ; les Gens du Roi ont commencé une procédure en

justice réglée contre les accusés , & l'un , M. Powell , s'est dernièrement coupé la gorge. Le Connétable , accompagné des Jurés , a fait l'inspection du cadavre , & plusieurs témoins ayant déposé que depuis l'examen que le défunt avoit subi devant les Lords de la Trésorerie , il avoit toujours été dans un état de folie , a déclaré qu'il étoit lunatique ; son bien monte à 200 mille liv. sterl. Son testament est déposé chez MM. Drummond , Banquiers. La procédure contre lui , est terminée par sa mort ; mais on en va commencer une autre contre M. Bembridge.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 10 Juin.

LE 29 du mois dernier LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Comte du Moncel, Capitaine aux Gardes-Françoises, avec Mademoiselle de Ste-Ferte, & celui du Baron d'Espagnac, Sous-Lieutenant au même Régiment, Lieutenant pour le Roi des Villes & Château d'Issoudun, avec Melle. de la Toison Roche-Blanche.

Le premier de ce mois le Marquis de Pons que le Roi avoit précédemment nommé son Ambassadeur près le Roi de Suède, a eu l'honneur d'être présenté à S. M. par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères, & de prendre congé pour se rendre à Stockholm.

Le 8, jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures & demie du matin, S. M. a tenu un Chapitre, dans lequel Elle a nommé Chevaliers de l'Ordre du St-Esprit, le Duc de Béthune, le Duc de la Vauguyon, le Duc de Chabot, le Duc de Guines, le Comte de Rochambeau, le Marquis de Bouillé, le Marquis de la Salle, le Comte d'Affry, le Marquis de Langeron, le Comte de Guichen, le Marquis de Jaucourt, le Comte de Montmorin, le Marquis de Clermont d'Amboise, le Comte d'Escars, le Marquis de Damas de Crux, le Comte de Tavannes, le Marquis de Montesquiou-Fézensac, le Chevalier de Crussol, le Comte de Vintimille, le Comte de Vaudreuil, le Comte d'Estershazy & le Marquis d'Ecquevilly. S. M. sortit ensuite de son appartement pour se rendre à la Chapelle, précédée de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit. Deux Huissiers de la Chambre du Roi, portant leurs masses, marchèrent devant S. M. L'Archevêque de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre, célébra la grand'Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi. La Princesse de Broglie fit la quête. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois &

Madame Elisabeth de France , assistèrent à la grand'Messe dans la Tribune. La Messe étant finie , le Roi fut reconduit à son appartement , en observant l'ordre dans lequel il en étoit sorti.

De PARIS , le 10 Juin.

L'ESCADRE de M. le Marquis de Vaudrenil est attendue à Brest & à Rochefort du 20 de ce mois au 15 Juillet prochain. Elle a dû partir de Porto-Cabello au moment où elle a reçu la première nouvelle de la cessation des hostilités & de la signature des articles préliminaires de la paix.

Des 8 gabarres qu'on vient d'armer , lit-on dans des lettres de Brest , 4 sont destinées pour aller en Suède ; on ignore la destination des autres. L'*Ariel* va bientôt partir pour prendre possession des Îles de S. Pierre & de Miquelon. Plusieurs familles qui retournent dans leurs anciens foyers , sont déjà à bord de ce bâtiment. — La construction de 2 gros vaisseaux se continue avec célérité ; & celle des *deux Frères* est fort avancée. — On parle de plusieurs mémoires de différens Officiers relatifs à l'affaire du 12 Avril ; mais aucun n'est public , & vraisemblablement ils ne seront imprimés que dans le cas où l'une des parties obtiendrait la permission de faire paroître les siens.

La frégate la *surveillante* , commandée par M. Amé de la Laune , Lieutenant de vaisseau , est partie au commencement du mois dernier pour l'Île de France ; elle a mis à la voile de la rivière de Bordeaux.

» La frégate la *Sultane* , écrit-on de Toulon , arrivée dernièrement , des côtes de Barbarie , dans

d 3

cette rade, après avoir fait 18 jours de quarantaine, est entrée dans ce port pour être désarmée. La corvette *la Semillante* a mis à la voile, ces jours derniers, pour se rendre en Corse, où elle a une mission particulière à remplir. — On apprend de Marseille que le patron de la barque *l'ami Thomas* a ramené sur son bord 7 matelots, qu'il a pris à Rhodes & faisant partie de l'équipage de la tartane *la Sagesse*, naufragée à l'entrée du port de Rhodes. Le Capitaine & le reste de l'équipage ont resté à terre. — Il paroît que les Rais des corsaires barbaresques ne surchargent pas leurs bâtimens de provisions de bouche ni d'instrumens de navigation, puisque la plupart de nos navires de commerce qu'ils rencontrent, sont obligés de leur en fournir. Le Capitaine de la barque *la Gabrielle*, se trouvant entre le Cap Bon & la Ponteretie, a été forcé de se rendre à bord d'une galiotte de Tripoli, & de donner au Rais une partie des instrumens nécessaires pour continuer sa route & des vivres pour son équipage.

Depuis 1772, époque de l'établissement en faveur des noyés, dirigé par les soins de M. Pia, Chevalier de l'Ordre du Roi, ancien Echevin de la ville de Paris, on a publié constamment les détails circonstanciés des succès nombreux qu'il a obtenus. On ne sera pas fâché de trouver ici le résultat de ceux de l'année dernière.

» Comme il devient inutile de prétendre ajouter à la confiance que méritent les moyens curatifs employés à cet effet, on s'abstiendra dorénavant de multiplier les volumes de cet ouvrage, ce qui n'offriroit que des répétitions de mêmes faits & de mêmes traitemens; mais pour suppléer au comp e qu'on est dans l'usage de rendre tous les ans des avantages qui résultent de cet utile établissement, on se propose

par la suite , de donner de tems en tems un précis le plus succinct possible des évènements relatifs à la submersion de chaque année , c'est-à-dire , une simple récapitulation à laquelle on ajoutera , s'il est nécessaire , un ou deux des faits les plus intéressans , de manière que l'on pourra être instruit par les Journaux , de ce qui se sera passé à ce sujet. Tel est , par exemple , le compte que nous rendons aujourd'hui pour l'année 1782.

Première Classe. Noyés retirés de l'eau sans aucune connoissance ni mouvement , rappelés à la vie par les secours administrés , 23. — Même Classe. Noyés retirés de l'eau évanouis , donnant quelques signes de vie , treize. Total , trente-six. — Seconde Classe. Noyés ayant éprouvé les secours sans succès : quelques-uns avoient , en les repêchant , des signes caractéristiques d'une mort certaine , 4. — Troisième Classe. Noyés repêchés jugés morts , sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeler à la vie (cadavres) , 9. Total , 49. — Ainsi , l'année 1782 comporte 49 personnes noyées & retirées de l'eau , dont 36 ont été sauvées.

On nous a fait passer les détails suivans sur une expérience qui ne peut qu'intéresser ceux qui plantent & élèvent des arbres à fruit.

« Au lieu de les planter dans des fossés de près d'un pied & demi de profondeur , & encore plus en largeur , comme l'en fait ordinairement , on les a plantés simplement dans de petits fossés d'un demi-pied de profondeur , après avoir coupé environ la moitié de l'extrémité de la racine , & avoir mis une pierre ardoisine au bas de cette petite fosse , pour empêcher l'extrémité de la racine de plonger bien avant en terre , ce qui a obligé toutes les racines collatérales à s'étendre horizontalement tout à l'entour ; dans le meilleur terrain , lequel , comme on sait , ne

s'étend ordinairement que jusqu'à sept à huit pouces de profondeur, tout au plus. Ces arbres à fruit ainsi plantés, ont rapporté le double des autres arbres à fruit plantés à la façon ordinaire, & le même Cultivateur n'a pris d'autre précaution que de labourer de tems en tems, ou guériter la superficie de la terre du nouveau plant, environ à deux pouces simplement de profondeur.

On vient de faire à St-Pol en Artois une découverte des plus importantes.

On y a nouvellement trouvé une source d'eaux minérales qui ne cède en rien à celles de Spa. Les guérisons qu'elles opèrent depuis deux ans, assurent de leur succès. Trois Chymistes célèbres en ont fait l'analyse par ordre des Etats d'Artois, & de M. de Calonne, Intendant de cette Province. Ces Chymistes ont opéré séparément; ils ont prouvé l'excellente propriété de ces eaux. D'une infinité de personnes qui en ont fait usage, les unes se sont trouvées parfaitement guéries, les autres considérablement soulagées. Elles réussissent singulièrement dans les maladies nerveuses, dans les vapeurs, dans les affections hypocondriaques & hystériques, dans les obstructions, dans les maladies des femmes, les pâles couleurs, les laits ré pandus, la suppression des règles; les maladies de vessie, les graviers & les glaires retenus dans cette partie; les rhumatismes, la goutte, l'asthme, l'hydropisie, l'ascite, les affections dartreuses, les maladies d'estomach, &c. On a enregistré au Greffe de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Pol, une multitude de certificats des personnes guéries, on les a imprimés & distribués par ordre des Etats d'Artois, qui ont accordé dans leur assemblée générale dernière 2400 liv. pour l'embellissement de la fontaine. L'éloge de ces eaux a été fait dans l'Almanach d'Artois, article de St-Pol.

M. Vidal, dont nous avons annoncé

quantité de gravures dont le succès fait l'éloge, vient d'augmenter la jolie collection de ses Estampes en couleur, de deux nouvelles gravures, par M. Robillet, d'après les dessins de M. Monnet; l'une & l'autre sont du format des quatre saisons qu'il a déjà publiées, & dans le même genre agréable & galant. La première offre un jeune Vendeur endormi, une main appuyée sur un panier de raisins, & l'autre posée auprès de son chapeau également rempli de grappes; une jeune fille placée derrière lui, enlève doucement un raisin du panier. Cette Estampe a pour titre *le Larcin*; la seconde intitulée *l'Amour est de tout âge*, offre un vieillard qui tient dans ses bras une jeune fille qui cherche à se débarrasser de ses empressemens qu'elle ne peut partager. L'une & l'autre de ces Estampes, dont l'idée est ingénieuse, sont d'un effet très-agréable (1).

A cette annonce nous en joindrons une autre qui n'intéressera pas moins les amateurs. Ce sont deux Estampes très-agréables & très-soignées gravées par M. Halbon. La première d'après le tableau de M. Fragonart, peintre du Roi, représente une femme écrivant une lettre, sous la dictée ou l'inspiration de l'Amour appuyé sur son épaule & lui parlant à l'oreille; elle a pour titre : *l'Inspiration favorable*. La seconde, dont le titre est *le Messager fidèle*, nous montre une femme charmante, tenant un ruban auquel est attachée une colombe qui vient de lui apporter une lettre ouverte devant elle. Cette

(1) Elles se trouvent à Paris chez M. Vidal, rue des Noyers : le prix de chacune est de 1 liv. 10 s.

dernière, qui fait le pendant de l'autre, est d'après un rubric de M. Lallié, Académicien (1).

On mande de Nevers un fait bien singulier & bien intéressant, que nous nous empressons de transcrire.

Le fleur Louis Gilet, maréchal-des-logis dans le régiment d'Artois cavalerie, depuis 21 ans, & au service du Roi depuis 45 ans, se retiroit de Nevers où est son régiment à Aurin, près de Ste-Menehould; où il est né, comblé des faveurs de S. M., qui l'a honoré d'un brevet de retraite, & de 200 liv. de pension. A quelques lieues d'Auria, il se détourne de sa route, s'égare dans des landes, des hayes & des broussailles, & continue son chemin dans l'espoir de rencontrer quelqu'un, qui lui dira par où il faut aller pour gagner le village prochain, lorsqu'il entend des cris lamentables, qui lui font tourner les pas de ce côté: il voit deux assassins cachés derrière une haie, qui avoient ouvert depuis le haut jusqu'en bas, avec un poignard, les jupes & la chemise d'une fille de 26 ans, l'avoient mise à nu, lui avoient volé 60 & quelques sols, lui avoient arraché du col une croix d'or, & l'avoient jettée par terre. L'un des deux assassins tenoit un poignard de 18 à 20 pouces de lame sur le sein droit de la jeune fille, en la menaçant de l'en percer si elle crioit, tandis que l'autre lui annonçoit d'une autre manière qu'elle alloit être la victime de leur brutalité. Le maréchal-des-logis arrive sans être aperçu ni entendu, à cause du bruit que cette fille faisoit en se défendant, & d'un coup de sabre, il abat la joue droite de l'assassin qui tenoit le poignard, & qui le laisse romber; l'autre malheureux tire à l'instant de sa poche un pistolet à deux coups pour venger son camarade, &

(1) Le prix de chacune est de 3 liv. : elles se trouvent chez M. Halbon, rue du Fouarre, maison de M. Maillet, Procureur au Parlement.

reçoit lui-même un coup qui lui abat le poignet & fait tomber son pistolet. Ces deux scélérats prennent la fuite dans des bosquets où il eût peut-être été dangereux au sieur Gillet de s'engager. Il retourne à la fille évanouie, rétablit ses vêtements & sa chemise avec les épingles de sa coëffure, la rappelle à la vie, & l'accompagne jusques chez ses parens, à qui il la remet. Le poignard & le pistolet sont déposés dans le greffe de la maréchaussée du lieu, & l'on est à la poursuite des deux coquins. La modestie du maréchal-des logis ne lui permet point de nommer l'endroit où cette aventure est arrivée : il est assez flatté d'avoir fait, par ce trait de bravoure, le dernier usage du sabre que le Roi a bien voulu lui donner, & à l'âge de près 70 ans.

La Société d'Agriculture de la Ville d'Auch, autorisée par le Roi à décerner annuellement un prix d'honneur à l'Auteur du Mémoire qu'elle a jugé le plus-digne d'être couronné, propose pour le sujet du Prix de l'année prochaine : *De définir la nature de la folle avoine, d'indiquer les causes de sa reproduction plus ou moins abondante en certaines années, & une méthode sûre pour préserver les grains de cette plante parasite, soit par la préparation des terres, soit par celle des semences.* Les Mémoires seront adressés à l'Intendant de la Généralité d'Auch à Auch; & ne seront reçus que jusqu'au premier Mars 1784. Le prix est une gerbe d'argent de 200 livres.

» Le Canal de Bourgogne, dont l'objet est de joindre l'Océan à la Méditerranée par la Loire & par la Saône, à travers le Charolois, proposé dès avant François I, & resté sans exécution, quoiqu'agité

par ce Prince, quoiqu'il ait même été commencé sous Henri II, que Henri IV en ait repris le projet, & que l'estimation, les devis & l'adjudication en aient été faites sous Louis XIII, vient enfin d'être accordé par Louis XVI, aux Etats du Duché de Bourgogne. L'Edit est du mois de Janvier dernier, cette nouvelle voie ouverte au Commerce des deux mers, en attend & semble en nécessiter une autre, qui compléteroit en effet tout ce qui peut s'exécuter de plus avantageux pour l'opulence universelle, & la vivification intérieure de la France: c'est la jonction de la Seine & du Rhône au Rhin, par la rivière du Doubs, qui a son embouchure dans la Saône. On sait que la préférence donnée au Doubs sur la Mozelle, pour opérer cette jonction, paroît à plus d'inconvéniens, & ouvriroit la Correspondance la plus courte & la plus directe entre les différentes parties du Royaume, avec les Pays Etrangers circonvoisins, pourroit même étendre la navigation par le Danube, jusqu'aux extrémités de l'Europe; alors le Canal de Bourgogne, auquel ce dernier se réuniroit deviendrait, pour ainsi dire, la veine pulmonaire de la France. C'est de là que le sang élançé avec vigueur dans une infinité d'autres vaisseaux, porteroit de toute part dans ce grand corps, la vie & l'embonpoint. — Il y a donc lieu d'espérer que l'entreprise du Canal de Bourgogne, que cette entreprise si digne des vûes d'utilité publique, qui portent le Roi à augmenter le nombre des Canaux navigables, ne restera pas imparfaite, que la communication de la Saône & du Rhône au Rhin par le Doubs, formant une partie essentielle, & même indispensable de la construction du premier Canal, ne tardera pas à s'effectuer. — L'Edit contient vingt-deux Articles, le Roi permet aux Etats de Bourgogne d'ouvrir ce Canal à leurs frais & à l'exclusion de tous autres, depuis Châlons, jusqu'à Dijon, en suivant le cours des rivières de

Talie , de Dheure & Bourbine ; le surplus de l'Edit en leur accordant cette concession à perpétuité , prescrit les règles que les Etats auront à suivre dans l'acquisition de l'emplacement du Canal , ainsi que dans sa construction & dans son entretien , & détermine la manière d'en jouir & de l'exploiter. Le Roi leur abandonne même gratuitement & sans indemnité de leur part envers les Fermiers & Engagistes , tous les fonds de son Domaine , de quelque nature qu'ils soient , sur toute la largeur nécessaire , conformément aux plans & devis , pour l'établissement des ponts , étangs & réservoirs , & sur une largeur de cent-cinquante pieds , dans tout le reste de son cours , ensemble les eaux des sources , étangs & rivières qui lui appartiennent , avec la seule réserve de la dépouille des bois & des matériaux des bâtimens construits sur les fonds , les rivières & les ruisseaux qu'il concède. Par le onzième Article , & en exécution de la délibération des Elus Généraux , en date du 31 Août dernier , les Etats sont & demeurent chargés de la confection , sans délai & sans interruption , & de l'entretien à perpétuité du Canal & de ses dépendances. Le quatorzième Article , autorise les Etats à percevoir à perpétuité un droit de 6 deniers par lieues de 18,000 pieds de Roi , ou 3000 toises pour chaque quintal poids de marc , sur tout ce qui sera voituré par le Canal , & de plus 5 sols par chaque bateau vuide , à l'ouverture de chaque écluse , & à peine confiscation des effets & bateaux , & de 300 livres d'amende au profit des Etats. L'Article suivant leur accorde la faculté de diminuer ces droits , ainsi qu'ils le trouveront le plus convenable pour le bien du Commerce , & sur tels objets qu'ils jugeront à propos. Le dix-huitième Article concède encore aux Etats la faculté exclusive d'entretenir sur le Canal , une Diligence de Châlons à Dijon , & de Dijon à Châlons , 3 sols par lieues pour tous droits. Sa Majesté accorde enfin aux Etats ,

relativement à ce Canal, toutes les exemptions, droits & privilèges attribués jusqu'ici aux entreprises les plus grandes en ce genre & les plus dignes d'encouragemens. Le dernier Article consacre la justice du Roi envers deux freres, M. de *Raguet-Brancion*, Mestre-de-Camp, Commandant du cinquième Régiment d'Etat-Major, & M. de *Raguet-Brancion*, Capitaine au Corps-Royal du Génie, qui avoit rappelé son intention sur l'ancien projet de ce Canal, & qui par des recherches & des travaux faits à leurs frais, en avoient constaté la possibilité & montré les avantages. Le Roi leur assigne à chacun d'eux, à commencer du premier Janvier, une pension annuelle & viagère de 3000 livres, réversible au survivant d'eux; laquelle pension sera portée à 10,000 livres pour chacun, avec pareille condition de réversion au survivant, du moment où ce Canal sera navigable dans tout son cours.

On compte depuis le 29 Avril jusqu'au 13 Mai dernier, jour auquel, à 9 heures du soir, un jeune homme se précipita du pont-royal dans la Seine, 16 malheureuses victimes du suicide; on pourroit attribuer ces excès de démence aux funestes effets de la dépravation des mœurs.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de la restauration des haras, branche très essentielle, qui étoit négligée dans ce royaume. Quelque mérite qu'on puisse attacher aux chevaux étrangers, & quelque loin que puisse s'étendre ce préjugé pernicieux pour le commerce & le bien de la France, il est certain que les chevaux qu'elle fournit sont tout aussi bons, aussi beaux & aussi propres au service que ceux d'anciens pays que ce soit, sauf peut-être quelque qualité plus brillante qu'utile, & qu'avec des soins on feroit sans doute acquérir aux chevaux françois. L'attention que le Gouvernement paroît vou-

loir donner à cet objet intéressant , ne peut que produire un très-grand bien ; & peut être un jour , les jeunes seigneurs de ce pays , renonçant à la manie de se ruiner pour enrichir nos voisins , ne porteront plus ailleurs leur argent pour acheter des courriers qui , dans le fait , ne sont propres à aucun service réel , si ce n'est peut-être à satisfaire un moment de vanité fort dispendieux. On a connu ici un cheval acheté 17 cens guinées en Angleterre , dont tout le mérite se réduisit à crever le lendemain d'une course qui avoit beaucoup amusé nos oisifs .

Louis Armand-François de la Rochefoucauld , Duc d'Estissac , premier Baron de Champagne , Grand-Mâitre de la Garderobe du Roi , Chevalier de ses Ordres , Brigadier de ses Armées , Gouverneur de Bapaume , Marquis d'Hallain , de Liancourt , Comte de Durtal , Seigneur de Belestat & autres lieux , est mort ici , en son Hôtel rue de Varenne Fauxbourg St-Germain.

De BRUXELLES , le 10 Juin.

SELON les lettres de La Haye la Requête que les Négociens ont présentée aux États-Généraux pour les prier de porter leur attention sur les liaisons avantageuses à former entre la Russie & la République , a été prise en considération , & on va s'occuper d'un nouveau traité de commerce dans lequel on tâchera d'obtenir que le paiement des péages dans les ports de ce vaste Empire , soit réglé d'une manière moins onéreuse pour les sujets de la République.

La Compagnie des Indes occidentales a

présenté aussi un Mémoire sur le tort qu'éprouvent les habitans de tous les établissemens Hollandois en Amérique , par la détention de leurs esclaves fugitifs sur le territoire Espagnol ; ce Mémoire a été remis au Comte de Rechteren , Envoyé des Etats-Généraux à Madrid , avec la recommandation expresse d'insister pour le redressement de ce grief.

» Les Etats de Hollande & de Westfrie , écrit-on d'Amsterdam , ont été assemblés à la fin du mois dernier. Les Députés de Dort ont marqué leur étonnement de ce que le Haut-Conseil de guerre tenoit des assemblées & portoit des sentences , malgré la suppression dénoncée par les Etats de Hollande. LL. NN. & GG. PP. ont pris en conséquence une résolution portant en substance , *qu'il sera déclaré au soi-disant Haut-Conseil de guerre , qu'il n'ait plus à s'assembler sur le territoire de Hollande , ni à y exercer aucune espèce de juridiction , & qu'il soit enjoint à la Cour de Justice de veiller de la manière la plus stable , à ce que la résolution de LL. NN. & GG. PP. au sujet de la suppression de ce Tribunal , soit observée dans tous ses points.* Tel est le Résumé succinct de cette résolution adoptée par tous les 18 Membres des Villes : l'Ordre Equestre s'y est seul opposé.

On dit que les Etats ont demandé en même-temps la communication de toutes les pièces relatives à l'affaire des prisonniers de Witte & Brakel.

Les Officiers de mer , écrit-on de La Haye , ayant demandé des ordres sur leur conduite relativement au salut & contre-salut , au cas qu'ils rencontrassent des vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique , ou du Roi de la Grande-Bretagne ; le Stadhouder a donné avis de cette question aux Etats-Généraux , pour apprendre à ce sujet les intentions de L. H. P. ; sur quoi

MM. les Commissaires, après avoir pris l'avis des Amirautes, ont dit que les circonstances actuelles permettent de donner & de rendre le salut & contre-salut entre les vaisseaux du Roi de la G. B. & ceux de la République, comme aussi entre ces derniers & les vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale : mais que le Traité de l'an 1674 avec la G. B., qui a déterminé la manière de rendre le salut dans des parages particuliers de la mer, ayant perdu sa force, ne sauroit plus être la règle d'après laquelle les Officiers doivent se conduire à l'égard des Anglois ; & que, toutes différences de mers cessant, l'on doit se conformer au rang, qui subsiste entre les Puissances : qu'à l'égard de ce rang, L. H. P. ayant déterminé par leur résolution du 23 Janvier 1778, que leurs vaisseaux ne doivent pas faire difficulté de saluer les premiers ceux de toutes les Puissances Couronnées, & que même dans quelques cas l'on peut faire ce salut en amenant le pavillon, les Officiers de la République n'ont pas lieu de se faire scrupule de saluer les premiers, par civilité, les vaisseaux Anglois en mer & dans les ports ou rades d'autres Puissances ; & qu'aussi long-tems qu'il n'aura pas été fait de convention ultérieure pour les saluts sur mer, ils doivent se conduire à cet égard, de façon que le salut puisse être regardé par les Anglois comme une véritable civilité, sans contester avec eux sur ce sujet, ni sur le contre-salut : qu'en revanche les Officiers de la République peuvent attendre le salut des vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique, sans l'exiger néanmoins, & le réciproquer, lorsqu'il est fait, par un contre-salut égal, la résolution de L. H. P. du Janvier 1671 restant, à l'égard des deux Puissances susdites, la règle des Officiers de l'Etat, entrant à une rade Angloise ou Américaine «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES, du 4 Juin.

Le traité avec les Marattes n'est pas encore ra-

risé. Tout ce qu'on avoit dit sur cet objet avoit été inventé, dit-on, par les amis de M. Hastings, qui cherchent à attaquer M. Burke, & à détruire, par des mensonges, ce qu'ils ne peuvent pas réfuter par des faits ou par de bons raisonnemens.

Il est fâcheux que l'examen du projet que le Chevalier Herbert Mackworth s'est proposé de mettre sous les yeux de la Chambre des Communes, pour un meilleur Règlement concernant les Matelots Anglois, soit remis aux sessions prochaines du Parlement. Cette affaire ne pouvoit pas être présentée dans une époque plus favorable que dans celle-ci, où nos braves Matelots implorent l'appui & la protection du public. Tout délai par rapport à un objet aussi important, est très-dangereux, parce qu'il nous fera perdre un nombre infini d'excellens sujets qui, mourant de faim dans ce pays-ci, passeront chez l'étranger pour y trouver du pain & du service.

Le Conseil de l'Amirauté a fait un Règlement qui porte que les Matelots du *Queen*, vaisseau de guerre de 90 canons, lesquels ont commencé l'émeute à Portsmouth, ne jouiront pas du privilège d'entrer à l'Hopital de Greenwich, & qu'ils ne seront employés, par la suite, à bord d'aucun vaisseau ou bâtiment de guerre en qualité de Volontaires; & que dans le cas où ils seroient enrôlés par les gens chargés de faire la presse, ils ne seroient jamais avancés au-dessus du rang de Recrues de terre, & payés en conséquence.

Le Gouvernement va faire faire de grands travaux au chantier du Roi à Woolwich. On y emploie déjà beaucoup d'ouvriers, ainsi que les criminels condamnés aux travaux publics. On espère aussi remédier au danger que court la navigation dans la Tamise, relativement à une barre qui se forme devant Woolwich.

On prépare à Deptford six gros bâtimens munitionnaires pour transporter des troupes fraîches

à Gibraltar , & ramener en Angleterre la garnison qui est actuellement dans cette Place.

Nos troupes n'auront totalement arrivé à New-Yorck qu'au mois d'Août. La réduction de l'armée Angloise à 10,500 hommes effectifs , y compris les Officiers , pendant l'établissement de paix , est résolue dans le Cabinet , & on n'attend , pour la publier , que la sanction du Parlement.

Les Colonels des divers Régimens qui ne sont pas encore licenciés , & qui devoient l'être incessamment , ont reçu ordre de suspendre cette opération jusqu'à nouvel avis.

Quelqu'effrayant que soit l'emprunt de cette année , nous serons forcés d'en faire un autre bien plus considérable encore l'année prochaine ; & la Nation peut s'attendre à voir ses charges augmentées de deux ou trois millions de taxes.

L'argent vient de tomber de deux sols par once , & il sera beaucoup plus bas avant peu.

On dit que M. Fox est endetté de 35,000 liv. st.

Le Conseil de guerre assemblé pour juger le Lieutenant-Colonel Cockburne , ci-devant Commandant de St Eustache , a tenu sa dernière séance le 31 du mois dernier , & prononcé qu'il étoit coupable de tout ce qui étoit contenu dans l'accusation , qu'il doit être en conséquence cassé & déclaré incapable de servir S. M. dans aucun Corps militaire. Le Conseil a déclaré ensuite dans les termes les plus honorables qu'il n'y avoit pas la moindre ombre d'imputation sur la conduite du Capitaine McKenzie , du Capitaine Rogerson. On observe comme une circonstance singulière que le Lieutenant-Colonel Cockburne ait perdu son état & son honneur , précisément le même jour que deux ans auparavant il avoit succédé au Brigadier-Général Ogilvie dans le commandement de St-Eustache.

Il doit se tenir aujourd'hui une assemblée de Négocians & de Marchands pour examiner les suites dangereuses & la confusion qui doivent résulter de

la taxe des quittances. On croit qu'il sera résolu de présenter une pétition à la Chambre des Communes pour qu'elle soit révoquée.

Le Général Washington a demandé au Congrès la permission de se retirer sans rien stipuler pour lui-même. L'Histoire Romaine n'offre pas un plus beau trait de désintéressement & de patriotisme.

Un Sergent de l'armée continentale appelé Jonathan Arnold, persuadé qu'il étoit humiliant pour lui de porter ce nom, qui rappelle celui de l'ancien Général Américain, a obtenu de l'assemblée d'Hertford dans le Connecticut la permission de le quitter & de prendre celui de Stuben.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND-CHAMBRE.

Cause entre la dame Feroussa, prenant le fait & cause de la demoiselle Feroussa sa fille ; — Et le sieur Broune. — Demande en dommages & intérêts pour inexécution de promesse de mariage.

Le sieur Broune, fils d'un jardinier de la Maison Royale de Choisy, âgé de 27 ans, ayant été présenté aux sieur & dame Feroussa, négocians, tenant une manufacture dans les environs de Choisy, devint amoureux de leur fille, âgée de 19 ans ; il chargea une tierce-personne d'en faire pour lui la demande. Les pere & mere de la demoiselle Feroussa, répondirent que leur fille n'apporteroit que 1000 écus en dot, que ses espérances pourroient monter en tout à 24,000 liv., & que peut-être cela ne suffisoit pas au jeune homme. Le sieur Broune instruit de la fortune de la demoiselle redoubla ses sollicitations, & les pere & mere consentirent au mariage. Les conventions furent arrêtées & signées. Le choses en cet état le jeune homme fut reçu & traité chez les sieur & dame Feroussa comme le fils de la maison, mais le mariage ne put être célébré : le futur, à raison de son état, fut obligé de faire différentes tournées dans des manufactures, & la célébration

fut remise à son retour. Pendant son voyage il écrivit à sa prétendue ; ses lettres respiroient la tendresse & le sentiment ; il écrivit aussi à une de ses tantes , & prenoit par anticipation la qualité de neveu. Ses pere & mere par un esprit de réciprocité , emmenèrent la demoiselle Feroussa chez eux passer plusieurs jours , la produisoient & l'annonçoient comme leur bru. Cependant le sieur Broune , de retour de ses voyages , ne fut plus le même , l'éloignement l'avoit refroidi ; il rempit avec la demoiselle Feroussa , à laquelle il ne put faire d'autre reproche que l'insuffisance de sa fortune & la modicité de sa dot. Les pere & mere de la demoiselle Feroussa formèrent contre le jeune homme une demande en dommages-intérêts : une Sentence du Châtelet leur accorda 6000 liv. — Appel de la part du sieur de Broune , & Arrêt du 15 Février 1782 qui , en infirmant , a modéré les dommages-intérêts à 3000 liv.

Cause entre le Comte de Jupilles ; — Et les Administrateurs de l'Hopital de Frénay au Maine.
 — Dans la Coutume du Maine , l'acquéreur à juste titre & de bonne foi , prescrit par dix & vingt ans , quand il s'agit de nouveaux acquêts , qui , étant encore dans le commerce , peuvent être aliénés comme biens laïcs aux termes de cette Coutume.

Il existe dans la petite ville de Frénay , Province du Maine , un Hopital qui possédoit depuis quelques années une Métairie appelée *la métairie des Grands-Champs* , située dans la censive du fief de la Douettée , dépendant de la Terre de Moulins , appartenante au Comte de Jupilles. — Celui-ci en 1735 voulut obliger les Administrateurs dudit hopital à mettre cet héritage hors de leurs mains. La demande , d'abord contestée , fut ensuite accordée , & le 12 Mai 1736 il fut passé une transaction entre le Bailli , le Procureur du Roi , le Coré de Frénay , Administrateurs nés dudit Hopital , & le Comte de Jupilles , Seigneur de Moulins , par laquelle après avoir rappelé la con-

restation élevée entre les Parties, & pour l'assoupir ; les Administrateurs vendent, cèdent, transportent au sieur de Moulins, la Métairie des Grands-Champs, moyennant 600 liv. payées comptant, & une rente annuelle & perpétuelle de 145 liv. payable jusqu'à l'amortissement qu'il en pourra faire, moyennant 2900 liv. Or, cette Métairie n'étoit alors affermée que 135 liv. par an, d'où il résulteroit un bénéfice net pour l'Hopital, au moyen de 600 livres d'argent comptant, la décharge de l'entretien des bâtimens & des réparations lors à faire, & des impositions à payer : plus, l'augmentation de 10 livres de rente.

— En 1751, le fils aîné du Comte de Jupilles, à qui, par contrat de mariage, le père avoit cédé tous ses biens, vendit ladite Métairie au sieur Goué, Curé de Hestou, Paroisse voisine de Moulins, & le chargea de la rente foncière due à l'Hopital, qui a été servie par le Curé & ses héritiers. En 1755, à la mort du Curé de Hestou, le Comte de Jupilles ayant acheté les droits de plusieurs héritiers dans la succession, est redevenu propriétaire de la même Métairie des grands Champs, & en a joui tranquillement jusqu'en 1776. Dans l'espace de quarante ans, depuis l'époque de la transaction jusqu'en 1736, il a été fait, soit par le Comte de Jupilles, soit par le Curé de Hestou, soit par le père du Comte de Jupilles, des dépenses considérables dans la Métairie. C'est en cet état, & après un si long espace de tems, que, par exploit du 12 Mars 1776, les Administrateurs de l'Hopital ont fait assigner le Comte de Jupilles, pour voir déclarer la transaction du 12 Mars 1776 nulle, & être réintégrés dans la propriété de la Métairie des grands Champs. Sur cette demande, Sentence du Juge de Frénay, par défaut, le 24 Mai 1777, adjudicative des conclusions de l'Hopital. Appel au Siège de la Flèche. Autre Sentence par défaut confirmative, le 30 Avril 1779. Appel. — Arrêt du douze Avril 1783 qui a mis l'appellation au néant ; émendant, décharge

l'Appellant des condamnations prononcées contre lui, & déboute l'Hopital de sa demande, avec dépens.

Mère autorisée par Justice à marier sa fille sans le consentement du père, absent pour voyage de long cours.

Le sieur Lion, Capitaine de navire à la Rochelle, partit en 1782 pour les grandes Indes, laissant sa femme en France avec trois filles en âge d'être mariées : il oublia de laisser sa procuration à la dame Lion, à l'effet de consentir aux établissemens de ses filles. Six mois après le départ du père, l'aînée, âgée de 22 ans, fut recherchée par le sieur Chouleau, Capitaine de navire, ami du père de la demoiselle Lion, & auquel le sieur Lion lui-même avoit, dans différentes circonstances, témoigné, par lettre, qu'il le désiroit pour gendre. La mère consentit au mariage, & autorisa les conventions qui devoient être stipulées ; mais le Curé refusa de donner la Bénédiction nuptiale, faute de représentation du consentement du père, ou d'une procuration laissée à la dame Lion, à l'effet de consentir, pour lui, au mariage de sa fille. — La dame Lion présenta sa Requête aux Juges de la Rochelle, pour être autorisée à donner son consentement à l'union proposée & agréée par la famille, & demanda qu'il fût enjoint au Curé de donner la Bénédiction nuptiale aux Parties. — Sentence qui renvoya la mère à se pourvoir au Parlement. Requête en la Cour, & Arrêt du 14 Mai 1783, qui autorise la dame Lion à consentir au mariage, & enjoint au Curé de passer outre à la célébration.

REQUETES DU PALAIS.

Cause entre la Baronne de Menicles. — & le Chevalier de Menicles, son fils, Capitaine aux Gardes-Françoises. — Demande en pension alimentaire d'un Fils contre sa Mère.

C'est un devoir réciproque des pères & mères &

des enfans , de venir au secours les uns des autres. Lorsque l'un ne possède pas assez de bien pour subsister suivant son état , & que la fortune de l'autre lui permet du sien un emploi aussi légitime. Venons à l'application. — Le Chevalier de Menicles , n'avoit du chef de son père que 1100 liv. de rente , il étoit Lieutenant aux Gardes , & a vécu avec la dame sa mère , jusqu'à l'âge de 30 ans. La dame de Menicles l'avoit logé nourri & défrayé chez elle , lui & son domestique , & indépendamment de ces avantages , elle lui avoit payé une pension de 3000 liv. , pour paroître honorablement dans le monde. — Cette pension , jointe aux appointemens attachés à son grade , & les 1100 liv. de rente qu'il avoit de son père étoit suffisante. Il y a trois ans , le Chevalier de Menicles , crut devoir à son avancement , d'acheter une Compagnie qui lui a coûté 70,000 liv. , dont 30,000 ont été payées : à l'égard des 40,000 liv. restant , il a délégué ses appointemens de Capitaine , montant à 10,000 liv. par an , jusqu'à parfait paiement. Dans le même-tems , des difficultés d'humeur & de caractère séparèrent la mère & le fils — Le Chevalier de Menicles alors privé des secours qu'il recevoit dans la maison de la dame sa mère , & hors d'état de se soutenir convenablement à son rang , fit assigner la dame Menicles , jouissante d'une fortune considérable , pour la faire condamner à lui payer 12,000 liv. de pension. — Sentence du 28 Février 1783 , qui sans s'arrêter aux offres de la Baronne de Menicles , (de faire trouver à son fils les 40,000 liv. , à la charge par lui de payer 2000 liv. d'intérêt , jusqu'au remboursement) a déclaré lesdites offres insuffisantes , l'a condamnée à acquitter les 40 000 liv. restantes du prix de l'office de Capitaine aux Gardes , dont est pourvu le Chevalier de Menicles , & les intérêts de ladite somme , à compter du 24 Novembre 1782 , époque de la demande ; sur le surplus des demandes fins & conclusions des parties , les a mises hors de Cour , dépens compensés.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 27 Avril.

LES préparatifs de guerre continuent toujours dans cette Capitale, ainsi que les conférences entre le Ministre Russe & le Reis-Effendi, qui sont quelquefois suspendues, mais toujours reprises ensuite après un court intervalle. On ignore quelle en sera l'issue; mais on prétend que le Divan paroît déterminé à s'exposer à la guerre plutôt qu'à faire des sacrifices humilians. Si l'Envoyé que le Capitan-Bacha a dépêché à Alexandrie pour présenter des armes à Murat Bey, est en effet chargé d'obliger tous les vaisseaux Turcs qui sont au Port vieux de venir à Constantinople, & de tirer de l'Egypte une quantité considérable de poudre, on pourra en conclure que la Porte n'est pas entièrement rassurée sur les intentions de ses voisins.

« Le parti des Beys exilés dans la haute-Egypte ;
21 Juin 1783. c

écrit-on du Caire , grossir chaque jour par l'arrivée des mécontents qui s'empressent de le joindre. Murat-Bey , résolu de les soumettre , a rassemblé une armée & se dispose à se mettre en campagne à la fin de ce mois (de Mars). Ce n'est pas sans peine qu'on l'a engagé à différer jusques-là son expédition pour laisser aux habitans de la haute-Egypte le tems de recueillir leurs grains dont la récolte commence en Février ; elle a été retardée cette année parce que l'inondation du Nil n'a pas porté ses eaux à la hauteur ordinaire , que plusieurs terres n'ont pas été arrosées , & que le pays est menacé de la disette. La supériorité des forces de Murat-Bey doit faire bien augurer de son expédition ; mais on se défie de la fidélité des Officiers & des troupes qu'il a à ses ordres , & l'on ne sera pas sans inquiétude jusqu'à ce que l'on sache l'issue des premiers combats «.

On attend incessamment l'Ambassadeur d'Abdulfat Kan , qui depuis la victoire qu'il remporta le 13 Octobre dernier sur Murat-Kan , Régent de Perse , qui périt dans ce combat avec trois de ses fils , & laissa quatre de ses filles au pouvoir du vainqueur , s'est fait proclamer Souverain de ce pays , où il n'a plus de compétiteurs. Son Ambassadeur est chargé de régler ici les limites respectives des deux Empires.

On apprend de Smyrne qu'on y a essuyé un orage considérable. Le tonnerre est , dit-on , tombé sur un bâtiment François qui alloit mettre à la voile pour Forchia-Nova ; quelques personnes ont été tuées & plusieurs autres blessées.



RUSSIE:

De PÉTERSBOURG, le 12 Mai.

Le Prince de Repnin est parti le 9 de ce mois pour l'armée; il sera suivi incessamment par le Général de Soltikoff; le Prince de Wurtemberg ne tardera pas à le suivre; il est parti pour la Finlande où il va prendre possession de son Gouvernement, après quoi il prendra la route de l'armée.

L'Impératrice a fait faire pour les Princes qui gouvernent la Géorgie, une couronne d'or & un sceptre garni de brillans. Ces présens ont été envoyés par un Courier au Prince Potemkin qui a ordre de les leur faire parvenir.

La flotte qui se trouve actuellement à Cronstadt, prête à mettre à la voile, est composée de 20 vaisseaux & partagée en deux divisions. On n'attend, dit-on, pour la faire partir, qu'un Courier de Constantinople dont l'arrivée décidera si la guerre aura lieu ou non.

DANEMARK.

De COPENHAGUE, le 18 Mai.

Le vol qui a été fait à la Compagnie Asiatique par quelques-uns de ses Employés infidèles, monte, dit-on, à quatre ou cinq tonnes d'or.

Les circonstances n'étant point favora-

bles à la vente des marchandises arrivées des Indes orientales & occidentales , on est forcé de les garder dans les magasins jusqu'à des tems plus heureux.

On apprend d'Elfenour qu'il y est arrivé un navire commerçant Américain venu de Boston & destiné pour Riga ; c'est le premier vaisseau des États-Unis qui ait paru dans nos mers.

» Le sieur Bohe , Marchand de vins , établi ici depuis quelques années , & qui a fait une fortune immense dans ce commerce , a beaucoup surpris cette ville , & effrayé plusieurs maisons en déclarant qu'il manquoit, ce qui a entraîné quatre autres banqueroutes. Il a bien augmenté l'étonnement le lendemain , quand on l'a vu paroître à la Bourse , & déclarer qu'il ne manquoit que parce que la Banque avoit refusé d'escompter ses lettres de change ; & afin de montrer qu'il avoit des ressources pour satisfaire à ses engagemens , il a prouvé qu'il possédoit 1,700,000 écus sur lesquels il n'en devoit que 500,000. Il a remis ensuite à la Banque pour 1,300,000 écus d'effets sur lesquels on lui en a avancé 600,000 , de sorte qu'il possède encore un capital net de 1,200,000 écus «.

S U È D E.

De STOCKHOLM , le 20 Mai.

DANS les fêtes qui ont eu lieu à Ulrichsdahl , à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Princesse de Suède , on distingua une Pièce écrite en langue Suédoise & représentée sur le théâtre du Château ; elle a pour titre : *la Générosité de Gustave-*

Adolphe. La principale Noblesse & les Ministres étrangers avoient été invités à cette fête, dont cette Pièce également intéressante par le sujet & par son auguste Auteur, ne fit pas le moindre ornement.

Pour encourager la navigation Suédoise & le commerce entre ce Royaume & l'Amérique septentrionale & les isles, le Roi a rendu une Ordonnance qui modère d'un tiers les droits de Douane sur les marchandises de cette partie du monde, importées sur des bâtimens Suédois; ces navires jouiront des mêmes prérogatives & libertés dont jouit la navigation vers la Méditerranée.

Le Prince de Hesse-Darmstadt qui a passé quelque tems dans cette Capitale, a été chargé par le Roi d'aller visiter l'escadre à Carlscron, & d'inspecter les troupes campées dans les environs; il se rendra ensuite au camp de Finlande.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 26 Mai.

L'EMPEREUR est attendu incessamment de retour dans cette Capitale pour assister au camp près de Laxembourg, dont l'ouverture doit se faire au commencement du mois prochain. On croit que celui de Pest n'aura pas lieu, & que les troupes destinées à le composer marcheront pour renforcer le cordon sur les frontières de la Turquie.

» Parmi les projets , écrit-on de Peterwaradin , pour faire fleurir le commerce dans tous les Etats de la Maison d'Autriche , dans ceux même qui paroissent le moins susceptibles de cette source de prospérité nationale , celui d'une communication libre & directe avec les Etats Ottomans & la mer Noire par le Danube , n'est pas un des moins remarquables. Ce projet favorisé par la tournure des affaires s'exécute aujourd'hui. Deux navires équipés & chargés pour le compte de la maison de Ville-Hoven & C^e. Négocians de Vienne , ayant descendu le Danube jusqu'à Semlin , arrivèrent le 6 de ce mois vis-à-vis de Belgrade. Leurs Capitaines s'adressèrent d'abord au Bacha pour lui demander la permission de poursuivre leur route par les Etats Ottomans , jusqu'à l'embouchure du fleuve ; il la leur accorda sur-le-champ , & joignit au passeport qu'il leur fit expédier tous les témoignages possibles d'amitié & de bon voisinage ; le 8 les deux navires continuèrent leur voyage pour la mer Noire ; ils sont destinés l'un pour Constantinople , l'autre pour la nouvelle ville de Cherson , & chargés d'une très-grande quantité de marchandises étrangères , mais sur-tout de productions du pays & particulièrement de vin de Hongrie. Il s'y trouve aussi plusieurs Officiers , entre autres les Capitaines de Lauther & de Redlog , un Lieutenant & deux Enseignes , ainsi que M. de Raab , fils du Conseiller de Cour de ce nom , & M. de Subi ; mais ce dernier ayant pris terre à Belgrade , se rend en droiture à Constantinople ».

Des lettres de Hongrie portent qu'il y arrive beaucoup de familles Ottomanes qui demandent des établissemens dans ce Royaume. Il en est arrivé dernièrement plusieurs composant 2900 personnes ; 6 de ces familles ont , dit-on , demandé le Baptême.

On apprend de Trieste qu'on y a lancé

le 13 de ce mois un bâtiment d'une nouvelle construction ; il portera 1350 tonneaux ou 16,000 quintaux. Le Propriétaire est M. Strohlenberg , Négociant , & le Constructeur M. Pierre Nocetti.

Il circule ici une liste des Couvents & Abbayes qui seront encore supprimés ou incorporés dans d'autres maisons en Bohême. Leur nombre y est porté à 64.

De HAMBOURG , le 30 Mai.

LA même incertitude & la même variété règnent toujours dans les nouvelles du Nord relativement à l'orage qui menace depuis si long-tems l'Empire Ottoman ; les apparences semblent être toutes pour annoncer qu'il ne tardera pas à éclater ; les préparatifs sont immenses & continuent de part & d'autre. Le départ du Prince de Repnin pour l'armée , celui du Général Soltikof & du Prince de Wurtemberg , qui ont dû le suivre depuis , semblent être un indice du commencement prochain des hostilités. Tous les avis des frontières de la Turquie annoncent que deux corps considérables de Spahis vont se mettre en marche pour camper aux environs de Bender & d'Oczakow ; que les troupes Ottomanes sont de tous côtés en mouvement vers les frontières ; que la Porte est continuellement occupée de la réparation de ses places fortes , & qu'elle a à son service un des plus habiles Ingénieurs Européens que des mé-

contentemens particuliers ont engagé à quitter sa patrie. 6000 Spahis sont campés autour de Belgrade , où l'on croit qu'ils seront employés à en réparer les fortifications.

Toutes ces dispositions , tous ces mouvemens , viennent à l'appui du bruit qui s'est répandu de la résolution prise par le Grand-Seigneur , de refuser les sacrifices qu'on lui impose & de préférer la guerre ; ils semblent confirmer aussi ce que l'on dit du peu de succès des conférences du Ministre de Russie avec le Reis Effendi , & de la constance avec laquelle la Porte persiste dans sa demande de visiter les bâtimens marchands Russes qui passeront par le canal. Dans tous les détails qu'on publie maintenant , il n'est question que des démêlés entre la Russie & l'Empire Ottoman ; on ne parle plus de ceux de la Maison d'Autriche qu'on suppose arrangés ; ce qui donne quelque consistance à cette supposition , c'est le passage libre accordé par le Bacha de Belgrade à deux navires Autrichiens ; & le bon ordre que ce Bacha maintient sur la frontière , prouve que le Gouvernement Ottoman ménage l'Empereur autant qu'il est en son pouvoir. Une lettre de Belgrade semble ajouter encore à ces considérations.

» Notre nouveau Bacha Issed-Méhéméd qui a occupé deux fois la dignité de Grand-Visir , arrivé ici le 21 Avril , a commencé son administration par annoncer les dispositions les plus pacifiques : mécontent des bruits de guerre répandus sur les confins de son Gouvernement , il a fait notifier aux Comman-

dans & aux Chefs de l'administration Autrichienne, qu'il avoit défendu sous les peines les plus rigoureuses à tous ceux qui dépendoient de lui, de parler d'une rupture prochaine entre la Porte & la Cour de Vienne, & qu'il avoit au contraire exhorté les habitans à remplir leur devoir par l'observation exacte d'un bon voisinage. On croit que c'est la prudence d'Isked-Méhéméd qui l'a fait choisir pour le Gouvernement de la Romélie, & qu'on compte sur sa sagesse & son amour pour l'ordre, pour maintenir la tranquillité sur nos frontières ».

On a parlé des difficultés que la mort du feu Prince Evêque de Passau a fait naître à l'occasion de quelques biens que cet Evêché possède en Autriche. Le Chapitre adressa le 17 Mars dernier la représentation suivante à l'Empereur.

A peine eut-il plu à la divine Providence de rappeler de ce monde feu Son Eminence le Cardinal de Firmian, durant sa vie, notre très-gracieux Seigneur, & de plonger par-là tout ce haut Evêché-Impérial dans la plus vive affliction, que notre perplexité fut portée au comble par la notification, adressée le 4 de ce mois à notre Ordinaire, par M. le comte de Thurheim, Capitaine - Provincial de V. M. I., en Autriche sur l'Enns, qu'en conformité des ordres de V. M. I., les terres sur l'Enns, & la quatrième partie intérieure seroient séparées du Diocèse de Passau, & seroient assujetties à un Evêque particulier : en vertu de quoi on feroit la recherche, & l'on prendroit possession des terres de l'Evêché de Passau, situées dans le Pays dessus l'Enns, & la quatrième partie intérieure. Notre devoir indispensable nous force de représenter en toute humilité à V. M. I., qu'à ce démembrement, ou plutôt qu'à cette suppression du Diocèse de l'Evêché de Passau, dans les terres Autrichiennes de V. M. I.,

& qu'à la prise de Possession des biens du Diocèse qui s'y trouvent enclavés, s'opposent évidemment & d'une manière incontestable, les droits ecclésiastiques & civils, la constitution reconnue du St-Empire Romain, la Hiérarchie établie là-dessus dans l'Empire, la Paix de Westphalie & toutes les Constitutions Germaniques, l'Investiture du Haut-Evêché avec ses attributs, mais principalement la Capitulation Impériale, jurée par V. M. I. Elle-même à son Election; puisque cette Constitution & ces Loix de l'Empire garantissent & assurent au Haut-Evêché, aussi bien qu'à tout autre Etat de l'Empire, la possession inaltérable de ses biens, de ses dignités, droits, prérogatives, attributs & dépendances contre toute attaque à ce contraire, &c., V. M. I., en particulier, dès l'Article I de la Capitulation d'Election susmentionnée, à promis verbalement & par serment, la conservation & la défense des Etats de l'Empire dans leurs grandeurs, dignités ecclésiastiques & civiles, prérogatives, pouvoir & puissance &c. A quoi vient en particulier encore que le Très-Sérénissime Seigneur ayeul, S. M. feu l'Empereur Charles VI, de glorieuse mémoire, à l'occasion de l'élevation de l'Evêché de Vienne en Archevêché, & de la cession, faire alors à ce nouvel Archevêché d'une partie du Diocèse de Passau, appelé le quartier sous la forêt de Vienne, expédia le 9 Août 1718, les reversales les plus solennelles, sous la foi & la promesse impériale, tant pour elle, que pour tous ses successeurs, que ni elle, ni aucun de ses successeurs, ne tâcheroit plus à l'avenir, ni ne permettroit qu'aucun autre tente jamais de faire le moindre démembrement ultérieur du Diocèse de l'Evêché de Passau. Les Loix que nous venons d'alléguer, la constitution des Hauts-Evêchés d'Allemagne appuyée là-dessus, la capitulation d'élection Royale, les reversales Impé-

ria'les & Archiducalcs , enfin les obligations perpétuelles qui en résultent , sont trop sacrées pour qu'on puisse s'en écarter , sans léser de la manière la plus évidente & la plus énorme cet Evêché. Nous nous flattons donc de l'espoir consolant que V. M. I. , dans sa considération fort gracieuse , suivant son amour de la justice universellement reconnu , ne voudra pas permettre qu'il soit encore retranché à cet Evêché Impérial quelque partie de son Diocèse primitif , ni de sa possession civile tout aussi ancienne , situés en Autriche , d'où résulteroit pour lui une ruine totale ; d'autant plus qu'en tout tems , dans tous les cas , dans toutes les occasions , cet Evêché s'est perpétuellement distingué par un attachement sans bornes pour la Sérénissime Maison Archiducal ; par conséquent il ne peut guères avoir mérité de ce côté-là un sort aussi malheureux. Passant sous silence plusieurs autres circonstances qui se présentent encore à cet égard , nous osons prendre la liberté de supplier V. M. I. , qu'elle daigne très-gracieusement ordonner ce que besoin , afin que cet Evêché Ducal de l'Empire soit ultérieurement maintenu , sans lésion ni molestation , dans la possession légitime actuelle de son Diocèse , de ses prérogatives & biens civils , situés dans vos Provinces Autrichiennes ; & afin que ce qui peut déjà avoir été fait à ce contraire , soit aboli. Toutefois sous la réserve fort soumise des appartenances mentionnées du Haut-Evêché , en recommandant cette Requête à l'accomplissement très-gracieux & nos personnes , conjointement avec l'Evêché entier , à la faveur gracieuse de V. M. I. , nous sommes avec la plus profonde vénération

Le 22 Mars S. M. I. fit la réponse suivante à cette représentation.

Votre Epître du 17 de ce mois nous est parvenue , & nous y avons vu avec autant de surprise que de regret , que ce que nous avions jugé convenable

d'ordonner sur un autre arrangement relatif aux Diocèses de notre Archiduché d'Autriche, est par vous, Vénérables, envisagé sous un point de vue qui ne peut en aucune manière être concilié avec les motifs véritables & les vues relatives à cet objet. Loin de vouloir enfreindre en quoi que ce soit les immunités de l'Evêché de Passau en sa qualité de Membre de l'Empire, nous sommes plutôt portés à les maintenir, à les défendre énergiquement; mais en même-tems nous sommes aussi tellement convaincus de l'étendue de notre droit de souveraineté & si pénétrés des devoirs graves qu'il nous impose, que rien ne doit ni ne peut nous empêcher de travailler à leur exécution la plus stricte, quand, ainsi que dans le cas présent, les motifs les plus pressans nous portent à remplir ce qu'en vertu de notre système principal, adopté à cet égard, exigent indispensablement & le bien-être de nos sujets & le plus grand avantage d'un objet si important que celui du soin des âmes. Nous espérons cependant fermement, que vous, Vénérables, après y avoir plus mûrement réfléchi, rendrez non-seulement la justice due à nos intentions & à leur but véritablement salutaire, mais que vous y contribuerez encore de votre mieux; alors nous vous continuerons nos faveurs & grâces Impériales & Royales.

I T A L I E.

De VENISE, le 20 Mai.

ON apprend de nos isles de Zante, de Céphalonie & de Sainte-Maure, que depuis le 21 jusqu'au 25 Mars, on y a ressenti plusieurs violentes secousses de tremblement de terre. A Sainte-Maure, deux palais, les

cafernes se sont écroulés & 2 villages ont été entièrement dévastés.

» Les dernières lettres de la Calabre, écrit-on de Naples en date du 13 de ce mois, annoncent de nouvelles secousses de tremblement de terre qui continuent encore. Les habitans ont tous quitté les lieux de leur résidence pour s'établir à la campagne dans des baraques ou sous des tentes, où ils trouvent tous les articles nécessaires aux besoins de la vie en aussi grande abondance qu'avant cet horrible fléau. On peut regarder cette circonstance comme une consolation pour ces peuples infortunés au milieu des maux dont ils ont été accablés, & c'est un bonheur dont ils sont redevables aux bontés paternelles de leur Souverain, & aux sages dispositions que sa prévoyance lui a fait prendre à cet effet ».

On lit les détails suivans dans une lettre de Tanger du 12 Mars dernier.

» L'Empereur de Maroc se dispose à envoyer un Ambassadeur à la Porte ; Taher-Fenis, désigné pour cette mission, est arrivé ici depuis peu de jours de la Cour avec l'Envoyé de Raguse ; il remettra au Grand-Seigneur des présens très-considérables de la part de son Maître. Le Consul de Venise ici a ordre de fréter un navire propre à transporter à Constantinople l'Ambassadeur avec sa suite & les présens destinés pour la Porte. On croit que l'Envoyé de Raguse s'embarquera avec lui ».

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 12 Juin.

LES dernières lettres que nous avons reçues de New-Yorck sont du 3 Mai, époque à laquelle en est parti le bâtiment le *Vigilant* arrivé à Falmouth. Les troupes qui

doivent évacuer cette place n'attendent que l'arrivée des transports dont quelques-uns avoient déjà paru & les autres étoient attendus incessamment. On se plaint des insultes auxquelles nos soldats sont souvent exposés de la part du bas peuple des environs, quoique dans toutes les autres classes des citoyens la cordialité paroisse rétablie. Cette animosité du peuple ne s'est pas manifestée dans les environs de New-Yorck seulement, elle a aussi éclaté dans plusieurs autres parties du continent.

Ces lettres confirment que les affaires de la nouvelle République Américaine prennent tous les jours la face la plus riante. Dès le 3 Janvier le Congrès avoit donné une Ordonnance pour payer aux créanciers du Public les intérêts de la demi-année échue le premier du même mois, ce qui avoit été exécuté par la banque de Philadelphie. L'harmonie la plus parfaite subsistoit entre le Congrès & l'armée, au nom de laquelle le Général Washington lui avoit présenté une requête pour demander qu'il fût assigné à chaque soldat la portion de terrain qui avoit été promise, ainsi que la paie entière pour cinq ans, ou la demi-paie pour toute la vie. Le Congrès ayant consenti à cette demande, s'occupe, dit-on, des arrangemens nécessaires pour y satisfaire; quoique le Général n'ait demandé que la liberté de se retirer & de vivre en particulier, l'Amérique ne peut oublier les

services qu'il lui a rendus ; le Congrès a passé un vote par lequel il a déclaré qu'il ne peut se dispenser de donner à ce Général un témoignage public de sa reconnaissance ; mais au départ des dépêches on ignoroit encore ce qui seroit décidé à cet égard.

» On ne peut que se louer, lit-on dans quelques lettres, de la manière amicale & humaine dont les Loyalistes sont traités par ceux qui ont défendu les intérêts de la République aujourd'hui indépendante. La paix étant actuellement rendue à ce pays, les anciens habitans de New-Yorck commencent à y revenir & à se mêler parmi nous, & il y a lieu de penser que les affaires se termineront bien mieux que plusieurs personnes n'avoient affecté de le croire. Cependant il y a encore un assez grand nombre de Torys trop opiniâtres dans leur attachement à la Grande-Bretagne, ou trop ulcérés contre leurs compatriotes Républicains pour se soumettre à l'autorité du Congrès. Ils ont pris le parti de se transplanter dans la Nouvelle-Ecosse, où on leur offre des établissemens près de la rivière de St. Jean sur le continent même, ou près de la ville d'Annapoly-Royale dans la presqu'île qui fait partie de la Province à l'est de la baie de Fundy. Une troisième colonie de Loyalistes se forme dans la même Province au port Rozeway sur la côte orientale de la presqu'île du cap Sabli ou Shandy. Elle sera d'environ 4000 personnes la plupart émigrans de New-Yorck ».

On a remarqué que la proclamation pour la cessation des hostilités fut lue dans le camp du Général Washington le 19 Avril 1783, & que ce fut exactement à la même heure que le 19 Avril 1775, le premier coup de fusil avoit été tiré à Lexington, par un deta-

chement de l'armée du Général Gage sous les ordres du Lord Percy.

Suivant une lettre de Salem on construit dans ce port 4 vaisseaux , dont 2 de 50 canons & les deux autres de 30 ; ils sont construits comme les nôtres , à l'exception que les mâts sont moins hauts ; en effet cette trop grande élévation a souvent été cause que plusieurs ont péri dans des coups de vent. Les Américains ont expédié cette année 12 bâtimens pour la pêche de Terre-Neuve.

Les nouvelles des Isles que nous avons reçues par le paquebot le *Thynn* , parti de la Jamaïque le 9 Avril , & arrivé à Falmouth le 3 de ce mois , nous apprennent que le 22 Mars un sloop apporta à Port-Royal des dépêches de l'Amiral Pigot , contenant la nouvelle de la signature des préliminaires de la paix. Le Lord Hood avec son escadre avoit malheureusement appareillé pour une croisière de deux ou trois jours avant la réception de cette nouvelle ; & l'Amiral Rowley lui dépêcha sur-le-champ une frégate pour l'informer de la cessation des hostilités.

La Gazette de Kingston , que nous a apporté le même paquebot , contient les détails suivans.

» Le 2 Mars , le vaisseau de guerre la *Résistance* , passant devant l'île Turque accompagné du *Dugué-truin* découvrit deux vaisseaux à l'ancre , qui coupèrent aussi-tôt leurs cables , gagnèrent le large &

portèrent au sud. La *Résistance* leur donna chasse; l'un de ces vaisseaux qui montoit 20 canons perdit son grand mât de hune; la *Résistance* poursuivit l'autre vaisseau qui avoit l'air d'une frégate de 28 canons; ils échangèrent leur feu pendant environ 15 minutes; alors la *Résistance* ayant rangé ce vaisseau sous le vent & lui ayant tiré une bordée bien ajustée, l'obligea d'amener pavillon blanc. C'étoit la *Coquette*, frégate Françoisise percée pour 28 canons, mais qui en avoit laillé 5 à l'Isle Turque; elle avoit 200 hommes & étoit commandée par le Marquis de Grasse. La *Coquette* & sa conserve avoient appareillé du cap depuis environ trois semaines, avec deux transports chargés de troupes, & s'étoient emparés de l'Isle Turque; un ou deux jours après la prise de la *Coquette*, la *Résistance* rencontra les frégates l'*Albemarle*, & le *Tartar*, ainsi que les bâtimens armés le *Drake* & le *Barrington*. Ces vaisseaux réunis résolurent de reprendre l'Isle Turque; à cet effet ils débarquèrent 250 hommes sous les ordres du sieur Dixon, Capitaine du *Drake*, & les deux vaisseaux armés furent postés vis-à-vis la ville pour couvrir le débarquement & déloger l'ennemi; mais une batterie de 4 pièces de 24 & de 5 de 6 avant été démasquée, ils furent forcés de se retirer. Le *Drake* eut 7 hommes blessés & le *Barrington* 2. Le Capitaine Dixon jugeant alors qu'il étoit impossible de déloger l'ennemi, qui étoit avantageusement posté derrière de forts ouvrages, & qu'il supposoit supérieur en nombre; fit rembarquer ses troupes avec peu de perte. La nuit suivante le *Tartar* chassa sur le banc & eut le bonheur de regagner le large. L'*Albemarle* & le *Tartar* essayèrent une seconde fois d'attaquer la batterie avec les gros vaisseaux; mais le vent ayant sauté à l'ouest, le projet fut abandonné.

Un bâtiment parti & arrivé postérieurement, nous a apporté les détails suivans.

» L'escadre Angloise sous le commandement du

Lord Hood étoit devant le Cap François , lorsqu'elle reçut la nouvelle de la ratification de la paix. Le terme des hostilités étant cessé dans les mers de l'Amérique , le Prince William eut la curiosité d'aller voir la ville du Cap. En conséquence il s'y rendit le 5 Avril , accompagné d'un Capitaine & d'un Lieutenant de la Marine Royale. Il fut reçu par le Gouverneur , M. de Bellecombe , qui n'étoit pas prévenu de l'arrivée du Prince , mais qui le traita néanmoins avec toute la distinction & tous les honneurs qu'une visite aussi imprévue pouvoit le permettre. Le Prince eut une garde de Lieutenant-Général , & on lui fit donner le mot. Les Officiers-Généraux de l'armée Française & Espagnole eurent l'honneur de lui rendre leurs respects , ils furent suivis successivement des corps des Officiers des régimens en garnison selon leur ancienneté , de l'artillerie Royale , du Corps du Génie , des Officiers de la Marine , & du Corps Municipal. S. A. R. fut ensuite conduite à l'Arsenal par M. de Bellecombe , par M. Galvez , Général Espagnol , & par les Officiers de distinction des deux armées. Les rues que le Prince traversa furent bordées de troupes , & à son entrée , le Parc d'Artillerie & l'Arsenal le saluèrent de 21 coups de canon. De-là il se rendit sur un terrain où toute la garnison composée de près de 700 hommes , défila devant lui & lui rendit les honneurs militaires. Après cette espèce de revue , S. A. R. monta dans la voiture de M. de Bellecombe & alla au quartier-général de l'armée Espagnole où elle fut complimentée par les Officiers. Le soir S. A. R. retourna à la ville & alla à la comédie où elle fut reçue avec tous les applaudissemens possibles , & où il y eut quelques vers recités à sa louange. Après le spectacle le Prince retourna à l'hôtel du Gouvernement où on lui servit un souper splendide & auquel se trouvèrent les femmes & toutes les personnes de

distinction de la ville. Le souper fut suivi d'un bal magnifique où S. A. R. dansa avec Madame de Bellicombe, Madame de Galvez & la Vicomtesse de Fontanges. Le lendemain à la pointe du jour, la garnison étant sous les armes en haie dans les rues, & les principaux Officiers, ainsi que les personnes de distinction s'étant rendus à l'hôtel du Gouvernement, le Prince fut conduit au bord de la mer, accompagné par M. de Bellicombe, M. Galvez & tous les Officiers-généraux de l'armée. A six heures, S. A. R. s'embarqua à bord de la chaloupe le *Barfleur*, & comme elle prenoit congé de ceux qui l'accompagnoient, elle fut saluée de 21 coups de canon. Le Prince William n'eut pas plutôt rejoint l'escadre Angloise, qu'elle fit voile pour la Jamaïque.

Ce n'est plus maintenant que des Indes Orientales qu'on attend des nouvelles de faits qui peuvent appartenir à la guerre qui vient de se terminer en Europe & en Amérique, & être de nature à servir à régler plusieurs articles du traité définitif de paix. On ne manque pas de recueillir tous ceux qui se publient, quoiqu'ils manquent souvent d'authenticité; tel est peut-être le bruit répandu que M. de Suffren mit à la voile de Trinquemale le 16 Novembre dernier avec 13 vaisseaux de ligne, pour aller se réparer à Achem, sur la côte de Sumatra, qui a été désigné pour le rendez-vous de l'escadre Hollandoise attendue d'Europe, & de la tempête que les vaisseaux François essuyèrent le 29 du même mois, de manière qu'il n'en est arrivé le 11 Décembre suivant à Achem que 11 vaisseaux; le *Vengeur* &

le *petit Hannibal* manquoient encore le 28. C'est au tems à vérifier ces nouvelles dont on ne cite point de garans , & qu'on dit être venues par la France où on les ignore peut-être.

En général toutes les nouvelles que nous avons de l'Inde sont fort incertaines ; & on doute plus que jamais de la situation avantageuse où l'on nous présente nos affaires dans cette partie du monde ; la conclusion de la paix avec les Marates n'est rien moins que sûre ; tous nos papiers disent qu'elle a été ratifiée ; mais la Compagnie des Indes n'en a rien publié , & il semble que ce fait auroit mérité son attention , s'il étoit constant ; mais ce qui ajoute à la défiance , est la lettre suivante de M. Hastings , qui est à la tête du Gouvernement Anglois dans ces contrées depuis 12 ans , & dont un parti demande l'éloignement. Sa lettre est datée du Fort Guillaume le 7 Décembre.

» Les résolutions du Comité Secret , la détermination de ceux à l'influence desquels on doit attribuer les efforts faits pour m'enlever ma place , la nomination d'autres personnes pour me remplacer ou pour changer entièrement ce Gouvernement , l'abrégé du discours du Lord Avocat , sa motion tendante à ce qu'il étoit du devoir de la Cour , des Directeurs de prendre des mesures légales pour effectuer ma déposition , ont circulé au moyen des gazettes Angloises & étrangères , par toute l'Europe , & sont à-présent dans la possession , ou au moins à la portée de tout Européen dans l'Inde qui a quelque intérêt à ces affaires , ou que la curiosité engage à les lire. — Les François ont un Emislaire à Poonah , & il seroit de

la dernière imbécillité s'il ne se servoit pas de ces instrumens si pernicieux à nos intérêts. Car qui se confiera à ce Gouvernement, si l'on sait qu'il touche au moment de sa dissolution ? A cet égard j'ai ressenti des craintes si grandes, que pour m'épargner à moi-même les disgraces où peuvent m'entraîner les conséquences fatales qui résulteront du changement attendu, je crois convenable pour moi de protester publiquement, que je ne me regarderai plus comme responsable d'aucune calamité qui peut arriver ici à la Compagnie du moment où les bruits de mon rappel ont été répandus dans l'Inde, jusqu'à celui où je serai confirmé dans mon poste par un acte de mes supérieurs, ou jusqu'à ce que mon successeur arrive. J'espère qu'en cela on ne m'accusera pas d'abandonner le dépôt qui m'est confié, & qu'on ne me regardera pas comme infidèle : tant que le sentiment profond de ce que je dois à mon Roi, à mon pays, à mes supérieurs, me commandera de garder mon poste, tant qu'il me sera permis d'y rester, & que je pourrai l'exercer librement, aucune considération de famille, de sûreté, de fortune, ne m'engagera à le quitter, & je me connois assez moi-même pour pouvoir affirmer que le sentiment d'injures personnelles & d'une disgrâce future ne diminuera point le zèle avec lequel je me suis jusqu'à présent acquitté de mes devoirs ».

Le Docteur Price vient de publier une nouvelle brochure, qui contient l'état des dettes publiques de la Nation à la signature des préliminaires de la paix. Nous en transcrirons ici le résultat.

Le 24 Juin 1775, les dettes fondées montoient à 129,860,018 liv. sterl., & les non fondées à 7,070,054 liv. sterl.; ce qui faisoit à cette époque un total de 136,930,072. Depuis le 24 Juin 1775 les dettes se sont accrues successivement pendant la guerre de cette manière :

Les dettes fondées . . . 85,857.691 liv. st.

Les dettes non fondées . . 29,797,223

Total. . . . 115,654,914

Dettes telles qu'elles étoient

en 1775 136,930,072

Detre totale en Janvier 1783 252,584,986

Les intérêts , à payer pour cette dette énorme ,
font de 9,008,931 liv. st. l.

Un de nos papiers observe à cette occasion que la dette de l'Amérique est bien différente ; celle qu'elle a contractée pendant la guerre monte à 40,000,000 de dollars , qui évalués à 4 shellings 6 pences le dollar , font 9,450,000 liv. st. Il en résulte qu'après une guerre de 7 ans les Américains ont acquis leur liberté au prix de la moitié seulement des dépenses que l'Angleterre a faites pendant une année pour la leur ravir.

Les nouvelles taxes & l'état des finances de la Nation , donnent lieu à plusieurs observations quelquefois singulières dans nos papiers. Nous en citerons quelques-unes.

Si l'on en croit M. Fox , depuis qu'il est dans le Ministère , notre Nation est la plus heureuse du globe. Ses ressources sont infinies ; son commerce fleurit , & tout est pour le mieux. Nous n'avons emprunté cette année que 12 millions sterlings , & 20 l'année dernière. Peut-on présenter de plus fortes preuves de l'état brillant de la Grande-Bretagne. Ceux qui ont suivi avec attention , depuis quelques années , les débats Parlementaires , doivent être frappés de la suite que M. Fox met dans ses idées : car il y a plus de six mois que ce représentant du peuple nous mettoit sans cesse sous les yeux le ta-

bleau effrayant de la position de nos Finances & de notre commerce.

Depuis long-tems, nos Administrateurs ont réduit tout le système de nos Finances à emprunter & à imposer. Ils ont même traité avec mépris tous les projets pour réduire la dette nationale. Néanmoins, il est démontré que si l'on emprunte continuellement en ne remboursant jamais, il faudra fin par faire banqueroute. Le Lord Shelburne, contre lequel on se déchaîne tant, avoit regardé cette diminution de la dette nationale comme un objet digne d'attention, & il s'en occupoit.

Le vrai système des taxes devrait tendre à soulager l'agriculture & à diminuer les impôts dont elle est chargée. Le prix du bled doit être proportionné aux frais du laboureur ; & si la surcharge des taxes ou le manque de laboureurs enchérissent les journées, il faut absolument que le prix des denrées rehausse à proportion.

Suivant une lettre de Baltimore, l'esprit d'émigration règne toujours dans cette partie de l'Irlande. La plupart des ouvriers ont la manie de s'embarquer pour l'Amérique, où ils comptent faire une fortune rapide.

De jour en jour, l'émigration augmente. La cherté prodigieuse des denrées, les nouvelles taxes, les impositions sur toutes les branches d'économie, tout conspire enfin à mettre le pauvre ouvrier industriel dans l'impossibilité de subsister. En Amérique, un beau sol, le climat plus doux, une liberté entière, l'exemption de ces odieux impôts, tels sont les avantages qu'elle offre aux Emigrans. Il résultera de la comparaison de ces deux positions, que nos manufacturiers nous quitteront ; & , ce qui est encore plus cruel, nos agriculteurs nous abandonneront.

On dit que la dissolution du Parlement d'Irlande aura lieu dans la première semaine

du mois prochain , & qu'on a déjà expédié les ordres de convocation pour assembler le nouveau Parlement le 14 Février prochain.

Quant à celui d'Angleterre la session actuelle sera certainement la plus longue qui ait jamais eu lieu. M. Fox avoit cependant promis qu'il prendroit tous les moyens possibles pour que les affaires fussent terminées promptement; mais lorsque l'on considère que les taxes ne sont point encore toutes passées , que les affaires de l'Inde demandent à être promptement examinées , & que plusieurs autres objets importants doivent encore passer sous les yeux du Parlement , il est probable que les séances continueront encore pendant un mois. Jusqu'à présent elles ont offert peu de débats propres à piquer la curiosité.

» Dans la Chambre Haute on avoit agité le 28 du mois dernier une question que le Duc de Richmond vouloit exposer au jugement des Pairs. Elle rouloit sur le parti qu'on avoit pris de laisser la charge de Chancelier vacante & de remettre les sceaux entre les mains d'une Commission ; la discussion en fut renvoyée au 3 de ce mois & n'a occasionné que des débats qui laissent les choses telles qu'elles sont. L'objet de la question & ce qui excitoit les observations du Duc , c'est que tout Juge en Angleterre ne tient sa commission que sous cette condition *quam diu se bene gesserit* , & que les Commissaires ne tiennent la leur que sous le bon plaisir du Souverain. On s'attacha à montrer les conséquences de cet arrangement ».

Dans la séance de la Chambre des Communes du 2 Juin , M. Pitt présenta un Bill pour fixer les
revenus

revenus de différens effets publics auxquels on a attribué des droits exorbitans : selon lui, cette opération fait partie du système de réforme recommandé par le Discours du Roi à l'ouverture de la Session ; & comme il ne présuinoit point qu'il fût susceptible d'opposition, il demanda qu'il fût lu pour la première fois. Le Lord John Cavendish ayant répondu qu'il ne s'opposoit point à la motion, quoiqu'il fût convaincu que cet objet fût être opéré par des Réglemens d'office sans l'intervention du Parlement, M. Pitt demanda qu'il fût imprimé un nombre suffisant de copies du Bill pour l'usage des Ministres. Les ordres furent donnés en conséquence, & alors M. Pitt fit une autre motion pour qu'il fût mis sous les yeux de la Chambre des copies des dépenses accidentelles de chaque office que l'on a dessein de réformer avec les droits, &c.

Le Chevalier C. Bamfylde informa la Chambre le 5, qu'il avoit une pétition à présenter contre la taxe sur les quittances, ajoutant qu'il insistoit pour qu'elle ne passât pas en loi. Cette pétition est le résultat des délibérations de l'assemblée des Négocians qui a eu lieu dernièrement, & on croit que cette taxe ne sera pas maintenue.

La Chambre se forma ensuite en Comité pour examiner l'état alarmant de l'Ecosse. M. Dempster rapporta qu'en conséquence de la mauvaise saison de l'année passée, la récolte avoit été très-mauvaise ; que cette année, le tems ayant été fort mauvais lors de la semaille, on croyoit que la récolte seroit aussi mauvaise ; qu'en conséquence le peuple avoit beaucoup souffert, les moins misérables n'ayant vécu que de pois, & le reste n'ayant pas été en état d'en acheter. Et qu'ainsi le Comité étoit d'avis de proposer à S. M. & à son Conseil privé, de permettre l'exportation du bled dans les

21 Juin 1783.

f

parties septentrionales de l'Ecosse pendant 4 mois, à commencer du 30 Septembre prochain.

Le 6, M. Fox rappella à la Chambre que dans les débats précédens sur le commerce de l'Amérique septentrionale, il avoit dit combien il étoit instant que le Parlement s'occupât du commerce du riz. En conséquence il rapporta que la Grande-Bretagne, avant qu'elle fût séparée de ses Colonies, ayant en son pouvoir ce commerce, avoit cru pouvoir tirer quelque profit de l'exportation de cette denrée, & l'excepter des *drawback* ou *remises* (1). Si ce plan étoit suivi, il priveroit indubitablement l'Angleterre du commerce du riz, dont l'exportation se monte à 100,000 barils par an; en conséquence il fit une motion pour que la Chambre entrât en Comité, pour considérer les moyens qu'il faudra employer pour accorder au riz exporté, une remise entière des droits de Douane. La motion passa.

Le 10, après le rapport du Comité chargé d'examiner s'il convenoit de révoquer le Bill qui défendoit l'exportation de la fonte, le Chevalier John Wrottesly dit qu'il étoit porteur d'une pétition contre le Bill, & qu'il savoit qu'un grand nombre de villes de commerce craignoient que l'exportation de la fonte ne ruinât leurs manufactures. — M. Brickdate répondit que le Bill qui prohiboit l'exportation de la fonte, avoit été passé dans le tems où l'on venoit d'inventer cette composition; mais que depuis on avoit constamment, pendant plus d'un siècle, exporté la fonte sans qu'il y eût eu les moindres plaintes. Il rapporta l'origine de ces plaintes, qui n'ont commencé que l'année dernière; & cela, par un événement singulier. Quelques Négocians de Bristol ayant fait à la Douane

(1) On appelle Drawback la remise que l'on fait à l'exportation sur article qui avoit payé un droit en entrant dans le Royaume.

une déclaration pour faire sortir de la fonte , & les Commis ayant cherché sur leurs registres pour savoir le droit qui étoit dû , apprirent ce qu'ils ignoroient , que l'exportation de cet article étoit défendue par un acte du Parlement. Telle a été , pourfuivit M. Brickdale , la première cause du Bill , & il seroit absurde de supposer que l'exportation de la fonte fût plus de mal actuellement qu'elle n'en a fait depuis un siècle. — La Chambre ayant été aux voix sur la proposition d'un Bill pour révoquer cet acte , cette motion passa à la pluralité de 126 contre 13.

Les Shérifs de Londres présentèrent ensuite une pétition du Corps municipal de cette Ville contre la taxe sur les recettes , & le Lord Maire fit une motion pour demander que cette pétition restât sur le bureau. Après quelques débats , cette motion fut rejetée à la pluralité de 178 voix contre 15.

Nous avons eu depuis la signature des préliminaires de la paix , la visite de quantité de Seigneurs François ; on a remarqué qu'à la fin de la guerre précédente , ce furent nos jeunes Seigneurs qui s'empresèrent de se rendre à Paris ; il étoit naturel à la fin de celle-ci qu'ils nous rendissent la même politesse. En général ils ont été parfaitement accueillis ; & le *Morning Post* a publié à ce sujet l'article suivant qui mérite d'être traduit.

Depuis longtems l'Angleterre étoit accoutumée à juger la Nation Française par les ridicules de quelques voyageurs , & par le ton d'affectation , les airs maniérés , la recherche extérieure & la négligence de l'esprit des Anglois qui prétendent avoir achevé leur éducation à la Cour de France , ou dans la meilleure société de Paris. L'expression de petit-maître a été adoptée pour caractériser ces

gravers dont nos jeunes gens sont plus occupés que de notre gouvernement. En admettant que cette manie d'imitation soit un penchant irrésistible, on pourroit leur proposer de meilleurs modèles. Ils devroient prendre pour exemples des François arrivés depuis quelques jours à Londres. Tout ce qui les voit est charmé de la simplicité de leur extérieur, de leur politesse obligeante sans être complimenteuse ; ils paroissent approuver tout ce qu'ils voyent, & le même esprit qui les porte à l'observation, leur fait garder le silence sur les défauts qu'ils apperçoivent. Les femmes qui forment cette aimable société ont un maintien décent sans être embarrassé ; elles donnent de l'intérêt aux conversations frivoles & mettent de la légèreté & de la finesse dans les discussions sérieuses. L'une d'elles, appelée Madame de Chalon, joint aux graces de l'ensemble le charme des détails, elle n'a la prétention d'aucun de ses avantages, & pourroit les avoir toutes. Madame d'Andlo est d'une taille élégante & bien proportionnée ; la réflexion chez elle est arrivée à l'âge des plaisirs, en discutant avec elle l'on croit s'être rendu à la séduction de l'esprit, & la raison n'auroit pas donné des résultats plus sûrs. Madame de Coigny joint aux graces de la jeunesse la réunion des traits les plus piquans : en la regardant, l'on ne sait auquel se fixer, mais on est sur que chacun attachera ; il est facile d'observer dans les mouvemens de son visage qu'elle devine la pensée & qu'elle en donne le sentiment ; aussi a-t-on plus d'esprit avec elle & l'amour-propre se persuade-t-il souvent que l'on a dit ce qu'elle a entendu. Elle trouve le ridicule & jamais il ne lui échappe. L'on ne peut être mieux loué que par elle, & l'on regrette toujours que l'enthousiasme qu'elle excite ne soit que l'expression juste pour l'apprécier. Telle est l'opinion que l'on a généralement conçue des François arrivés dernièrement à Londres. Si le caractère de bonté qui les distingue ne nous rassuroit pas,

nous pourrions craindre qu'ils ne soupçonnassent notre Nation de frivolité , parce qu'on leur a offert des assemblées , des fêtes & des bals ; mais on est empressé de les voir & comme nous sommes extrêmes en tout , après avoir cru en 1762 , que M. le Duc de Nivernois étoit l'homme le plus robuste qu'il y eût en France , nous imaginerons que toute la Nation ressemble aux personnes qui font aujourd'hui les délices de notre Capitale , & nous voudrions que toute la France vînt nous visiter.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 17 Juin.

Le 5 de ce mois le Marquis de Coigny & le Baron d'Escars eurent l'honneur de faire leurs remerciemens au Roi , le premier pour la place de premier Ecuyer de la petite Ecurie de S. M. , en survivance du Duc de Coigny son père , & le second pour celle de premier Maître-d'Hôtel , en survivance du Comte d'Escars son frère. Le 8 le Marquis de Coigny prêta le serment accoutumé entre les mains du Roi.

Le 10 de ce mois M. Fitz Herbert , Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Londres , eut une audience particulière du Roi , dans laquelle il prit congé de S. M. Il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale , par M. la Live de la Briche , Introdacteur des Ambassadeurs ; M. de Séqueville , Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs , précédoit.

Le 13 de ce mois S. M. a fait une promotion de 10 Maréchaux de France , qui sont le Comte de Mailly , le Marquis d'Aubeterre , le Prince de Beauveau , le Marquis de Caffries , le Duc de Cröy , le Duc de Laval , le Comte de Vaux , le Marquis de Ségur , le Comte de Stainville & Marquis de Lévis.

De PARIS, le 17 Juin.

UN lougre venant du Cap François , isle St-Domingue , arrivé à Brest le 3 de ce mois , nous a apporté des nouvelles de M. le Marquis de Vaudreuil , qui parti de Porto Cabello , avoit amené son escadre à St-Domingue le 17 Avril , & en avoit mis ensuite à la voile le 6 Mai dernier pour revenir en Europe ; on s'attend en conséquence à le voir paroître dans nos Ports à la fin de ce mois.

« Ce lougre , ajoutent les lettres de Brest , nous apprend la mort du Vicomte de Morremart qu'une fièvre ardente a enlevé au Cap. Ce jeune Officier , à peine Capitaine de vaisseau commandoit la *Nymphé* ; il s'étoit distingué dans les deux dernières campagnes par sa bravoure & par une habileté peu commune ; c'est une très-grande perte pour la marine du Roi. — Le feu a pris ces jours derniers dans la maison d'un Directeur des magasins de S. M. & il y a tout consumé jusqu'aux registres des Employés qu'on n'a pas eu le tems d'enlever ».

On attend toujours avec impatience des nouvelles de l'Inde ; les dernières qu'on a du Cap de Bonne-Espérance sont du 11 Fé-

vrier dernier , & ne présentent que les détails suivans.

» L'*Indiscrette* a été condamnée ; cette frégate avoit beaucoup souffert sur la côte d'Afrique par les mauvais tems & les maladies qui lui avoient fait perdre plusieurs hommes de son équipage. On est venu à bout de réparer l'*Alexandre* , & ce sera un vaisseau de plus pour M. le Commandeur de Suffren. Hier 10, quatre vaisseaux Hollandois mirent à la voile ; les autres pourront les suivre vers la fin du mois. — Le 8 , le *Fier* arriva avec son convoi & la frégate l'*Hermione*. Ils ont amené la légion de Meuron , quelques Compagnies franches engagées au service de la Compagnie Hollandoise , & des détachemens pour notre armée de l'Inde. Ce convoi est en très-bon état , & pourra continuer sa route avant le 10 Mars ».

Quelques lettres particulières ont donné à entendre , il y a quelques jours , que les bâtimens Espagnols qui sont restés armés à Cadix , étoient destinés à une expédition contre Alger , que la Cour de Madrid étoit dans l'intention de faire bombarder ; & plusieurs Gazettes étrangères répètent cette nouvelle avec confiance ; mais elle paroît jusqu'à présent destituée de fondement ; M. de Cordova & M. d'O-Reilly ont bien été appelés à la Cour , mais c'est pour toute autre chose ; d'ailleurs ni l'un ni l'autre de ces Généraux ne peut être chargé de cette expédition.

» Le 30 Mai , écrit-on de Marseille , il est entré dans notre port 4 bâtimens venus de la Martinique , avec des cargaisons qui consistent en sucre , café , cacao , & autres productions des Antilles ; la ma-

jeune partie de ces cargaisons est en café. Ces bâtimens sont la polacre la *Sartine*, la barque l'*Oiseau*, la corvette la *Marie Thérèse*, & la polacre la jeune *Zoë*. — Il est aussi à rivé divers bâtimens du Levant, chargés de coton, soie, toiles & d'une grande quantité de bled. Ces bâtimens sont l'*Alepin*, venant de Smyrne, Acre & Alexandrette, la *Bona-venture*, Ragusois, du Volo, la *Fanny* de Bonne, le *S. J. Baptiste* du même port, la *Notre-Dame du Rosaire* du Volo, l'*Ange Gardien* de Damiette, le *S. Bruno* de Smyrne, la *Cleron* de Bonne ».

La promotion des Chevaliers des Ordres du Roi, qui a eu lieu le 8 de ce mois, est de 22; il n'y avoit que 13 cordons vacans; mais le Roi ayant, dit-on, décidé que dorénavant la branche d'Espagne ni les Etrangers ne seront plus comptés dans le nombre des cent portés par les Statuts; cet arrangement a fait vaquer 10 nouveaux cordons. S. M. a disposé de tous, à l'exception d'un seul, suivant l'usage.

Le village de Largillier, situé dans l'Election de Clermont, Province d'Auvergne, éprouva le 15 Mars dernier un ébranlement de terrain très-considérable, & qui a assez effrayé les habitans pour les décider à transporter leurs demeures ailleurs. M. du Boulay, Inspecteur des Ponts & Chaussées de la Généralité de Riom, chargé de visiter les lieux, a fait le rapport de ses observations.

» Il en résulte que tout le terrain occupé par ce village, situé sur le penchant de la côte de Valbelay, composé de dix habitations & de deux granges, est crevasé & fendu en différens sens, & que tout ce canton ébranlé se trouve circonscrit d'une crevasse

bien distincte , sur trois cents toises réduites de largeur , & à peu-près autant de longueur. L'ébranlement ayant occasionné à tous les bâtimens situés sur ce sol des lézardes & crevasses , plusieurs d'entr'eux ont perdu leur à-plomb & menacent ruine. Il est d'ailleurs à craindre que les eaux de pluie & la fonte des neiges , dont ce canton abonde , n'entraînent tout le sol déjà éventé , & qu'il ne s'écroule en totalité dans le vallon , ou quelques parties de terrain se sont déjà précipitées. Ces observations mettent les habitans de ce village dans la nécessité de se loger dans le communal du village , assez éloigné du canton ébranlé , pour se mettre à l'abri de tout accident ».

A côté de ce phénomène extraordinaire , nous placerons les détails d'un autre , que nous fournit une lettre de Strasbourg , & qui a eu lieu le 12 du mois dernier près du village de Schwabelweiss , situé sur le bord du Danube.

» Le ciel étoit serein , l'air calme , la chaleur très-forte , & les habitans du lieu travailloient aux champs ou tiroient des pierres dans le voisinage. Tout-à-coup , du sein d'une montagne qui est à sept cents pas du village , & qui du pied jusqu'au sommet est couverte de rochers , il se fit entendre un bruit si épouvantable , que chacun crut que cette montagne alloit se fendre & s'écrouler. Ce premier bruit fut suivi d'un éclair semblable à un coup de tonnerre , qui obligea les ouvriers de quitter leur travail , & quatre minutes après on entendit au même endroit un second coup qui imitoit l'explosion de plusieurs canons ; enfin , après cinq autres minutes , on en entendit un troisième , mais il n'étoit ni si fort ni si effrayant que les deux premiers. Un vent impétueux traversa alors avec rapidité , d'orient en occident , le bois touffu dont le haut de la montagne

f. 5

est couvert. Des gens qui ramassoient des feuilles d'arbres , tombèrent de frayeur , & les arbres sembloient devoir être entièrement déracinés. Ce tourbillon dura trois minutes , après quoi tout fut tranquille : on ne voyoit au ciel que quelques nuages légers épars çà & là , qui étoient poussés doucement de l'occident à l'orient , & qui se dissipèrent enfin au-dessus du bois. — Le 15 , vers midi , il y eut un orage très-long , accompagné d'une pluie considérable , & l'on remarqua en plusieurs endroits , soit dans la ville , soit aux environs , que cette pluie étoit mêlée d'une poudre jaunâtre , qui étant séchée , avoit entièrement la couleur du soufre : on en voyoit encore des traces deux jours après ».

Parmi les droits anciens il y en a d'onéreux , & quelques-uns qui ne sont que très-singuliers ; parmi ceux qui appartiennent au Chapitre de Remiremont en Lorraine , il y en a de cette dernière espèce. Le village de Fougerolle , qui l'avoisine , doit lui fournir tous les ans à la Pentecôte de la neige , & à défaut de neige deux bœufs. L'année dernière la température de la saison ne permit pas au Hâmeau de payer sa redevance en neige ; & le prix des deux bœufs qui devoient la remplacer étoit une charge pour la Communauté. Elle tint une assemblée pour délibérer sur les moyens de se tirer d'embarras ; & voici l'expédient qu'on nous écrit qui lui fut suggéré ; ce fut de présenter au Chapitre un plat d'œufs à la neige , & d'y joindre un petit compliment en vers. L'un & l'autre furent bien reçus , mais il fut dit que ce seroit pour

cette fois seulement & sans tirer à conséquence pour l'avenir.

» La nuit du Dimanche au Lundi, premier de ce mois, écrit-on d'Abbeville, le feu prit au village d'Eaucourt-Buffu, à deux lieues de cette ville, & y consuma huit Maisons, au nombre desquelles sont deux Fermes considérables appartenantes aux sieurs Lebrun & Carette, qui les occupoient. Leurs pertes sont inappréciables, tous leurs meubles, grains, fourrages, chevaux & bestiaux ont été la proie des flammes : heureusement qu'on ne doit point attribuer ces fréquens incendies à aucuns mauvais vouloirs ; ils doivent néanmoins servir d'avertissement pour se précautionner contre les imprudences qui sont par elles-mêmes une sorte de délit : on prétend que celui-ci a été occasionné par la négligence de deux Valets qui avoient été à la Fête dans un Village voisin, qui sont rentrés dans la nuit, pris de boisson, & ont fait du feu & fumé sans précautions. Voilà où mènent les Fêtes de Village, dont la dissolution donne lieu d'ailleurs à tant d'autres abus. Il seroit sans doute d'une bonne police de les supprimer, comme on a fait à l'égard de celles des Communautés d'Arts & Métiers : les motifs de cette suppression sont encore plus pressans que ceux de la première, il suffit d'y apporter quelques réflexions pour les appercevoir ».

La lettre suivante que nous venons de recevoir de Commercy est faite pour piquer la curiosité des Physiciens, & c'est une raison pour nous de la transcrire.

» Vous aurez certainement, M., des observations plus scrupuleusement exactes sur l'Aurore boréale qui a commencé à être visible le 27 Avril à Commercy, que celle que je pourrois vous faire passer ; mais comme une réunion de réflexions peut

répandre , sur le même objet , plus de jour , j'ai pensé devoir vous envoyer les miennes. — Le 27 Avril , je me suis aperçu , pour la première fois , que la lumière du jour étoit suivie d'une lumière étrangère & nouvelle dans la partie boreale du Ciel ; en l'examinant avec attention , j'ai vu qu'elle formoit dans l'hémisphère céleste une portion de cercle , ayant pour base ou pour corde l'horison qui s'étendoit depuis le 32^oe degré nord , & dont le rayon s'élevoit au-dessus de l'horison d'environ 20 degrés. Ce segment étoit lumineux , sans mélange & sans variation , excepté qu'il étoit partagé en trois portions , dont la partie du milieu formoit une bande ténébreuse , & les parties voisines de l'horison & de la courbe étoient très-brillantes : de cette courbe aux degrés nord-nord-ouest 340 & nord 360 , il jaillissoit continuellement vers l'hémisphère céleste , des rayons de lumière qui , tantôt en globes , tantôt en colonnes , s'élevoient au-dessus de l'horison de 45 degrés. Le tems étoit très-serein & sans nuages , & la clarté que le Météore répandoit dans la plaine étoit égale à la lumière que réfléchit la Lune lorsqu'elle se perd dans un léger brouillard : son effet le plus sensible a duré depuis neuf heures quelques minutes jusqu'à neuf heures trente minutes : la fin de son apparence s'est terminée à onze heures quinze minutes , après laquelle cependant le tems a toujours été moins obscur vers le pôle. — Toute la différence que j'ai remarquée le 28 , c'est que la corde du segment étoit plus longue , s'étendant depuis le 30^oe degré ouest-nord-ouest jusqu'au 20^oe degré nord-nord-est , & que le rayon de ce segment étoit plus prolongé , ayant 30 degrés d'élévation au-dessus de l'horison. Le segment étoit partagé en trois bandes comme le jour précédent , dont celle du milieu avoit la même obscurité , & la partie voisine de la courbe fournissoit des gerbes & des colonnes de lumière qui

s'élevoient dans l'hémisphère céleste jusques vers le 60e degré au-dessus de l'horison. Dans le courant de la journée & des suivantes, cette partie du Ciel a été constamment plus lumineuse même que celles qui avoisinoient le Soleil ; & à son coucher, son apparence, ainsi que celle de l'horison, étoit d'un rouge léger & obscur. — Le 29, où l'Aurore boréale a été la plus belle & la plus remarquable, elle a commencé vers les huit heures quarante-cinq minutes, comme les jours précédens : la corde de son segment s'étendoit depuis le 290e degré ouest-nord-ouest, jusqu'au 30e nord-est-quart-nord, & son rayon s'élevoit au-dessus de l'horison d'environ 45 degrés. Tout le segment étoit entièrement lumineux, sans bandes obscures & sans ondulations ; les gerbes & les colonnes qui parloient de sa circonférence s'élevoient jusqu'à notre zénith : cette fusée a duré jusques vers neuf heures quinze minutes ; alors les différentes gerbes qui jusques-là avoient eu l'air de se détacher du segment lumineux, se sont réunies sur notre zénith, & y ont formé une sorte de voie lactée très-lumineuse, ayant pour terme boréal notre zénith, & pour terme méridional une ligne tirée du 100e degré est-quart-sud-est au 260e degré ouest-quart-sud-ouest ; sa largeur étoit par conséquent d'environ 10 degrés : elle étoit séparée du segment lumineux par un intervalle sans lumière, & cette colonne étoit terminée à ces deux extrémités, & comme nourrie & abreuvée par deux surfaces circulaires & lumineuses, plus que double de cette colonne éloignée des deux côtés de l'horison d'environ 25 degrés. Cette colonne s'est vue pendant plus d'une demi-heure ; & pendant ce tems, la lumière étoit si sensible, qu'on auroit pu ramasser un épingle à terre, & lire dans de grosses lettres ; & les fenêtres qui étoient opposées à l'Aurore boréale, recevoient

la lumière comme au jour tombant. A dix heures & demie, on ne voyoit plus qu'une lumière vers le pôle : je ne l'ai pas observé plus tard ; mais on m'a assuré qu'à deux heures on voyoit encore de nouvelles gerbes. Tous les différens jours que l'Aurore boréale a pu se voir, les étoiles qui y étoient noyées n'étoient pas visibles, excepté celles de la chèvre ; & toutes les parties de l'Aurore boréale ont été constamment blanches & sans rayons ni franges rouges. — Le 30 l'Aurore occupoit au pôle le même espace, la même hauteur que le 27 ; mais comme le tems y étoit brumeux, elle étoit moins éclatante, on ne distinguoit pas si elle étoit séparée par bandes plus lumineuses les unes que les autres, & elle ne fournissoit pas les colonnes & les gerbes de lumière du 27. — Le premier Mai le ciel étoit chargé de nuages, ce qui ne permettoit pas de s'assurer si elle présentoit les mêmes météores que les jours précédens ou si elle tiroit à sa fin, tout ce qu'on pouvoit distinguer, de neuf à dix heures, c'est que l'espace qu'elle avoit occupé, étoit encore clair malgré le tems chargé. — Le 2 Mai, le tems s'étoit élevé ; l'espace qu'elle avoit occupé le 27, a conservé sa lumière jusqu'après neuf heures & demie. — Le 3 le tems étoit brumeux, tout ce qu'on pouvoit distinguer, c'est que cette partie étoit moins obscure. — Le 4, les nuages joints aux réverbérations de la lune qui s'y perdoit & qui étoit voisine de ce météore, ne permettoient pas de distinguer les différences ainsi que les intervalles qu'il pouvoit y avoir d'un effet à l'autre. — Le 5, de huit heures & demie à neuf heures un quart, la place qu'occupoit l'aurore boréale a paru lumineuse & s'est élevée jusques à 45 degrés au-dessus de l'horison ; on ne pouvoit déterminer ni sa longueur ni les extrémités de la corde de ce segment de lumière, parce qu'il étoit terminé par de

gros nuages ; mais à neuf heures un quart, tout s'est réduit à une bande de lumière d'environ trois degrés partant du point nord 390 jusqu'au point nord-ouest 315 séparée en deux bandes égales, la première à l'horizon d'un rouge sombre, & celle élevée vers le ciel très-blanche. — Le 6, le tems étoit chargé de gros nuages, dans les intervalles desquels on distinguoit jusques après neuf heures, que le nord étoit encore clartieux.

— Le 7, il faisoit un tems pluvieux comme la suite d'un brouillard remonté & au travers duquel on ne distinguoit ni les étoiles ni la lune ni même la place où cette dernière devoit être ; cependant on voyoit encore depuis neuf heures jusqu'à dix à l'extrémité de l'horizon vers le nord une bande moins obscure, blanche, & légèrement lumineuse d'environ trois degrés de largeur. — Le 8, le tems étoit un peu moins couvert que le jour précédent, cependant on ne voyoit ni à neuf heures ni à dix heures rien qui pût distinguer cette place du reste du ciel, ce qui me fit présumer que l'Aurore boreale est à sa fin. — Telles sont, M., les observations que j'ai pu faire de ce phénomène singulier & de ses suites ; en vous en rendant compte, je n'ai pas pensé vous apprendre rien de nouveau ; vous l'avez mieux observé que moi, & on vous l'aura mieux rendu ; tout ce que j'en espère, c'est que vous verrez les différens points d'observations. — *signé* De Lisse de Waldeck.

Nous nous hâtons de rendre compte au Public d'un évènement vraiment fait pour l'intéresser. Le célèbre procès du paratonnerre de St-Omer qui fixe depuis long tems son attention, vient enfin d'être décidé par un Jugement du Conseil d'Artois.

Cette Province ignoroit absolument l'usage des para-tonnerres accueillis depuis tant d'années avec em-

pression dans l'Europe & dans l'Amérique. Le premier citoyen, qui avoit osé armer sa maison de ce préservatif salutaire contre le feu du ciel, avoit été la victime de cet exemple utile qu'il donnoit à ses compatriotes. Un jugement des Echevins de St-Omer avoit condamné M. Visery de Boisvalé, Avocat, à faire disparaître le conducteur électrique qu'il avoit fait élever sur son habitation. Ce citoyen estimable voulut mériter l'honneur d'avoir introduit le premier dans la Ville cette importante découverte, en la défendant avec vigueur contre les préjugés qui l'avoient proscrite. Il se pourvut au Conseil d'Artois contre la Sentence des Echevins de St-Omer. Cette cause intéressante fut plaidée solennellement dans ce Tribunal pendant trois Audiences. Il s'agissoit de fixer l'époque où une découverte utile à l'humanité, adoptée depuis long-tems par toutes les nations éclairées, accueillie dans la capitale de la France & dans presque toutes les autres Provinces de ce Royaume, seroit enfin admise dans l'Artois. Le Tribunal supérieur de cette Province ne voulut pas que cette heureuse époque fût plus long-tems différée. Il vient de rendre, le 31 Mai dernier, un Jugement qui infirme celui des Echevins de St-Omer, & permet à M. Visery de Boisvalé de rétablir son para-tonnerre. Plusieurs Souverains ont fait des loix pour établir la nouvelle découverte dans leurs Etats. Un grand nombre de Magistrats l'ont encouragée par leur exemple. Il étoit réservé au Conseil d'Artois de rendre un jugement solennel en sa faveur. Une destinée singulière a voulu que sa cause fût plaidée devant lui, & il s'est montré digne de la juger, en la protégeant contre la persécution à laquelle elle étoit en butte. On ne doit pas douter qu'un pays qui renferme dans son sein un grand nombre de citoyens éclairés, ne s'empresse bientôt de partager avec les autres nations les avantages qu'elle lui présente.

& que les Magistrats qui lui ont ouvert l'entrée de leur Province, n'obtiennent de leurs concitoyens le même tribut de reconnaissance & d'admiration, que tous les autres peuples s'empêsseront de leur payer à l'envi. Nous croirions commettre une injustice, si nous finissions cet article sans faire connoître au public le nom des défenseurs dont les talens ont fait triompher la cause du para-tonnerre (1). M. Buissart, Avocat au Conseil, a fait, dans cette affaire, un Mémoire très-estimé, qui peut être regardé comme un traité de physique intéressant sur cette matière. Cet Ouvrage se vend à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande.

Louis Jean Baptiste Savary, Marquis de Lancosme, est mort en Berry au commencement du mois dernier dans la 58e. année de son âge.

On écrit de Falaise, que Marie Legout, veuve de Philippe Desvaux, est morte en la Paroisse de Montigny, le 15 Mars dernier, âgée de 109 ans, 8 mois & demi; & qu'elle a conservé jusqu'au dernier de ses jours, toute sa connoissance & son goût pour le travail.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 16 de ce mois, sont: 60, 83, 64, 62 & 15.

De BRUXELLES, le 17 Juin.

LES terrains des fortifications de Courtrai, Ypres, Oudenarde, Nieuport, Fiu-

(1) M. de Robespierre, jeune Avocat d'un mérite rare, a déployé dans cette affaire qui étoit la cause des Sciences & des Arts, une éloquence & une sagacité qui donne la plus haute idée de ses connoissances.

me , &c. se sont vendus avec beaucoup de succès ; les terrains plus étendus de Tournai souffriront plus de difficultés , parce que les espèces manquent ; une personne en a cependant offert 160,000 florins qui n'ont point été acceptés.

Les lettres de Hollande portent que M. Van-Berkel a pris congé des États-Généraux le 5 de ce mois , après cela il s'est rendu à l'assemblée des États de Hollande & de Westfrise pour s'acquitter du même devoir. Il se dispose à s'embarquer incessamment pour Philadelphie. La République lui alloue 24,000 florins pour les dépenses de son voyage & 12 florins par jour à dater de son installation dans son emploi.

» L'affaire du Conseil Suprême de guerre est enfin terminée , lit-on dans des lettres de la Haye. Dès le 30 du mois dernier la Cour de Justice de la Province , pour se conformer à la résolution de l'Assemblée des États de Hollande & de Westfrise , avoit fait défenses aux Procureurs de porter désormais aucune affaire devant ce Tribunal ; & le 3 de ce mois les sentinelles & leurs guérites furent élevées par ordre du Stadhouder , de devant la maison du Prince Maurice où le Conseil supprimé tenoit ses séances. Une autre conséquence de cette suppression c'est que les Procureurs qui ont procédé dans ce Tribunal , ont reçu ordre de rendre leurs commissions , & de veiller dorénavant à ne donner aucune atteinte à la résolution de L. N. & G. P. Quant aux appointemens des Membres de ce Collège , que l'on disoit devoir leur être continués pendant leur vie , L. N. & G. P. ont déclaré qu'ils leur seroient payés

pendant six semaines , après quoi , on fera connoître la résolution ultérieure prise à cet égard «.

Le départ des navires destinés à la pêche du harang avoit été fixé au 14 de ce mois , & il en est parti ce jour-là 60 , tant d'Enkhuyzen , que du Ryp.

» Les Etats-Généraux , ajoutent les lettres de Hollande , ayant nommé par leur résolution du 23 Janvier dernier , MM. Van der Hoop & Steengracht, Conseillers & Avocats fiscaux des Collèges d'Amirauté à Amsterdam & à Middelbourg, le Vice-Amiral Reynst & le Contre-Amiral Van Kinsbergen pour examiner avec soin la situation & les circonstances du port de Flessingue , relativement à l'entrée & à la sortie des vaisseaux de guerre au bassin , ainsi que pour se rendre au Texel , & voir si dans cette île même , au Helder ou dans les environs , il s'offroit une position convenable à l'effet d'y placer un chantier propre à réparer les vaisseaux revenus de la mer ; ces quatre Commissaires remirent le 23 du mois dernier aux Etats-Généraux un rapport circonstancié de leurs recherches. Le Stadhouder a fortement appuyé ce rapport , & l'a recommandé aux promptes délibérations des Etats des Provinces respectives «.

On mande d'Amsterdam qu'on y a reçu des nouvelles de Batavia portant que le vaisseau de la Compagnie des Indes le *Mars* , qui a été équipé en guerre à Malacca , & le corsaire la *Sainte-Thérèse* s'étoient emparé du vaisseau le *Betsy* , monté de 24 canons de 6 livres , qui se tenoit à l'ancre sur le fort Riouw. Le corsaire Hollandois le *Patriote* s'étoit emparé aussi de 5 autres navires Anglois , en avoit brûlé 15 de la même Na-

tion , & détruit un grand nombre de bâtimens chargés de riz & d'autres provisions du Bengale.

« On nous annonce , lit-on dans quelques papiers publics , qu'incessamment nous apprendrons que les Russes se sont emparés de la Crimée , ce qui ne leur sera pas difficile , puisque cette presqu'île est sous leur protection & leur dépendance. On veut en même-tems que cette Cour ait sondé quelques Puissances du Midi pour savoir si elle peut envoyer sans inconvénient 16 de ses vaisseaux dans la Méditerranée. Plusieurs gazettes annoncent que dans le traité entre l'Espagne & la Porte , la Cour de Madrid s'est engagée à ne point laisser passer le détroit à des escadres ennemies du Croissant , mais cela n'a aucun fondement ; il se pourroit que le Divan eût été tenté de faire cette proposition ; mais il n'eût pu se flatter de la voir acceptée ; on auroit pu lui demander aussi d'empêcher à son tour les déprédations des Barbaresques. Il ne pourroit efficacement défendre l'Espagne contre les courses des Forbans , & l'Espagne ne peut pas davantage se charger d'arrêter les vaisseaux qui viendroient de l'Océan pour envahir les mers du Levant ».

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 13 Juin.

On dit confidentiellement , que le Lord Avocat vient d'être déplacé.

Comme le Prince de Galles n'atteindra la majorité que le 12 Août , & que le Parlement ne tiendra pas alors , on croit que l'on va faire sa maison pendant la séance du Parlement.

Lorsque le Prince Henri sera arrivé avec l'Amiral Hood , il sera élevé à un grade supérieur , & remettra presque aussi-tôt en mer à bord du *Triumph* avec le Capitaine Ysleck. Il paroît par-là , que ce Prince suivra sa carrière avec assiduité

jusqu'à ce qu'il soit en état d'avoir un commandement. Il est généralement aimé dans la Marine ; & il doit ces sentimens à son mérite personnel beaucoup plus qu'à sa haute naissance ou la perspective de l'influence & du crédit qu'il ne peut manquer d'avoir un jour.

Un Particulier qui arrive du Cap François , écrit-on de Kingston dans la Jamaïque , débite que , peu de jours avant de quitter cette place , trois Négocians y ont été arrêtés & condamnés à être pendus pour avoir entretenu une correspondance avec notre Île , par le moyen de nos croiseurs. Il ajoute qu'il a vu ces malheureux sortir de la prison , & se rendre sur le lieu de l'exécution , mais qu'au pied de la potence ils ont été renvoyés en prison en vertu d'un sursis accordé par l'Officier François , Commandant en chef.

L'Amirauté vient d'ordonner qu'une frégate , deux sloops & deux cutters , aillent établir leur station depuis Waterford jusqu'au Cap Cîear , pour empêcher la contrebande. Le même nombre de bâtimens croîsera au nord de l'Irlande.

Le Vice-Amiral Campbell sera continué dans sa place de Gouverneur & Commandant en chef à Terre-Neuve ; il partira dans peu pour cette station avec une forte escadre.

Le paquebot le *Hampden* venant de Lisbonne , a apporté à la Compagnie des Indes des dépêches datées de San-Salvador dans le Brésil le 19 Décembre , par lesquelles on apprend que la flotte partie de Portsmouth au mois de Septembre , est arrivée heureusement dans ce premier port.

Un Agent Russe est allé à Portsmouth , afin d'y faire préparer les provisions & autres choses nécessaires pour une escadre de cette nation , qui y est attendue dans peu de la Baltique.

On vient d'élever sur la montagne de Norwood , près de Londres , un fanal fait sur un nouveau plan.

Il a la forme d'une coupole semblable au toit d'une maison : cette coupole est convertie de glaces , & l'intérieur est garni de Lampes. Le derrière de cette machine est plaqué en cuivre battu , ce qui ajoute singulièrement à la réverbération de la lumière. Si cette nouvelle invention répond à ce qu'on en attend , elle sera substituée aux fanaux de nos côtes , sur lesquels on brûle du charbon , ce qui coûte beaucoup , & éclaire fort peu.

On doit faire aujourd'hui les derniers essais à Portsmouth , pour relever le *Royal-George*. Cette entreprise coûtera des sommes immenses , mais aussi on a le plus grand espoir de succès. Il est parti de Londres beaucoup de gens de la Cour pour être témoins de ces opérations.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS.

Cause entre la sœur Douville , Supérieure de la Communauté du Bon-Pasteur d'Orléans. — Et la veuve Pitre. — Demande en nullité de disposition universelle , au profit d'une Communauté Religieuse. Capacité des Filles de la Communauté du Bon-Pasteur de recevoir des Legs.

La Supérieure d'une Communauté , où l'on ne fait que des vœux simples , est-elle capable de recevoir un Legs universel , sur-tout lorsque l'on peut soupçonner que son nom a servi de prétexte au testateur , pour faire passer sur cette même Communauté , des libéralités qu'elle ne pouvoit recevoir directement ? telle est la question que le testament du sieur Gravier a fait naître. — Le sieur Gravier après avoir été long-tems Chanoine de St-Agnan d'Orléans , résigna son bénéfice au sieur Auger , directeur de la Communauté du Bon-Pasteur d'Orléans , qu'il avoit aidé dans le soin de cette direction ; prenant un intérêt sensible à cette Communauté , il voulut lui en don-

ner des preuves dans son testament. — Il fit donc différens Legs particuliers à ses parens , aux pauvres de la paroisse , à sa domestique ; ensuite il donna par forme de Legs universel , le surplus de son mobilier à la Communauté des Filles du Bon-Pasteur. — Et à l'égard de ses immeubles , consistant en rentes constituées , il les donna & légua à la demoiselle Douville sa cousine , Supérieure de la Communauté , qu'il nomma & institua Légataire universelle , quant à cet objet. L'abbé Auger fut son exécuteur testamentaire , & pria d'accepter un Pendule à répétition & ses Livres. — Après la mort du sieur Gravier , la sœur Douville demanda la délivrance des deux Legs universels portés en son testament. Une Sentence par défaut lui adjugea ses conclusions. Appel de la part des Héritiers , & Sentence du Châtelet d'Orléans , confirmative de la première , en affirmant néanmoins par la sœur Douville , qu'elle ne prêtoit son nom directement ni indirectement à sa Communauté , & qu'elle entendoit profiter seule du Legs universel. — Appel en la Cour de la part de la veuve Pitre héritière du sieur Gravier , & Arrêt du 6 Juillet 1782 , confirmatif de la Sentence du Châtelet d'Orléans.

GRAND' CHAMBRE.

Instance entre le sieur B... , Conseiller au Bailliage de T... — Et le sieur G... , Commissaire de Police.

Il vient d'être jugé que les Conseillers députés par le Lieutenant Général de T... , pour assister le Lieutenant de Police audit Siège dans ses jugemens , ont le droit de remplacer celui-ci dans ses fonctions , dans le cas de maladie ou autre empêchement , & ce privativement au Procureur du Roi , qui prétendoit d'après l'Edit de création des Procureurs du Roi à la Police , avoir le droit de remplacer le Lieutenant de Police. L'Arrêt est du 24 Mars 1783.

PARLEMENT DE DAUPHINÉ.

Cause entre le sieur Nicolas , Docteur en Médecine , — Et le Collège de Médecine de Grenoble.

Le sieur Nicolas , Docteur en Médecine , ayant mérité la confiance du Gouvernement pour le traitement des maladies épidémiques , dans la Province du Dauphiné , sollicitoit depuis long-tems d'être agrégé au Collège de Médecine de Grenoble ; il avoit satisfait à tout ce que les Statuts de ce Collège exigent. Cependant on faisoit difficulté de l'agréger , sans vouloir lui en déduire les motifs. Le sieur Nicolas se pourvut au Parlement , qui , sur le refus que faisoit le Collège de Grenoble d'examiner le Candidat , commit l'Université de Valence pour remplir à cet égard les fonctions du Collège. — L'examen subi , Ordonnance de la Cour , qui prononça l'agrégation , & accorda même au sieur Nicolas la prééance sur le sieur Jouran du Chados , qui s'étoit fait agréger pendant l'instance. — Arrêt contradictoire du 8 Avril 1783 qui confirme ladite agrégation.

PARLEMENT DE NORMANDIE.

Impositions Royales.

Par Arrêt rendu au rapport de M. D nneville en la premiere des Enquêtes le 31 Mars 1783 ; il a été jugé que cette clause *sans déchet* , mise dans un contrat de fief fait en 1701 , huit ans avant l'établissement du premier ving ieme , emportoit au profit du fiefant , l'exemption de diminuer les impositions Royales. — Dans le fait particulier , il y avoit eu en 1712 une quittance générale , dans laquelle le débiteur de la rente n'avoit point diminué les Impositions Royales , le créancier lui avoit seulement tenu compte du quart denier payé au Syndic de la Paroisse. Depuis 1712 , le débiteur avoit toujours payé à compte.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 8 Mai.

LE Vice Amiral doit incessamment mettre à la voile pour l'Archipel , où il ira recueillir les tributs ordinaires ; le Capitan-Bacha restera encore dans cette Capitale où sa présence est nécessaire pour porter à leur perfection les différens plans qu'il a conçus pour l'amélioration de nos forces navales. Jusqu'à présent la Porte n'entretenoit qu'un petit nombre de vaisseaux de ligne ; ils n'étoient pas de la première grandeur ; leur construction étoit défectueuse ; ils tiroient trop d'eau ; on va réformer tous ces défauts , & les moyens ne manqueront pas , parce que nous avons tous les matériaux nécessaires , en bois & en fer , & de bons Ouvriers pour les mettre en usage ; le Capitan-Bacha s'occupe aussi du soin de former des marelots & des Officiers ; on exerce les mariniers à l'Européenne , & ils sont à présent armés de fusils & de bayonnettes.

28 Juin 1783.

8

Cinq vaisseaux de ligne & quelques frégates viennent de sortir de ce port & de diriger leur cours vers la mer Noire , à l'entée de laquelle un renégat Allemand vient d'établir 2 nouvelles batteries.

On raconte du Grand-Visir l'anecdote suivante que nous nous empressons de transcrire.

» Un de ses esclaves lui ayant demandé un emploi pour un de ses amis , le Visir voulut savoir quels étoient les talens du sujet proposé ; l'air sévère qu'il prit embarrassa l'esclave qui se vit forcé d'avouer que cet ami avoit acheté sa recommandation par une somme d'argent. Fais-moi venir cet ami d'argent , lui dit le Visir. Il fallut obéir , & l'aspirant à la place contraint de répondre pourquoi il avoit employé le crédit d'un esclave pour l'obtenir , répondit qu'un de ses parens avoit fait fortune par le même moyen sous le Grand-Visir Oglou. Et quel est l'emploi actuel de ce parent , demanda le Visir ? son talent pour dresser les serins destinés à l'amusement des Sultanes , lui répondit-on , l'a élevé à une place qui lui procure 1000 sequins de revenu. Et quel est ton talent à toi , reprit le Ministre ? ... de jouer de la harpe... As-tu un instrument ? il fut avoué qu'il avoit été vendu pour faire la somme à laquelle l'esclave mettoit sa protection. Le Grand-Visir fit donner la bastonnade à l'esclave protecteur en présence de tous ses gens , & rendant son argent au protégé , il lui dit de racheter sa harpe & de s'en servir pour gagner sa vie , en l'assurant que dans la marine & dans l'armée , on n'avoit aucun besoin de son talent «.



R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 16 Mai.

L'IMPÉRATRICE vient de racheter le Palais qu'elle avoit fait construire pour le feu Prince Orlow , & en a fait payer le prix à sa famille ; elle en a fait présent au jeune Grand-Duc Alexandre , auquel elle a conféré en même-tems la charge de Grand-Maître de l'artillerie que le Prince Orlow occupoit. Le Général Muller en fera les fonctions sous S. A. I.

M. Betzky a demandé & obtenu la démission de ses emplois à cause de son grand âge ; le Corps des Cadets qu'il commandoit n'aura plus d'autre Chef que le Grand-Duc ; & la Maison des filles nobles dont on lui doit l'établissement , sera sous la direction suprême de la Grande Duchesse.

Comme les différends survenus entre notre Cour & la Porte ne sont pas encore décidés , & que les conférences continuent , on attend avec impatience quelle sera leur issue. L'escadre prête à faire voile de Cronstadt est composée de 10 vaisseaux de ligne. On la dit destinée pour la Méditerranée ; l'Impératrice accompagnée du Grand-Duc & de la Grande-Duchesse , doit aller visiter cette escadre à bord du vaisseau l'*Elisabeth* construit à Cronstadt & qu'on regarde ici comme un des plus beaux vaisseaux du monde.

S U E D E.

De STOCKHOLM , le 29 Mai.

LE Roi doit conduire après demain les troupes de notre garnison au camp tracé près de cette ville où elles manœuvreront pendant quelques jours. On travaille aux préparatifs nécessaires du voyage que S. M. se propose de faire en Finlande ; mais le jour de son départ n'est point encore fixé.

Avant hier , on a lancé ici à l'eau en présence de la Famille Royale , un vaisseau de 5 à 600 lasts construit pour le compte de la Compagnie des Indes orientales de Gothembourg. Depuis plus de 20 ans il n'avoit pas paru un bâtiment si grand sur nos chantiers.

A L L E M A G N E.

De VIENNE , le 4 Juin.

L'ARCHIDUC Maximilien est arrivé ici le 31 du mois dernier de retour de son voyage d'Italie ; nous nous flattons de posséder bientôt l'Archiduchesse Marie Amélie , épouse du Duc de Parme , qui arriva le 22 à Inspruck où elle est restée avec l'Archiduchesse Marie Elisabeth jusqu'au 28 qu'elle s'est rendue à Klagenfurth pour y faire une visite à l'Archiduchesse Marie-Anne.

On s'attendoit à revoir ici demain l'Empereur ; mais son retour est retardé de

quelques jours ; il veut auparavant passer en revue les troupes réparties dans la Galicie.

On dit que le camp de Pest en Hongrie , qui devoit avoir bientôt lieu , a été contre-mandé , & que tous les soldats absens par congé ont reçu ordre de rejoindre leurs corps respectifs. Les transports de munitions & d'artillerie continuent toujours , & on travaille jour & nuit en Bohême aux réparations des forteresses , & les fortifications de Theresienstadt sont poussées avec beaucoup de vivacité ; 500 hommes des régimens de Stain & de Thurier , en garnison à Lintz , y ont été envoyés pour être employés à ces travaux.

Une épizootie , écrit-on de Presbourg , a commencé à se manifester dans ces environs , & pour prévenir la contagion , il a été ordonné de ne point laisser sortir de bêtes à cornes de ce district , sans une permission , qui ne sera accordée qu'après une visite préalable. — On apprend de plusieurs endroits de la haute Hongrie , que le 13 de ce mois , il y est tombé une pluie si prodigieuse , que les vignes ont été inondées à Retzelsdorf , & qu'à Toplitz les ponts ont été renversés par les torrens. La ville de Kamnitz a été presque ruinée ; la foudre y tomba successivement en 9 endroits différens & avec un effet si terrible , qu'en peu de tems toute la ville fut en flammes ; les maisons , à un petit nombre près , ont été réduites en cendres ; 70 personnes ont perdu la vie , soit par la violence des flammes , soit par celle des eaux , qui tomboient avec tant d'impétuosité du haut des montagnes , qu'elles entraînaient tout ce qui se trouva dans leur passage.

De HAMBOURG, le 9 Juin.

LES avis qu'on reçoit des frontières de la Turquie & de la Pologne, s'accordent tous à faire craindre que la rupture entre la Russie & la Porte ne soit au moment d'éclater. Les préparatifs de la Russie sont immenses, & ses troupes sont en marche; sa flotte se partagera, dit-on, en deux escadres, dont l'une croisera dans l'Archipel & l'autre se tiendra dans le voisinage de Constantinople. La Porte de son côté ne fait pas de moindres préparatifs; il est déjà arrivé d'Asie dans les environs de la Capitale de l'Empire plusieurs corps considérables qu'on exerce journellement pour les accoutumer à la discipline. Les Spahis, s'il faut en croire ces lettres, ont ordre de se rendre en Bosnie; & il y a aux environs de Gianikli en Asie cent mille hommes prêts à marcher au premier ordre; on soupçonne que cette armée, sous le commandement de Gianili Ali Bacha, doit faire une tentative sur la Crimée, & que les bâtimens assemblés depuis peu, protégés par les vaisseaux de guerre qui sont prêts, doivent être employés à transporter une partie de ces troupes sur les côtes de la Péninsule.

Au milieu de tous ces mouvemens on ignore encore l'objet de ceux de la Maison d'Autriche, & si elle prendra part aux événemens qui semblent se préparer. Une lettre

de Vienne rapportée ainsi dans plusieurs de nos papiers ajoute à ces incertitudes.

» Un Courier arrivé aujourd'hui , 4 Juin , a apporté à la Chancellerie de Hongrie des ordres de S. M. I. que l'on dit de la plus grande importance. On les croit relatifs à cette grande énigme que l'on s'efforce en vain de deviner , & sur laquelle se porte la curiosité générale. L'incertitude de l'époque du retour de l'Empereur , & même du lieu de son séjour actuel ; l'opinion où l'on est , qu'il s'est porté du côté où les premières hostilités éclateront , si elles ont lieu ; des marches de troupes , des transports continuels de munitions du côté de la Hongrie , semblent concourir à faire regarder l'expiration de notre trêve avec les Ottomans , comme celle d'une guerre inévitable. Le bruit se répand que la Cour de Pétersbourg a déjà fait sa déclaration , que l'armée Russe s'est avancée en trois divisions sur Bender en Croatie. Tout est préparé pour l'ouverture d'une campagne ; on prétend que les camps d'exercice , & particulièrement celui de Pest & de Minkendorf ont été contremandés , & que les gros magasins destinés à celui de Pest qui devoient être très nombreux , serviront à l'armée. Mais si ces bruits se confirment , de quel œil les verront les Puissances maritimes ? on sait que toutes sont intéressées à conserver leur commerce dans le Levant , & que l'accroissement d'une ou de deux puissances peut exciter l'attention des Etats qui ont intérêt à ce que l'équilibre ne soit pas derangé. Nous sommes encore dans l'obscurité ; le tems seul peut la dissiper , & il est difficile que la lumière soit encore éloignée , il faut l'attendre & écarter les conjectures.

S'il faut en croire d'autres papiers , la Cour de Pétersbourg demande que la forteresse d'Oczakoff soit abandonnée à la Cri-

mée , & qu'en conséquence elle soit évacuée par les Ottomans ; si ce point important étoit accordé , il procureroit de grands avantages & de grandes facilités au commerce de la nouvelle ville de Cherfon.

Quelques lettres de Vienne portent qu'il a été expédié des lettres circulaires par lesquelles il est permis de rouvrir les Chapelles qui avoient été fermées & d'y dire des Messes. S. M. , ajoutent ces mêmes lettres , a assigné un fonds de 500,000 florins pour l'entretien de bons Maîtres d'école dans la Galicie & la Lodomeric.

» La Figure colossale de cuivre , écrit-on de Berlin , qui doit être placée sur la nouvelle tour du marché des Gendarmes , est finie ; elle a 10 pieds de haut & pèse 16 quintaux. C'est une femme debout sur un globe , autour duquel on voit un serpent mordant dans une pomme ; elle représente le triomphe de la religion sur la séduction du péché. — Le Roi de Prusse a accordé aux habitans Catholiques de la ville de Hiltren , pays de Clèves , le libre exercice de leur religion & la permission d'y faire bâtir une Eglise & d'entretenir un Curé. — Le 28 Mai , il se forma du côté de Glogaw un orage épouvantable qui éclata dans l'après-dînée ; la grêle dont les grains étoient de la grosseur d'un œuf de pigeon détruisit dans l'étendue de 3 milles à la ronde toute l'espérance du cultivateur. Les plus gros arbres furent déracinés , quantité de gros & de menu bétail fut noyé par les torrens que forma une pluie abondante. Les habitans pour sauver leurs jours furent obligés de chercher un asyle dans leurs greniers. Les ravages causés par l'orage n'ont pas été moindres aux environs de Horschberg. La foudre tomba sur le château de Warmbruk appartenant au Comte de

Schaffgotsch & pénétra dans la salle à manger au moment où la compagnie venoit d'en sortir. Cette salle & quelques autres appartemens ont été détruits; mais personne heureusement n'a péri ni même n'a été blessé.

ESPAGNE.

De MADRID, le 25 Mai.

LA démolition de toutes les fortifications de Minorque dont on paroissoit vouloir conserver quelques-unes, a été décidée dans un Conseil tenu à plusieurs reprises devant le Roi pendant le courant du mois dernier; & l'ordre pour l'exécuter a été expédié au Commandant de cette île où l'on apprend qu'on a déjà fait sauter le fort St-Philippe & quelques autres ouvrages.

Les corsaires Barbaresques ont perdu par la conquête que nous avons faite de cette île des commodités qu'elle leur offroit pour faciliter & assurer leurs courses. Pour protéger & soutenir notre commerce contre leurs insultes, la Cour a ordonné qu'il y ait toujours à Carthagène une escadre destinée à leur donner la chasse. Il est question aussi d'un subside que l'Ordre de Malte recevra, dit-on, des Puissances intéressées à la liberté & à la sûreté de la navigation sur la Méditerranée, pour tenir en mer un plus grand nombre de galères qui veilleront sur toutes les côtes d'Afrique.

» Une division de 12 vaisseaux de ligne de la flotte aux ordres de D. Louis de Corlova, écrit-on

de Cadix , doit rester dans le port de Carthagène ; 14 autres seront stationnés au Ferrol & toujours prêts à mettre à la voile ; le reste de la flotte sera désarmé. On continue ici l'équipement d'un nombre considérable de galiotes à bombes & de chaloupes canonnières qui escortées par deux vaisseaux de ligne , doivent partir incessamment pour une expédition particulière , mais dont l'objet est encore incertain ».

On apprend de Lisbonne qu'on y a senti au commencement de ce mois trois secousses de tremblement de terre , qui n'ont heureusement occasionné aucun dommage , mais qui ont répandu parmi les habitans une terreur très-vive , accrue par le récit des malheurs de la Sicile & de la Calabre , & par le souvenir de ceux que cette Capitale a éprouvés au milieu de ce siècle.

A N G L E T E R R E.

De LONDRES , le 17 Juin.

Nos nouvelles de l'Amérique septentrionale se réduisent à celles que nous a apportées le paquebot le *Vigilant* parti de New-Yorck sur la fin d'Avril. A cette époque la communication avoit été ouverte entre cette ville & les autres ports Américains , & les vaisseaux de toutes les nations , ceux de France & des Etats-Unis y entroient librement ; on y avoit vu entre autres une frégate Française venue de Philadelphie & une chaloupe de guerre de Rhode-Island ; il y avoit encore quelques

troupes Françaises dans cette île ; & on dit qu'elles ne devoient l'évacuer que lorsque nos troupes auroient quitté New-Yorck , ce qu'on ne croit pas pouvoir se faire avant la fin de l'été.

Les papiers Américains apportés par le même paquebot nous offrent plusieurs autres nouvelles , & entre autres les résolutions que prit le Congrès lorsque l'armée du Comte de Rochambeau se disposa à quitter le continent pour passer aux îles. Ces résolutions contiennent des remerciemens sincères & pleins de reconnoissance & d'affection pour l'armée & pour le Général qui la commandoit. Alors on étoit encore incertain de l'issue des négociations entreprises en Europe pour le rétablissement de la paix ; & elles prouvent combien avoient fait peu d'impression sur les Etats-Unis , les bruits semés pour leur inspirer de la défiance sur les vues de la France qu'on disoit n'avoir pas débarqué une armée dans ce pays , sans le dessein d'y faire des conquêtes propres à l'indemniser de ses dépenses.

Ce fut au commencement du mois d'Avril que le Général Washington eut la confirmation de la conclusion du traité provisionnel entre la Grande-Bretagne & les Etats Unis ; le 18 il fit publier dans son armée la proclamation suivante.

» Le Commandant en chef ordonne , que la cessation des hostilités entre les Etats-Unis de l'Amé-

rique & le Roi de la G. B. soit publiquement proclamée demain à midi, à l'Edifice-Neuf, & que la proclamation qui sera communiquée avec la présente, soit lue demain au soir à la tête de chaque régiment & de chaque corps dans l'armée; après quoi les Chapelains des brigades respectives rendront au Tout-Puissant des actions de grâces, particulièrement de ce qu'il lui a plu de mettre un frein à la colere de l'homme, & de faire cesser les fureurs de la guerre parmi les nations. Quoique cette proclamation se borne à la prohibition des hostilités, & non à l'annonce d'une paix générale, tout bon citoyen en ressentira la satisfaction la plus raisonnable & la plus sincère, puisqu'elle met fin à une contestation longue & douteuse, arrête l'effusion du sang humain, ouvre la perspective d'une scène plus riante, & comme une autre étoile du matin, promet l'approche d'un jour plus brillant que celui qui a éclairé jusqu'à présent l'hémisphère occidental. A l'époque d'un jour aussi heureux, qui est l'avant-coureur de la paix, qui termine la huitième année de la guerre, il y a roit de l'ingratitude à ne pas se réjouir, & de l'insensibilité à ne point prendre part à la félicité générale. Le Commandant en chef présente ses congratulations les plus cordiales en cette occasion à tous les Officiers de quelque rang qu'ils soient, à toutes les troupes des Etats-Unis en général, à ces hommes courageux & persévérans, qui se sont engagés à défendre les droits de leur patrie, aussi long-tems que la guerre dureroit: ce sont là les hommes qui doivent être regardés comme la gloire & l'ornement de l'armée Américaine, & qui, couronnés de lauriers bien mérités, pourront bientôt passer du champ de la gloire aux sentiers plus tranquilles de la vie civile. Le Commandant en chef en se rappelant avec un mélange de plaisir, d'étonnement & de gratitude, la variété presque infinie des scènes à travers lesquelles nous avons passé, & en

contemplant avec ravissement les perspectives qui s'ouvrent devant nos yeux, souhaite que les braves gens, de quelque rang qu'ils soient, qui ont partagé les travaux & les dangers de cette glorieuse révolution, qui délivre des millions d'hommes de l'oppression, & pose les fondemens d'un grand Empire, aient une idée convenable du grand rôle qu'ils ont été appelés à remplir, sous les regards propices de la Providence, sur le théâtre des affaires humaines.

— La tâche glorieuse pour laquelle nous avons pris les armes étant remplie, les libérés de notre patrie étant pleinement reconnus & fermement assurés par la faveur du Ciel & les efforts honnêtes d'un peuple déterminé à être libre contre une nation puissante disposée à l'opprimer, & le caractère de ceux qui ont persévéré à travers toutes les extrémités de rixes, de souffrances & de dangers, étant consacré à l'immortalité par le glorieux nom d'armée patriote, il ne reste plus rien à faire aux acteurs de cette scène étonnante que de conserver une uniformité parfaitement invariable de caractère jusqu'à la fin du dernier acte, pour mériter les applaudissemens du Public, & de se retirer du théâtre militaire avec la même approbation des anges & des hommes, qui a couronné toutes leurs actions vertueuses. A cet effet il ne faut tolérer aucun désordre ni licence : tout soldat qui fait réfléchir & qui est bien disposé, se rappellera qu'il faut attendre avec patience jusqu'à ce que la paix soit déclarée, ou que le Congrès puisse prendre les mesures convenables pour la sûreté des munitions publiques, &c. Aussi tôt que ces arrangements seront faits, le Général s'assure qu'il ne fera mis aucun délai à congédier, avec toutes les marques de distinction & d'honneur, ceux qui sont engagés pour la durée de la guerre, & qui auront alors rempli fidèlement leurs engagements avec le Public. Le Général s'est déjà intéressé en leur faveur ; & il ne croit pas qu'il soit nécessaire de réitérer les assu-

rances de ses dispositions pour leur être utile dans l'occasion présente & dans toutes celles qui pourront s'offrir convenablement. En attendant il est déterminé à ne souffrir qu'aucunes négligences ou excès militaires restent impunis, aussi long-tems qu'il sera revêtu du commandement de l'armée. L'Adjudant-Général fera détacher tels partis de travailleurs pour aider aux préparatifs des réjouissances générales que l'Ingénieur en chef de l'armée pourra demander ; & le Quartier-Maître-Général fera imprimer sans délai le nombre de congés nécessaires pour tous les hommes enrôlés pour la durée de la guerre : & il lui plaira d'adresser au Quartier-Général une ration extraordinaire de liqueur, pour être distribuée demain à chaque soldat, afin de boire : A la paix perpétuelle & à la prospérité des Etats-Unis de l'Amérique ! «

Au moment où la paix a été conclue, il étoit tout simple qu'il s'élevât beaucoup de plaintes sur les conditions ; nos papiers en conséquence ont été remplis de réflexions & d'observations dictées par le mécontentement & l'esprit de parti ; il étoit juste qu'il se trouvât des Ecrivains qui prissent la défense de cette paix avec l'Amérique, qui étoit devenue indispensable. C'est ce qu'on a fait dans le Pamphlet suivant où l'on remarque souvent de bonnes vues & dont nous rapporterons les principaux objets.

Pour justifier le Ministère d'avoir cédé une immense quantité de terrain aux Etats-Unis de l'Amérique, on remarque que les limites qui ont été établies, sont en partie fixées par la nature ; ce sont des rivières ou des lacs qui, par eux-mêmes, ne peuvent à l'avenir donner lieu à aucunes querelles. Les bornes des possessions des Etats Unis sont précisé-

ment celles que l'on avoit alliguées à ce Pays , avant son indépendance. Les limites du Canada avoient été fort étendues , à la vérité , par l'acte de Québec passé en 1774 , mais cet acte tyrannique & vexatoire pour l'Amérique-Septentrionale ne pouvoit servir de base au présent traité. Le commerce du Canada souffrira , sans doute , par l'indépendance de l'Amérique ; mais il n'est pas dans la nature que les uns aient tout & les autres rien. Les marchands de Québec avoient attiré à eux presque tout le commerce de cette partie depuis le commencement des troubles. Ce monopole ne pouvoit pas toujours durer , & n'étoit pas un objet assez important pour faire continuer la guerre. Quand la paix sera formellement établie , le commerce des fourrures se fera en partie par un nouveau canal ; car la rivalité qui se trouvera entre les marchands des deux puissances invitera naturellement les Indiens à traiter avec ceux qui leur offriront le plus ; ce que peuvent faire plus facilement les Anglois , qui en général ont plus de moyens. D'ailleurs l'Angleterre restant maîtresse des pays septentrionaux , où se trouvent les plus belles pelleteries , où les chasses sont plus abondantes , n'éprouvera pas une grande diminution sur ce commerce. Quand même on supposeroit , contre toute vraisemblance , que les Américains pourroient , au moyen des communications que leur ouvre la rivière de Hudson , laisser leurs pelleteries à plus bas prix à New-York que ne le peuvent faire les marchands du Canada , les manufactures Angloises n'en souffriront pas. Leur objet est d'obtenir ces pelleteries au plus bas prix possible : mais que le marchand Européen achète du chasseur Indien ou du revendeur Américain , c'est la même chose pour la manufacture. Il eût été opposé à la saine politique & à la prudence de garder les forts qui sont au sud des bornes des possessions Angloises , comme l'ont cru quelques personnes.

Car si on les avoit conservés comme des places de sûreté contre les Américains ; non-seulement ils eussent été insuffisans pour cet objet , & les dépenses pour l'entretien des garnisons très-considérables , mais ils eussent aussi excité la même jalousie , & inspiré les mêmes craintes de nos desseins que dans le tems où les Colonies crurent que les François les avoient enveloppées d'une chaîne de forts. Ce traité de paix , si on avoit voulu le faire sur ce pied , au oit fourni des prétextes pour une nouvelle guerre plutôt que de mettre totalement fin à l'ancienne. Si d'un a tre côté , on eût conservé des forts dans la vue de s'en servir pour protéger le commerce des Anglois avec les Indiens , on eût pris un parti opposé à nos vrais intérêts. Il sera certainement bien plus avantageux de bâtir de petites places pour cet objet sur le côté opposé de la rivière , dans la vue d'écarter des Américains le commerce des fourrures , que de nous exposer à d'éternelles contestations avec eux. Ajoutons à cette raison qu'il est dans la nature de laisser aux vendeurs le droit de choisir l'acheteur , & que toute clause contraire au droit naturel , en dishonorant les négociateurs , prépare aux contractans de nouveaux sujets de querelle. Ce traité sera le premier dont le droit des hommes ait fait la base.

On a avancé qu'en perdant la possession de Penobscot , nous étions privés d'un vaste territoire , qui pouvoit nous être de la plus grande utilité , en nous fournissant des mâts pour nos vaisseaux. Cet assertion manque de vérité , car le pays est tout à-fait épuisé , & on n'y trouve plus aujourd'hui d'arbres propres à cet usage. Quand les jeunes qui croissent maintenant seront d'une grandeur convenable , on les achètera à aussi bon compte du possesseur Américain que l'on eût pu les avoir de nos sujets. Mais nous avons d'autres ressources pour nous procurer des mâtures. On doit de plus observer , dans ce qui

regarde les limites du Canada, qu'en consentant à les placer comme elles le sont, le Gouvernement a des vues politiques, & des vues de commerce. Si, politiquement parlant, nous eussions pu revenir dans l'état où nous étions en 1763, c'eût été sans doute une chose très-désirable; mais puisque cela est impossible, il faut voir quel conseil nous donne la sagesse dans la situation présente? Elle nous prescrit de poser les fondemens d'un autre système plus étendu & plus vaste, dont le principal objet doit être une paix permanente. Pour y parvenir, il faut nécessairement prévenir toute semence de dissension, de jalousie, de querelles à venir. Si on y avoit introduit quelque condition choquante ou humiliante, ou la négociation eût été totalement rompue, ou si les Américains s'y fussent soumis, leurs préjugés contre les Anglois en eussent acquis de nouvelles forces, & fait naître des occasions de nous plonger de nouveau dans les horreurs de la guerre. La vraie politique dictoit donc la nécessité d'adopter des mesures capables de produire une sincère réconciliation & une amitié cordiale entre les deux nations, sentimens qui produiront peut-être un jour une alliance entr'elles, sans compter de grandes dépenses qui ne sont pas encore portées en compte; l'acquisition du Canada, qui a fait tout le prix du traité de 1763, nous a coûté en six ans & quatre mois, 299,519 liv. sterl., & 19 schel 6 sols & demi; ce qui fait par an plus de 45,000 liv. sterl. (environ un million de liv. de France). Il faudroit déduire de cette somme, les profits qu'a pu faire la nation sur le commerce de cette partie. Mais il ne faut pas non plus oublier d'ajouter à la perte l'augmentation de la dépopulation de l'Angleterre, qui est montée à un point considérable.

L'Amirauté a appris successivement par divers paquebots arrivés de la Jamaïque,

que l'Amiral Hood , en vertu des ordres qu'il avoit reçus , avoit appareillé de Port-Royal le 24 Mars avec son escadre pour revenir en Angleterre ; & on avoit été instruit à Kingston le 26 Avril par la frégate la *Diane* , venant de Sainte-Lucie , qu'avant son départ presque toute l'escadre de l'Amiral Pigot avoit également appareillé pour l'Europe ; & que l'Amiral lui-même devoit partir bientôt pour la Grande-Bretagne à bord du *Formidable* , laissant seulement le Chevalier Richard Hughes avec le *Leander* & un petit nombre de frégates pour la protection du commerce dans cette station.

Les mêmes lettres répètent les détails qu'on a déjà donnés de la visite du Prince William-Henri au Cap François isle St-Domingue ; elles ajoutent qu'il se proposoit de voir aussi la Havane avant son retour en Angleterre , & on ne doutoit point qu'il n'y fût reçu avec toute la politesse & la galanterie généreuse qui distingue la nation Espagnole. On en peut juger par le fait suivant qui ne devoit pas échapper à l'attention des nouvellistes , & qui se trouve dans tous nos papiers.

» Vers la fin de l'année dernière il éclata une rébellion dans le district des Natchés , Province de la Louisiane : elle fut apaisée ; & les chefs des révoltés ayant été saisis furent conduits à la Nouvelle-Orléans , où ils furent jugés par un Conseil de guerre & condamnés à mort. De ce nombre étoient cinq Anglois. Don Bernardo de Galvez ayant reçu leur

sentence , peu de jours avant l'arrivée du Prince Guillaume-Henri au Cap François , pour la confirmer en qualité de Gouverneur-Général de la Louisiane , crut qu'il ne pouvoit faire à S. A. R. de compliment plus agréable que de lui faire présent de la vie de ses compatriotes qu'ils avoient forsaite. En conséquence il mit entre ses mains un pardon plénier & libre pour ces cinq Anglois , & accompagna cette action de circonstances qui ajoutèrent encore à son prix ».

On se propose de ne laisser aux Isles qu'un seul vaisseau de 54 à 50 canons & 2 frégates. Nos forces navales seront plus considérables à la Jamaïque , où nous conserverons plusieurs vaisseaux de ligne.

Suivant l'état des vaisseaux mis en ordonnance depuis la paix , il paroît qu'il y en a 2 de 100 canons , 5 de 90 , 3 de 80 , dix de 74 , onze de 64 , deux de 60 , dix de 50 , quatre de 44 ; trente-cinq frégates , & 32 tant sloops que cutters , bombardes , &c. , en tout 121.

Il a été arrêté que tous les vaisseaux qui ne sont plus en commission , seront examinés tous les trois mois par des Inspecteurs. On parle aussi d'une nouvelle méthode de fumigation qu'on emploiera d'ux ou trois fois pendant l'année , & qui , dit-on , est efficace pour empêcher la génération de la vermine , si destructive des vaisseaux qui restent sans service. La vente de la *Princesse Caroline* , de 50 canons , prise sur les Hollandois , a été décidée , & le *Sandwich* de 90 a été déclaré absolument hors d'état de rendre aucune espèce de service.

« On apprend de Portsmouth que l'équipage du brûlot la *Betti* composé de matelots qui ont eu part à plusieurs actions de la campagne, & sur-tout, à celle du 12 Avril de l'année dernière, se rendit le 4 de ce mois, en corps, chez M. Lindegren, Agent pour les prises, & lui demanda d'une manière fort impérieuse la part qui revenoit à chacun, des deniers résultans de celle de plusieurs vaisseaux ennemis. Sur le refus de l'Agent, les matelots menacèrent de détruire sa maison, & se mettoient déjà en devoir de le faire, lorsqu'un particulier sortant de la maison de l'Agent, s'offrit à leur fureur; ils le prirent pour un des Commis du Bureau, se saisirent de lui, & l'entraînèrent vers le port dans le dessein de le noyer. On ne réussit à le tirer d'entre leurs mains qu'en leur promettant de les satisfaire au plutôt.

On ignore encore où en est la paix avec les Hollandois; s'il faut en croire quelques-uns de nos papiers, on est enfin convenu de plusieurs articles parmi lesquels ils comptent ceux-ci.

« L'Angleterre jouira d'une liberté générale de commerce dans toutes les mers d'Asie, & y pourra aborder librement; & en revanche, les Hollandais jouiront aussi de quelques avantages pour leur commerce dans le Bengale & sur la côte de Ceromandel. Les Puissances respectives, animées d'une ardeur généreuse pour des secours équitables en faveur des intérêts généraux, prendront des précautions pour prévenir dorénavant toutes querelles sur le commerce, & pour affermir ainsi la paix si nécessaire pour le bien être de leurs Sujets respectifs. On ajoute que par le nouveau tarif actuellement sur le tapis entre la France & l'Angleterre, les vins de Bordeaux ne paieront pas, en Angleterre, des droits plus forts que ceux de l'ur-

rugat ; & qu'en revanche , les marchandises Angloises de fer , d'acier , de cuivre & autres , ne paieront en France que 20 pour cent «.

On ne croit pas que la clôture de la session actuelle du Parlement soit aussi prochaine que la saison avancée & l'usage le feroient croire ; on prétend qu'elle sera prolongée encore , parce que le Ministère sera bien aise de communiquer à cette assemblée sa correspondance relative au traité de commerce avec les Etats Unis de l'Amérique , & au traité de paix avec la Hollande : deux objets qui traînent en longueur. En attendant , les deux Chambres sont peu fréquentées , & le nombre des Membres qui assistent aux séances diminue tous les jours. La grande affaire des nouvelles taxes est presque la seule dont s'occupent les Communes. Les Comités des Négocians qui se sont élevés contre celle assignée sur les quittances , eurent le 5 de ce mois une conférence avec le Duc de Portland & le Lord Jean Cavendish ; ils furent reçus de la manière la plus polie par ces deux Ministres , qui leur firent en même temps entendre que la nécessité de payer les intérêts du nouvel emprunt , exigeoit l'imposition des taxes projetées , & nommément de celle sur les quittances , & qu'il étoit impossible d'imaginer un impôt qui ne fût sujet à quelques objections. Cette détermination du Ministère a fixé celle de la Chambre des Communes , qui dans sa séance du 5 refusa d'admettre les Requêtes qui

pourront être présentées contre la taxe en question; le Lord Maire fit une motion pour ne porter cette taxe que sur les quittances au dessus de 5 liv. sterl., & elle fut rejetée à la pluralité de 126 voix contre 21.

» Le 12, le Bill pour cette taxe a été lu pour la troisième fois, & a passé à la pluralité de 145 voix contre 40. On a observé que M. Pitt, avoit parlé en faveur des opérations du nouveau Ministère, & qu'il avoit avoué que dans la position critique où se trouvoit le Royaume, il eût été impossible d'établir une taxe plus avantageuse, que celle sur les quittances, & que toutes les objections qui avoient été faites contre cette taxe étoient fondées sur de faux principes. — L'argument contre celle sur la recette n'est spécieux que sur un point, c'est que vingt livres en circulation, peuvent payer le droit trois fois dans un mois. Cela est certainement vrai. Mais il faut considérer en même tems, que l'intérêt composé ou plutôt la progression arithmétique du profit retenu dans cet espace de tems, met l'impôt dans une juste proportion avec le bénéfice. En conséquence l'homme qui gagne sur son argent dix pour cent par mois, ne paye pas plus selon une répartition juste, à l'Etat, que celui qui ne gagne que vingt pour cent par an, sur le capital de chaque cent.

Le même jour M. Fox a informé la Chambre, que sous peu de jours, il lui seroit présenté une affaire de la plus grande importance. On présume qu'il s'agit d'un message du Roi, relativement à l'établissement de la Maison du Prince de Galles.

M. Pitt a donné aussi avis, que le 17 il seroit question du Bill de réforme.

On a présenté à la Chambre le compte de l'extraordinaire des Guerres pour l'année 1782, partagé en six articles séparés, & payés par trois différens Trésoriers.

Payé par M. Rigby, entre le 31 Janvier 1782, & le 31 Mars suivant,	623,021 13 6½
Payé par le même, entre le 31 Janvier 1782, & le 25 Mars suivant, jusqu'au 6 Dé- cembre 1782,	296,507 14 4½
Payé par M. Burke, entre le 9 Avril 1782, & le 9 No- vembre suivant,	547,346 5 9
Payé par le même une dis- tribution d'une partie du Vote de crédit d'un million,	589,931 13 9
Payé par le Colonel Barré, entre le 31 Juillet 1782, & le 1er Février,	1,356,919 10 1¼
Payé par le même une dis- tribution de partie de Vote de crédit pour un million,	401,068 6 3
Total	3,807,795 3 9½

La Compagnie des Indes a reçu un Courrier de Lisbonne, par lequel elle a reçu des dépêches du Capitaine Burney, Commandant le *Bristol* de 50 canons; elles sont datées de San-Salvador au Brésil, où il est arrivé après un voyage de 101 jours, avec le *Bristol*, qu'il monte, le *Boantiful*, de 36, & la *Fortoise* de 24, les dix derniers vaisseaux munitionnés, & la flotte de la Compagnie, composée de 10 bâtimens, le tout dans le meilleur état. Il se disposoit après avoir pris les rafraîchissemens ordinaires, à continuer son voyage pour Bombay, qui est la destination de la plupart des vaisseaux de son convoi.

On se flatte de voir arriver d'un moment à l'autre les 5 vaisseaux de l'Inde qui ont quitté le Bengale en Décembre ; le mois prochain , il en doit arriver plusieurs autres.

L'Amirauté n'a pas encore expédié d'ordres dans ces contrées pour rappeler une partie des vaisseaux de guerre qui forment notre escadre dans cette partie du monde ; mais comme elle a réglé les stations de l'établissement de paix , on croit qu'aussitôt que les traités définitifs seront signés , on enverra dans l'Inde les ordres de rappel.

On assure que le Ministère doit incessamment réduire l'armée suivant le plan de Mylord Shelburne. En attendant le Roi a rendu une proclamation qui accorde leur grace entière aux déserteurs , & enjoint aux Geoliers de les faire sortir de prison 7 jours après qu'ils auront reçu les ordres du Secrétaire de la guerre à cet égard. Cette amnistie ne s'étendra point à ceux qui se seront rendus coupables d'autres délits que de celui de désertion.

On a rendu une autre Ordonnance en faveur des Américains ; elle statue que notwithstanding tous réglemens antérieurs contraires , la poix , le goulron , la térébenthine , l'indigo , les mâts , vergues & beauprés , du produit de l'Amérique septentrionale , seront importés jusqu'à nouvel ordre dans les ports Britanniques sur des vaisseaux , soit Anglois , soit Américains , & par des
sujets

sujets des Etats-Unis , en payant les mêmes droits que paieroit tout sujet Britannique qui les importeroit dans l'une des possessions Angloises que ce soit , & cela sans être munis de certificats prescrits par la loi.

» Les résolutions prises pour assister les Colonies qui nous restent , & celles formées par les Loyalistes , ont reçu la sanction du Parlement ; il est accordé pour l'établissement civil de la nouvelle Ecosse pendant l'année courante , 5943 liv. sterl. 9 s. 5 d. ; à la Floride orientale 3950 l. 4 s. 1 d. ; aux Officiers civils de la Floride occidentale jusqu'au 27 Juin de cette année , 4970 liv. 4 s. 1 d. ; à l'établissement civil de l'Isle de St-Jean , 3150 liv. ; aux Officiers civils de Georgie , jusqu'au 27 Juin de cette année , 3340 ; à ceux de Sénégarie en Afrique , 2450.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 24 Juin.

LES Maréchaux de France de la dernière Promotion ont eu l'honneur de faire leurs remerciemens à S. M. & d'être présentés en cette qualité à la Reine & à la Famille Royale , savoir : les Maréchaux , Comte de Mailly d'Aucourt , Marquis d'Aubeterre , Prince de Beauveau , Marquis de Castries , Marquis de Ségur , Marquis de Levis , le 14 ; ils prêtèrent , le lendemain , serment en cette qualité entre les mains du Roi ; le 17 , le Maréchal de Croy fit ses remerciemens à S. M. , prêta serment entre ses mains & fut présenté ensuite en cette qualité à la Reine & à la Famille Royale.

28 Juin 1783.

h

Le 15 l'Abbé de Bourbon eut l'honneur d'être présenté au Roi par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Il eut ensuite celui d'être présenté à la Reine & à la Famille Royale.

Le 10 de ce mois , Monsieur & Madame tinrent sur les Fonts de Baptême , dans la Chapelle du Château , le fils du Vicomte du Hamel , Lieutenant de Roi & Maire de la Ville de Bordeaux. L'Enfant fut baptisé par l'Evêque de Seez , premier Aumônier de Monsieur , en présence de M. Brocqueviele , Curé de la Paroisse , & nommé Louis-Joseph.

Le Comte de Moustier , ci-devant Ministre Plénipotentiaire du Roi près S. M. B. , qui est de retour en cette Cour , a eu l'honneur à son arrivée ici d'être présenté à S. M. par le Comte de Vergennes , Chef du Conseil Royal des Finances , Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

De P A R I S , le 24 Juin.

LA Cour a reçu le 20 de ce mois des nouvelles de l'escadre de M. le Marquis de Vaudreuil , qui a mis à la voile 5 à 6 jours plutôt que ce Général ne se l'étoit proposé , puisqu'elle étoit en mer le 30 Avril. L'avisô qui est arrivé l'avoit quitté le 8 Mai. L'escadre étoit alors à 300 lieues de St-Domin-

gue ; comme elle avoit un convoi & qu'elle éprouvoit des calmes de tems en tems , on ne sera pas étonné si sa traversée est un peu plus longue qu'on ne l'espéroit.

Le lougre qui étoit venu de St Domingue avant cet *aviso* , & qui mouilla à Brest le 3 de ce mois , nous a apporté quelques lettres du Cap. Elles confirment la nouvelle que nous avons su par l'Angleterre , de la visite que le Prince William Henri a faite dans cette Colonie.

» L'Amiral Hood étant venu croiser devant le Cap , on lui envoya , par un Parlementaire , les ordres des deux Cours , qui suspendoient les hostilités. A cette nouvelle , l'Amiral Anglois permit au Prince de descendre à terre. M. de Bellecombes & le Marquis de Vaudreuil s'empresèrent de recevoir dignement le fils du Roi d'Angleterre. On prépara à la hâte une petite fête , & il y eut Comédie , festin & bal , le Prince n'ayant la permission de rester à terre que 24 heures , il ne fut guère possible de lui donner des fêtes plus recherchées. Cependant il ne laissa pas de s'amuser beaucoup ; & lorsqu'on en fut à la santé du Roi & à celle du Roi d'Angleterre , le jeune Prince ne put retenir les marques de son attendrissement , en voyant des hommes qu'un instant auparavant il croyoit ne venir que combattre , le recevoir avec tant d'affection , d'égards & de cordialité ; il remonta dans son canot , bien fâché , ce sont ses expressions , de ne pouvoir pas rester plus long-tems au milieu d'un peuple aussi généreux & aussi aimable.

On trouve dans une de ces lettres l'avis de la mort de M. le Vicomte de

h 2

Mortemart, qui a été enlevé par des fièvres ardentes, fort communes au Cap.

« Nous venons de voir rentrer dans ce port, écrit-on de Brest, trois frégates venant de Philadelphie en 31 jours de traversée. Elles ramènent M. le Duc de Lauzun avec une partie de sa légion. Ces trois frégates sont, la *Gloire*, l'*Astrée* & la *Danaé*. Nous attendons l'*Active*, qui devoit partir deux jours après elles; & dans toute la semaine, nous pourrions voir arriver le *Romulus*, la *Guadeloupe* & le *Lauzun*, vaisseaux frères par le Congrès pour ramener le reste de l'armée. On ne croit pas que l'*Amérique* arrive de si tôt. M. de Lauzun partira demain au soir (12 Juin) pour Paris. Suivant les rapports des passagers, les navires de toutes les nations arrivent en grand nombre dans les ports de l'Amérique septentrionale, & les marchandises d'Europe s'y trouvent dans la plus grande abondance.

On apprend de l'Orient que la frégate Américaine la *James*, partie de Philadelphie le 11 Mars, & ayant le reste de la Légion de Lauzun, est entrée le 12 de ce mois dans ce port: elle avoit marché de conserve avec les frégates du Roi qui ont mouillé à Brest le 11.

L'*Agilité*, polacre de Marseille, partie de l'Isle de France en Février, est aussi arrivée à l'Orient. Ce navire avoit relâché à Cadix, & devoit faire son retour au lieu de son départ; mais il y reçut l'ordre de se rendre à l'Orient, ce qui fait présumer que l'intention du Gouvernement est que le désarmement des vaisseaux de l'Inde se fasse toujours dans

ce port : du reste il n'a apporté que les nouvelles que l'on savoit déjà.

Les Ingénieurs & les Académiciens , écrit-on de Rennes , chargés par le Gouvernement de prendre connoissance des travaux à faire , pour creuser des canaux navigables dans cette province , paroissent convenir unanimement que l'exécution d'un canal de Rennes à St-Malo est très-facile , parce qu'il est très-aisé de creuser & d'élargir la Vilaine , & que la dépense n'ira pas au-delà de 5 à 600,000 liv. En conséquence les Etats ont arrêté de rembourser les terrains sur lesquels on prendra sur le pied du denier 30. — Malgré les travaux avancés à Cherbourg , les Ingénieurs & Académiciens iront à St-Malo pour examiner s'il ne seroit pas possible d'y faire une rade & un port pour la Marine Royale. — Suivant les lettres de Brest , les flûtes du Roi , la *Nécessaire* , la *Lamproie* , la *Loire* , la *Dordogne* , le *Frédéric Guillaume* , la *Guyane* & l'*Anonyme* ont mis à la voile le 6 , pour aller à Riga charger des mâtures. Ces flûtes , ainsi que celles destinées pour le cabotage ordinaire d'un port à l'autre , sont commandées par des Lieutenans de vaisseau qui ont sous eux quatre autres Officiers & trois gardes de la Marine.

On lit dans des lettres d'Espagne la notice suivante sur M. le Baron de Pirch , Colonel-Commandant du régiment Royal de Hesse-Darmstadt , mort & enterré au Camp Sainte Marie , près de Cadix , le 20 Février dernier.

« La France a vu à son service peu d'Officiers Etrangers qui ayent montré autant de vertus & autant de talens que M. le Baron de Pirch. Plein de génie & d'activité , de douceur & d'équité , il avoit trouvé le grand art de se faire chérir & admirer , non-seulement des soldats & des Officiers de son Régiment , mais de tous les Officiers François.

Notre auguste Monarque lui faisoit l'accueil le plus distingué, & se plaisoit à s'entretenir avec lui. Les Courtisans, à l'envi l'un de l'autre, s'empressoient de témoigner à cet aimable Etranger combien ils faisoient cas de ses talens militaires & de son mérite personnel. Des espérances également flatteuses pour l'Armée Française & pour M. le Baron de Pirch, se sont évanouies en un clin d'œil. La mort l'a enlevé presque à la fleur de l'âge, au moment où toute l'énergie de son grand caractère commençoit à se déployer. Les soldats de son Régiment qui l'auroient suivi au combat avec tant de joie, l'ont tous accompagné au tombeau, les yeux baignés de larmes. Les Officiers tant François qu'Espagnols qui se trouvoient au Camp de Sainte-Marie, ainsi que le Gouverneur & plusieurs Officiers-Généraux ont assisté à cette pompe funèbre; & M. le Comte d'Estaing pour témoigner ses regrets & la haute estime qu'il avoit pour un si brave Officier, a voulu que les deux Régimens qui campoient avec celui de Hesse-Royal Darmstadt, fournissent chacun un détachement de cent hommes, qu'on ne donne ordinairement qu'à un Colonel qui est Brigadier.

Son corps a été enterré derrière sa tente, au centre du Régiment, qui a fait élever sur la fosse un monument avec l'inscription suivante — *Sous cette tombe gît Jean Ernest, Baron de Pirch, Colonel Commandant du Régiment de Royal Hesse-Darmstadt, Chevalier de l'Ordre du Mérite & de Saint-Sébastien, Chanoine de Magdebourg, mort le 20 Février 1783, dans la trente-neuvième année de son âge. Né en Prusse, il apprit l'Art de la Guerre sous Frédéric, passé en France, il fut par ses talens & ses vertus l'exemple de l'Armée. Ce simple monument fut élevé à la postérité, en marque de reconnoissance & de regrets, par son Régiment.*

On apprend de Toulon qu'on continue d'y travailler à la construction des vaisseaux de 74, le *Mercur* & le *Séduisant* ; que les frégates la *Précieuse* & la *Montréal*, & la corvette la *Blonde*, étoient en rade le 10, & n'attendoient que les ordres pour leur départ.

Le Gouvernement, écrit-on de Sierck, petite ville à 4 lieues de Thionville, attentif à favoriser le commerce & la navigation, s'occupe du rétablissement des trottoirs pour le halage, le long des rivières navigables, & de l'extension des grands chemins jusqu'à l'extrémité des frontières ; on travaille avec activité à ceux de cette Province pour les joindre à ceux qui se font de concert dans les pays limitrophes, afin d'ouvrir une libre communication réciproque par terre & par eau, avec les électors de Trèves & de Cologne, & la Hollande par la Moselle & le Rhin. Le passage de Sierck, ci-devant un des points les plus dangereux pour la navigation de la Moselle, & pour ainsi dire inaccessible aux voitures par terre venant de l'étranger, va devenir un des plus aisés & des plus sûrs à franchir, au moyen des travaux qu'on y fait depuis plus d'un an, & qui sont déjà fort avancés. La chaussée d'Allemagne qui se termine à environ une demi-lieue au delà de cette ville, sur les confins du pays de Trèves, doit être continuée jusqu'au pont de Contrarbruck, qui traverse la Sarre au-dessus de son embouchure dans la Moselle ; on travaille actuellement à la réparation de ce pont pour former la jonction de cette nouvelle chaussée avec celle qui est au-delà ; en sorte que cette route jusqu'ici impraticable, sera dorénavant plus belle & bien plus courte que ne l'est celle qui va de Trèves à Luxembourg, pour venir en France, ou pour aller dans les Electorats. Ces opérations

finies , la ville de Sierck se trouvera dans la position la plus avantageuse possible pour un lieu d'entrepôt , & pour y former des établissemens de manufactures de draps , de toiles , de bonneterie , &c. Les logemens , les vivres & la main-d'œuvre y sont à très-bas prix , & le Bureau municipal offre d'exempter de toutes impositions & charges de la ville (autres que la capitation & les vingtièmes , s'il y a lieu) pendant trente années , tous ceux qui viendront y établir & entretenir une manufacture quelconque , & il favorisera tous ces établissemens en tout ce qui pourra dépendre de lui.

On vient d'imprimer à Paris par ordre du Gouvernement , un Recueil de Pièces relatives aux exhumations de 900 cadavres faites dans l'enceinte de l'Eglise de S. Eloy à Dunkerque , seule Paroisse de cette Ville , où depuis 1452 qu'elle existe , on n'a cessé d'enterrer qu'en 1777.

» Une partie de cette Eglise excédoit la voie publique , & nuisoit au commerce intérieur. L'intendant de Flandres , & le Magistrat , ont arrêté la démolition de cette portion de l'Eglise & de l'élevation d'un portail , ce qui a nécessité des fouilles & conséquemment l'exhumation. St. Eloy , la seule paroisse de Dunkerque , ayant servi pendant plus de trois siècles à la sépulture d'une partie des habitans , les cercueils y étoient entassés au point de ne laisser presque aucun intervalle de l'un à l'autre ; les premiers lits de cadavres étoient à quatre pouces seulement de la surface d'un sol humide & salé , le moins propre à la destruction ; aussi moitié des corps exhumés n'étoient qu'à demi-détruits , & plusieurs parfaitement conservés après douze ou quinze ans de sépulture , ce qui établissoit au milieu des habitans un germe de contagion & de mort ; on peut regarder ce nombre prodigieux de cadavres accumulés dans

cette enceinte , comme une des causes de ces épidémies meurtrières qui ont désolé Dunkerque & que sa situation a multipliées. En effet , cette Ville est toute environnée d'eau ; au septentrion , c'est la Mer ; dans la partie opposée un grand lac , & des eaux stagnantes qui la circonscrivent ; enfin il y existe cinq canaux principaux , que forme la réunion de la totalité des eaux qui s'écoulent du pays bas François. Elle y a exercé des ravages en 1596 , en 1603 , 1625 , 1626 , 1633 , 1636 , & 1666. Plusieurs de ces pestiférés ont été enterrés à St Eloy. En réfléchissant à la nature de l'atmosphère , à celle du sol , à l'encombrement des cadavres auxquels on accordoit à peine un peu de terre , à leur état de non consommation , à leur contact presque immédiat avec le sol ; enfin au tems que se conservent les germes de la mort , tandis que les germes de la vie s'altèrent si aisément , on conçoit toutes les craintes que devoit naturellement inspirer cette exhumation , & que fortifioient encore les exemples terribles de maladies épidémiques , d'asphyxie , de morts , souvent occasionnées par l'exhumation , quelquefois même par l'émanation d'un seul cadavre. M. Hecquet , Chirurgien - Major de l'Hopital militaire & Membre du Magistrat , avoit fixé l'attention sur les suites dangereuses de cette exhumation. On consulta Mrs. Laborie , Cadet de Vaux & Parmentier , exercés depuis long-tems aux travaux qui ont le méphytisme pour objet ; ces Chymistes ne purent pas se dissimuler les dangers d'une pareille entreprise ; mais ils savoient combien les effets du feu , cet agent destructeur , la quantité d'air pur qui se dégage du nitre , la vertu de la chaux vive , &c. &c. , pouvoient nous rassurer contre tout événement , sur-tout l'emploi de ces moyens devant être dirigé par M. Hecquet , dont le courage & le zèle ; dans la circonstance dont il s'agit , lui donnent des droits à la reconnaissance de ses Concitoyens. Son Journal

offre deux évènements , qu'il étoit important de consigner , parce qu'ils prouvent en faveur des moyens proposés par les trois Chymistes. Un jeune homme , attiré par la seule curiosité , s'arrête près des cadavres qui avoient succombé à des fièvres malignes & à des petites véroles confluentes ; il est frappé d'un mal de tête violent , une petite vérole du plus mauvais caractère se déclare & il meurt. Un ouvrier victime de son imprudence , a péri en 12 heures d'un mal de gorge gangréneux. Il est parmi les hommes du peuple une espèce de courage aveugle qui les rend d'une incrédulité révoltante , sur les dangers qui ne frappent point leurs sens ; une moffete n'est pour eux qu'une chimère , parce qu'ils ne l'aperçoivent pas “.

Parmi les actes de bienfaisance qui n'ont peut-être jamais été plus multipliés que de nos jours , celui ci mérite d'être distingué , & nous nous empresserons de l'annoncer.

» Une Société composée de Citoyens de tous les Ordres de l'Etat , se propose d'accorder un secours annuel à douze Ouvriers octogénaires de cette Capitale. Pour l'obtenir , il faut que les Aspirans adressent à *M. Erpell , rue Saint-Honoré , Maison neuve des Feuillans , N°. 441* , un Mémoire contenant leur âge , nom , surnom , pays , demeure , & le métier qu'ils ont exercé. Ils y joindront leur extrait baptismal , un certificat du Curé de la Paroisse qu'ils habitent , & s'il est possible , l'attestation des Maîtres qui les ont employés. Sans toutes ces pièces , ils ne seront point admis à participer au secours proposé.

A mesure que les fonds augmenteront , cette Société étendra ce secours sur un plus grand nombre d'infortunés de la même espèce , & elle espère pouvoir fonder un jour un Etablissement propre à les recevoir “.

On connoît le Monument élevé à grands frais à la gloire du Fabuliste François, dans la superbe Edition de ses Fables en 4 vol. *in fol.* que tous les Arts, le crayon & le burin des plus fameux Artistes, s'empresèrent d'enrichir. Cette magnifique Edition, digne de la Fontaine, & qui fait le plus grand honneur à celui qui l'avoit conçue, entreprise & dirigée, est devenue rare, & se soutient à un prix qui n'en permet pas l'acquisition à tous ceux qui seroient flattés d'en jouir & en état de l'apprécier. M. Belin, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis S. Yves, en ayant acquis les cuivres, vient de les faire retoucher avec soin, & de les joindre au texte, qu'il a fait imprimer en 2 vol. *in fol.* au lieu de 4, ce qui diminuera de moitié les frais de la reliure. Pour en faciliter l'acquisition, il offre cette nouvelle Edition en 2 vol. *in fol.* brochés en carton au prix de 72 liv. jusqu'au 31 Décembre de cette année; passé ce tems le prix de chaque Exemplaire sera de 120 liv. (1).

(1) Le même Libraire, comme nous l'avons annoncé, avoit reçu quelques exemplaires de l'Histoire de l'art de Winckelmann en 3 vol. in 4°. qu'il donnoit à 30 liv. au lieu de 48 qu'ils s'étoient toujours vendus; ils ont été épuisés en moins de 15 jours. Il en a fait venir d'autres de Leypsick qu'il donnera au même prix; mais comme le nombre n'en est pas considérable; on ne peut qu'inviter ceux qui voudroient se procurer cet Ouvrage à se hâter. — On trouve chez le même Libraire les Conseils pour vivre long-tems traduits de l'Italien de Louis Cornaro qui les composa successivement à l'âge de 83 ans, 86, 91 & 95; prix 1 liv. 4 sols, & une Histoire de François II bien intéressante en ce qu'elle offre les premiers chaînons de la fameuse ligue; 2 vol. in-8°, prix 7 liv. 10 s. relié.

» Parmi les efforts de l'industrie , qui intéressent le Public par leur utilité , on doit distinguer ceux du sieur Caron , Marchand-Parfumeur & Perruquier Coëffeur , pour donner aux toupets de son invention des avantages qui leur assurent la préférence sur tous les autres ; ils sont à jour , & laissant par conséquent un libre cours à la transpiration ils ne conservent ni humidité ni crasse , & sont toujours propres. Ils n'ont aucun des inconvéniens de ceux dont on s'est servi jusqu'à présent , qui occasionnent souvent des migraines , des maux d'yeux , de dents , &c. & qui ont une odeur désagréable lorsqu'on les ôte. Les personnes à qui il reste encore des cheveux peuvent les conserver en se servant des toupets à jour du sieur Caron qui sont très-fins & très-légers , & avec lesquels on peut coucher sans craindre de les gâter. Il en a chez lui de toutes les couleurs & de toutes les façons ; ceux qui en desirent , sans se donner la peine de se transporter chez lui , peuvent se contenter de lui envoyer un morceau de papier qui marque la grandeur & le contour de leur front avec l'échantillon de leurs cheveux ; il fait également pour les dames toutes sortes de perruques imitant parfaitement le naturel. Sa demeure est rue du Four , vis-à-vis celle des Canettes , fauxb. S. Germain & à la foire S. Laurent N°. 16 & 17 «.

Nous avons annoncé il y a quelque tems une invention ingénieuse , pour adapter une sonnerie à un cadran solaire ; cette invention , d'après la lettre suivante , n'est point une nouveauté.

» M. l'Abbé Galais , alors Vicair de Neauphle-le-Vieux , près de Pontchartrain , a placé , il y a plus de douze ans , à une fenêtre de sa maison , un Méridien sonnant , de la plus grande simplicité : un fil vertical tenoit arrêtée la détente d'un mouvement ordinaire de sonnerie de pendule ; les rayons

du soleil rassemblés au foyer d'une loupe posée suivant les principes , brûloient le fil ; & midi sonnoit pour M. l'Abbé & pour tous ses voisins ; il en étoit quitte pour un petit bout de fil par jour : je crois que tout le rouage qui avoit été fait à Montfort-l'Amaury , lui coûtoit au plus 18 livres. Vous voyez , M. , que toute personne qui aura une légère teinture de Gnomonique , pourra se procurer à peu de frais un Méridien sonnant ; & MM. les Horlogers devraient tous en avoir un semblable «.

On lit dans les papiers publics le trait suivant ; ils le présentent comme un des faits rapportés des Indes Orientales par les marins récemment arrivés en Angleterre ; & quand il ne seroit qu'une réminiscence pour ceux qui pourroient l'avoir lu déjà dans des Histoires connues , ou une cérémonie d'usage pour tous les successeurs au trône Impérial de la Chine , il ne mérite pas moins d'être connu & publié.

L'empereur de la Chine , actuellement régnant , voyant le Prince héréditaire dans l'âge où la raison se développe avec la sensibilité , le conduisoit souvent dans les champs au milieu des laboureurs , & lui faisoit remarquer l'activité que tout le monde apportoit au travail. Le jeune Prince lui ayant paru un jour étonné de leur voir essuyer tant de fatigues , l'Empereur lui dit : » mon fils , ce n'est pas pour eux que ces gens travaillent , leur entretien ne demande pas tant de peine , c'est pour le mien , c'est pour l'Etat qu'ils endurent tout avec patience & qu'ils prodiguent leurs sueurs : aime - les mon fils , protège - les , car sans eux , ni toi , ni moi , nous n'aurions point de Royaume «.

P. S. Une lettre de Brest , en date du 16

de ce mois, annonce l'approche de l'escadre de M. le Marquis de Vaudreuil, qui dans ce moment doit être arrivée.

« Le cutter le *Malin*, faisant partie de l'escadre de M. le Marquis de Vaudreuil est entré hier à la rade. Il avoit quitté l'escadre 13 jours auparavant, à la distance d'environ 250 lieues de Brest, de sorte que nous l'aurons ici d'un moment à l'autre. Elle est composée des vaisseaux & autres bâtimens du Roi, suivans. Le *Northumberland*, le *Duc de Bourgogne*, l'*Auguste*, le *Brave*, le *Nephtune*, le *Citoyen*, le *Pluton*, l'*Hercule* vaisseau de ligne; des frégates la *Néréide* & l'*Argus*, & de la corvette le *Warwick*. Ces vaisseaux qui ont tous appareillé du Cap François le 30 Avril, doivent désarmer ici. — Le cutter le *Malin*, rapporte que quelques jours avant le départ du Marquis de Vaudreuil, les vaisseaux la *Couronne*, le *Triomphant*, le *Souverain*, & la frégate l'*Aigrette*, étoient partis du Cap pour se rendre à Toulon où ils doivent désarmer. — Dans la matinée le vaisseau le *Romulus*, & les corvettes la *Guadeloupe* & la *Sirène*, sont aussi entrés en rade, venant de Baltimore dans l'Amérique Septentrionale, d'où ils ont appareillé le premier Mai avec des troupes des régimens de Royal-deux-Ponts & de Saintonge. Le *Romulus* a rencontré il y a 15 jours le vaisseau la *Couronne*, qui avoit été séparé des autres vaisseaux par un coup de vent ».

Un Courier nous a appris que l'escadre étoit entrée à Brest le 17 au soir.

De BRUXELLES, le 24 Juin.

IL vient de paroître un Edit de l'Empereur qui ajoute aux mesures prescrites par celui du 11 Mai 1751, portant défenses

aux Bas-Officiers , Soldats & autres de cette classe engagés au service de quelque Puissance étrangère d'entier dans les terres de la domination de S. M. I.

» Ils seront d'abord arrêtés à moins qu'ils ne soient munis d'une permission de l'Empereur : si l'homme arrêté est un de ses sujets , qui en contre-vention aux loix se soit engagé à un service étranger , il sera remis à l'Officier de Justice : s'il n'est pas son sujet , mais déserteur de quelque Puissance avec laquelle il existe des conventions pour la restitution réciproque des déserteurs , on suivra la convention : s'il n'en existe point avec la Puissance à laquelle il appartiendra , il sera remis au premier département militaire , qui pourra l'employer comme recrue s'il veut s'engager ; s'il ne le veut pas ou que le département même le refuse , & qu'il tombe dans la classe des vagabonds , il sera remis à l'Officier de Justice qui juge les gens de cette espèce. Les autres bas-Officiers ou soldats qui ne sont ni sujets de l'Empereur , ni déserteurs seront enfermés pendant 3 mois au pain & à l'eau , & après ce terme , jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de leur emprisonnement •.

S'il faut en croire des lettres de Lisbonne le Comte d'Oeyras , fils du feu Marquis de Pombal , ayant obtenu de sa Cour une permission illimitée , s'est embarqué avec sa femme & ses enfans pour Londres où il a , dit-on , dessein de s'établir. Il y recevra annuellement 36,000 creusades ; le reste de ses revenus s'en employé conformément aux décisions du Tribunal suprême.

» Le Membres du Comité de L. H. P. pour les affaires maritimes , écrit on de la Haye , ont proposé que les équipages de guerre projetés pour cette année soient diminués si la guerre est terminée , & que

l'on retienne en service 25 vaisseaux & quelques petits bâtimens dont on formera 3 escadres; l'une destinée à croiser dans la mer du Nord pour exercer les Officiers & les matelots; la seconde dans la Méditerranée, & la troisième vers les côtes d'Afrique & des Indes occidentales. On a fait dans la même Assemblée des Etats Généraux où cette proposition a été faite, un rapport tendant à exhorter la Province de Frise à consentir en entier à sa portion de l'état de guerre pendant l'année courante, & à lui persuader que ce seroit une démarche nuisible à toute la confédération, de licencier quelque milice; cette milice étant la défense de l'Etat & le rendant respectable à ses voisins.

On dit que le Dey d'Alger cherche une nouvelle querelle à la République à l'occasion des présens qu'on lui fait annuellement; il a déjà déclaré au Consul Hollandois qu'on devoit lui montrer plus d'égard, si l'on ne vouloit s'exposer aux suites de son ressentiment.

» Le Lieutenant & les soldats du régiment de Saxe-Gotha, lit-on dans quelques lettres de Hollande, stationnés dans l'isle de Ter-Schelling, & qui s'étoient rendus coupables d'avoir pillé le navire le *jeune Arnold*, naufragé le 19 Janvier dernier, ont subi le 6 de ce mois le jugement prononcé contre eux par la Cour de Justice de la Province. On a passé le glaive sur la tête du Lieutenant déclaré en même tems infâme, parjure, déchu de toute fonction militaire, & incapable de servir jamais le pays. Six soldats ont été fouettés; 5 autres ont dû assister à l'exécution sur l'échafaud; tous ont été bannis à perpétuité des Provinces de Hollande, Zélande, Frise & Utrecht. C'est le premier exemple éclatant de cette espece depuis la suppression de la Jurisdiction militaire dans cette Province. — On ne doute plus actuelle-

ment, ajoutent ces lettres, que la conspiration contre l'Etat dénoncée par le jardinier Van Brakel, ait eu d'existence que dans le cerveau de cet homme aride. L'espoir d'acquérir la récompense promise au délateur d'une correspondance avec l'ennemi, a été la seule cause de cette affaire qui a fait tant de bruit. Pour donner quelque apparence de vérité au complot prétendu qu'il vouloit révéler, il n'avoit pas craint de tromper un jeune homme sans expérience pour le sacrifier ensuite à son intérêt. Peut-être auroit-il réussi sans la contestation survenue au sujet de la Jurisdiction militaire, actuellement supprimée. On assure du moins que tel est le résultat des confessions de ce coupable «.

Plusieurs lettres de divers endroits nous préparent depuis quelque tems à apprendre bientôt que les Russes sont entrés en Crimée, & on sembloit n'attendre que les premiers Couriers du Nord pour être instruits qu'ils sont maîtres de cette péninsule, où ils ne peuvent avoir trouvé aucune résistance. Les lettres arrivées dernièrement des frontières de la Pologne & de la Turquie ne confirment point encore ces conjectures, mais les fortifient, si on peut leur supposer quelque authenticité.

» Le sort en est jeté, disent-elles, les bords de la mer Noire sont probablement dès ce moment inondés du sang des Russes & des Turcs. On assure qu'en déclarant la guerre au Croissant, la Russie a fait répandre dans les Isles de l'Archipel un manifeste, par lequel elle informe les Grecs que son intention n'est point de substituer un nouveau joug à celui dont elle va les affranchir, & qu'en s'armant pour le soutien de ses propres droits,

elle veut en même-tems combattre en faveur de leur liberté. — Les Russes, ajoutent ces lettres, se disposent à faire le siège d'Oczakow ; & s'il en faut croire quelques autres, cette forteresse s'est déjà rendue à une division de leur armée, ce qui est peut-être aussi douteux que l'est réellement une autre nouvelle dont on ne donne pas plus de détails, & qui annonce entre les Russes & les Turcs dans le Cuban, une action dans laquelle on suppose aux premiers, sous les ordres du Prince Potemkin, le désavantage & une perte qui excède 2000 hommes «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES, du 17 Juin.

On débite que le voyage de M. Pitt n'aura point lieu cette année : si cet avis est vrai, il fait pressentir quelque nouvel arrangement dans le Ministère ; & si l'on peut juger de cet événement par les discours de M. Pitt, nous ne sommes point menacés d'une grande révolution, mais plutôt d'une heureuse coalition.

Au mois de Novembre prochain, le titre de Duc d'Yorck & d'Albanie sera renouvelé en faveur du Prince Edouard, quatrième fils du Roi : ce jeune Prince aura alors 16 ans accomplis.

Le Lord Keppel a proposé de faire vendre, au profit de la Marine & de l'Amirauté, les vieilles munitions. Cet arrangement, qui avoit été suspendu, va s'exécuter incessamment.

Jusqu'ici on n'a réformé dans les chantiers du Roi que les gens inutiles, & qu'il ne convient pas de retenir en tems de paix. Les bons ouvriers seront conservés.

Il n'y a point de vaisseau de garde à Lenore ; mais il y en aura trois à Chatham, comme c'est l'usage en tems de paix ; savoir, l'*Irrésistible*, le *Diadème* & le *Scipion*, qui sont déjà nommés pour ce service.

Il y avoit, au mois de Décembre dernier, dix Maisons Françaises établies à Boston, lesquelles avoient fait des envois considérables de marchandises avant la paix; ce qui les a mises en état de fournir les Places du Nord avant que d'autres vaisseaux Européens y pussent arriver.

M. Burnett, Capitaine de la Marine Royale, est mort à Londres le 9. Il commandoit le *Royal-Oack* aux combats du 9 & du 12 Avril 1782, où il se comporta avec la plus grande distinction.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS.

*Entre les Supérieur, Procureur & Préfet des Humanités, chargés par les ordres du Roi & pour le compte de S. M., sous l'inspection de M. l'Archevêque, de l'Administration de la Pension établie à Paris sous le nom de Communauté de Sainte-Barbe; Appellans. — Et le sieur Roinville, Marchand Boucher à Paris, créancier du sieur S**, jadis Principal du Collège du Plessis; Intimé. — Cause d'intérêt public.*

La Communauté de Sainte-Barbe, maison d'éducation célèbre par le nombre des grands hommes qu'elle a produits en tout genre, n'est point encore établie par Lettres-Patentes; mais si elle n'a point eu jusqu'ici d'existence légale, on peut dire aussi qu'elle a été plus que tolérée. Etablissement particulier dans l'origine, elle a été par la suite adoptée, protégée, alimentée par nos Rois, qui ont en effet déclaré, par plusieurs Arrêts de leur Conseil, que tout ce qui étoit à Sainte-Barbe leur appartenait. C'est pour leur compte que la pension a toujours été régie; les Supérieurs qui la gouvernent ne sont que leurs Mandataires. C'est en cette qualité, & sous ce point de vue, qu'ils ont

soutenu la contestation qui leur a été suscitée par le sieur Roinville. Voici quel en a été le sujet. — La Communauté de Sainte-Barbe acquit en 1763, sous le nom du sieur S**, alors Principal du Collège du Plessis, une maison de campagne & dépendances, sise au Grand-Gentilly, près Paris, pour le prix de 9000 liv. Cette maison avoit besoin d'être reconstruite de fond en comble; la Communauté de Sainte-Barbe le fait, & y emploie plus de 80,000 liv. Cependant les affaires du sieur S** se dérangent en 1778. Roinville, un de ses créanciers, fait saisir réellement sur lui la maison de Gentilly, & assigne les Supérieurs de la Communauté de Sainte-Barbe au Châtelet de Paris, en déclaration affirmative de ce qu'ils peuvent lui devoir de loyers. Les Supérieurs affirment qu'ils ne doivent rien au sieur S**, & qu'ils n'ont jamais tenu de lui aucune maison à loyer. Dans ces entrefaites, le sieur S** fait à ses créanciers, un abandon de biens dans lequel il comprend la maison de Gentilly, en observant cependant qu'il existe une instance entre le sieur Roinville & la Communauté de Sainte-Barbe, relativement à la propriété de cette maison; au moyen de quoi (est-il dit) l'abandon sera subordonné à l'évènement de cette instance. Cependant Roinville fait rendre au Châtelet de Paris deux Sentences, l'une qui adjuge le bail judiciaire de la maison de Gentilly, saisie réellement; l'autre qui, sur la déclaration affirmative des Supérieurs de Sainte-Barbe de ne rien devoir au sieur S**, appointe les Parties en droit. — Appel de ces deux Sentences de la part des Supérieurs de Sainte-Barbe. — Arrêt du 14 Mai 1783, par lequel la Cour faisant droit sur les différens appels interjetés par les Supérieurs de Sainte-Barbe, ensemble sur les conclusions du Procureur-Général du Roi, a mis les appellations & ce dont étoit appel au néant;

émendant, évoquant le Principal & y faisant droit, a déclaré nulle la saisie réelle dont étoit question, en a fait pleine & entière main-levée, ainsi que de toutes les oppositions qui y avoient été formées. Ordonné que les Supérieurs se retireroient par-devers le Roi, à l'effet d'obtenir des Lettres Patentes pour l'établissement légal de la Pension de Ste-Barbe, lesquelles seroient présentées en la Cour pour y être enregistrées, &c. Déclaré la maison située à Gentilly, dont étoit question, appartenir audit Seigneur Roi; & cependant par provision, & jusqu'à ce qu'il ait plu audit Seigneur Roi de disposer de ladite maison sous son bon plaisir, autorisé les Supérieurs à continuer de jouir en leur qualité d'Administrateurs, pour le compte du Roi, de ladite maison. A fait défenses à S** de plus à l'avenir abuser de sa qualité de prête-nom, sous peine d'être poursuivi extraordinairement; a déclaré l'Arrêt commun avec l'Adjudicataire du bail judiciaire & le Commissaire aux saisies réelles. Tous dépens entre les Parties compensés, lesquels dépens Roinville pourroit employer en frais & mises.

GRAND'CHAMBRE.

L'assistance à la Procession du Saint Sacrement doit être libre & volontaire. Corps & Communauté d'Arts & Métiers ne peuvent être assujettis à s'y rendre en Corps.

La dévotion qui engage les fidèles à assister aux processions de la Fête-Dieu est très-louable sans doute, mais elle est libre; & il seroit peut-être dangereux de contraindre tout le monde à y assister par ordre de Compagnie, Corps & Communautés. Les abus multipliés & connus de ces nombreuses Confrairies, que la piété de nos pères avoit établies, engagent tous les jours à les supprimer. C'est cependant dans ces circonstances que le zèle du Lieutenant-Général de Police de la ville

d'Orléans , & du Substitut de M. le Procureur-
Général audit Siège , dans la vue d'augmenter l'é-
clat & la pompe de la Procession de la Fête Dieu ,
leur a fait imaginer de requérir , & d'ordonner ,
par un Règlement de Police du 9 Juin 1781 , » que
toutes les Communautés d'Arts & Métiers , éta-
blies en la ville d'Orléans , seroient tenues d'assis-
ter avec des flambeaux à la Procession générale du
Saint Sacrement , sur l'invitation qui seroit faite
par les Syndics & Adjoints , qui seroient tenus d'in-
viter la sixième partie des Maîtres & Agrégés de
leur Communauté , & de leur fournir des flam-
beaux ; la liste des Invités , remise par les Syndics
& Adjoints au Lieutenant de Police & au Procureur
du Roi la veille de la Procession , lesdits Invités se-
ront tenus de se rendre , le jour de la Fête , en habit
décent , sous les galeries du grand Cimetière , pour
répondre à l'appel qui seroit fait sur les listes don-
nées ; recevoir les flambeaux fournis par les Com-
munautés , & dont la dépense prise sur les fonds
seroit allouée tous les ans dans les comptes en
frais de syndicat , le tout sous peine d'amende de
50 livres contre les Syndics & Adjoints qui n'au-
roient pas fait les invitations ni remis les listes
au Lieutenant de Police , & de 10 liv. d'amende
contre ceux qui ne se trouveroient pas à l'appel ,
ne suivroient pas leur rang , ou désempareroient
de la Procession pendant la marche & avant sa
rentrée dans l'Eglise. Permet néanmoins aux Maî-
tres & Agrégés qui ne pourroient , pour des rai-
sons valables , répondre à l'invitation , de se faire
représenter par d'autres Maîtres ou Agrégés qui
se présenteroient à l'appel pour eux , à peine , par
ceux qui les auront chargés , d'en répondre en
leurs noms ; établit un Commissaire de Police
pour l'arrangement des Communautés , sous toutes
réserves de droit en cas de réclamation de pré-
sénances ; ledit Commissaire chargé de suivre &

accompagner les Processions, surveiller les Processionnaires, noter les contrevenans, & faire ensuite son rapport au Lieutenant de Police ». — La publication de cette Ordonnance, qui étoit une nouveauté, déplut à tout le monde; cependant quelques Communautés s'y soumettent avec peine. Les Marchands Merciers & Drapiers, qui sont des Négocians distingués dans la ville d'Orléans, ne crurent pas qu'elle pût les concerner, & qu'on eût dessein de les confondre avec de simples Artisans; cependant, le 29 Juin, il furent assignés au Siège de Police, pour être condamnés en l'amende portée au nouveau Règlement, faute de s'être trouvés à la Procession. — Cette assignation déterminait la Communauté des Merciers & Drapiers à interjetter appel en la Cour de l'Ordonnance de Police, & à intimer sur l'appel M. le Procureur-Général. — Arrêt du 4 Juin 1783, qui, faisant droit sur l'appel ensemble sur celui de M. le Procureur-Général, a déclaré ladite Ordonnance nulle & de nul effet; a fait défenses au Procureur du Roi & au Lieutenant de Police d'Orléans, de faire des Règlemens, si ce n'est pour ordonner l'exécution des Loix du Royaume & Arrêts de la Cour.

PARLEMENT DE BORDEAUX.

Le sieur A***, Avocat du Roi au Présidial de S., avoit été condamné par Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 6 Mai 1780, à faire au sieur B***, Avocat, des excuses publiques, pour des manquemens & injures qu'il s'étoit permises contre celui-ci, soit dans des discours publics, soit dans une lettre adressée au Barreau de.... ces excuses devoient être faites à la première Audience qui suivroit l'Arrêt. Le sieur B*** attendit en vain; trois Audiences se passèrent. Enfin, le 29 du même mois, le sieur A*** ayant trouvé le moyen de faire commencer l'Audience une heure plutôt que de cou-

tume, il lut la réparation que l'Arrêt lui avoit dictée ; mais personne ne s'y trouva. — Depuis, le sieur A*** s'est efforcé de molester sans cesse le sieur B***, 1°. dans les assemblées publiques ; 2°. dans un discours qu'il a prononcé à la St-Martin 1780, 3°. à l'Audience du 2 Juillet 1781, où il a témoigné les marques les plus fortes de mépris, en levant les épaules avec affectation quand le sieur B*** plaidoit, & en répondant à celui-ci, qui lui représentoit qu'il s'en étoit apperçu, qu'il ne s'occupoit pas même de ce qu'il disoit ; 4°. dans différentes Audiences, notamment dans celles des 3 & 9 Juillet, où le sieur B*** s'étant levé pour plaider, le sieur A*** se retira à l'instant ; 5°. dans l'Audience du 23 Juillet, où le sieur A*** observoit au Tribunal que le sieur B*** le bravoit & l'insultoit, ce qui étoit cause qu'il étoit forcé de désertier l'Audience ; 6°. le sieur B*** ayant voulu plaider, on lui dit : *vous n'avez pas plus de droit, B***, de plaider dans cette affaire que dans toute autre ; & que voulant entreprendre de s'excuser, on lui adressa ces paroles : Vous devez en savoir les raisons il y a long-tems, B***.* — Le sieur B*** s'étant vu obligé d'abandonner le Barreau, a rendu plainte devant le Parlement contre le sieur A***, comme auteur des désagrémens qu'il éprouvoit ; il a demandé que le sieur A*** fût condamné à une réparation authentique, en 24,000 liv. de dommages & intérêts ; & en outre, que l'Arrêt qui interviendrait fût publié & affiché. — Arrêt du 8 Avril 1783, qui, faisant droit sur les conclusions du sieur B***, condamne le sieur A*** à remettre un acte de réparation au Greffe, &c. en 6000 liv. de dommages-intérêts : ordonne la publication & affiche de l'Arrêt, condamne le sieur A*** aux dépens ; faisant droit sur les conclusions du Procureur-Général du Roi, interdit l'Avocat du Roi de ses fonctions pour un an.

Piffot, Libr. quai des Augustins, a reçu de Londres :

The real and genuine school for scandal, a comedy acted with bursts of applause, at the theatres in London and Dublin, by B. Sheridan. Lond. 1783.

Pope's works : 6 vol. in-12. London.

Clarissa, by Richardson : 8 vol. in-12. London.

Chesterfield's letters to his son : 4 vol. in 12. London.

Lytleton's history of england, & a series of letters : 2 vol. in-12. London.

Leland's history of Ireland : 3 vol. in-4°. London.

Robertson's history of Charles V : 3 vol. in 4°. London.

Sainte des livres que Bayrois le Jeune, Libr. quai des Augustins, a acquis du fonds de M. P. Fr. Didot le jeune. -

Principes de médecine de Moïse, trad. du Latin par M. Gosselin, D. M. in-8°. rel. 5 liv.

Traité complet de chirurgie, contenant des observations & des réflexions sur toutes les maladies chirurgicales, & sur la manière de les traiter ; par M. Lamoignon ; nouv. édit. revue par M. Sabatier 12 vol. in-8°. 12 liv.

Traité complet d'anatomie, ou Description de toutes les parties du corps humain ; par M. Sabatier : 3 vol. in-8°. 12 liv.

Suite des Ouvrages de Géographie qui se trouvent chez Boissier, la Géométrie Géographique, rue St. Jacques.

Rocueil général de coiffures, depuis 1789 jusqu'à ce jour, avec des vers analogues au costume : collection fort de dessin des Dames, & la plus exacte qui ait paru en ce genre, suivie du facétieux à l'usage des Dames : 46 fig. rel. en maroquin, 15 liv.

Rocueil général des modes Françaises, pour servir de guide

à quel, les différens habillemens des hommes & des femmes : 44 fig. gravées en miniature, enlumin. rel. 15 liv.

A R R Ê T S.

Ordonnance de Police, pour prévenir les incendies sur la rivière, les ports, quais & chantiers, accès de ponts, de bacs & passages, & sur tous autres riviages : du 16 Mai 1783. A Paris, chez Lesclapart, Libr. Impr. rue Saint-Jacques.

G R A V U R E S.

Le Jeu du Juif, assinié & douze tableaux, représentant les jeux de l'adolescence nôtres pendant les douze mois de l'année.

Ce Jeu, gravé en une grande feuille, se vend 2 livres, costé 5 livres, dans un étui & livré en coffret ; avec surpise, de 2 & jettens 8 livres. A Paris, chez Crépy, rue St. Jacques ; & chez les Censeurs & Tabletiers ; & en Province, chez les Marchands d'Estampes.

M U S I Q U E.

Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, avec accompagnement de violon ad libitum : sixième année, N°. 5 : 2 liv. 8 s. Chez Leduc, rue Transversière St. Honoré, au Magasin de Musique.

L I V R E S É T R A N G E R S.

De marbis quibussdam commentarij, autore Chas. Winttingham : 1782, in-8°. A Londres, & se trouve à Paris, chez Théophile Barrois jeune, Libr. quai des Augustins, près le pont St. Michel.

Les Italiens aux Boulevards, ou Dialogue entre leur nouvelle Salle & celle des Français, A Rome, & se trouve à Paris, chez Guillot, Libraire, rue de la Harpe.

Lettre de Maître Mathieu Leunbergh aux Académiciens

de l'Europe, contenant divers
ses argumentations, prononci-
ations, & autres choses mé-
morables, &c. nouvelle édit.
entièrement conservée à la pré-
sente : 42 pages : 3 sols. A
Lisge, chez la veuve Bourguignon;
& se trouve à Londres, chez
Elmsly; à Petersbourg, chez
Weilheims; à Berlin, chez Zing-
macher; & à Paris, chez Le Gras,
au bas du Pont-Neuf.

Monro's Alex. Works, pu-
blished by Hiffon : 1781, in-4°.

A Edimbourg, & se trouve à
Paris, chez Théophile Barrois le
jeune, Libr. quai des Augustins,
près le pont Saint-Michel.

Voyage de Chapelle & de
Bachaumont, suivi de quelques
autres voyages dans le même
genre : 1 vol. in-12. de 254 pag. 2 l.
A Genève, & se trouve à Paris,
chez Haraquin, Libr. rue des
Frères S. Germain-l'Auxerrois;
& chez Bélin, Libr. rue S. Jac-
ques.

On souscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE,
chez PH. D. PIÈRRAS, Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-
Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 liv. 4 sols par année, avec
la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, chez M. de
Thou, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris,
de trente livres, & pour la Province, parti franc,
trente-deux livres, que l'on recouvrera à la Par-
tis, en affranchissant le Port de l'argent & la lettre
d'avis.

Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont
priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement.

Céves, & Lamy, Libr. quai des Augustins, viennent d'acquérir le fonds de l'ouvrage suivant :

Dictionnaire raisonné de physique; par M. Briffon. 3 vol. in-4°. dont un de planches, broch. 39 liv. & rel. en veau, 36 liv.

Le sieur Desnos, rue S. Jacques, vient de compléter la description historique & géographique de la ville de Messine, & les détails météorologiques du tremblement de terre que cette ville vient d'éprouver, &c. L'ouvrage complet avec 4 cartes indispensables, se vend 4 liv. 16 s. Chaque partie séparée, 2 liv. 8 s.

Erennes de Minerve aux Artistes, Encyclopédie économique, ou Alexis modétine, contenant plus de 1500 différens secrets sur l'agriculture & les arts & métiers, où l'on a rassemblé tout ce qui se trouve de plus important, extrait de plus de 900 Auteurs; Ouvrage de la plus grande utilité pour les différens états, & actuellement complet: en 3 petits vol. broch. 9 liv.

Mérigot le jeune, Libr. quai des Augustins, vient d'acquérir du fonds de M. Parckoucke :

Voyage aux Moluques & à la nouvelle Guinée, fait en 1774, 1775 & 1776, par ordre de la Compagnie Angloise; par le Capitaine Forrest: in-4°. rempli de figures & de cartes, rel. en veau avec filets d'or, 15 liv.

C'est le même Libr. qui vend les grands Voyages de Cook & Phipps. en 10 vol. in-4° remplis de figures & de cartes, rel. en veau avec filets d'or, 165 liv. Comme il lui reste peu du premier Voyage en 4 vol. il ne pourra plus l'e vendre séparément. Le prix du second Voyage de Cook, en 5 vol. est de 78 liv. & celui de Phipps, de 15 liv.

Suite des livres que Théophile

Barrois le jeune, Libr. quai des Augustins, près le Pont S. Michel, a acquis du fonds de M. P. Fr. Didot le jeune :

Aphorismes de Chirurgie de Boerhaave, commentés par Van-Swieten, traduits par M. Louis: 7 vol. in-12. 21 liv.

Précis de Chirurgie-pratique; par M. Portal: 2 vol. in-8°. avec figures, 10 liv.

Nouvelle manière de faire l'opération de la Taille; par Douglass: in-12 avec fig. 2 liv. 10 sols.

Examen de plusieurs parties de la Chirurgie, d'après les faits qui peuvent y avoir rapport; par Bagieu: 2 vol. in-12. 6 liv.

Traité ou Réflexions tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu; par le Dr. J. 2 liv. 10 sols.

ARRÊTS.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 5 Mai 1781, concernant les remèdes pour la distribution desquels on demanderoit des Lettres-patentes, Brevets ou permissions. *A Paris, de l'Imprimerie Royale.*

Arrêt de la Cour de Parlement, qui homologue une Sentence rendue par les Officiers de Police de la ville de Bar, pour prévenir les incendies, & faire procurer, en cas d'incendie, les secours nécessaires; extrait des registres du Parlement, du 13 Mai 1783. A Paris, chez P. G. Simon & N. H. Nyon, Libr.-Impr. rue Mignon S. André-des-Arts.

GRAVURES.

Annales pittoresques de la vertu française, ou Recueil d'estampes destinées à représenter les belles actions qui honorent notre nation & notre âge, à commencer avec le règne de Louis XVI; le tout dessiné & gravé par les meilleurs Maîtres, & accom-

pagné d'explications détaillées ;
proposé par souscription.

Il paroîtra au mois de Décembre de cette année, & ensuite tous les trois mois, une estampe de dix pouces sur sept, avec son explication. On paiera chaque estampe 2 liv. 8 s. en la retirant ; elle sera de 3 l. pour les personnes qui n'auront pas souscrit.

On souscrit, pour une année, chez Tilliard, Graveur, quai des Augustins ; & chez Hahay, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres.

On donnera une édition particulière de la première estampe, représentant Louis XVI donnant à son peuple l'Édit du Joyeux Avènement. Cette édition, destinée à servir des salles publiques, aura les mêmes dimensions que la gravure du Roi d'Angleterre, Charles I ; par M. Strang. Elle coûtera 22 liv. 8 s. 15 liv. seulement aux Souscripteurs.

L'Inspiration favorable, estampe gravée par L. M. Halbou, d'après H. Fragonard, Peintre du Roi. 3 l. A Paris, chez l'Auteur, rue du Fouarre, maison de M. Maillar, Procureur au Parlement.

Le Messager fidèle, Estampe gravée par L. M. Halbou, d'après Et. Lallie, Académicien. 3 liv. A Paris, chez le même.

Portrait en couleur de M. Michu, reçu à la Comédie Italienne en 1775, gravé par Coustellier, & faisant suite à la collection des portraits des Acteurs du Théâtre Italien. 3 l. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Juiverie, maison du Boulanger, à côté de la Madeleine, en la Cité.

LIVRES ETRANGERS.

L'Economie de la nature : in-8°. broch. 4 liv. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, Libr. Impr. quai des Augustins ; Durand jeune, Libr. rue de la Harpe ; & MÉRIGOT jeune, Libr. quai des Augustins.

Ellicts elements of the branches of natural philosophy, connected with medicine. Lond. 1722, in-8°. A Paris, chez Barrois jeune, Libr. quai des Augustins.

Nicholson's introduction to natural philosophy illustrated with copper-plates. Lond. 1782, 2 vol. in-8°. Chez le même.

On souscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE, chez PH.-D. PIERRES, Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 liv. 4 sols par année, avec la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris, trente livres, & pour la Province, port franc, trente-deux livres, que l'on remettra à la Poste, en affranchissant le Port de l'argent & la lettre d'avis.

Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Avril 1783, qui ordonne qu'à compter du 1 Janvier 1784, la poudre à tirer sera vendue par la régie des poudres & salpêtres aux débitans & au public, en grain & sans être pilée, au poids usité dans chaque Province. *De l'Impr. Royale.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 20 Avril 1783, concernant les nouvelles routes de communication, & les formalités qui devront à l'avenir précéder la construction des routes. *De l'Impr. R.*

Ordonnance du Roi, du 11 Nov. 1781, concernant le régiment Royal-Corse. *De l'Impr. R.*

Arrêt de la Cour de Parlement, portant règlement pour les écoles de Vierzon, & pour la fondation faite par Etienne Roufseau, Avocat en Parlement, en faveur desdites écoles, & pour établir des bourses dans le Collège de Bourges; extrait des registres du Parlement, du 13 Mai 1783. *A Paris, chez P. G. Simon & N. H. Nyon, Libraires, rue Mignon S. André-des-Arts.*

Arrêt de la Cour de Parlement, qui ordonne que le marché pour la volaille qui se tient sur la place où est situé l'Hôtel-de-Ville de Beauvais, se tiendra à l'avenir dans la place de S. Michel de ladite ville; que le marché qui se tient pareillement pour le poisson dans ladite place, se tiendra aussi à l'avenir dans la place de l'Ecorcherie S. Sauveur, à compter du jour de la publication de l'Arrêt; extrait des registres du Parlement, du 19 Mai 1783. *Chez les mêmes.*

Lettres patentes du Roi, qui maintiennent M. le Duc d'Orléans dans le droit d'être payé sur les deniers comptans & effets mobiliers provenans de la vente des effets saisis appartenans aux

Adjudicataires de ses bois, par préférence à tous autres créanciers; données à Versailles le 12 Mars 1783, registrées en Parlement le 13 Mai audit an. *Chez les mêmes.*

Lettres patentes du Roi, portant règlement pour le Collège de la ville de Langres; données à Versailles le 10 Avril 1783, registrées en Parlement le 13 Mai audit an. *Chez les mêmes.*

G R A V U R E S.

Costumes des dignités ecclésiastiques: N°. 3, dix-septième livraison: 9 liv. *A Paris, chez Duflos le jeune, rue S. Victor près la place Maubert.*

La plus belle des mères, estampe gravée par Maffard, d'après Van-Dick, dédiée & présentée à Mad. la Marquise de Croquy: 12-1 *A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, au coin de l'Estrapade.*

Nécessité n'a pas de loi, Estampe gravée par Mlle Papavoine, d'après Delorme: 3 liv. *A Paris, chez l'Auteur, rue Baillif, au coin de celle des Bons-Enfans, à côté du Variet.*

Vues perspectives extérieures des Théâtres François & Italien, deux Estampes faisant pendant, dessinées & gravées par Ransonnette, Graveur ordinaire de MONSIEUR: chacune 12 sols. *A Paris, chez l'Auteur, rue de Bièvre, la maison neuve à côté du Chirurgien.*

M U S I Q U E.

Air du Confiteor, avec huit variations, arrangé pour le clavier ou le forté-piano; dédié à Mad. Mazemon de Courbovet par M. B**, Professeur de musique: 1 liv. 16 sols. *A Paris, chez Mad. le Vasseur, rue de la Monnoie; & chez Mlle. Castagnery, rue des Prouvaires.*

Premier Concerto à violon principal, premier & second violons ripieno, deux alto &

saïe, deux hautbois & deux cors, de Christiano Stump: 4 liv. 4 sols. A Paris, chez Michaud, rue des mauvais Garçons, près celle de Buff; & aux adresses ordinaires de musique.

LIVRES ETRANGERS.

Nouvelles Eaux minérales de Chateldon en Bourbonnois, avec des observations sur leurs effets: Brochure de 152 pages. A Londres, & se trouve à Paris, chez

Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

*Les Litanies de la Providence, composées par Joseph de Luzec, Baron de ***, commencées par P. Sylvain Maréchal; dédiées à Mad. la Comtesse de L ***, Chanoinesse d'Aliz: in-12. br. Au Paraclet, & se trouve à Paris, chez l'Editeur, M. Maréchal, à la Bibliothèque Mazarine, Collège des Quatre-Nations.*

On souscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE, chez PH.-D. PIERRES, l'imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 liv. 4 sols par année, avec la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris, de trente livres, & pour la Province, port franc, trente-deux livres, que l'on remettra à la Poste, en affranchissant le Port de l'argent & la lettre d'avis.

Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement.

Pissot, Libr. quai des Augustins, a reçu de Londres :

Patella, by Richardson : 4 vol. in-12. Lond.

Grandisson, by Richardson : 7 vol. in-12. Lond.

Montague's letters : 2 vol. in-12. Lond.

The man of the world : 2 vol. in-12. Lond.

Gulliver's travels : 2 vol. in-8. Lond.

The history of Miss Indiana Danby : 4 vol. in-12. Lond.

A R R Ê T S.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 1 Avril 1783, qui ordonne l'exécution dans le port de Dunkerque, des Arrêts & Réglemens qui accordent la préférence à la ferme générale dans les adjudications de tabacs provenans de prise. *A Paris, de l'Impr. Roy.*

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 30 Avril 1783, qui ordonne qu'à l'avenir les huit sols pour livre payés en sus du principal des amendes, seront restitués à ceux qui auront obtenu la restitution du principal desd. amendes. *Del'Impr. Royale.*

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 9 Mai 1783, qui ordonne que les Marchands ou Artisans des villes, faubourgs & banlieues du ressort du Parlement de Rouen, reçus maîtres dans les Justices des Seigneurs, depuis le premier Mai 1782, ne pourront pas se prévaloir de la faveur accordée par l'Article II de la Déclaration du 6 Février dernier, concernant les Communautés d'Arts & Métiers du ressort dudit Parl. *A Paris, de l'Imp. Royale.*

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 23 Mai 1783, qui supprime un ouvrage intitulé : *Relation de deux voyages dans les mers Australes & des Indes, faits par M. de Kerguelen, en 1771, &c.* *A Paris, de l'Impr. Royale.*

C A R T E S.

Carte générale de la Province de Languedoc, levée par ordre de aux frais des Etats, sous la direction de MM. Cassini, de Montigny & Perronet, réduite sur l'échelle d'une ligne pour 500 toises, par le sieur Capitaine, Ingénieur - Géographe du Roi. *Chez le sieur Vignon, Marchand de Cartes de Géographie, rue Dauphine.*

G R A V U R E S.

La Curiosité punie, Estampe de 14 pouces de haut sur 10 de large, gravée par Denis, d'après J. J. Moitte, Sculpteur du Roi : 3 livs. *A Paris, chez l'Auteur, rue des Mathurins ; & chez Basset, rue S. Jacques.*

Portrait de J. M. A. Gros de Besplas, Docteur de la maison de société de Sorbonne ; gravé d'après le dessin d'Ant. Pujos, par F. Huot : 1 liv. 4 sols. *A Paris, chez de Launay, rue de la Bucherie, n°. 26.*

M U S I Q U E.

Concerto pour la clarinette, avec accompagnement de deux violons, alto, basses, flûte & cor, ad libitum, del Signor Lintaut de Bosck : Œuvre I, 6 l. *A Paris, au Bureau du S. Lawalle-l'Ecuyer, Cour du Commerce, F. S. G. & aux adresses ordin. de musique.*

L I V R E S E T R A N G E R S.

An account of some experiments on mercury, Made at Gmndford in Mai 1782, in the laboratory of J. Price. Oxford, 1783, in-4°. *A Paris, chez Théophile Barrois, Libr. quai des Augustins.*

Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique & diplomatique ; par M. Robinet, Censeur royal : tome XXVIII, in-4°. br. 10 l. *A Paris, chez l'Editeur, rue de la Harpe, à l'ancien Collège de Bayeux.*

Essai de médecine théorique & pratique, ouvrage périodique dédié aux amis de l'humanité; par MM. Morizot, Brion, d'Yvoity & Richard, Médecins à Lyon: tome I. in-8°.

Il paroîtra dans l'année 1784 cahiers d'une feuille in-8°. deux chaque mois. Le prix de la souscription sera de 6 liv. pour Lyon, & de 9 liv. pour les Provinces; le tout rendu, franc de port, à l'adresse indiquée par chaque souscripteur. On s'adressera à Lyon, à M. Morizot, rue Larnerne; ou à M. Richard, rue Juiverie, maison de l'ancien Poids-de-ville.

L'Etude de la nature, Poème; par M. Fabre d'Eglantine: in 8°. 1783.

Expériences sur la digestion de l'homme & de différentes espèces

d'animaux; par l'Abbé Spallanzani; par M. Senabier, Bibliothécaire de la république de Genève: in-8°, 1783. *A Paris, chez Durand neveu, Lib. rue Gelande.*

L'Homme à projets: in-8°. de 40. pages, br. 12 sols. *A Paris, chez Méricot jeune, Lib. quai des Augustins.*

Mémoires historiques & politiques de la Grande-Bretagne, & de l'Irlande, sous les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III & Marie; pour servir de suite & d'éclaircissements aux *Histoires d'Angleterre* de Humé & Smollet de Barrow: ouvrage traduit de l'anglois du Chevalier d'Alrimple, sur la sixième édition: 1782, 2 vol. in 8°. *A Paris, chez Nyon l'aîné, Lib. rue des Jardines.*

On souscrit séparément pour le **JOURNAL DE LA LIBRAIRIE**, chez P. H. D. PIERRES, Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 liv. 4 sols par année, avec la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris, de trente livres; & pour la Province, port franc, trente-deux livres, que l'on remettra à la Poste, en affranchissant le Port de l'argent & la lettre d'avis.

Messieurs les Souscripteurs du mois de Juillet sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement.

9

Q



